



Ville de Pontivy

Comité de pilotage agenda 21

Compte-rendu de la réunion du 15 mars 2011

C13-2011-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Pierre GIRALDON, conseiller municipal délégué à l'agenda 21
Mme Anne-Marie GRÈZE, conseillère municipale
Mme Elisabeth PÉDRONO, conseillère municipale
Mme Stéphanie GUÉGAN, conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, conseillère municipale
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal
M. Joël LE BOTLAN, conseiller municipal
Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, conseillère municipale
M. Gérard DERRIEN, conseiller municipal
M. Roland PICHON, directeur général des services
Mme Sandra LETHIEC, directrice du centre communal d'action sociale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
M. Gaël CADORET, chargé de mission

DOCUMENTS ANNEXÉS

- Agenda 21, diagnostic technique, décembre 2010
- Synthèse des propositions d'actions issues des ateliers participatifs

§

I. Documents de diagnostic

Bilan carbone

A la suite de la présentation des résultats du bilan carbone lors du Conseil municipal du 15/12/2010 un rapport et une note de synthèse ont été remis. Ils seront mis en ligne, une version électronique sera adressée aux Conseillers municipaux et une version papier sera remise aux adjoints.

Diagnostic Agenda 21

Le diagnostic Agenda 21 s'est achevé en décembre dernier. Un exemplaire est joint à ce compte-rendu.

Il a été structuré en fonction des cinq finalités du cadre de référence ministériel pour les Agendas 21 :

- Lutter contre les changements climatiques et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Fonder les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsables

Il regroupe dans ses rubriques les différents éléments d'état des lieux observés sur la ville de Pontivy. En fin de chapitres des synthèses sous formes de tableaux atouts/faiblesses ont servi à alimenter les conducteurs des ateliers ouverts, organisés début décembre.

II. Synthèse des propositions d'actions issues des ateliers

L'ensemble des compte-rendus d'ateliers est accessible sur le site internet de la ville.

A partir de ceux-ci, un travail de synthèse a été réalisé conjointement par le Forum 21, le comité de pilotage et les animateurs de l'association *Nature et culture*. Cela a abouti à une liste de 76 propositions d'actions, que nous avons voulues suffisamment représentatives et proches de l'expression des participants. Elles ont été ordonnées suivant les différents enjeux et objectifs qui avaient été définis avec le Forum 21, pour ouvrir les débats dans les ateliers.

III. Elaboration de fiches-actions pour l'Agenda 21 de la ville de Pontivy

La démarche participative voulue pour l'Agenda 21 arrive à l'un de ses aboutissements. Il revient désormais aux commissions municipales de prendre connaissance des éléments de diagnostic, d'analyser, de sélectionner les propositions issues de la concertation, voire d'en reformuler et d'ajouter leurs propres visions, afin d'élaborer des fiches-actions qui formaliseront l'Agenda 21 de la ville de Pontivy.

L'objectif des fiches-actions, outre de concrétiser l'Agenda 21 sous une forme de plan d'actions, est de répondre à un souhait d'évaluation continue et de communication des engagements pris.

De façon à inclure la description d'une action dans le contexte de l'action municipale, elle peut inclure : un rappel de ce qui a déjà été fait, ce que l'on souhaite mettre en place, l'objectif recherché et les résultats attendus.

Une fiche de manière classique comprend : le titre de l'action, l'enjeu ou l'objectif auxquels elle se rattache, le maître d'ouvrage et les partenaires éventuels, la description

de l'action, des éléments de calendrier et d'évaluation financière si ils sont disponibles, et des indicateurs qui permettront de mesurer l'avancée et/ou l'impact de l'action.

Il est proposé de se fixer pour objectif la fin du mois d'octobre pour la réalisation de ces fiches. Chaque commission municipale peut développer sa propre méthode de travail. Un premier temps peut concerner la définition et la sélection d'actions, et un deuxième temps la déclinaison sous forme d'une fiche.

A titre d'exemple, les 42 fiches actions de l'Agenda 21 de Quéven sont consultables sur le site <http://www.queven.com/?rubrique=commune&mode=quev21>.

L'élu référent, le comité de pilotage, le chargé de mission, se tiennent disponibles pour alimenter le travail des commissions, rappeler les éléments de diagnostic, les objectifs nationaux et locaux auxquels la ville peut prendre part et orienter vers des exemples ou documents qui seraient disponibles.

Ce travail nécessitera l'investissement des services municipaux. Une démarche d'information et de sensibilisation des responsables de service pourra être faite dans ce sens.

IV. Sensibilisation des Pontivyens

Dans l'objectif de poursuivre la création d'espaces d'échanges autour des thématiques du développement durable et solidaire, il a été proposé d'organiser des temps forts plus ciblés sur des publics.

L'élu référent ou le chargé de mission ayant été sollicités à plusieurs reprises par des établissements scolaires pour présenter la démarche Agenda 21 de la ville, il est proposé d'organiser une table ronde autour du thème "*établissement scolaire ou de formation et développement durable et solidaire*". Cette table-ronde à l'attention des chefs d'établissements, professeurs, élèves ou parents d'élèves délégués sur ces sujets, a pour but de mieux connaître les expériences pontivyennes et de les croiser avec les témoignages d'invités ayant déjà contribué à de telles opérations.

Cette table ronde aura lieu le mercredi 20 avril.

V. Divers

La ville de Dinan souhaitant également élaborer un Agenda 21, une délégation d'élus a sollicité la mission Agenda 21 de la ville de Pontivy pour un partage d'expérience. La délégation sera accueillie début avril à Pontivy.

Pour l'année 2010, 5 000 euros du Conseil général et 6 009 euros provenant de la DREAL ont été versés à titre d'acompte de subvention.

Ville de Pontivy - Agenda 21



Diagnostic technique

Décembre 2010



Agenda 21 Pontivy - KOLIBRI - Diagnostic technique décembre 2010



Bruno PERERA
KOLIBRI
54 avenue Président Wilson
56400 AURAY
Tel : 06 07 04 59 12 - 09 51 11 57 01
Fax : 09 56 11 57 01
bruno.perera@kolibri.fr

Table des matières

PREAMBULE.....	8
0 - DONNEES GENERALES.....	9
01 - Situation et généralité.....	9
011-Morphologie naturelle.....	9
012-Morphologie urbaine.....	10
La ville médiévale.....	10
La ville napoléonienne.....	10
Depuis 1948.....	11
02-Organisation de la commune.....	11
021-Élus.....	11
Commissions municipales :.....	11
Commissions extra-municipales :.....	11
022-Services municipaux.....	12
Services :.....	12
Délégations de services :.....	12
023-Budgets 2009 - 2010.....	12
024-Différentes circonscriptions administratives, électorales et EPCI.....	13
0241-Canton de Pontivy.....	13
0242-Arrondissement de Pontivy.....	14
0243-Pontivy Communauté.....	14
0244-Pays de Pontivy.....	14
0245-Autres structures.....	15
025-Programmes et documents d'aménagement.....	15
0251-Échelle communale : PLU et PADD.....	15
0252-Échelle communale : ZPPAUP, PPRI, PDUP et RLP.....	16
0253-Échelle de Pontivy communauté : Agenda 21.....	16
0254-Échelle de Pontivy communauté : PLH (Programme Local de l'Habitat).....	16
0255-Échelle de Pontivy communauté : OPAH (Programme Local de l'Habitat).....	16
0256-Échelle du Pays de Pontivy : Schéma de cohérence territoriale (SCoT).....	16
03 - Démographie.....	17
031-Population.....	18
032-Population par âge.....	18
033-Ménages.....	19
034-Revenu fiscal par foyer.....	20
035-Revenu fiscal par quartier.....	21
036-Diplômes, formation.....	21
04 - Une commune engagée dans le développement durable.....	21
041-Des actions dans le sens du développement durable.....	21
042-Achats durables.....	22
043-Baromètre du développement durable.....	22
044-Agenda 21.....	23
Quelques dates à Pontivy:.....	24
Les étapes :.....	24
045-Bilan carbone «Patrimoine & services».....	25
05 - Atouts / Faiblesses - Présentation de la commune de Pontivy.....	27
1 - MAITRISE DE L'ENERGIE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE.....	28
11 - Maîtrise des consommations d'énergie.....	28
111 - Consommation.....	28
1111-Diagnostics de performance énergétique.....	28
Inventaire énergétique des bâtiments.....	29
Diagnostics de performances énergétiques (DPE).....	29
Les bilans énergétiques seront étendus à tout le patrimoine de la ville.....	29
1112-Bilans carbone.....	29
112 - Économies d'énergie.....	30
1121-Pondi-électreau.....	30
1122-Maîtrise des consommations énergétiques : intégration dans les achats de la collectivité.....	30
1123-Consommation d'électricité et écowatt.....	31
1124-Amélioration des performances énergétiques des bâtiments existants.....	32
1125-Nouveaux bâtiments et performance énergétique.....	32
1126-Conseils en énergie.....	33
113-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Maîtrise des consommations énergétiques.....	33
12 - Énergies renouvelables.....	33
121-Solaire.....	33

Ville de Pontivy.....	34
122-Bois énergie.....	34
Pontivy Communauté et autres échelons territoriaux.....	34
Ville de Pontivy.....	35
123-Méthanisation.....	35
124-Éolien.....	35
Pontivy Communauté.....	35
A terme le potentiel d'installation prévu est de 56 éoliennes totalisant 100 MW (environ le dixième d'une centrale nucléaire en puissance installée).....	36
Ville de Pontivy.....	36
125-Hydraulique.....	36
Pontivy Communauté.....	36
Ville de Pontivy.....	36
126-Incineration et vapeurs.....	36
127-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Énergies renouvelables.....	37
13 - Déplacements.....	38
130-Plan de déplacement urbain.....	38
131-Déplacements doux.....	39
1311-A pied.....	39
En ville :.....	39
Chemins balisés :.....	40
Chemin de halage :.....	40
1312-Vélo.....	40
Schéma régional.....	40
Plan vélo du Morbihan.....	41
Vélo à Pontivy.....	42
132-Transports collectifs.....	43
1321-Train.....	43
1322-Bus.....	43
Bus interurbains et régionaux.....	43
Pondibus.....	43
133-Place de la voiture et des autres véhicules motorisés.....	44
1331-Trafic routier.....	44
1332-Voirie.....	45
1333-Covoiturage.....	46
134-Voies navigables.....	46
135-Aérodrome.....	48
136-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Déplacements.....	48
2 - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS, DES RESSOURCES ET DE LA BIODIVERSITE.....	49
21 - Milieux naturels, faune, flore, espaces verts.....	49
211-Milieux naturels, faune, flore.....	49
2111-Géologie.....	49
2112-Inventaires Faune Flore.....	50
Corridors écologiques.....	50
2113-Boisements, landes, prairies humides et maillage bocager.....	50
2114-Inventaire des plans d'eau, mares, fontaines, lavoirs.....	52
2115-Bassins versants, réseaux hydrographiques et zones humides.....	53
212-Mesures de protection.....	53
2121-Zones humides.....	53
2122-Espaces boisés classés, talus et chemins creux.....	54
213-Espaces verts.....	54
Service espaces verts.....	54
Espèces invasives.....	54
Circuits d'interprétation et de découvertes.....	56
214-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Milieux naturels, faune, flore, espaces verts.....	56
22 - Paysages urbain, rural.....	57
221-Paysage visuel.....	57
222-Unités paysagères.....	57
223-Règlement local de publicité.....	58
224-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Paysages de la commune.....	60
23 - Aménagement et urbanisme.....	60
231-Formes urbaines.....	60
2311-Typologie des formes urbaines en agglomération.....	60
2312-Typologie des formes urbaines hors agglomération.....	60
232-Urbanisme et politique foncière.....	62
2321-PLU-PADD.....	62
2322-ZAC de Talin.....	64
2323-ZPPAUP.....	65
2324-Autres.....	66
233-Qualité environnementale des bâtiments.....	66

234-Consommation d'espace.....	66
235-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Aménagement et urbanisme.....	67
24 - Eau potable.....	68
241-Territoire desservi.....	68
242-Gestion du service.....	68
243-Ressource, production et patrimoine.....	68
Ressources.....	68
Patrimoine du service d'eau.....	68
Abonnés.....	69
Réseau.....	69
Parc de compteurs.....	70
Qualité du réseau.....	70
244-Distribution et consommation.....	70
Distribution.....	70
Consommation.....	70
Répartition.....	70
245-Qualité.....	71
Qualité des eaux brutes du Blavet station du Déversoir et des eaux brutes des captages.....	72
246-Coût.....	73
247-Éducation à l'environnement sur le thème de l'eau.....	73
248-Actions dans le domaine des économies d'eau.....	74
249-Protctions de la ressource en eau.....	74
2491-Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Blavet.....	75
2492-Contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides.....	75
2493-Périmètres de protection des captages.....	76
2494-Plan de désherbage.....	76
2410-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Eau potable.....	77
25 - Eaux pluviales et assainissement.....	78
251-Eaux pluviales.....	78
Schéma directeur des eaux pluviales.....	78
Rétention des eaux pluviales.....	78
Récupération de l'eau de pluie.....	78
252-Assainissement.....	79
2521-Territoire desservi.....	79
2522-Gestion du service.....	79
2523-Patrimoine.....	79
Station d'épuration.....	79
Eaux parasites.....	80
Réseau de collecte.....	80
Postes de relèvement.....	80
2524-Usagers du service.....	80
Abonnés.....	80
Conventions de raccordement.....	81
Conventions de rejet.....	81
2526-Traitement.....	81
Boues.....	81
2527-Coûts.....	81
2528-Service Public d'Assainissement Non Collectif.....	82
253-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Eaux pluviales et assainissement.....	82
26 - Déchets.....	84
261-Réduction des déchets.....	85
262-Collecte et transfert des déchets.....	85
Collecte.....	85
Transfert.....	86
263-Tri des déchets.....	86
264-Traitement des déchets.....	87
265-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Déchets.....	87
27 - Air, bruit, risques.....	88
271-Air.....	88
272-Bruit.....	88
273-Risques naturels et technologiques majeurs.....	88
Le PPRI du Blavet.....	89
Pollution.....	89
274-Autres risques.....	89
275-Antennes relais.....	89
276-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Air, bruit, risques.....	90
3 - COHÉSION SOCIALE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS.....	91
31 - Petite enfance, enfance et jeunesse.....	91
311-Petite enfance.....	91

312-Enfance.....	91
313-Jeunesse.....	91
Séjours vacances	91
314-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Petite enfance, enfance et jeunesse.....	92
32 - Personnes âgées et handicap.....	92
321-Personnes âgées.....	92
Lien intergénérationnels.....	92
Les services suivants sont recensés :.....	92
Portage des repas à domicile (service du CCAS).....	92
Télé-assistance (Service CCAS).....	92
Centre local d'Information et de Coordination (CLIC association).....	92
Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD - service CCAS).....	92
Hospitalisation A Domicile (HAD - Service Centre hospitalier Centre Bretagne).....	93
Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSID).....	93
Hébergement des personnes âgées.....	93
322-Handicap.....	93
3221-Le Centre AFI.....	93
3222-L' ESAT du Pigeon Blanc.....	93
3223-L' ESAT et entreprise adaptée de la Vieille Rivière.....	94
3224-Hébergements adaptés.....	94
3225-L'Institut médico-éducatif (IME) Kér an heol glas de Kervihan.....	94
3226-L'Institut médico-éducatif (IME) de Tréleau.....	94
3227-AMISEP : I.E.F.P.A. Ange-Guepin.....	95
3228-Prise en compte du handicap par la ville.....	95
323-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Personnes âgées et handicap.....	95
33 - Santé et prévention.....	96
La ville de Pontivy et le dispositif de santé publique.....	96
Caractéristiques du 8 ème secteur sanitaire Pontivy/Loudéac.....	96
Les professions de la santé.....	96
La ville de Pontivy et les équipements de santé.....	97
Pôle de santé public-privé du centre Bretagne de Kerio.....	98
La ville de Pontivy et la psychiatrie.....	98
331-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Santé et prévention.....	98
34 - Sécurité des personnes et des biens.....	98
Centre de secours Stéphane STROWSKY.....	98
Nuisances et Incivilités.....	99
Réseau santé - citoyenneté.....	99
Association d'éducation routière du pays de Pontivy.....	99
Concours Gastouet.....	100
341-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Sécurité des personnes et des biens.....	100
35 - Lutte contre l'exclusion et insertion.....	101
351-Politique de l'habitat.....	101
3511-Programme local de l'habitat.....	101
Garder la population des ménages sur place :	101
Loger et accueillir les jeunes :	101
Anticiper les besoins issus du vieillissement de la population	101
Prendre en compte l'évolution de l'attractivité du pays et les impératifs d'aménagement du territoire :	101
3512-Opération programmée d'amélioration de l'habitat.....	102
3513-Caractéristiques du logement : du collectif	102
3514- Précarité énergétique.....	103
3515-Logement social.....	103
Logements HLM.....	103
Foyer Résidence Le Pigeon Blanc :.....	103
Hébergement pour handicapés.....	104
Logements d'urgence.....	104
3516-Logements étudiants et lycéens.....	104
3517-Salubrité.....	104
352-Insertion sociale et professionnelle.....	104
3521-Emploi.....	104
3522-Structure d'insertion locale : AMISEP	105
AMISEP : CADA (Centre d'Accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile)	105
AMISEP : service Le Relais.....	105
AMISEP : Résidence sociale.....	106
AMISEP : atelier d'insertion Accès.....	106
AMISEP : I.E.F.P.A. Ange-Guepin.....	106
3523-Structure d'insertion locale : ATES (Association Travail Emploi Solidarité).....	106
3524-Structure d'insertion locale : Retritex.....	107
3525-Structure d'insertion locale : ESAT du Pigeon Blanc.....	107
3526-Structure d'insertion locale : Emmaüs.....	107
3527-Structure d'insertion locale : les Amis du Gros Chêne.....	107

3528- Structure d'insertion : L'ESAT de la Vieille Rivière.....	107
353-Lutte contre l'exclusion.....	107
3531-Structures d'actions sociales.....	107
Le Centre communal d'action sociale.....	107
Restos du Coeur.....	108
3532-Jardins familiaux.....	108
3533-Gens du voyage.....	108
3534-Nouvelles technologies de l'information et de la communication.....	109
354-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Lutte contre l'exclusion et insertion.....	109
36 - Intercommunalité et coopération territoriale.....	109
361-Atouts / Faiblesses / Intercommunalité et coopération territoriale.....	110
37 - Ouverture sur le monde, Solidarité et Coopération décentralisée.....	110
371-Jumelage coopération avec Ouelessebougou (Mali).....	110
372-Autres jumelages par des associations autonomes.....	111
373-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Ouverture sur le monde, Solidarité et Coopération décentralisée.....	111
4 - EPANOUISSEMENT, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL EQUITABLE ET SOLIDAIRE.....	112
41 - Vie culturelle, sportive et associative.....	112
411-Vie culturelle et loisirs.....	112
Équipements de loisirs et culturels.....	112
La médiathèque.....	113
Conservatoire à rayonnement départemental de Pontivy Communauté.....	113
Les principaux événements culturels :.....	113
412-Sports.....	114
L'Office Municipal des Sports.....	116
Les équipements de sport et de loisirs.....	116
413-Vie associative.....	117
414-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Vie culturelle, sportive et associative.....	117
42 - Patrimoine.....	117
421-Patrimoine bâti.....	117
4211-Patrimoine archéologique.....	117
4212-Patrimoine protégé.....	118
4213-Patrimoine non protégé.....	118
422-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Patrimoine.....	119
43 - Culture bretonne.....	119
Kerlenn Pondi.....	119
Radio Bro Gwened.....	119
Écoles, enseignement.....	119
Charte Ya d'ar brezhoneg.....	119
431-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Culture bretonne.....	120
44 - Citoyenneté - Participation à la vie publique.....	120
Le Conseil municipal des enfants.....	120
Les réunions de quartier.....	121
7 Commissions extra-municipales.....	121
Le bulletin municipal.....	121
Site municipal.....	121
Affichage.....	121
441-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Citoyenneté - Participation à la vie publique.....	121
45 - Éducation au développement durable.....	122
451-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Éducation au développement durable.....	122
46-Accès au droit.....	122
461-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Accès au droit.....	123
5 - DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE.....	123
51 - Économie.....	123
511-Grandes caractéristiques de l'emploi.....	123
5111-Taux d'activité.....	123
5112-Catégories socio-professionnelles de la population active :.....	123
5113-Chômage.....	124
5114-Emplois.....	124
Par catégories socioprofessionnelles.....	124
Par secteurs d'activités : on observe une forte tertiarisation et hausse des emplois dans l'industrie.....	125
5115-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Grandes caractéristiques de l'emploi.....	125
512-Grandes caractéristiques de l'économie.....	126
A l'échelle de la zone d'emploi « Pontivy-Loudéac » :.....	126
A l'échelle du canton de Pontivy :.....	126
Pontivy, 3ème pôle économique du Morbihan :.....	127
Nombre d'établissements.....	127
Typologie par secteur d'activité.....	127

Postes salariés par secteur d'activité.....	128
513-Zones d'activités.....	128
514-Artisanat.....	130
515-Commerces.....	130
Historique.....	130
Poids des commerces.....	130
Centre-ville :.....	131
L'offre commerciale périphérique :.....	131
U.C.I.A.P : Union des Commerçants, Industriels et Artisans de Pontivy.....	131
516-Industries.....	131
517-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Économie.....	132
52 - Agriculture, alimentation, circuits courts.....	132
521-Caractéristiques de l'agriculture.....	132
Baisse du nombre d'exploitations.....	132
Vieillesse des exploitants agricoles.....	132
Baisse de la SAU.....	133
Aide de la commune à l'agriculture biologique.....	133
522-Alimentation.....	134
Restauration collective : 207 000 repas.....	134
523-Circuits courts.....	135
Lycée agricole du Gros Chêne.....	135
Biocoop Callune.....	135
Guide vente directe.....	135
Amap « Pondi amap ».....	135
Marchés.....	135
524-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Agriculture, alimentation, circuits courts.....	135
53 - Services.....	136
531-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Services.....	137
54 - Tourisme.....	137
541-Hébergements.....	138
542-Activités.....	138
543-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Tourisme.....	138
55 - Enseignement, formation professionnelle et supérieure, recherche.....	139
551-Formation continue.....	140
552-Formation professionnelle et supérieure.....	140
553-Recherche.....	140
554-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Enseignement, formation professionnelle et supérieure, recherche.....	141
BIBLIOGRAPHIE.....	142
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	145

PREAMBULE

Cet état des lieux technique est une synthèse de documents écrits concernant la commune de Pontivy, à laquelle s'ajoute des tableaux récapitulant les atouts, faiblesses, enjeux ou leviers d'action observés.

Son découpage reprend les 5 finalités proposées par le Ministère pour analyser les Agenda 21 et avoir une vision de la ville au regard de ces finalités:

- Maîtrise de l'énergie et protection de l'atmosphère
- Préservation des milieux naturels, des ressources et de la biodiversité
- Cohésion sociale entre territoires et entre générations
- Développement social et culturel équitable et solidaire
- Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

Il sera ensuite nécessaire pour la ville, d'adapter ces intitulés et de les reformuler, en les reliant aux politiques municipales et aux commissions municipales.

Cette synthèse concernant les différentes thématiques du développement durable et solidaire ne peut se limiter au regard du seul territoire de la ville, certains documents provenant d'un territoire plus large (communauté de commune, Pays, département, etc...) ont été pris en compte.

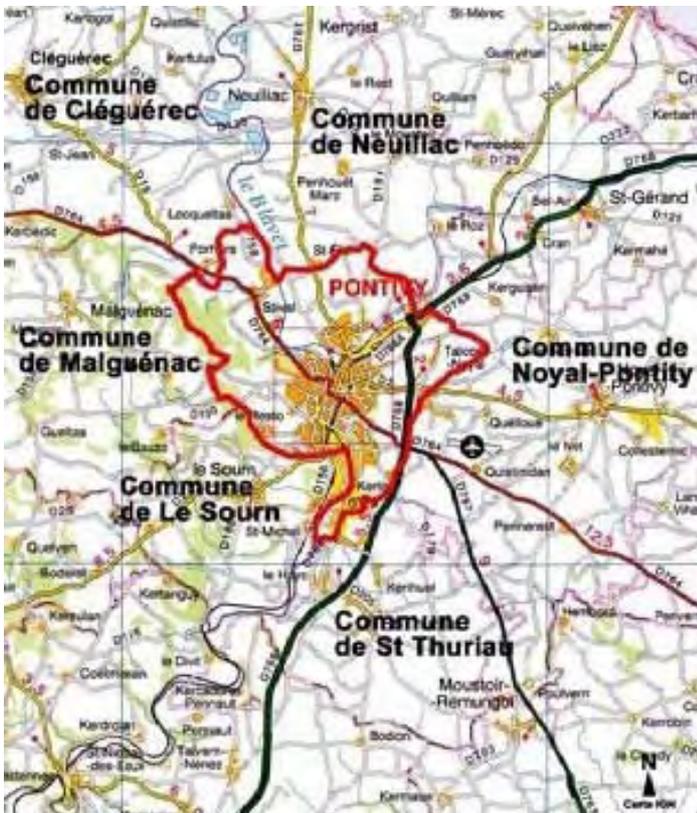
Ces documents, dont la liste présentée en fin de cette synthèse n'est nullement exhaustive, ont été obtenus auprès de la commune, par internet ou par différents autres médias. La fidélité de la synthèse présentée ici est donc limitée par la teneur des documents consultés ou des entretiens.

Un diagnostic sensible, synthèse d'entretiens auprès de personnes référentes sur la commune, a été réalisé en parallèle, ainsi que le *bilan carbone Patrimoine & Services* de la commune et une enquête auprès de la population (enquête Pontivy Agenda 21 en 2009).

La synthèse entre ces diagnostics, bilan et enquête et l'état des lieux de l'Agenda 21, est une base pour le travail en ateliers.

0 - DONNEES GENERALES

01 - Situation et généralité



Pontivy s'étend sur une superficie de 2485 hectares, soit approximativement sur 6,2 kilomètres du nord au sud et sur 3,3 kilomètres d'est en ouest. La commune s'étend sur une superficie bâtie de 12,5 km² pour un territoire communal de 25 km².

En 2007, la commune comptait 13 648 habitants, soit plus de la moitié de celle du canton (52,4 %) pour une densité de 544 habitants au km².

Les communes limitrophes sont les suivantes :

- Neulliac (56300), au nord,
- Noyal-Pontivy (56920), à l'est,
- Saint-Thuriau (56300), au sud-est,
- Le Sourn (56300), au sud-ouest,
- Malguénac (56300), à l'ouest,
- Cléguélec (56480), au nord-ouest.

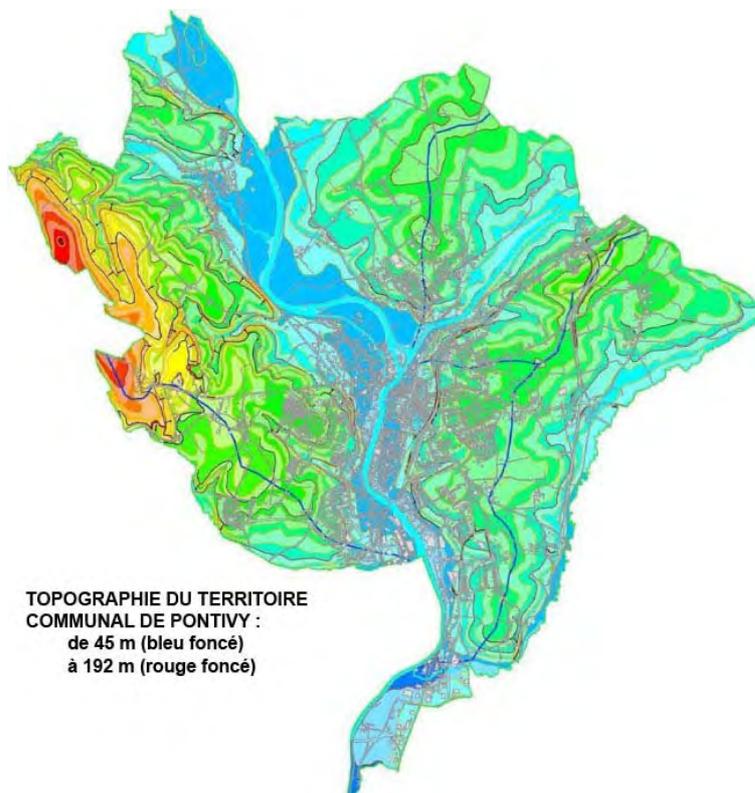
4ème aire urbaine du Morbihan en 2007, Pontivy est une sous-préfecture et un chef-lieu de canton :

Collectivité	Population 1999	2007	Évolution	%
Lorient	186 144	192 588	6 444	3,5%
Vannes	118 029	134 892	16 863	14,3%
Auray	19 123	23 266	4 143	21,7%
Pontivy	22 427	22 969	542	2,4%
Loudéac	13 932	14 246	314	2,3%
Ploermel	11 450	11 620	170	1,5%

011-Morphologie naturelle

La géomorphologie de la commune est surtout marquée par le massif granitique de Pontivy qui forme le massif de Stival et par le réseau hydrographique qui a creusé le plateau de schistes en vallées profondes. Les cours d'eau principaux sont le Blavet, la Niel, le canal de Nantes à Brest et le Talin. Les lignes de crêtes sont multiples et découpent la commune en 3 grands ensembles naturels cohérents et préservés, composés de grands boisements, landes et talwegs : la vallée de Saint-Niel, la vallée du Blavet et l'ouest du massif de Stival. Ces entités représentent 580 ha soit 23 % du territoire communal. Des talus ponctuent la topographie de la commune.

Le territoire communal comprend des altitudes s'échelonnant de 45 m à 192 m avec une moyenne de 95 m. Le point culminant se situe au nord-ouest, dans le massif boisé au-dessus de Coët Stival. Le point bas correspond à la partie aval du Blavet au niveau de la station d'épuration. Le Blavet est donc encaissé de plus de 100 m par rapport au plateau environnant et de près de 150 m par rapport au massif de Stival.



PLU - Rapport présentation - Novembre 2006

012-Morphologie urbaine

La ville médiévale

A la fin du 18^{ème} siècle, Pontivy est une ville médiévale implantée de part et d'autre du Blavet. Le Château, au nord, et Notre Dame de Joie, au sud, se situent en limite de l'agglomération qui se développe selon un axe dominant sud-est / nord-ouest défini par la rue du Fil, la rue du Pont, puis de l'ancien pont et, au-delà du Blavet, par la rue des Moulins. La ville médiévale se développe essentiellement rive gauche à l'intérieur des fortifications, autour du point central que constitue la place du Martray. Elle présente toutes les caractéristiques des villes médiévales intra-muros.

La ville napoléonienne

En 1802, Bonaparte 1^{er} Consul, décide de faire de Pontivy un lieu central, jonction de la navigation fluviale et ville stratégique et symbolique du pouvoir impérial. Découlera de cette volonté politique la canalisation du Blavet, la création du canal de Nantes à Brest et la juxtaposition à la ville médiévale d'une ville nouvelle. Un plan d'urbanisme, établi en 1805, régule l'ensemble du développement ultérieur de la ville pendant tout le 19^{ème} siècle. La cité sera confortée sur sa rive gauche et réorientée vers le sud.

Depuis 1948

À partir de la ville historique (médiévale et napoléonienne) l'urbanisation de Pontivy s'est tout d'abord faite en direction de l'est et de l'ouest sur les coteaux dominant la vallée du Blavet : Château-Gaillard sur la rive gauche, le Faubourg de Verdun sur la rive droite.

Dans les années soixante, la construction de logements HLM insufflé une dynamique nouvelle, l'urbanisation gagne alors les hauteurs de Bolumet, Château-Gaillard, Keropert. Puis, avec le développement de l'habitat individuel, elle se propage aux secteurs de Bellevue, Kerimaux, Kerjalotte, du Four à Chaux.

Ce mouvement s'accompagne de la création de nouveaux équipements publics : palais des congrès, parc des expositions, écoles, collège, lycées, gymnases, piscines, crèche, bibliothèque...

Parallèlement, des parcs d'activité se créent, au sud, le long du Blavet. En premier lieu, ils accueillent des entreprises du vieux quartier de Tréleau qui perd peu à peu sa vocation industrielle et artisanale.

De nos jours, l'urbanisation se poursuit en limite d'agglomération. Ainsi, deux-cent cinquante logements sont projetés aux abords de Bolumet sur la ZAC de Talin.

Dans le secteur du Gros Chêne, l'institut universitaire de technologie (IUT) et l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) ont rejoint le lycée agricole pour former un nouveau pôle de formation et de recherche.

Dans les secteurs déjà urbanisés (Kervers, Le Four à Chaux, Tréleau, Kerjalotte, Kerimaux), la construction de résidences collectives contribue pour sa part à densifier l'habitat.

02-Organisation de la commune

021-Élus

Le maire de Pontivy, Jean-Pierre Le Roch, est aussi le président de Pontivy Communauté.

L'équipe municipale comprend 33 conseillers municipaux dont 9 adjoints.

On recense 12 commissions municipales et 7 commissions extra-municipales :

Commissions municipales :

- Action culturelle et vie associative,
- Action sociale et jeunesse,
- Action sociale et solidarité,
- Démocratie locale et information,
- Environnement,
- Finances,
- Habitat et logement,
- Patrimoine et tourisme,
- Personnel,
- Sports et loisirs,
- Travaux,
- Ville et déplacements.
- Un Comité de pilotage Agenda 21 regroupant élus et les responsables de services est également en place

Commissions extra-municipales :

- Cimetières et cérémonies,
- Commerce,
- Devoir de mémoire,
- Halles, foires et marchés,
- Restauration municipale,
- Vie étudiante
- Commission consultative sur les services public locaux
- Le Forum 21 (Agenda 21) regroupe élus et représentants pontivyens

022-Services municipaux

Les services municipaux de la ville de Pontivy comptent 185 emplois. Le CCAS et l'EHPAD réunissent 89 emplois. 7 agents sont détachés pour la Compagnie des Eaux du Blavet, un à l'hôpital et quatre agents d'autres fonctions publiques sont détachés et en fonction dans les services de la ville. A ces emplois permanents, s'ajoutent une quarantaine d'emplois dans le cadre de remplacement, de renfort, d'emplois saisonniers. Soit un total d'environ 334 agents.

Services :

<ul style="list-style-type: none">→ Services administratifs et fonctionnels :<ul style="list-style-type: none">✓ Développement urbain, secrétariat général,✓ État-civil, élections, cimetières,✓ Archives documentation.→ Ressources humaines,→ Finances,→ Services techniques :<ul style="list-style-type: none">✓ Administration,✓ Urbanisme,✓ Voirie, réseaux, propreté urbaine,✓ Espaces verts,✓ Bâtiments,✓ Sécurité garage	<ul style="list-style-type: none">→ Éducation et animation :<ul style="list-style-type: none">✓ Patrimoine,✓ Médiation du patrimoine,✓ Affaires scolaires et sportives,✓ Culture, tourisme, vie associative, Palais des Congrès,✓ Enfance-jeunesse : crèche, halte garderie, centre de loisir, animation jeunesse, relais assistantes maternelles✓ Bibliothèque→ CCAS,→ Systèmes d'information,→ Police municipale
--	--

Délégations de services :

La Ville délègue ou établit des contrats avec des entreprises pour les services suivants :

- Assainissement,
- Eau potable,
- Éclairage public,
- Pondibus transport en commun urbain,
- Restauration collective.

023-Budgets 2009 - 2010

Le budget de la ville est le suivant :

BUDGET VILLE	2009	2010
Fonctionnement	15 428 766,58 €	15 201 258,10 €
Investissement	13 257 809,68 €	12 416 766,28 €

Le budget ville 2010 repose sur les orientations suivantes :

1. Maintien des taux d'imposition en vigueur depuis 1996 :
 - Taxe Habitation : 14,46 %
 - Foncier Bâti : 25,89 %
 - Foncier Non Bâti : 52,56 %
2. Évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement,
3. Prise en compte des données du recensement et baisse des dotations de l'État,
4. Niveau d'investissement à 4 100 000 € en 2010,
5. Évolution maîtrisée de l'endettement : le ratio dette nette ville seule est de 709 €/habitant en 2010 (585 €/habitant en 2009) mais le ratio moyen des villes de la région Bretagne et de la strate 10 000 à 20 000 habitants calculé à partir des budgets principaux dette totale/habitant au 31 décembre 2008 est de 853 €/habitants.

Taux d'imposition cumulés Commune + groupements	Ville de Pontivy	Taux moyen 2007 des communes de la strate 10 000 à 20 000 habitants		
	Taux 2008	France entière	Bretagne	Morbihan
Taux taxe professionnelle	12,01%	17,73%	14,97%	13,99%
Taux taxe d'habitation	14,46%	15,42%	17,56%	15,53%
Taux du foncier bâti	25,89%	21,70%	21,21%	27,89%
Taux du foncier non bâti	52,56%	59,70%	56,58%	50,09%

	Pontivy communauté
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2008	8,46%

Le taux de la TEOM est de 8,46 % et n'a pas augmenté depuis 2004.

024-Différentes circonscriptions administratives, électorales et EPCI

La ville de Pontivy, en s'engageant dans l'élaboration de son Agenda 21, sera en capacité d'agir directement dans les domaines relevant de ses compétences. Pour le reste, elle sera force de proposition par le biais des élus qui siègent dans les différentes instances détaillées ci-après.

Plusieurs échelles administratives se superposent. Le citoyen éprouve parfois des difficultés à distinguer les compétences de chacun.

0241-Canton de Pontivy



Le canton est une circonscription électorale servant à l'élection des conseillers généraux, membres du conseil général du département.

Communes : 10 communes : Pontivy, Croixanvec, Gueltas, Guern, Kerfourn, Noyal-Pontivy, Saint-Gérard, Saint-Gonnéry, Saint-Thuriau et Le Sourn.

Population : 25 807 habitants en 2006

0242-Arrondissement de Pontivy

Le département du Morbihan est composé de 3 arrondissements : arrondissement de Pontivy, de Lorient et celui de Vannes. L'arrondissement de Pontivy est constitué des 10 cantons suivants : canton de Gourin, canton du Faouët, canton de Guéméné-sur-Scorff, canton de Cléguérec, canton de Pontivy, canton de Baud, canton de Locminé, canton de Rohan, canton de Saint-Jean-Brévelay et canton de Josselin.

0243-Pontivy Communauté

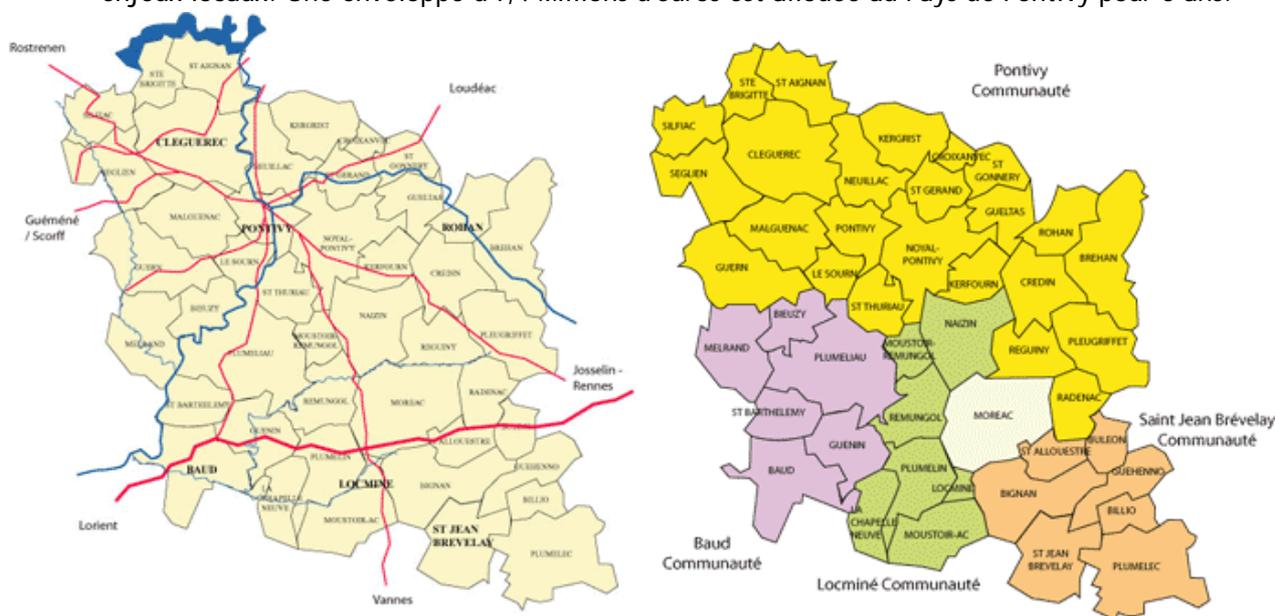
- **Date de création** : novembre 2000
- **Nombre de communes** : 24 communes : Silfiac, Ste-Brigitte, St-Aignan, Séglien, Guern, Malguénac, Cléguérec, Kergrist, Neulliac, Pontivy, Le Sourn, St-Thuriau, Noyal-Pontivy, St-Gérand, St-Gonnéry, Croixanvec, Gueltas, Kerfourn, Rohan, Crédin, Régigny, Bréhan, Pleugriffet, et Radenac.
- **Superficie** : 707,73 km²
- **Population** : 44 032 habitants en 2007

- **Activités et compétences** : La Communauté de communes est compétente dans les domaines suivants :
 - ✓ le développement économique et touristique,
 - ✓ l'aménagement de l'espace communautaire (rural, ZAC...),
 - ✓ la création ou l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire,
 - ✓ le logement social,
 - ✓ la protection et la mise en valeur de l'environnement (collecte des déchets, assainissement autonome...)
 - ✓ les équipements sportifs et culturels,
 - ✓ d'autres compétences sont en débat : transport, petite enfance, eau et assainissement.

0244-Pays de Pontivy

- **Date de création** : 2003
- Syndicat mixte regroupant 4 communautés de communes (Pontivy communauté, Baud Communauté, Locminé Communauté, St Jean Brévelay Communauté et la commune de Moréac
- **Population** : 82 000 habitants soit une densité de 59 habitants au km²
- **Enjeux** :
 1. Une politique de développement pour l'emploi s'appuyant sur une consolidation et une diversification des activités du Pays,
 2. Une politique d'aménagement et de développement cohérente et harmonieuse par une protection et une valorisation du territoire ,
 3. Une politique de la vie quotidienne par un renforcement des solidarités territoriales.

Le pays de Pontivy est un des 15 pays, sur les 21 existant en Bretagne, à avoir été éligible en 2008 au programme Leader. Programme européen de développement rural attaché à la PAC, le programme Leader vise à développer les initiatives innovantes et durables pour répondre aux enjeux locaux. Une enveloppe d'1,4 Millions d'euros est allouée au Pays de Pontivy pour 5 ans.



0245-Autres structures

- **Syndicat départemental d'énergies du Morbihan** (exerce les compétences électricité et extensions de réseau d'éclairage public de la commune de Pontivy),
- **Pays touristique de Pontivy** : il réunit les communes des 3 cantons de Pontivy, de Rohan et de Cléguerec. Son siège est localisé sur la commune de Pontivy.
- **Syndicat Départemental de l'Eau du Morbihan** : il réunit 250 communes morbihannaises sur 261. Les villes de Vannes et Lorient ne sont pas adhérentes. L'ensemble des abonnés morbihannais sauf ceux de Vannes et de Lorient paient l'eau potable à un prix identique (en 2010 2,51 € / m3).
- **Syndicat Intercommunal de transfert et de traitement des ordures ménagères du Morbihan Intérieur (SITTOMI)** : il regroupe 101 communes du nord du Morbihan, 8 communautés de communes représentant 158 000 habitants en 2007. Sa compétence est le transfert et le traitement des déchets (tri des emballages, transport des ordures ménagères collectées par les collectivités, valorisation et traitement des ordures ménagères)

025-Programmes et documents d'aménagement

0251-Échelle communale : PLU et PADD

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est opposable depuis le 27/12/2006.

Le PLU, qui se substitue au POS (Plan d'Occupation des Sols), a vocation à fixer des options d'aménagement pour les 10 à 15 prochaines années avec des incidences fortes sur le foncier, les déplacements, le logement et l'activité économique, mais il vise aussi à définir le cadre de vie et les modalités du vivre ensemble.

Le processus d'élaboration engagé en 2002 s'est déroulé en plusieurs étapes. Après l'adoption du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le projet, modifié après enquête publique, a été adopté par le conseil municipal le 08/11/2006.

0252-Échelle communale : ZPPAUP, PPRI, PDUP et RLP

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager - cf § 2323,

PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation - cf § 273,

PDUP : Plan de Déplacements Urbains de Pontivy - cf § 130,

RLP : Pontivy s'est doté d'un règlement local de publicité visant à réduire le nombre de dispositifs publicitaires présents sur le territoire communal.

0253-Échelle de Pontivy communauté : Agenda 21

Par délibération du bureau communautaire en date du 10 septembre 2008, les élus de Pontivy Communauté ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'une politique pour un développement durable par le biais d'une démarche Agenda 21. Les démarches de la ville et de la Communauté en faveur d'un Agenda 21 pourront donc être complémentaires, en fonction des compétences respectives des deux collectivités.

0254-Échelle de Pontivy communauté : PLH (Programme Local de l'Habitat)

Validé par délibération du conseil communautaire le 16 novembre 2005, pour la période de 2006 à 2012, il propose un certain nombre d'actions définies sous la forme d'un programme et réparties autour de 3 axes majeurs :

- Structurer la compétence « habitat » de la communauté ;
- Maintenir le rythme de production de logements ;
- Développer les interventions pour satisfaire les besoins des populations spécifiques.

(Cf détail au § 3511)

0255-Échelle de Pontivy communauté : OPAH (Programme Local de l'Habitat)

Par délibération du Conseil communautaire en date du 4 février 2010, Pontivy Communauté s'est prononcé en faveur de la mise en place d'une Opération programmée de l'habitat (O.P.A.H) sur l'ensemble de son territoire. Elle devrait être totalement opérationnelle au cours du 2ème trimestre 2010.

Ce dispositif qui repose sur un partenariat entre Pontivy Communauté, l'Anah et le Conseil général du Morbihan a pour ambition l'amélioration des conditions de logement des habitants de Pontivy Communauté.

Les élus ont donc décidé de lancer cette opération en privilégiant quatre axes:

1. l'amélioration de la qualité environnementale des logements,
2. la lutte contre l'habitat indigne et insalubre,
3. le développement de l'offre locative conventionnée,
4. l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Au total, il est ainsi prévu de réhabiliter 504 logements, sur une période de trois ans. Le coût de l'opération est estimé à 3,5MEUR, dont un quart environ, à la charge de Pontivy communauté.

(Cf détail au § 3512)

0256-Échelle du Pays de Pontivy : Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le SCoT a vocation à définir des orientations à l'échelle d'un bassin de vie et de développement économique. Initialement pressenti pour le territoire de Pontivy communauté, il a été élargi au 45 communes du Pays de Pontivy. Le 26 avril 2010, les élus du pays de Pontivy ont désigné les membres du comité de suivi du SCoT.

03 - Démographie

En 2006, Pontivy compte 13 518 habitants (population sans double compte). Si Pontivy a connu une hausse de sa population depuis 38 ans (18,5%), elle n'a pratiquement pas évolué entre 1999 et 2006 (0,13%).

En 2006, la population de Pontivy représente 52% de la population du canton, 31% de la population de Pontivy communauté.

Années		1968	1975	1982	1990	1999	2006	%
Population	Pontivy	11 412	12 578	12 675	13 140	13 501	13 518	
	Canton	20 622	22 179	23 491	24 380	25 146	25 807	52%
	Communauté de commune	38 726	39 623	40 930	41 485	42 332	43 654	31%

La particularité de la ville centre est de comprendre une plus grande proportion de personnes âgées (75 ans et plus) et de personnes jeunes (entre 15 et 29 ans) que la moyenne du département, de la communauté de commune ou du canton.

Évolution de la population par aire urbaine > 20 000 habitants

Aire urbaine 1999	Population au 01/01/06	Taux annuel moyen d'évolution (en %)			
		1982-1999	1999-2006		
			évol. pop.	dû au solde naturel	dû au solde migratoire apparent
Auray	22 922	1,1	2,6	0,4	2,3
Vannes	132 880	1,5	1,7	0,5	1,2
Rennes	571 754	1,2	1,3	0,8	0,6
Vitré	26 697	1	1,1	0,7	0,4
Quimper	129 110	0,9	1	0,2	0,7
Lannion	63 425	0,4	1	0	1
Dinan	35 432	-0,1	1	0,1	1
Redon	28 034	0,4	0,8	0,3	0,5
Saint-Brieuc	127 209	0,4	0,7	0,3	0,3
Dinard	26 401	0,7	0,7	-0,4	1,1
Guingamp	26 033	0	0,6	0	0,6
Concarneau	26 657	0,5	0,5	-0,3	0,8
Penmarch	22 624	-0,3	0,5	-0,5	1
Aires urbaines de < 20 000 hab.	127 183	0	0,4	-0,1	0,5
Lorient	192 104	0,4	0,4	0,2	0,3
Saint-Malo	72 592	0,7	0,4	0,1	0,3
Fougères	41 247	-0,1	0,4	0,3	0,1
Brest	309 268	0,4	0,3	0,4	-0,1
Pontivy	22 776	0,4	0,2	0	0,2
Morlaix	36 606	-0,4	0,2	-0,1	0,3
Ensemble des Aires urbaines	2 040 954	0,7	0,8	0,4	0,5

Source : recensements de la population

En Bretagne, parmi les aires urbaines de plus de 20 000 habitants, Pontivy présente un taux moyen d'évolution parmi les plus faibles, il est essentiellement constitué du solde migratoire. Ce dernier point semble être partagé avec les autres aires urbaines de même taille

031-Population

REPERES : Pontivy a vu sa population augmenter de 18,5% en 38 ans, dans le même temps le département du Morbihan a vu sa population augmenter de 28,6 %.
Entre 1999 et 2006 la population pontivyenne n'a quasiment pas augmenté : 0,13 %.

Commune				
Collectivité	Population 1968	2006	Évolution	%
Auray	8 449	12 435	3 986	47,2%
Ploermel	5 907	8 664	2 757	46,7%
Vannes	36 576	52 964	16 388	44,8%
Loudéac	7 212	9 619	2 407	33,4%
Hennebont	11 799	14 233	2 434	20,6%
Pontivy	11 412	13 518	2 106	18,5%
Lorient	66 444	58 135	-8 309	-12,5%

Que ce soit la commune, l'unité urbaine ou l'aire urbaine, Pontivy a une faible augmentation de sa population.

032-Population par âge

Le profil démographique de Pontivy est atypique, marqué par un vieillissement de la population et une forte proportion de la classe d'âge des 15-29 ans.

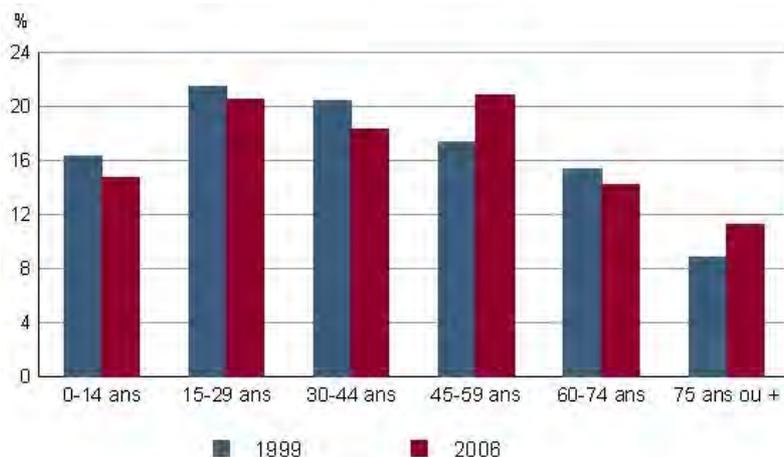
	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou +
Pontivy	13,5%	19,0%	17,7%	20,4%	15,0%	14,5%
Canton	16,3%	16,5%	19,1%	20,8%	14,6%	12,6%
Communauté	16,8%	15,3%	19,2%	20,3%	15,1%	13,4%
Morbihan	16,8%	15,5%	19,3%	20,6%	15,9%	11,9%

Ce tableau met en lumière les particularités de Pontivy par rapport au canton, à la communauté de communes et au département :

- peu d'enfants de moins de 14 ans, ce qui traduit un faible taux de natalité,
- une tranche 15-29 ans élevée, pouvant s'expliquer par le fait que Pontivy est ville centre avec une forte population étudiante,
- une tranche des plus de 75 ans importante, ce qui s'explique aussi par les services offerts par une ville centre.

	Pontivy	Canton	Communauté	Morbihan
Taux de natalité en ‰	10,6	11,3	11,5	11,8
Taux de mortalité ‰	11,8	10,9	11,5	10,4

Le graphique suivant illustre le vieillissement de la population à Pontivy par comparaison au canton, à la communauté de communes et au département. Pontivy a le plus faible taux de natalité et le plus fort taux de mortalité.



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Ce graphique compare par tranches d'âge, les résultats des deux recensement de 1999 et de 2006. En 2006, la population des 75 ans et + et des 45-59 ans a augmenté alors que toutes les tranches entre 0 et 44 ans diminuent.

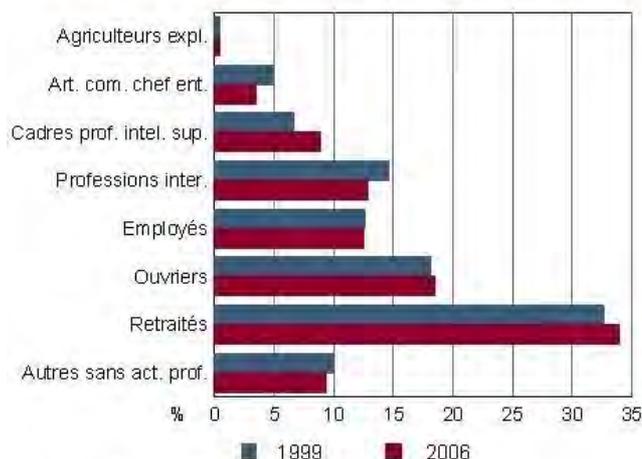
Entre 1999 et 2006, la part des retraités dans la population des plus de 15 ans est passée de 27,3% à 30%, traduisant là aussi le vieillissement, mais cette tendance est quasi identique au niveau du département (26,5% en 1999 et 30,4% en 2006), pour la communauté de communes (28,2% en 1999 et 31% en 2006) et pour le canton (26,6% en 1999 et 29,6% en 2006).

033-Ménages

La taille des ménages diminue depuis 1968 : décohabitations (autonomie des jeunes, séparations), individualisation des comportements, mise en couple plus tardive, raréfaction des familles nombreuses et l'allongement de la vie. Du fait d'une population plus âgée, la tendance est plus appuyée à Pontivy.

La taille des ménages diminue, passant de quasi 3,1 personnes par foyer en 1968 à 2 en 2006 (3,3 à 2,3 dans le Morbihan).

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires.

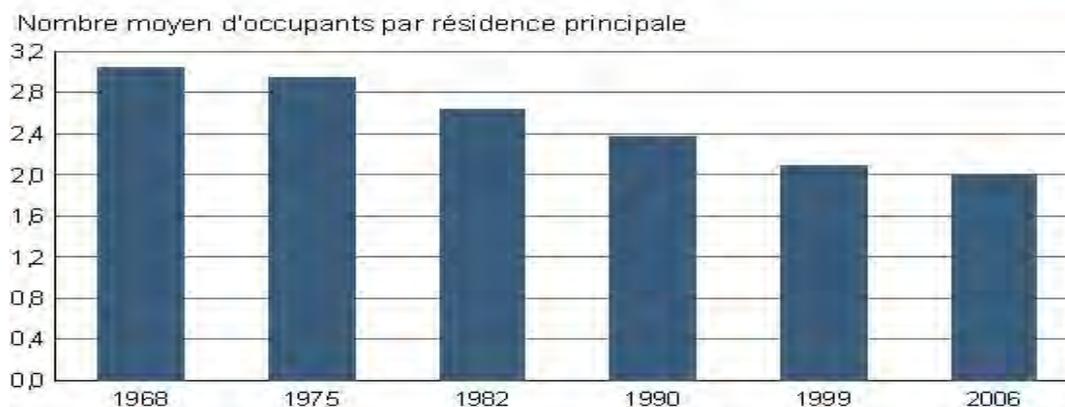
FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2006

	Ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	6 445	100,0	12 830	100,0
Agriculteurs exploitants	30	0,5	71	0,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	221	3,4	640	5,0
Cadres et professions intellectuelles sup.	575	8,9	1 541	12,0
Professions intermédiaires	831	12,9	1 948	15,2
Employés	807	12,5	1 534	12,0
Ouvriers	1 193	18,5	2 682	20,9
Retraités	2 184	33,9	3 501	27,3
Autres pers. sans activité professionnelle	603	9,4	914	7,1

Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire.

Les ménages retraités représentent la catégorie la plus importante avec 33,9% (38,2% dans le Morbihan), suivis par les ouvriers (18,5%), puis les professions intermédiaires (12,9%) et les employés (12,5%), les ménages actifs représentant 56,7 % de l'ensemble.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

034-Revenu fiscal par foyer

	Revenu net imposable moyen par foyer fiscal	Rang équivalent commune
Pontivy	21 720 €	58/261
Canton	21 149 €	72/261
Communauté	20 088 €	97/261
Morbihan	21 188 €	70/261

Pontivy est très légèrement au-dessus de la moyenne départementale pour le revenu net imposable moyen par foyer fiscal. La ville se situe ainsi au 58ème rang sur les 261 communes du département (la première commune du Morbihan se situe à 39 796 € et la dernière 12 377 €).

035-Revenu fiscal par quartier

A partir du revenu net imposable par foyer fiscal en 2007, nous obtenons les résultats suivants selon les quartiers (IRIS) :

- moyenne sur Pontivy : 21 170 €
- Centre-ville : 19 701 €
- Château Gaillard : 23 965 €
- Keropert : 18 637 €
- Kerjalotte : 18 663 €
- Tréleau-Four à chaux : 20 307 €

036-Diplômes, formation

Assez logiquement, Pontivy, ville centre avec de nombreux services et entreprises, a la population la plus diplômée par rapport à la communauté de commune et au département mais est relativement proche des chiffres du canton, sauf pour les diplômés d'un niveau supérieur à bac+2.

Population de 15ans ou +	Pontivy	Canton	Communauté	Morbihan
- d'aucun diplôme	14,5%	14,3%	16,5%	16,0%
- du certificat d'études primaires	15,5%	15,6%	17,6%	15,1%
- du BEPC, brevet des collèges	8,3%	7,2%	6,9%	7,2%
- d'un CAP ou d'un BEP	23,0%	27,0%	26,8%	27,1%
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,2%	16,1%	15,0%	15,8%
- d'un diplôme de niveau bac + 2	12,7%	12,3%	11,1%	11,1%
- d'un diplôme de niveau supérieur	9,8%	7,5%	6,1%	7,8%

04 - Une commune engagée dans le développement durable

041-Des actions dans le sens du développement durable

Pontivy a engagé de nombreuses actions dans le sens du développement durable. Dès 1994 la commune procédait à l'achat de terres pour la protection de ses captages, suivi d'un choix de mode de gestion durable de ces périmètres de protection.

En 2002, le conseil municipal délibérait pour éviter l'usage de bois issus de forêts primaires, réserves de biodiversité.

Les initiatives communales portent sur des domaines variés :

- lien social et solidarité
- réduction des pesticides et gestion différenciée,
- déchets et compostage,
- démarches globales de développement durable (Agenda 21, évaluation des politiques publiques ...),
- énergies,
- construction et bâtiment,
- urbanisme et aménagement,
- eau et assainissement,
- ...

La présente synthèse va aborder ces points mais nous pouvons dès à présent souligner :

- la délibération du CM (conseil municipal) le 28 mai 2008 pour le lancement de l'Agenda 21,
- le recrutement du chargé de mission Agenda 21 en septembre 2008,
- la sensibilisation de tous les élus et agents à l'Agenda 21 et au développement durable et solidaire et le plan de formation des agents 2009,
- la création de groupes-actions thématiques en interne pour favoriser la commande publique sur des critères éthiques et environnementaux; développer la collecte sélective dans les services; mieux gérer l'énergie et l'eau; assurer une meilleure circulation de l'information et information du public sur les activités de la ville,
- l'adhésion de la ville à la **Charte des villes bretonnes pour un développement urbain durable** en 2009. La Conférence des villes de Bretagne, regroupant plus de 30 villes de Bretagne dont Pontivy, a élaboré une charte pour un développement urbain durable. Elle se décline en 5 chapitres :
 - ✓ Viser l'exemplarité en matière environnementale,
 - ✓ Soutenir un développement économique durable et innovant,
 - ✓ Renforcer la cohésion et la mixité sociale,
 - ✓ Soutenir et valoriser l'identité partagée des villes bretonnes,
 - ✓ Développer coopérations et échanges entre les villes et leurs partenaires.

042-Achats durables

Pontivy fait partie de l'association Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable depuis 2008.

La ville de Pontivy a intégré des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics. Nous pouvons citer :

- **l'achat de bois issu de forêts gérées durablement** par délibération du CM le 25 septembre 2002, s'engageant à : à renoncer à l'emploi de tous bois tropicaux sans certificat fiable; favoriser l'emploi des bois de nos régions pour encourager et soutenir la production des bois européens et notamment la filière bretonne; faire prendre conscience de la nécessité absolue de protéger les forêts primaires et leurs habitants.
- **le marché de la restauration municipale**, à compter du 3 juillet 2009, qui met l'accent sur les produits frais, les produits bio, l'origine et la labellisation des viandes, la qualité des colorants ou des huiles. Cela a également pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre : le bilan carbone met en évidence que 26 % des produits viennent de Bretagne, 54% de France, 15% de l'Union Européenne et 5 % hors Union.
- la volonté de la Ville d'acheter des véhicules émettant le moins possible de CO2,
- **Le marché de transports Pondibus**, qui détermine le taux de pollution du nouveau bus (Norme Euro 5) ainsi que des conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- **la mise en place d'un groupe de travail** pour développer la politique d'achat socialement et écologiquement responsable.

043-Baromètre du développement durable

En 2008 la ville a accepté l'invitation de l'association pontivyenne Callune, membre du réseau Cohérence, de répondre au questionnaire du baromètre du développement durable. Cette évaluation a été reconduite en mars 2010 dans le cadre de l'Agenda 21 pour mesurer les progrès accomplis : les résultats sont diffusés sur le site baromètre : <http://www.barometredudeveloppementdurable.org/carte.php>

Le baromètre du développement durable ne présente pas l'ensemble de l'action des communes et n'intègre pas forcément leurs spécificités. Cependant son usage permet aussi d'ouvrir le dialogue avec les habitants

puisque à Pontivy, l'évaluation a été réalisée avec des représentants associatifs et des citoyens volontaires ayant laissé leurs coordonnées lors de l'enquête «Pontivy Agenda 21» (Avril 2009). Cela fait partie intégrante de la volonté de transparence et de démocratie participative liée à l'Agenda 21.

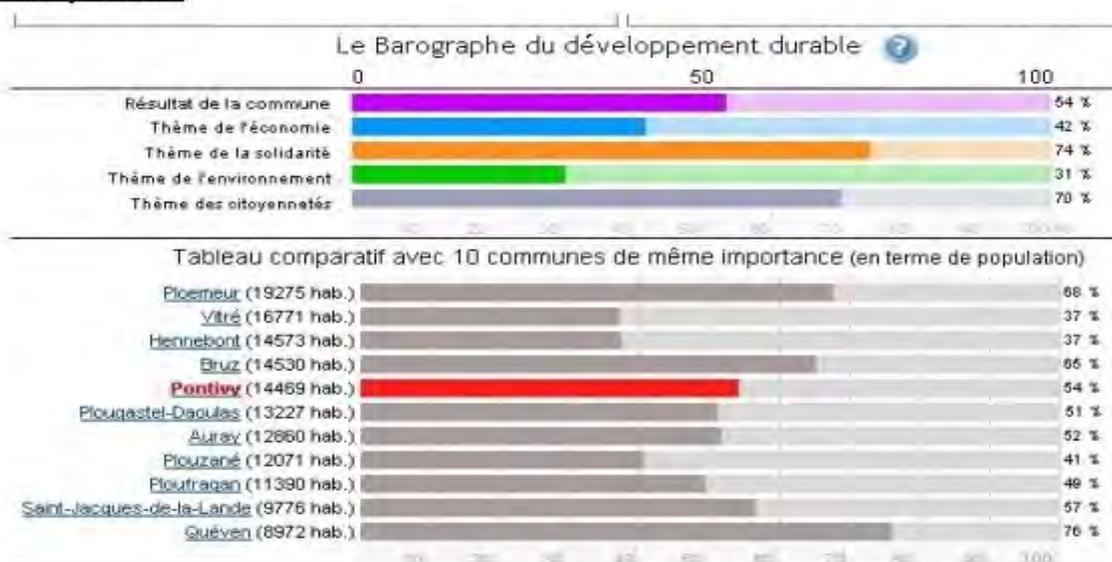
Pontivy atteint 54 % de réponses positives (contre 48% en 2008) soit le 5ème rang parmi les 11 communes bretonnes les plus proches en taille. Les thèmes classés dans l'ordre décroissant sont les suivants :

- Solidarité : 74 %
- Citoyennetés : 70 %
- Économie : 42 %
- Environnement : 31 %

Plus en détail :

1. **Solidarité** : le résultat de Pontivy, déjà initialement bon, progresse encore, témoignant de la multiplicité de dispositifs mis en place sur la ville.
2. **Citoyennetés** : le résultat initialement moyen, progresse largement; des actions mises en place dans le cadre de l'Agenda 21 y contribuent : sensibilisation et formation des agents, des élus, enquête Pontivy Agenda 21, développement du lien avec la population dans les projets de la ville.
3. **Économie** : le résultat moyen stagne, mais beaucoup d'actions relèvent de la compétence de la communauté de communes qui a la compétence développement économique. La méthodologie du baromètre n'est pas claire à ce sujet. Les actions et partenariats sont à développer.
4. **Environnement** : le résultat initialement bas reste bas. Les bons points sont marqués en matière de protection des milieux naturels (inventaires des zones humides, plan de désherbage) et de gestion des déchets, mais les domaines des économies d'énergie, d'eau, énergies renouvelables et de réduction des émissions de polluants sont à améliorer.

Résultats Pontivy 2010 :



044-Agenda 21

Issu du sommet de la terre de Rio (1992), un Agenda 21 est une méthode d'élaboration de programme d'actions qui en France, prend en compte cinq finalités du cadre de référence ministériel des Agendas 21.

- Lutter contre le changement climatique,
- Préserver la biodiversité, les milieux et ressources,
- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Évoluer vers des modes de production et de consommation responsables.

L'Agenda 21 de Pontivy répond à un engagement pris durant la campagne des élections municipales visant à mobiliser toutes les énergies locales en faveur du développement durable et solidaire. Sa mise en place se déroule sur trois ans (2009-2010-2011). La démarche sera présentée aux services de l'État pour être

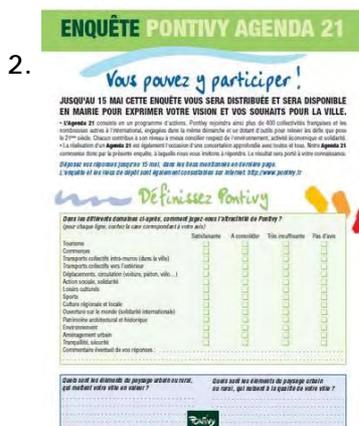
labellisée.

Quelques dates à Pontivy :

- **Lancement de l'agenda 21** par délibération du 28 mai 2008, avec désignation d'un élu à sa réalisation et embauche d'un chargé de mission dédié sur les années 2009-2010-2011,
- **Mise en place du Comité de pilotage** par le conseil municipal du 2 juillet 2008, comité composé de 9 élus, 3 représentants des services et du chargé de mission Agenda 21,
- **Embauche du chargé de mission Agenda 21** en septembre 2008,
- **Choix des prestataires** par le conseil municipal le 4 novembre 2009 pour réaliser l'Agenda 21 et le bilan carbone,
- **Mise en place du Forum 21** composé de représentants de la société civile (entrepreneur, commerçant, parent d'élève, association culturelle, environnementale, sociale...), d'élus, et de représentants des services le 21 mai 2010. Son rôle est de contribuer au diagnostic Agenda 21, de mobiliser les acteurs des réseaux, de recueillir des propositions.

Les étapes :

1. **Mobilisation en interne** : L'année 2009 a été centrée sur le thème de l'exemplarité de la collectivité, avec pour objectif d'assurer la sensibilisation de l'ensemble du personnel de la ville et du conseil municipal :
 - ✓ **Janvier à mars 2009** : entretiens exploratoires menés par le chargé de mission auprès du maire, de l'ensemble des adjoints et élus délégués, des agents de la ville pour recueillir des avis et définir les besoins et méthodes en termes de sensibilisation,
 - ✓ **Avril à mai 2009** : deux demi-journées de sensibilisation suivies par 9 ateliers internes avec les agents pour dresser le bilan des pratiques et des propositions d'actions. 260 agents ont participé (la quasi totalité de l'effectif). Les propositions ont été groupées, synthétisées et présentées au bureau municipal et au Conseil. Elles ont notamment engendré la création de quatre groupes-actions thématiques (déchets, énergie et eau, circulation et stockage de l'information, commande publique) associant agents et élus depuis fin 2009,
 - ✓ **Juillet-août 2009** : synthèse des ateliers avec les agents, synthèse de l'enquête, présentation au comité de pilotage,
 - ✓ **Septembre 2009** : présentation des synthèses au conseil municipal et lancement des actions en interne,
 - ✓ **Juin 2010** : deux réunions-bilan des groupes-actions basées sur le volontariat on réunit 50 agents. Ceci rentre dans la stratégie d'évaluation régulière des actions en interne, incluant la participation des agents.



Démarche vers la population et les acteurs du territoire

- ✓ **Enquête Pontivy Agenda 21 en avril 2009 pour la semaine nationale du développement durable**: le comité de pilotage a initié l'enquête Pontivy Agenda 21 : elle avait vocation à recueillir la perception de la ville par les habitants, de faire un travail sur les attentes de chacun, d'évoquer les éco-gestes et l'information sur les projets de la ville. L'enquête a été diffusée au porte-à-porte et sur le marché par les élus eux-même en avril 2009. Les formulaires ont été recueillis jusqu'en juin avec l'aide d'écoles, du centre de loisirs, des foyers de personnes âgées et de commerçants locaux.

597 réponses ont été recueillies et les résultats furent présentés à la population en novembre

2009 au palais des congrès. Un certain nombre de réponses aux remarques faites par les pontivyens ont déjà pu être apportées : par exemple avec la proposition d'élaborer un Plan de déplacement urbain de Pontivy, les échanges avec les responsables de l'usine France Gras qui avait fait le déplacement à la demande de la ville pour expliquer aux habitants, les mesures prises pour la maîtrise des odeurs.

- ✓ **Mars à septembre 2010 : état des lieux.** Cet état des lieux, est présenté au Forum 21 le 31 août 2010 pour qu'il propose des modifications, il a vocation à servir de base à des ateliers de travail avec la population et les acteurs du territoire en fin 2010 et au-delà pour construire des actions à mener sur la ville. Il puise dans :
 - les synthèses des propositions faites par les agents et les élus lors de la mobilisation en interne en 2009,
 - les résultats de l'enquête Pontivy Agenda 21 auprès de la population,
 - le bilan carbone «Patrimoine et services», réalisé par le cabinet Climat Mundi et dont les premiers résultats sont communiqués fin juillet 2010,
 - le diagnostic sensible réalisé par Nature & Culture et Kolibri auprès du Forum 21 en juin 2010,

Calendrier prévisionnel pour fin 2010 et 2011 :

- **Novembre 2010 : Définition des enjeux d'objectifs de l'agenda 21 et propositions d'actions** par des ateliers de travail menés auprès de la population, mais aussi en interne
- **Janvier à avril 2011 : Élaboration d'un programme d'action,**
- **Avril à juin 2011 : Formalisation de l'agenda 21**

Site internet et logo :

Un site internet sous format blog d'actualité est mis à jour régulièrement pour informer des actualités développement durable et solidaire sur la ville de Pontivy. Il a vocation à relater l'action de la ville mais aussi de tous les acteurs pontivyens (associations, entreprises, particuliers...) agissant dans ce domaine ou proposant une actualité allant dans ce sens.

Adresse du site : <http://www.pontivy.eu/agenda21/>

Les pontivyens souhaitant relater une expérience ou être informés des actualités et des réunions publiques peuvent s'abonner aux flux RSS ou contacter la mission Agenda 21 de la ville : agenda21@ville-pontivy.fr; tél. : 02.97.27.00.33.



Depuis juin 2010 un logo sous forme de tampon vient également identifier les actions immédiates menées dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique de développement durable et solidaire :

045-Bilan carbone «Patrimoine & services»

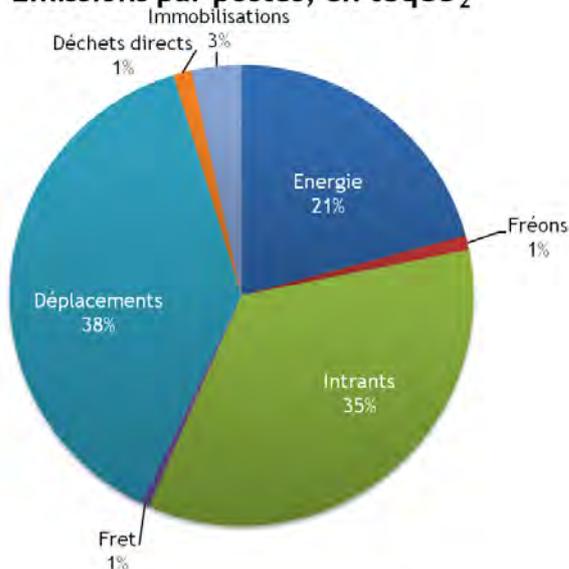
L'étude du bilan carbone «Patrimoine & services» fait l'objet d'une publication à part, voici quelques éléments ressortant des premiers résultats de août 2010.

Les émissions de la ville de Pontivy s'élèvent à 8 600 teq CO₂ (tonnes équivalent CO₂).

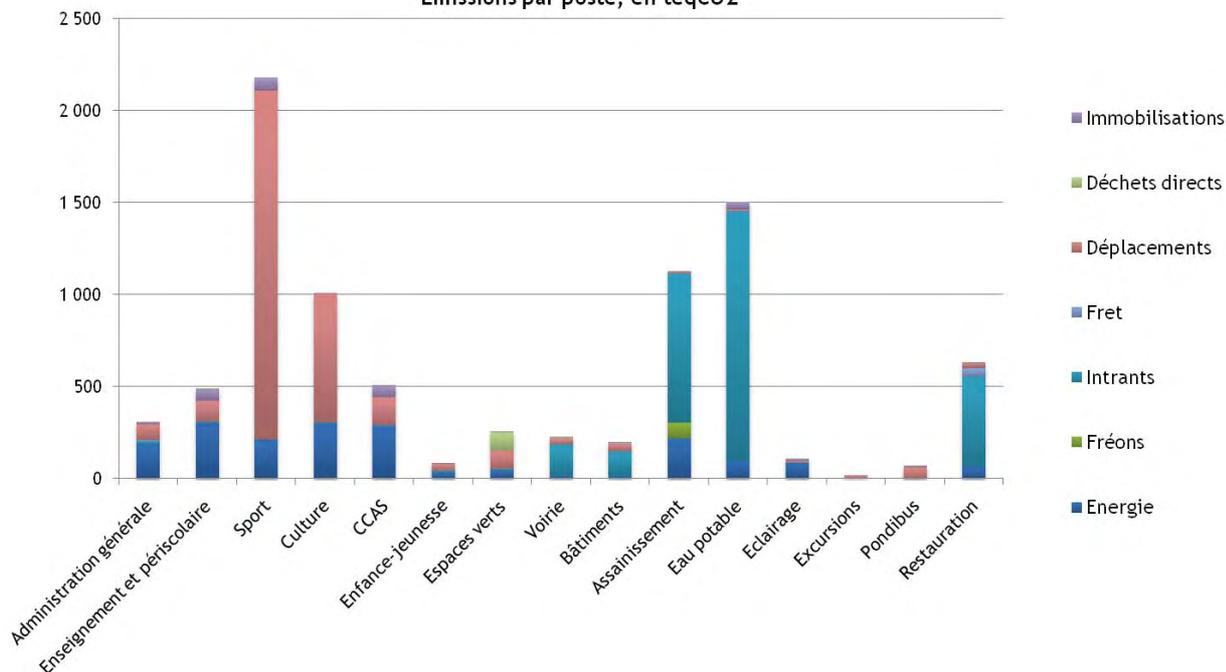
L'essentiel des émissions de gaz à effet de serre vient des déplacements (37% soit 3200 teq CO₂), une part prépondérante est due aux déplacements des visiteurs pour les activités culturelles et sportives, ce qui limite les leviers d'action pour la ville. Viennent ensuite les déplacements du personnel (domicile-travail) et les déplacements professionnels.

Les matériaux et services entrants induisent 35 % des émissions (3000 teqCO₂), c'est notamment lié aux travaux et réactifs (assainissement, voirie...). Enfin l'énergie représente 21 % des émissions (1800 teqCO₂).

Émissions par postes, en teqCO₂



Emissions par poste, en teqCO₂



Les groupes de travail liés au bilan carbone auront vocation à construire un programme d'actions qui seront intégrées à l'Agenda 21.

05 - Atouts / Faiblesses - Présentation de la commune de Pontivy

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Position géographique de carrefour en Centre-Bretagne : lieu de passage, ville centre avec de nombreux services et une bonne armature commerciale, la 3ème zone de chalandise du Morbihan.</p> <p>Revenu fiscal par foyer dans la moyenne départementale</p>	
<p>Ville vivante avec une population scolaire et étudiante nombreuse</p>	<p>Faible augmentation de la population</p> <p>Vieillessement de la population</p>
	<p>Empilement de nombreuses échelles administrative, souvent récentes, engendrant un manque de lisibilité de leurs compétences et des interlocuteurs : Pays, Communauté de communes, commune...</p>
<p>Identité fortement liée à l'eau</p>	<p>Risque d'inondations</p>
<p>Nombreuses actions engagées dans le développement durable depuis quelques années notamment en lien avec la solidarité, l'eau potable et la citoyenneté</p>	<p>Des domaines environnementaux où il faut progresser (économies de flux, biodiversité...), trouver des leviers pour engager les acteurs économiques et associatifs dans des actions de développement durable et solidaire</p>
<p>Commune communicante sur ses actions et développant l'évaluation concertée (évaluation au baromètre du développement durable, lancement d'un Agenda 21)</p>	
<p>Lancement d'un Agenda 21, d'une mobilisation interne des services et élus, d'une enquête auprès de la population, d'un Bilan carbone «Patrimoine & services», avec des moyens alloués importants</p>	<p>Nécessité de concrétiser des actions notamment dans le domaine de l'énergie, des déplacements et des émissions de GES</p>

1 - MAITRISE DE L'ENERGIE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Dans le cadre des accords européens faisant suite aux protocoles internationaux, la France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. Cet engagement est communément appelé « le facteur 4 ».

D'ici à 2020, elle s'engage à :

- > Réduire d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre,
- > Améliorer de 20% de l'efficacité énergétique,
- > Porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de sa consommation d'énergie finale.

Il conviendra de voir comment ces objectifs peuvent être transposés à l'échelle locale.

11 - Maîtrise des consommations d'énergie

111 - Consommation

1111-Diagnostics de performance énergétique

REPERES :

Engagement a été pris en 2003 devant la communauté internationale par le chef de l'État et le Premier ministre de : "diviser par un facteur 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050"

Cet objectif a été validé par le Grenelle de l'environnement en 2007. Cela revient à réduire de 3%/an ces émissions.

L'Engagement européen quant à lui est appelé "3X20" :

- 20% d'économie d'énergie,
 - 20% de réduction des émissions,
 - 20% de production d'énergies renouvelables,
- d'ici 2020.

A partir de juillet 2011 pour les bâtiments publics et janvier 2013 pour les bâtiments privés, les normes de consommations pour les 5 usages (chauffage, eau chaude, ventilation, climatisation et éclairage) devront être « BBC » (bâtiment basse consommation), c'est-à-dire ne pas dépasser 50 kWh/m².an (55 kWh énergie primaire/m².an en Bretagne), alors que la moyenne des bâtiments en France atteint 230 kWh/m².an.

Bâtiments neufs

A compter de janvier 2020, les nouveaux bâtiments devront avoir un impact énergétique neutre ou positif norme BEPOS : bâtiment produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Rénovation des bâtiments existants

Bâtiments publics

L'objectif figurant dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle I) est une réduction d'au moins 40% des consommations d'énergie et d'au moins 50 % des émissions de gaz à effet de serre dans un délai de 8 ans. Sont concernés les bâtiments de l'État (50 millions de m²) et ses principaux établissements publics (70 millions de m²). D'autres objectifs sont fixés pour les autres types de bâtiments (logements sociaux par exemple).

Inventaire énergétique des bâtiments

Des diagnostics énergétiques sur l'ensemble des bâtiments communaux visés par l'obligation ont été réalisés en 2009, avec les résultats suivants :

- domaine général : 9 bâtiments de 56 à 347 kWh ep/m².an,
- domaine sportif : 10 bâtiments de 53 à 431 kWh ep/m².an,
- domaine scolaire : 7 écoles de 76 à 347 kWh ep/m².an,
- domaine culturel : 8 bâtiments de 31 à 433 kWh ep/m².an,
- domaine enfance jeunesse : 3 bâtiments de 29 à 239 kWh ep/m².an,
- domaine social : 3 bâtiments de 86 à 182 kWh ep/m².an.

Ils visent à déterminer les bâtiments les plus énergivores. Les groupes scolaires de Stival et Paul Langevin et la salle omnisports de Kérantré sont par exemple identifiés comme énergivores.

Diagnostics de performances énergétiques (DPE)

Depuis 2007, les ERP (établissements recevant du public) d'une surface de plus de 1000 m² et d'une catégorie de 1 à 4 sont soumis à l'obligation de DPE. 12 bâtiments (Palais des Congrès, Théâtre Municipal, les groupes scolaires Marcel Collet, Jules Ferry, A Camus, Paul Langevin, Quinivet et RG Cadou, salles omnisports de Kerantré et de Kerjalotte, les tennis couverts, Auberge de Jeunesse) ont fait l'objet d'un DPE en 2009. 1 bâtiment est en classe énergétique A, 1 en B, 6 en C, 4 en D.

Les bilans énergétiques seront étendus à tout le patrimoine de la ville

Le conseil municipal du 23 septembre 2009 a validé la proposition de la commission environnement d'étendre ces diagnostics et affichages au patrimoine de la ville non visé par l'obligation réglementaire en considérant l'aspect pédagogique de ces affichages. La mise en application n'a pas encore été réalisée.

1112-Bilans carbone

REPERES :

Les bilans carbone sont un des moyens d'identifier les postes fortement consommateurs d'énergie et émetteurs de Gaz à effet de serre (GES). Ils permettent de mesurer la vulnérabilité de la ville à l'augmentation du coût des énergies fossiles. Deux types de bilans carbone existent :

- > le bilan carbone « Patrimoine & services » qui évalue les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité,
- > le bilan carbone « Territoire » qui évalue les émissions de GES du territoire communal,

Les bilans carbone peuvent contribuer à la phase diagnostic d'un agenda 21.

La commune de Pontivy réalise son bilan carbone « Patrimoine & Services » dans le cadre de l'Agenda 21 (cf § 045).

Les données correspondant à un bilan carbone « Territoire » seront accessibles probablement vers septembre 2010 à partir de la base de données régionale que met en place le conseil régional de Bretagne. Elle a vocation à identifier la dépendance des activités locales vis-a-vis des énergies fossiles et d'engager les territoires vers des stratégies de substitution et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

112 - Économies d'énergie

1121-Pondi-électreau

Piloté par le Centre communal d'action sociale (CCAS), un dispositif permanent de sensibilisation aux économies d'énergie est en place à la maison de la solidarité et des associations dans le cadre du dispositif communal Pondi électreau (économie d'énergie et d'eau).



En outre, un temps fort est réalisé chaque année sur 3 jours et concerne tous les publics mais avec des journées ciblées en direction des scolaires et d'un public en difficulté. L'animation est renouvelée chaque année et élargie depuis 2009 à d'autres thèmes. Elle fait l'objet de partenariats élargis : CAF, correspondant solidarité d'EDF, Communauté de communes, Ludothèque associative, association « Le pas sage »(insertion), Conseil municipal des enfants.

Une permanence Pondi électreau à raison d'une demi journée par mois se met en place en septembre 2010. La CAF apporte sa contribution en mettant à disposition une conseillère en économie sociale et familiale pour l'animation de cette permanence.

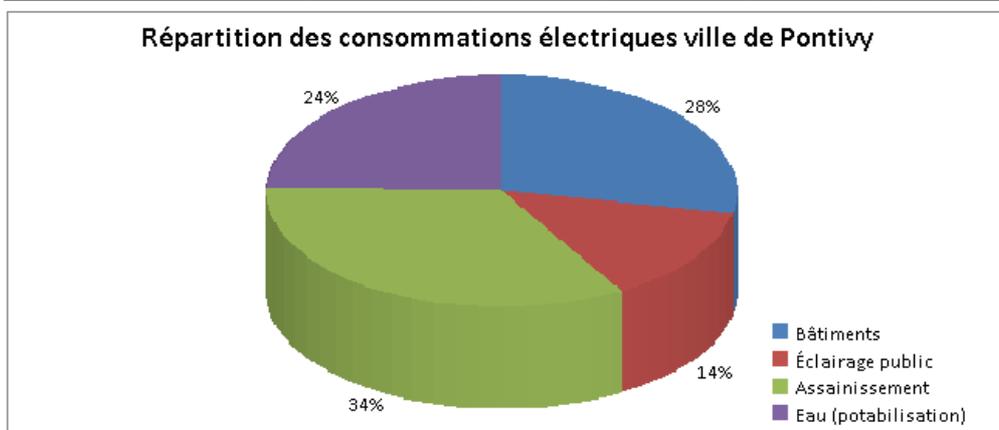
En 2009, 215 dossiers de demandes d'aides eau et énergie ont été traités par le Centre communal d'action sociale. Le montant total des aides engagé est stable entre 2008 et 2009 et s'élève à 40 000 euros. L'aide est plafonnée par demandeur. Les demandes concernent surtout des personnes seules ou seules avec un enfant.

1122-Maîtrise des consommations énergétiques : intégration dans les achats de la collectivité

Conséquence du travail mené en 2009 pour la mobilisation des services, le remplacement du matériel informatique de la mairie (photocopieur, ordinateurs, serveurs...) fait désormais l'objet de critères environnementaux (label Energy Star, mise en veille automatique, fonction recto-verso, possibilité de numériser un document et de l'envoyer sur les serveurs de partage de fichiers sans avoir à imprimer).

1123-Consommation d'électricité et écowatt

Ville de Pontivy – Consommations d'électricité (2009)					
Domaine	kWh	%	Coût	%	Coût du kWh (€)
Bâtiments	1 925 649,00	27,97%	420 000,00 €	54%	0,218
Éclairage public	931 189,00	13,52%	130 000,00 €	17%	0,140
Assainissement	2 342 102,00	34,01%	143 000,00 €	18%	0,061
Eau (potabilisation)	1 686 565,00	24,49%	88 000,00 €	11%	0,052
Total	6 885 505,00	100%	781 000,00 €	100%	



La consommation électrique pour l'éclairage est proche d' 1 million de kWh par an soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne de 330 foyers (hors chauffage, eau chaude et cuisson).

Le réseau d'éclairage de la ville de Pontivy comprend 2 661 points lumineux. Entre 1995 et 2010, le nombre de points lumineux a été doublé sans pour autant augmenter les consommations du fait d'un programme suivi d'actualisation des équipements. Cela s'est notamment traduit par le remplacement des lampes à vapeur de mercure par du sodium HP ou iodure métallique.

Le coût global de la consommation et de la maintenance représente 300 000 € par an (environ 20 € par pontivyen et par an) dont 130 000 € pour la seule consommation.



Depuis 2009 et le lancement de l'Agenda 21, la ville adhère au réseau d'alerte *Ecowatt* et s'associe ainsi aux particuliers qui en sont déjà membres : Pendant les périodes de pointe de consommation électrique et de risque de coupure, la ville éteint l'éclairage des bâtiments patrimoniaux et avance d'une heure l'extinction des illuminations de Noël (à 21h00 au lieu de 22h30 depuis 3 ans déjà).

En Bretagne le dispositif a permis de réduire la consommation de 1% à 1,5% en 2010, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 60 000 habitants. Le dispositif à Pontivy est à consolider et mieux formaliser pour en faire une véritable procédure, voire à intégrer plus largement dans un plan lumière.

Il semble qu'il reste quelques points lumineux sous forme de boules, ne favorisant pas les économies d'énergie et la maîtrise de la pollution lumineuse (ex.: Palais des Congrès, rue de la cascade ...).

Concernant l'éclairage, lors des réunions publiques et de l'enquête Pontivy Agenda 21, des remarques sont fréquemment faites sur l'éclairage continu des zones d'activité et des entrées de ville (Gohélève). Ces espaces relèvent de Pontivy communauté et un travail en commun et en partenariat avec les usagers pourrait être à envisager.

Le marché de maintenance et d'entretien de l'éclairage public sera relancé en janvier 2011. Ce marché peut être un levier fort pour les économies d'énergies.

1124-Amélioration des performances énergétiques des bâtiments existants

Elles concernent essentiellement le changement des huisseries dans le cadre du plan de relance. 215 fenêtres ou huisseries dans les bâtiments publics ont été remplacées ou en passe de l'être. On peut citer :

- le groupe scolaire Paul Langevin (50 000 €),
- le bâtiment APAP (îlot des Récollets) (20 000 €),
- le Centre technique municipal (25 000 €) : huisseries double vitrage avec des volets roulants et isolation des puits lumineux,
- La Mairie,
- La maison des Associations.

Cette amélioration se limite pour l'instant aux huisseries, sans autres travaux d'isolation des parois froides (murs, toits, planchers). D'autre part, à termes, il serait intéressant de pouvoir stratégiser les investissements, en évaluant les gains comparés d'un changement de huisserie, d'une isolation par l'extérieur etc...

Par ailleurs, la salle omnisports de Kerjalotte est en cours de rénovation. Cette rénovation intègre des éléments d'isolation.

Dans le cadre de l'Agenda 21 interne aux services, la formation professionnelle des agents de la ville du service bâtiment a été axée sur les méthodes et techniques d'économies de flux en 2010.

L'évolution des services de la ville de Pontivy pour développer un véritable pôle de savoir-faire en économie de flux semble souhaitable. Ce domaine a beaucoup évolué ces dernières années et nécessite un suivi et une mise à jour régulières si l'on souhaite obtenir des résultats. D'autres villes d'importance équivalente ont déjà un ou plusieurs emplois dédiés à ce domaine (ex.: Lannion) avec des retours sur investissement très intéressants.

1125-Nouveaux bâtiments et performance énergétique

Sur le territoire de la ville ou à proximité, plusieurs bâtiments publics font l'objet d'une ambition supérieure à la norme RT 2005 actuelle, sans toutefois atteindre la norme obligatoire BBC pour les projets qui verront le jour après 2011 :

- La médiathèque municipale qui sera reconstruite en lieu et place de la médiathèque actuelle et dont les objectifs énergétiques ont été fixés à la RT 2005-37% soit 70 kWh/m².an (le BBC est à 40 kWh/m².an pour les mêmes usages),
- le nouveau bâtiment de Pôle emploi, route de Mûr, qui ouvre en septembre 2010 pour 40 employés : norme HQE, ossature bois, pompe à chaleur, toiture végétalisée, verrière, isolation en laine de bois, essences de bois locales, parking végétalisé,
- Le nouveau conservatoire de musique et de danse de Pontivy communauté prévu pour janvier 2011

aura une isolation importante, une chaudière à bois et une gestion de l'eau économe,

Le bailleur social Bretagne Sud Habitat va également d'ici mi-2012 déconstruire et reconstruire la résidence Clémenceau (rue du 2ème régiment de chasseur à cheval, le long du Blavet) en répondant aux normes BBC.

1126-Conseils en énergie

Un pôle d'orientation et de conseil de type Espace info énergie est en cours de mise en place, par le Pays de Pontivy en association avec le Pays de Loudéac. Des permanences régulières sont réalisées sur le territoire une semaine sur deux et une permanence téléphonique est accessible.

La communauté de communes est en cours de réflexion pour développer :

- la thématique économies d'énergies dans ses services,
- le conseil en énergie pour ses communes membres.

113-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Maîtrise des consommations énergétiques

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
-Pondi Electr'eau action contre la précarité énergétique, -Achats de matériels économe dans le cadre des actions internes aux services -Éclairage public actualisé, -Adhésion à Ecowatt, -Programme de rénovation du plan de relance (changement des huisseries), -Programme de formation du personnel du service bâtiment, -De nouvelles réalisation de la ville ou d'autres structures (médiathèque, école de musique, pôle emploi, bailleurs sociaux)	Pas ou peu d'isolation des parois froides, Pas de programme important et exhaustif d'isolation des bâtiments communaux, Des démarches globales d'approches de la rénovation rares, Absence d'un poste d'économe de flux dans les services et d'objectifs de mesures et de communication vers le public établis	Un programme pluriannuel ciblé d'isolation des bâtiments communaux Formation, structuration des services techniques pour favoriser les économies de flux Politique de communication des résultats vers les usagers et la population

12 - Énergies renouvelables

Les recherches ont été élargies au territoire de Pontivy communauté, échelle pertinente pour pouvoir développer un certain nombre de technologies (grand éolien, filière bois...)

121-Solaire

REPERES :

L'ensoleillement annuel à Pontivy est proche de celui de Rennes avec 1 851 h

La moyenne nationale est de 1 973 h :

- > Paris : 1 630 h,
- > Brest : 1 492 h,
- > Nice : 2 668 h.

Il existe deux types de panneaux solaires : les thermiques pour produire de la chaleur (pour un plancher chauffant ou l'eau sanitaire), et le photovoltaïque qui produit de l'électricité.

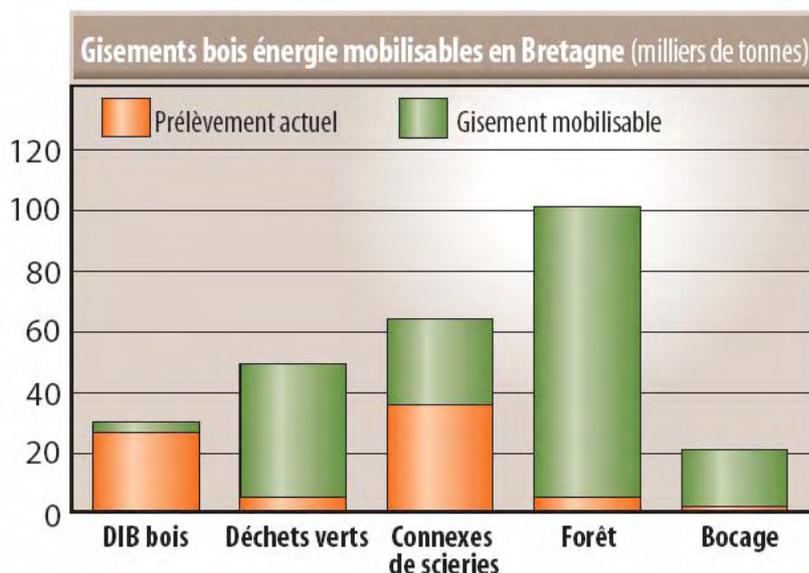
Ville de Pontivy

Le solaire est encore peu exploité sur la ville. Nous notons cependant des initiatives privées et des bâtiments communaux équipés :

- Un projet privé avec chauffe-eau solaire thermique au lycée Saint-Yvi,
- Une installation (ville) de chauffe-eau solaire thermique à la nouvelle salle omnisports de Kérantré.

Pour les particuliers, en 2008 les services techniques recensent une demande d'installation de photovoltaïque et en 2009, 10 demandes.

122-Bois énergie



Les bois représentent 180 ha sur la commune, soit 7% du territoire, mais le gisement est important avec les haies et les surfaces boisées de la région.

Source diagramme : Aile Bretagne

Pontivy Communauté et autres échelons territoriaux

Plusieurs projets d'équipements utilisant le chauffage au bois voient le jour : pôle aquatique, nouveau conservatoire de musique et de danse de Pontivy communauté, pôle de santé public privé de Kério.

La filière bois énergie s'organise sur le Pays de Pontivy. Une association « Filière Bois-énergie du pays de Pontivy » vient de se créer avec plusieurs partenaires : Pontivy communauté, Chambre d'agriculture et Cuma d'agriculteurs (coopérative d'utilisation du matériel agricole). Le projet a été présenté au conseil communautaire de Pontivy communauté le 1er juillet 2010. Un chargé de mission, recruté par la Chambre d'agriculture, réalisera une étude pour évaluer le potentiel d'utilisateurs et les possibilités de production. Les données seront présentées en février-mars 2011.

Cette organisation de la filière bois énergie permettra de conforter le développement d'une filière locale et de familiariser les services avec ces techniques.

Ville de Pontivy

Il n'existe pas de réalisation communale de chaufferie de grande capacité ou de chaudière bois faible puissance. Les enseignements de la visite de formation du service bâtiment de la ville avec la cellule eau-énergie de Lorient, laisse à penser que les solutions de chaufferies bois de faible puissance pourraient être intéressantes du point de vue financier et écologique.

123-Méthanisation

Il existe trois projets : à Rohan (producteur de porcs), le projet porté par l'IUT et un projet en lien avec l'entreprise Houdebine.

On peut penser que le potentiel est important à l'échelle de la Communauté de communes en lien avec le bassin de production agro-alimentaire.

Sur le territoire de la ville, le lycée étudie l'installation d'une station de méthanisation depuis trois ans avec l'ensemble des partenaires de la plateforme technologique Prodabio. Cette station, à vocation pédagogique, de recherche et développement.

Du biogaz serait produit à partir des substrats de l'exploitation et de ceux présents sur le territoire issus des collectivités, des entreprises agroalimentaires, de la restauration collective. Le biogaz, après épuration, sera injecté dans le réseau gaz naturel de GDF.

Ce projet est en cours de montage avec de multiples partenaires (Etat, Conseil régional, Conseil général, Chambre d'agriculture, le lycée Le Gros Chêne, l'IUT, le Cemagref, l'INRA.). A ce jour, il n'a toujours pas abouti, compte tenu du cadre législatif de l'injection de gaz qui en France, est toujours en cours d'élaboration.

124-Éolien

Pontivy Communauté

La réalisation d'un schéma éolien et la définition d'une Zone de Développement Éolien a été approuvée en avril 2009 sur le territoire de Pontivy Communauté. Le territoire de la ville de Pontivy ne permettant pas ou difficilement l'implantation de grand éolien.

En revanche, le territoire intercommunal a connu un bon développement éolien avec 38 éoliennes :

- Noyal-Gueltas : 6,
- Séglien : 6,
- Silfiac : 4,
- Kergrist-Neulliac : 11,
- Pleugriffet : 11.
- Guern : 4 éoliennes

Elles représentent une puissance installée d'environ 65 MW pour une production d'environ 150 000 mWh soit la consommation de 35 000 ménages, soit un peu moins du double du nombre de ménages de Pontivy Communauté qui en comptait 19 087 en 2007.

A terme le potentiel d'installation prévu est de 56 éoliennes totalisant 100 MW (environ le dixième d'une centrale nucléaire en puissance installée)

Ville de Pontivy

Nous recensons seulement le projet de petite éolienne au lycée Saint-Yvi. Le développement du petit éolien pourrait être une piste de réflexion pour le territoire de la ville à l'image des expériences parisiennes ou à Laval (1/3 des illuminations de Noël est alimenté par de petites éoliennes).

Le gisement énergétique et les potentialités techniques restent à définir.

125-Hydraulique

Pontivy Communauté

Nous recensons en amont de Pontivy :

- le barrage de Guerlédan d'une puissance de 20 MW,
- Trois micro-centrales, une à Saint Aignan sur le barrage de compensation d'une puissance de 480 KW, une sur la commune de Cléguérec à l'écluse Bolloré et le moulin du Roch à Saint Thuriau. Toutes sont gérées par EDF.

Ville de Pontivy

Un projet est en cours consistant à remettre en service une turbine Kaplan de 50 KW de puissance sur le vieux moulin, quartier de Tréleau, anciennement propriété de la ville.

Le potentiel hydraulique est exploité par EDF. Cependant le développement de production d'électricité à partir de micros centrales pourrait faire l'objet d'approfondissements. En effet les anciens moulins et les écluses sont des sites potentiels qu'il conviendrait d'étudier.(contraintes environnementales, propriété, droit d'usage, rachat ou utilisation en direct...). A titre d'exemple l'ingénieur ayant pour projet la rénovation de la turbine de Tréleau considère que la production correspondrait à la consommation électrique domestique de 300 foyers.

126-Incineration et vapeurs

Énergie renouvelable produite à partir de l'incinération des ordures ménagères, l'usine de Pontivy produit chaque année environ 40 000 MWh thermique. Cette production est valorisée en vapeur et vendue à deux industriels voisins. La quantité produite équivaut au chauffage de 2 400 foyers. C'est une forme d'application d'écologie industrielle : les sous-produits d'une activité sont utilisés par une activité voisine et cela évite de brûler les déchets en pure perte.

127-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Énergies renouvelables

ENERGIES	ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
SOLAIRE	Un potentiel exploitable	Peu d'installations industrielles, communales ou de particuliers	Développer ce type d'énergie sur les bâtiments communaux, Inciter le secteur privé à réaliser des installations thermiques ou photovoltaïques
EOLIEN	Engagement de la Communauté de communes dans le développement du grand éolien avec une puissance installée importante. Une installation dans un lycée	L'aspect industriel ou financier du développement éolien créé parfois des tensions	Identifier les potentiels en petit éolien Associer le tissu local dans les projets
BOIS ENERGIE	Engagements récents de la Communauté de communes pour le développement de la filière bois Plusieurs en projet à l'initiative de la Communauté de communes	Pas de projet pour la ville	Envisager les renouvellements de chaudières en lien avec le développement de la filière bois Etudier les opportunités liées aux chaudières de faible puissance
METHANISATION	Potentiel exploitable lié à l'activité agricole, agroalimentaire et au stockage de déchets (Gueltas)	Risque de justifier la production d'effluents polluants par le débouché énergétique, sans résoudre le problème de charge de pollution	Pour la ville : s'inscrire dans les projets existants (valorisation de ses déchets verts ou de la cuisine centrale)
HYDRAULIQUE	Un potentiel déjà fortement mobilisé sur le territoire de Pontivy communauté Une micro-centrale sur le territoire de la ville	Installations complexes à créer compte tenu du nombre d'interlocuteurs	Identifier et étudier les opportunités liées aux micros centrales
AUTRES	Incinération des ordures ménagères avec récupération de chaleur et revente de vapeur aux entreprises voisines	Devenir de la filière incinération	Etudier d'autres potentiels ex. géothermie

13 - Déplacements

130-Plan de déplacement urbain

REPERES :

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 septembre 1996 a rendu l'élaboration d'un PDU obligatoire pour les seules agglomérations de plus de 100 000 habitants.

1 déplacement automobile sur 2 est inférieur à 3 km, 1 sur 4 est inférieur à 1 km et 1 sur 8 inférieur à...500 m ! (Sources : Étude TNS Sofres « Les Européens, la mobilité et le prix des carburants », juin 2006 / MEDD septembre 2005)

Néanmoins la ville de Pontivy lance une démarche similaire. Le PDUP, Plan de Déplacements Urbains de Pontivy, destiné à améliorer la sécurité, coordonnera les modes de déplacement en favorisant les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

Il doit tenir compte des problématiques telles que le transport de marchandises, le stationnement, le covoiturage, les transports collectifs dans le cadre des déplacements du public scolaire et de l'intermodalité.

Décidé par le conseil municipal du 16 décembre 2009, en complémentarité avec l'Agenda 21, la procédure est lancée au 1er trimestre 2010 et durera environ deux ans, incluant des consultations publiques.

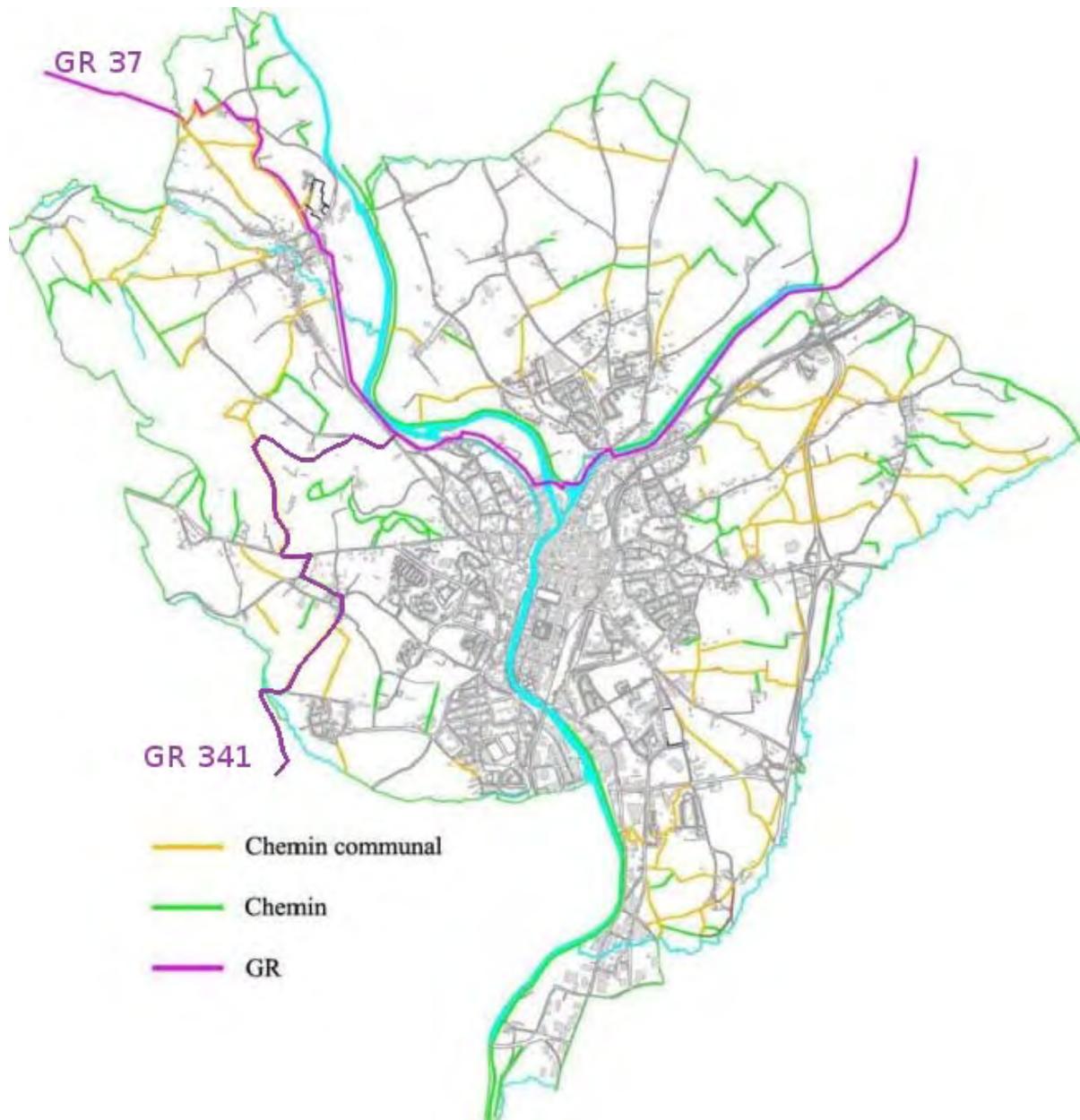
C'est aussi une manière de répondre aux nombreuses remarques de la population (réunions de quartier, enquête Pontivy Agenda 21) concernant la circulation, la sécurité, les déplacements doux et piétons.

La procédure d'élaboration du PDUP sera engagée autour des orientations principales suivantes :

- **Établir un diagnostic global en matière de déplacements tenant compte de l'évolution des usages** mais aussi de l'impact prévisible des variations de flux liées à la mise en œuvre de projets d'infrastructures routières, notamment la déviation Nord de Pontivy, afin d'évaluer et anticiper les besoins en déplacements pour la prochaine décennie,
- **Maîtriser la circulation automobile pour développer les modes doux** et, en parallèle, l'accessibilité, par la création de cheminements piétons et cyclables efficaces et sécurisés,
- **Concilier les réflexions de déplacements et d'aménagement** afin de contribuer à une meilleure structuration de la ville et à un partage équitable de l'espace par tous les utilisateurs,
- **Associer étroitement les différents partenaires (institutionnels, associatifs,...)** pour une démarche concertée et intermodale en matière de déplacements et d'aménagement urbain.

131-Déplacements doux

1311-A pied



D'après PLU - Rapport présentation - Novembre 2006, actualisé 2010

En ville :

Les cheminements font l'objet régulièrement d'améliorations avec par exemple :

- rue Nationale, la possibilité de se déplacer avec des poussettes et en fauteuils roulants,
- l'existence et le développement de liaisons piétonnes comme le chemin des écoliers le long de la voie ferrée.

Aucune école ou association de parents d'élèves n'est jusqu'à présent organisée pour mettre en place un pédibus. D'après le bilan carbone la répartition des modes de déplacement pour se rendre aux écoles est la suivante : 64% voiture, 30% piéton, 5% transport collectif, 1% vélo.

Chemins balisés :

La commune possède un réseau de chemins. Il s'agit ou s'agissait de chemins d'exploitation agricole. Un certain nombre de chemins sont entretenus par la commune mais ne constituent pas un réseau fléché. Un travail conséquent a été réalisé avec :

- la remise en état de chemins abandonnés, comblés ou servant de décharge,
- la reconstitution de liaisons,
- l'entretien régulier du réseau (deux fauchages par an),
- l'intégration de ce réseau dans le PLU.

Ces chemins sont utilisés par différents usagers : agriculteurs, randonneurs, VTTistes, et cavaliers. Plusieurs d'entre eux sont balisés :

- les sentiers de Grande Randonnée n° 37 et 341,
- le sentier Equi-Breizh,
- Deux circuits de randonnée sur le territoire de Pontivy Communauté avec l'objectif d'ouvrir deux sentiers de randonnée par an sur 15 ans pour atteindre 30 circuits. Un circuit vers la Houssaye est en projet sur Pontivy.

Chemin de halage :

La communauté de communes de Pontivy a réalisé une enquête sur la fréquentation du chemin de halage menée en juillet et août de l'année 2002. Il en ressort que :

- 60% des promeneurs viennent du Morbihan et des départements limitrophes,
- 50% des personnes viennent pour faire du vélo, et près de 40% de la randonnée,
- Les intérêts majeurs du canal sont la recherche du calme, et la nature.

Les demandes en matière d'amélioration à apporter concernent la mise à disposition de poubelles le long du chemin de halage, une information touristique au niveau des maisons éclusières et une remise en état des maisons éclusières abandonnées.

Depuis le 1er janvier 2010, suite au transfert des compétences de l'État, la région Bretagne est devenue propriétaire des voies navigables. Cette nouvelle situation ouvre des perspectives en matière de mise en valeur du canal, souvent vu sur un angle uniquement touristique. Le PDUP devra aussi déterminer s'il peut être un atout pour le déplacement urbain quotidien et pas seulement touristique et les aménagements que cela nécessiterait.

1312-Vélo

Schéma régional

Pontivy est au carrefour de deux voies validées par le schéma régional :

- ligne 1 : Roscoff - Pontivy - Redon - Nantes...
- ligne 8 : Saint Briec - Pontivy - Lorient



SCHEMA REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DES VELOURUTES & VOIES VERTES DE BRETAGNE



Diagnosics de déplacements du Morbihan - septembre 2009

Plan vélo du Morbihan

Le conseil général du Morbihan a révisé son plan vélo en janvier 2009. Plusieurs sections concernent Pontivy mais ne sont pas encore réalisées.



DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'AMENAGEMENT
Direction des Routes

PLAN VELO du Département du MORBIHAN- Schéma structurant



Octobre 2008

Diagnosics de déplacements du Morbihan - septembre 2009

Vélo à Pontivy

La question des déplacements doux, piéton et vélo et de leur sécurisation revient fréquemment dans les réunions publiques. Sur la commune, il y a peu de réalisations en dehors de quelques bandes et pistes cyclables. De même, peu d'abris vélos ou de facilités pour attacher ceux-ci à proximité des équipements structurants (palais des congrès, théâtre, salles omnisports). En 2007, l'élaboration d'un plan de déplacement cyclable a fait l'objet d'un mémoire de licence professionnelle sur la ville de Pontivy, sans que cela se traduise sur des réalisations ou une précision des préconisations du document.

Dans le cadre du plan de relance, un abri vélo a été installé sur la place Aristide Briand à proximité des commerces et dans la cour de la mairie pour le personnel.

Des zones 30 ont été développées (quai Plessis, avenue Napoléon 1er) pour faciliter la cohabitation voiture-vélo, mais l'absence de pistes cyclables ou de matérialisation de la prise en compte du vélo (sas, panneau de sensibilisation) engendre une incompréhension dans la population. La signalisation semble faible.



Vélos attachés à des arbres et panneaux touristiques (château des Rohan)



Vélo attaché à un lampadaire dans les parterres (palais des congrès)



Vélo tombé à terre (entrée du CCAS)



Vélo électrique (devant la mairie)

Office du tourisme de Pontivy Communauté :

En ce qui concerne l'usage Pour 2010 l'office propose la découverte du pays à l'aide de vélos électriques : installés quai Niémen dans les locaux de l'ancienne bascule au point de jonction entre le canal de Nantes à Brest et le Blavet, ils permettent de parcourir plusieurs circuits : des circuits Arts dans les chapelles, canal, lac de Guerlédan, circuit des Saints guérisseurs.

Le même office a un service de location de vélos.

Le vélo électrique semble une alternative intéressante pour les petits trajets. La recharge de la batterie revient à environ 0,12 € / 100 km. Parcourir 30 km/jour revient à une dizaine d'euros d'électricité par an.

132-Transports collectifs

1321-Train

La gare de Pontivy est située sur l'axe ferré Auray-Saint-Brieuc. Ouverte en 1842, elle est depuis 1987 fermée aux voyageurs cependant, le transport de marchandises reste actif avec les grands établissements industriels (GLON, SPCP) : 200 000 T de fret annuellement.

Le site de la gare est aujourd'hui utilisé comme gare routière par les transports interurbains et régionaux. Ce site manque d'équipements appropriés pour les voyageurs : abri, information. Dans le cadre du schéma régional des transports, la gare de Pontivy est inscrite au plan régional de modernisation des gares qui répond au concept de gares jardins

La réouverture de la gare au transport de voyageurs fait partie des vœux répétés et constants des pontivyens (dont le PLU). La Région et l'État pour l'instant ne prévoient uniquement qu'une amélioration de l'axe nord-sud Auray-Pontivy dans le cadre du fret ferroviaire.

En effet, malgré la faiblesse du fret ferroviaire en Bretagne et la situation de la région à l'écart des grandes lignes qui structurent les flux continentaux, la réouverture d'une ancienne ligne orientée nord/sud est envisagée. Ce projet est inscrit dans le volet ferroviaire du contrat de plan Etat/Région adopté en 2008 pour un coût de 8 millions d'euros.

La modernisation de cette ligne de fret ferroviaire permettrait de créer les conditions d'une alternative au mode routier. L'amélioration de cette infrastructure vise surtout à développer l'intermodalité port/fer entre la Bretagne centrale et les ports de Lorient et du Légué.

La continuité ferroviaire entre Pontivy et la branche nord ne sera pas réalisée dans un premier temps. Le plan ferroviaire régional affirme toutefois l'ambition de rouvrir la section Saint-Gérard Loudéac à l'horizon 2020 pour un coût évalué à 14 millions d'euros.

Une liaison ferroviaire voyageur est un facteur d'attractivité largement évoqué par les professionnels, dans le cadre de recrutements et confirmé dans l'enquête Pontivy Agenda 21.

1322-Bus

Bus interurbains et régionaux

Environ 70 cars traversent tous les jours Pontivy et assurent le ramassage scolaire.
Une trentaine de cars interurbains et régionaux transitent chaque jour par Pontivy :

- deux lignes régionales : Pontivy-Ploërmel-Rennes (6 aller-retour par jour horaires adaptés aux TGV en gare de Rennes) et Saint-Brieuc-Loudéac-Pontivy-Vannes
- quatre lignes « Transport Interurbain Morbihannais » (TIM) : Pontivy - Vannes, Pontivy - Guéméné - Plouay - Lorient, Pontivy - Guéméné - Plouray, Pontivy - Baud - Lorient.

Pondibus

Un nouveau bus vient d'être acquis. Plus adapté aux rues, il a l'avantage de prendre en compte des exigences d'accessibilité qui facilitent les déplacements des personnes à mobilité réduite. Il est également plus pratique pour les poussettes et répond à la norme d'émissions de polluants Euro 5.



Depuis le 1er janvier 2010 le coût du trajet (un aller et un retour) en plein tarif est à 1 € au lieu de 2 € précédemment. Des tarifs réduits sociaux et en fonction de l'âge sont proposés. En moyenne 2500 voyages sont enregistrés par mois, avec une saisonnalité fortement marquée.

Compétence déléguée par le Conseil Général à la ville de Pontivy, le Réseau Pondibus est mis en place par la ville de Pontivy depuis septembre 2003. Financé par la ville, il est limité à son seul territoire. Une étude de transfert de compétence est en cours vers la Communauté de communes. Ce transfert permettrait d'étendre les lignes (par exemple vers le nouvel hôpital) et d'offrir de nouveaux services aux habitants des communes de Pontivy communauté.

Pondibus est constitué du transport scolaire, de 4 lignes régulières, 2 lignes de transport à la demande (TAD) et de la desserte de Stival. Le transport scolaire comprend les circuits scolaires inclus dans le périmètre de la ville pour les élèves des établissements primaires et secondaires.

Le transport à la demande : effectué par des véhicules ordinaires et déclenché sur demande comprend 3 boucles.

133-Place de la voiture et des autres véhicules motorisés

La voiture est le mode de déplacement privilégié à Pontivy de plus, sa position de ville carrefour renforce encore cette caractéristique. Le pont de l'hôpital comptabilise plus de 10 000 véhicules par jour comme l'axe Pontivy-Stival.

1331-Trafic routier

La ville de Pontivy occupe une position territoriale située à équidistance des grandes agglomérations bretonnes elle est desservie par l'axe « Triskell » reliant St-Brieuc, Loudéac, Pontivy, Baud, Lorient ou Vannes. La carte suivante montre que la ville est traversée par des voies à fort trafic : 8 312 véhicules jour sur la RD 764 (Josselin Guémené), 6 150 sur la D2 en direction de Noyal Pontivy, 6 373 sur l'ancienne D768 en direction de Loudéac...

Direction des routes - Conseil général du Morbihan

Trafics moyens journaliers annuel en 2008

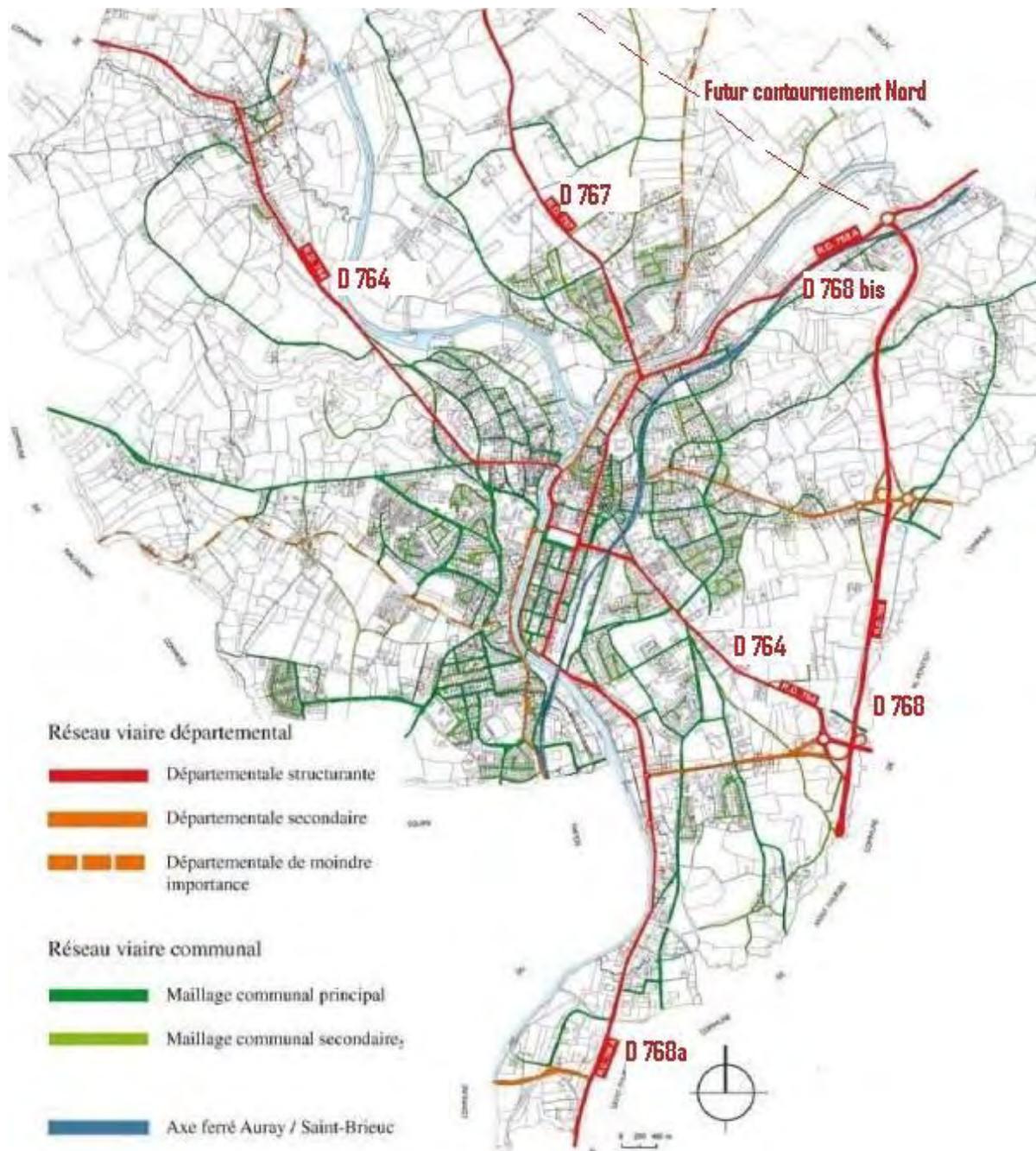


1332-Voirie

L'aménagement à 2x2 voies du « Triskell », axe routier important pour le développement des échanges n'est pas encore achevé, le démarrage des travaux sur les tronçons en direction de Vannes est en retard.

La commune est principalement traversée par la RD 764 reliant Josselin à Guéméné-sur-Scorff et par la RD 768 reliant Auray aux Côtes d'Armor, classées R.D. à grande circulation.

On peut accéder à Pontivy par une dizaine de « portes d'entrées », voies départementales. La déviation Nord se poursuivra vers Cléguérec.



PLU - Rapport présentation - Novembre 2006 - actualisé 2010

Les places de stationnement sont nombreuses en centre ville et à proximité des commerces et services (stationnement sur la voirie le long des trottoirs, place Aristide Briand, parking des pyramides). La place que pourrait prendre d'autres modes de déplacements reste à évaluer et à définir dans le cadre du PDUP. Aujourd'hui l'usage de la voiture est largement encouragé par les nombreux aménagements et facilités.

1333-Covoiturage

Pontivy bénéficie du service de covoiturage mis en place par le conseil général (<http://www.covoiturage.morbihan.fr>) . Les aires de covoiturage les plus proches sont celles du E. Leclerc à St Niel et du Gohéleve à Noyal-Pontivy.

134-Voies navigables

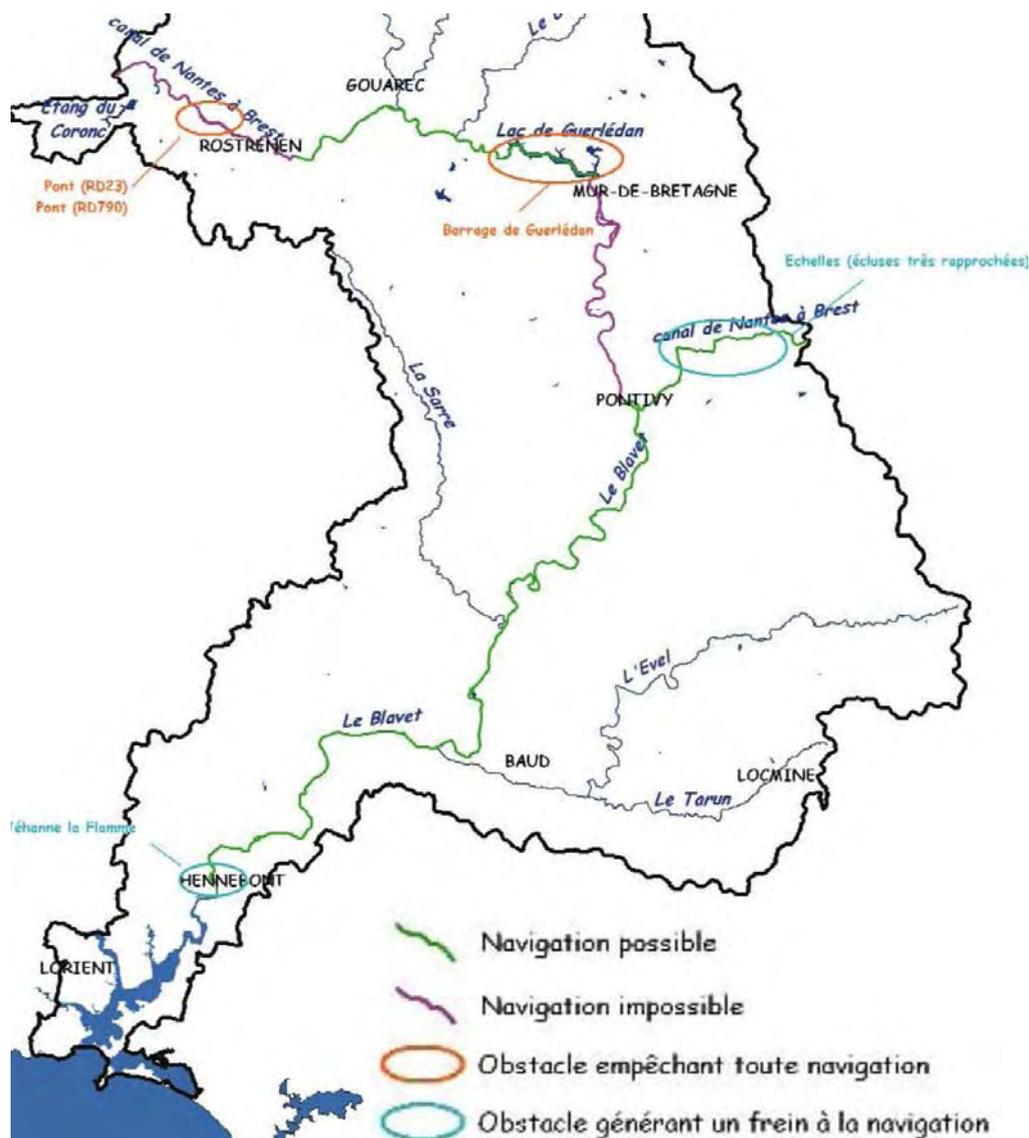
REPERES :

Le 1er janvier 2008, en application de la loi du 13 août 2004, la Région Bretagne est devenue propriétaire du domaine public fluvial. Elle a intégré dans ses effectifs, depuis le 1er janvier 2010, 157 agents que l'État lui a transféré, par décret du 23 décembre 2009.

A la fois propriétaire du domaine et disposant de son propre effectif pour en assurer l'exploitation, la Région veut se donner les moyens de mettre en valeur ce patrimoine historique majeur pour le développement touristique, de la Bretagne intérieure en particulier.

Le réseau fluvial breton : 538 km de canaux et 209 écluses

- > Liaison Manche / Océan : 214 km et 61 écluses
- > Canal de Nantes à Brest :
 - entre Redon et Guerlédan : 131 km et 90 écluses
 - entre Rosnoën et Guerlédan : 133 km et 30 écluses
- > Blavet, entre Pontivy et Hennebont : 60 km et 28 écluses



Le Blavet compte dans sa partie morbihannaise 40 ouvrages d'art, 12 pour la portion appelée également Canal de Nantes à Brest, située entre Guerlédan et Pontivy, et 28 pour le Blavet canalisé, de Pontivy à Hennebont :

- La section Guerlédan-Pontivy n'est actuellement pas navigable,
- Sur le Blavet canalisé de Pontivy à Hennebont, les ouvrages existants permettent la navigation cependant, ils restent fragiles en raison de leur vétusté. Les importants travaux de réhabilitation réalisés, au regard des montants investis, ne garantissent pas leur pérennité.
- Le Canal de Nantes à Brest, sur le bassin versant du Blavet, comprend 55 ouvrages, de l'écluse n°107, pour la plus proche de Pontivy, à l'écluse n°53, limite avec le bassin versant de l'Oust. Tous les ouvrages fonctionnent et permettent la navigation. Cependant, pour chacun d'eux, des travaux de maçonnerie seraient nécessaires. Le nombre de passages varie entre 100 et 150 par an.

En comparaison, sur l'Oust, le tronçon entre Josselin et Rohan atteint une fréquentation 10 fois plus importante (1 000 passages par an), et celui de Redon-Josselin, entre 2 000 et 3 000 passages par an.

Ainsi, le nombre de passages sur les voies canalisées du Blavet peut être considéré comme très faible.

135-Aérodrome

L'aérodrome se localise à la sortie de Pontivy, sur la route de Josselin (RD 764), sur la commune de Noyal-Pontivy. Cet équipement de proximité, accessible aux bimoteurs, avions-taxis, place Pontivy à une heure de Paris. L'aérodrome est ainsi principalement utilisé pour les loisirs. Sa gestion est de compétence intercommunale (Pontivy Communauté).

Lors de l'enquête Pontivy Agenda 21, dans les espaces d'expression libre, plusieurs personnes ont témoigné de nuisances sonores ponctuelles liées à l'aérodrome.

136-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Déplacements

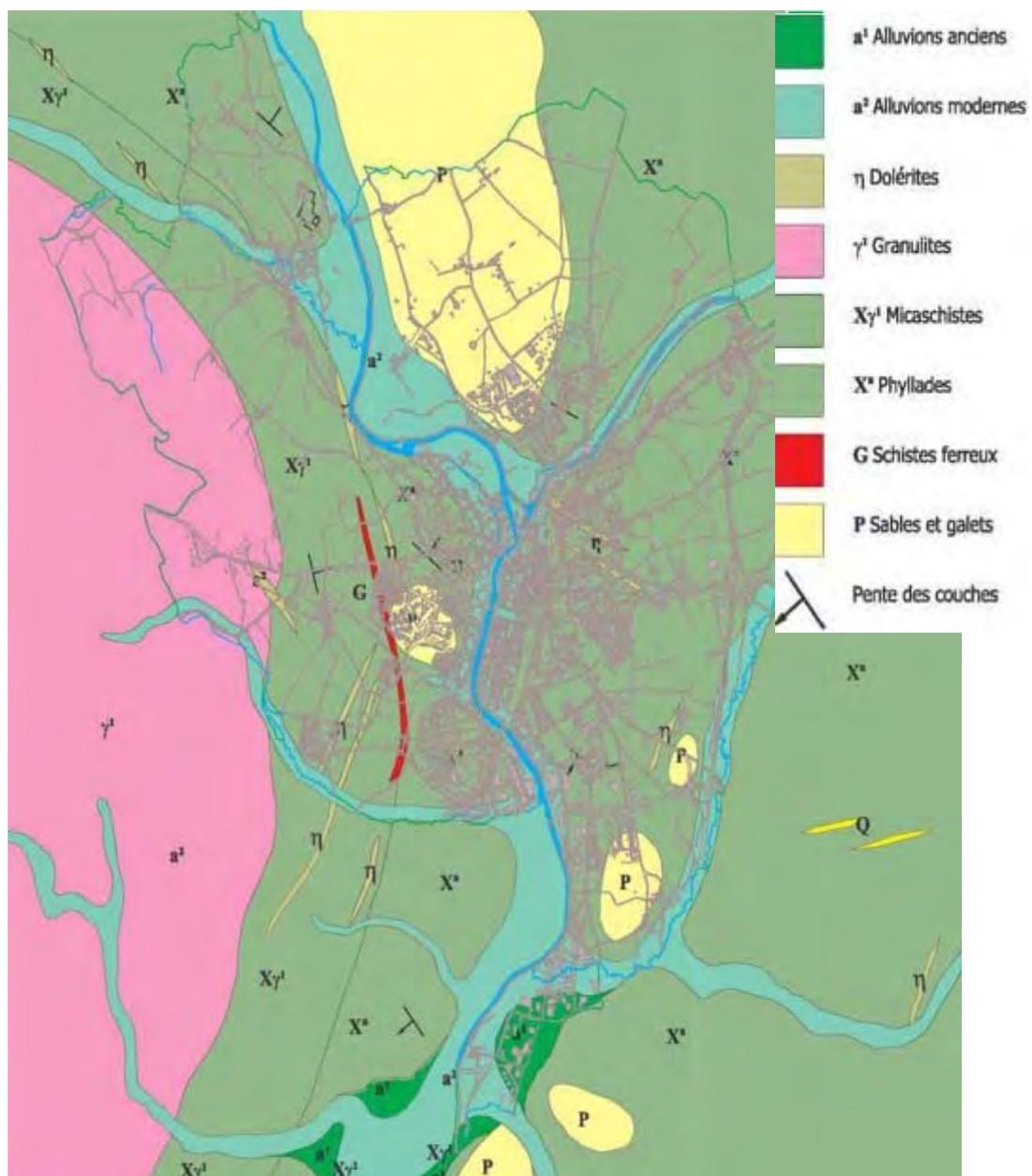
ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Accès nombreux à la ville, des accès facilités en centre-ville avec des parkings gratuits et places nombreuses	Large prédominance de la voiture dans les modes de déplacement	Élaboration d'un plan de déplacement urbain axé sur la prise en compte des déplacements autres que la voiture Transfert de la compétence transport collectif vers Pontivy communauté permettant de créer un service intercommunal
Des efforts sur les cheminements piétons (continuité, accessibilité) Chemins balisés et de halage entretenus et nombreux PDUP en cours Des schémas vélos régional et départemental en devenir Office du tourisme avec des propositions originales valorisant le cyclisme	Pas de pédibus Peu de pistes cyclables en sites propres, manque de garages à vélos, signalisations favorisant le vélo	
Réseau de bus départementaux et régionaux Réseau Pondibus assez complet et très accessible (1€ le billet + tarifs sociaux) par un effort de la ville	Fréquence de passage sur les lignes de bus Pondibus strictement limité au territoire communal	
Fret ferroviaire existant avec un plan d'amélioration des voies en cours	Pas de trafic voyageurs État vétuste de la gare, pas de lieux d'attente et d'information du public, plage d'ouverture.	Trafic voyageur à Pontivy ? Aménagement de la gare routière
Voies navigables dans un état moyen mais utilisables	Quasi pas d'utilisation	Développer le tourisme fluvial, vélo, pédestre sur le halage

2 - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS, DES RESSOURCES ET DE LA BIODIVERSITE

21 - Milieux naturels, faune, flore, espaces verts

211-Milieux naturels, faune, flore

2111-Géologie



La carte géologique de Pontivy met en évidence la dichotomie de son sous-sol : profil granitique sur la rive droite du Blavet, profil alluvionnaire sur la rive gauche, d'où :

- terres pauvres rive droite, riches rive gauche,
- carrières rive droite, cultures rive gauche,
- landes et forêts rive droite bocage rive gauche.

La géologie a influé sur les activités humaines qui déterminent quant à elles une certaine spécialisation des paysages, voire une certaine spécialisation sociale : les revenus sont plus élevés sur la rive gauche que sur la rive droite.

2112-Inventaires Faune Flore

L'inventaire du patrimoine naturel de la commune de Pontivy a été réalisé dans le cadre de la préparation du PLU avec la contribution de trois associations locales : Bretagne Vivante (qualification des milieux selon une approche naturaliste), Eau et Rivières (cartographie du réseau hydrographique et des milieux naturels), association de pêcheurs l'APPMA (aspects piscicoles).

25 zones à prospector avaient été sélectionnées à partir d'une carte IGN, avec une priorité donnée à quelques zones humides ou secteurs boisés répartis sur l'ensemble du territoire de la commune et représentatifs du panel de milieux (sans exclure les secteurs, a priori, dégradés).

Les cours d'eau, les zones humides et les boisement ont été cartographiés ainsi que le bocage, les landes sèches. La fragmentation des habitats a aussi été mise en évidence².

Les points forts :

- Le bois de Kervenoël (château de Talhouët) et ses arbres remarquables non encore inventoriés,
- Le Blavet, le canal et leurs rives : faune et flore riches et aussi espace de loisirs,
- Les ruisseaux, leurs prairies, saulaies et aulnaies,
- Les fontaines (une dizaine de sites), les lavoirs (3 sites) et les mares (une vingtaine de sites) : lieux de reproduction de batraciens (tritons, salamandres..) et règne des mousses, hépatiques et fougères,
- Le bocage résiduel avec ses talus boisés et ses chemins creux.

Corridors écologiques

Des corridors biologiques ont été identifiés dans le cadre du PLU. Il a été décidé de mieux les intégrer au sein des futurs aménagements (création de plantations, buses, fossés...)

Depuis d'autres corridors écologiques ont été identifiés :

- canal,
- voie ferrée (présence de salamandres le long de la voie ferrée)
- coulée verte le long de la rue Henri Gaillard (création de la ville)

Dans la mesure où certains de ces espaces n'appartiennent pas à la ville, la question se pose des leviers à mettre en place pour préserver ces corridors et les relier en un véritable réseau. Les corridors écologiques ont un rôle de liaisons entre les différents milieux, favorisant la biodiversité et la survie des espèces.

2113-Boisements, landes, prairies humides et maillage bocager

Les landes et les boisements représentent environ 180 ha soit 7 % du territoire communal. Le bocage est évalué à 30 km en fond de vallée.

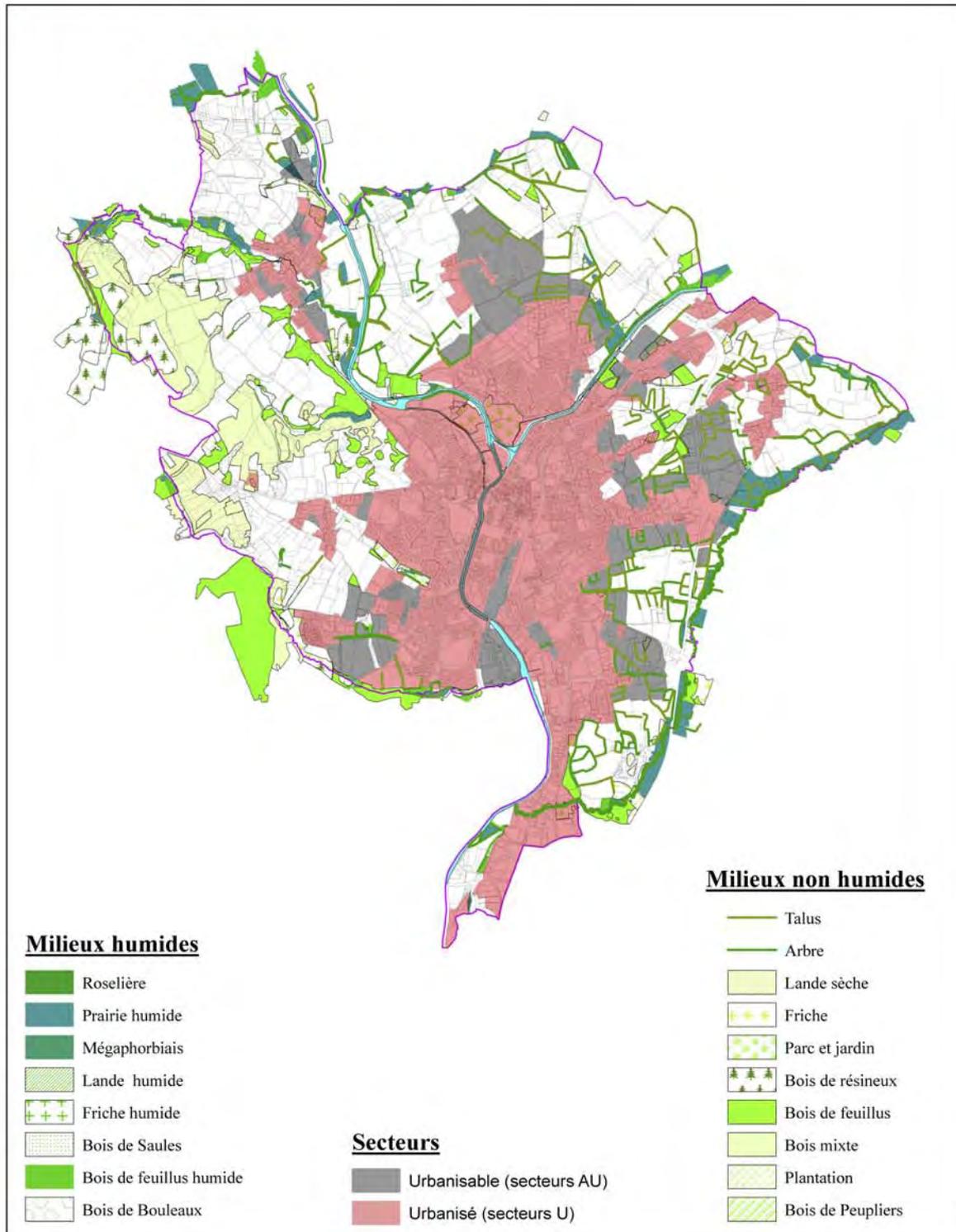
Les boisements sont concentrés au nord-ouest de la commune. Quelques parcelles boisées sont disséminées sur l'ensemble du territoire communal. Les landes sont des parcelles laissées en friche ou

déboisées. Elles sont peu à peu recolonisées par une végétation arbustive pionnière. Des vergers subsistent par endroit et témoignent d'une pratique agricole annexe.

Les prairies humides se localisent en fond de vallée, bordant les cours d'eau, et créent un relief de pentes douces. Elles se caractérisent par une flore particulière et accueillent une agriculture limitée aux pâturages.

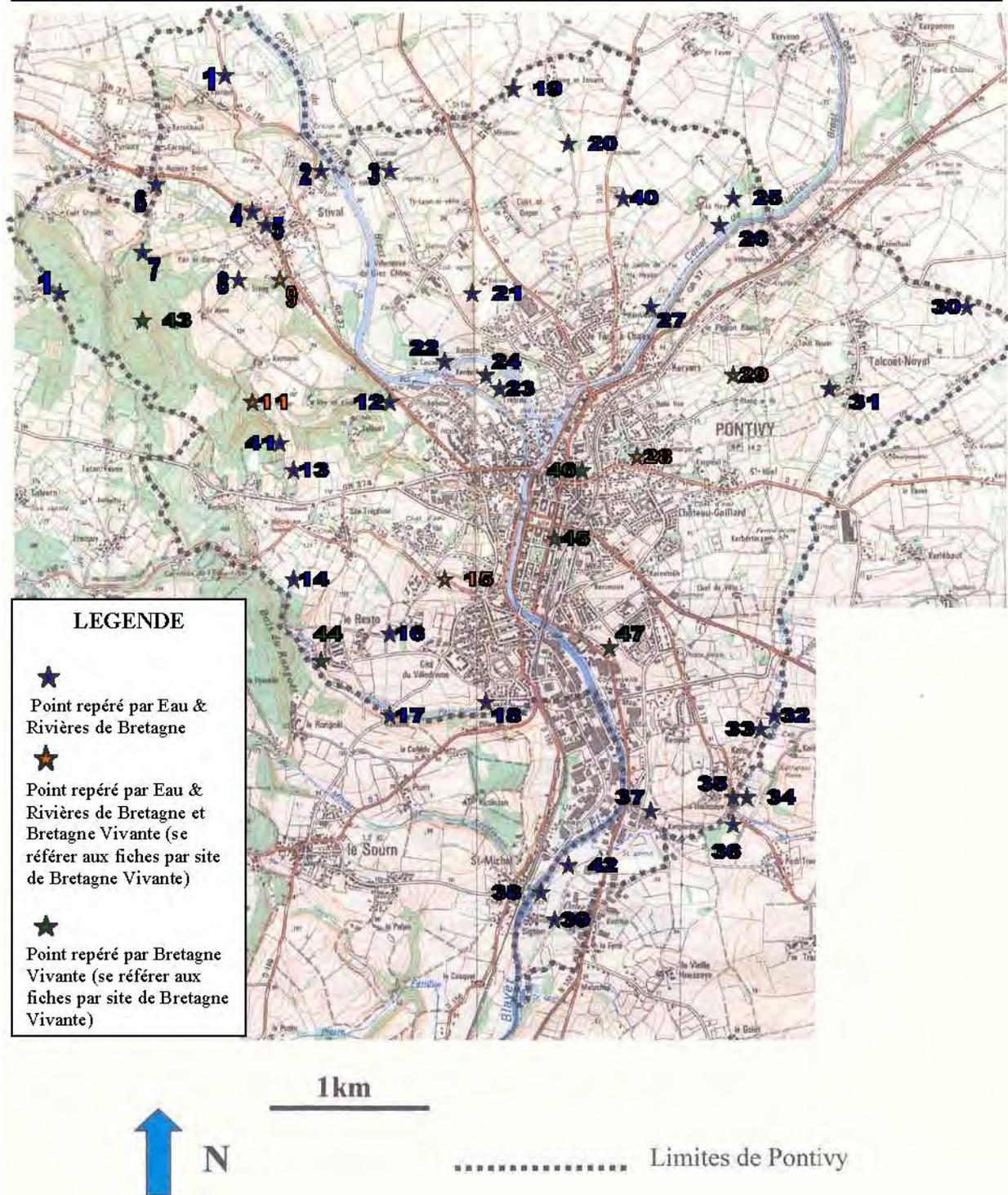


Cartographie des milieux naturels, cours d'eau et éléments bocagers de fond de vallée



2114-Inventaire des plans d'eau, mares, fontaines, lavoirs

Carte de localisation des plans d'eau, mares, fontaines, lavoirs de la commune
(pour une localisation plus précise et des éléments de description se reporter :
à la cartographie orthophotoplans noir et blanc 1/2500 – Eau & Rivières de Bretagne, au tableau
récapitulatif inclus dans ce rapport ou aux fiches par site de Bretagne Vivante)



Il a été réalisé dans le cadre du PLU en 2003 par Eau & Rivières de Bretagne et Bretagne vivante.

Que ce soit en matière de biodiversité ou d'inventaire des fontaines on observe qu'il n'y a pas d'informations quant à leur évolution depuis 2003. Les inventaires pourraient être la base d'un programme de suivi voire de mise en valeur des milieux et lieux recensés, qui permette d'évaluer l'efficacité des mesures de protection (inscription dans le PLU).

La signalétique prévue à la fontaine St Mélard est un exemple d'action qui pourrait être développée.

2115-Bassins versants, réseaux hydrographiques et zones humides

Le paysage communal est fortement lié à l'eau avec les cours d'eau permanents que sont le Blavet (entièrement canalisé sur Pontivy), la Niel, le canal de Nantes à Brest et le Talin. Ils prennent leur source en dehors de la commune. Un grand nombre de talwegs rejoint ces cours d'eau et forme un réseau hydrographique potentiel important. Quelques plans d'eau sont localisés le long du Blavet et du canal. Ils se situent sur des propriétés privées.

L'inventaire exhaustif des cours d'eau et zones humides de la commune a été réalisé avec les inventaires faune, flore avec le concours des associations Eau et rivières, Bretagne vivante et AAPPMA dans le cadre du PLU, entre les mois de mars et de septembre 2003

On comptabilise environ 178 ha de zones humides, 7% du territoire communal soit l'équivalent du boisement.

Quelques données sur le réseau hydrographique :

- 35 kilomètres de chevelu, un chiffre bien supérieur au réseau IGN,
- 10 kilomètres de fossés en fond de vallée,
- un nombre important de mares, fontaines et plans d'eau.

212-Mesures de protection

2121-Zones humides

Les inventaires de zones humides réalisés par la ville sont incorporés dans les documents d'urbanisme. Chaque zone humide recensée est affectée en zonage Nzh permettant sa protection.

La Ville de Pontivy a réalisé cet inventaire avant que cela ne devienne une obligation prescrite par le SAGE nécessitant une validation des inventaires avant leur incorporation dans les PLU. En conséquence, des ajustements sont à effectuer et à cartographier. Ils seront finalisés d'ici fin 2010.

La zone humide de la Houssaye est remarquable, du fait de son inscription aux inventaires ZNIEFF de type 1 (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique). C'est une lande tourbeuse de 5,75 ha, inscrite aux inventaires ZNIEFF de type 1. Elle a subi des dégradations importantes, du fait de la rocade, d'un bassin de rétention d'eau (où la présence de la loutre a été avérée) et d'un remblai. Expertisée récemment à la demande du SAGE, elle a été jugée très dégradée, mal située car en bord de route et de zone d'activité donc peu valorisable touristiquement, mais encore intéressante sur ce qu'il reste. Sortie du SAGE Blavet, elle nécessitera un entretien tel qu'un bucheronnage léger pour éviter l'envahissement de la tourbière par la végétation arbustive.

2122-Espaces boisés classés, talus et chemins creux

Les haies et talus identifiés dans le diagnostic du PLU sont répertoriés au titre de l'article L123.1 alinéa 7 du code de l'urbanisme. Les haies localisées en fond de vallée et ayant un intérêt hydraulique et écologique sont classées en Espaces Boisés Classés de même que les boisements de plus de 4 ha.

213-Espaces verts

Au regard des données du PLU, chaque Pontivyen « dispose » de 533 m² de zones agricoles, de 510 m² de zones naturelles dont 131 m² d'espaces boisés classés, soit plus de 1000 m² par habitant réservés à l'agriculture ou à la nature. A ceux-ci viennent s'ajouter les espaces verts publics.

Service espaces verts

La ville possède et entretient un patrimoine végétal important à travers ses 78,4 ha d'espaces verts (58 m² par habitant) : des parcs, des squares, des cimetières, des jardins d'enfants, des terrains de sports, un camping, des espaces verts, des équipements publics, des alignements d'arbres, des ronds-points et des îlots directionnels paysagers, ce qui occupe trente jardiniers des services techniques à plein temps :

- 2,34 ha de parcs,
- 2,6 ha de cimetières,
- 2,04 ha de jardins d'enfants,
- 17,3 ha d'équipements sportifs,
- 0,7 ha de camping,
- 51,38 ha d'espaces verts,
- 2,05 ha d'espaces verts entretenus par la ville sur terrains privés.

La ville a reçu le prix Vivaldi pour ses arbres ainsi qu'une deuxième fleur au concours des Villes Fleuries. Le fleurissement de la ville est très apprécié par les pontivyens et les touristes, de nombreux témoignages de satisfactions avaient été recueillis lors de l'enquête Pontivy Agenda 21.

Le service des espaces verts se distingue par des actions remarquables dans le développement durable :

- plan de désherbage au niveau 3 de la Charte régionale de désherbage des espaces communaux (cf § 2455),
- une serre en lutte intégrée,
- des achats éco-responsable de bois issu de forêts gérées durablement et de petits matériels (cf § 042),
- le remplacement de chaque arbre abattu,
- la confection et la distribution de compost aux pontivyens. La ville produit en effet une quantité importante (2 500 à 3 000 m³ par an) de déchets verts issus de l'entretien des espaces verts et les transforme en compost par broyage, fermentation puis tamisage. Utilisé pour les besoins en paillage et entretien des parterres, le surplus est distribué gratuitement. En 2009, 400 m³ de terreau ont été distribués à 800 personnes,
- l'opération « un enfant un arbre » qui permet d'associer chaque naissance à la plantation d'un arbre soit sur le domaine public soit sur le domaine privé.

Espèces invasives

Le conseil général du Morbihan informe et essaie de contenir le développement de plantes invasives dans les espaces dont il a la gestion. 6 plantes invasives sont répertoriées sur le département : le Baccharis, les Griffes de sorcières, l'Herbe de la pampa, la Renouée du Japon, la Jussie et le Myriophylle du Brésil. La ville de Pontivy subit la colonisation de la *renouée du Japon* qui colonise les bords des canaux, rivières et jardins. L'*Egeria Densa*, la *Jussie*, plantes aquatiques issue des aquariums colonisent les cours d'eau.

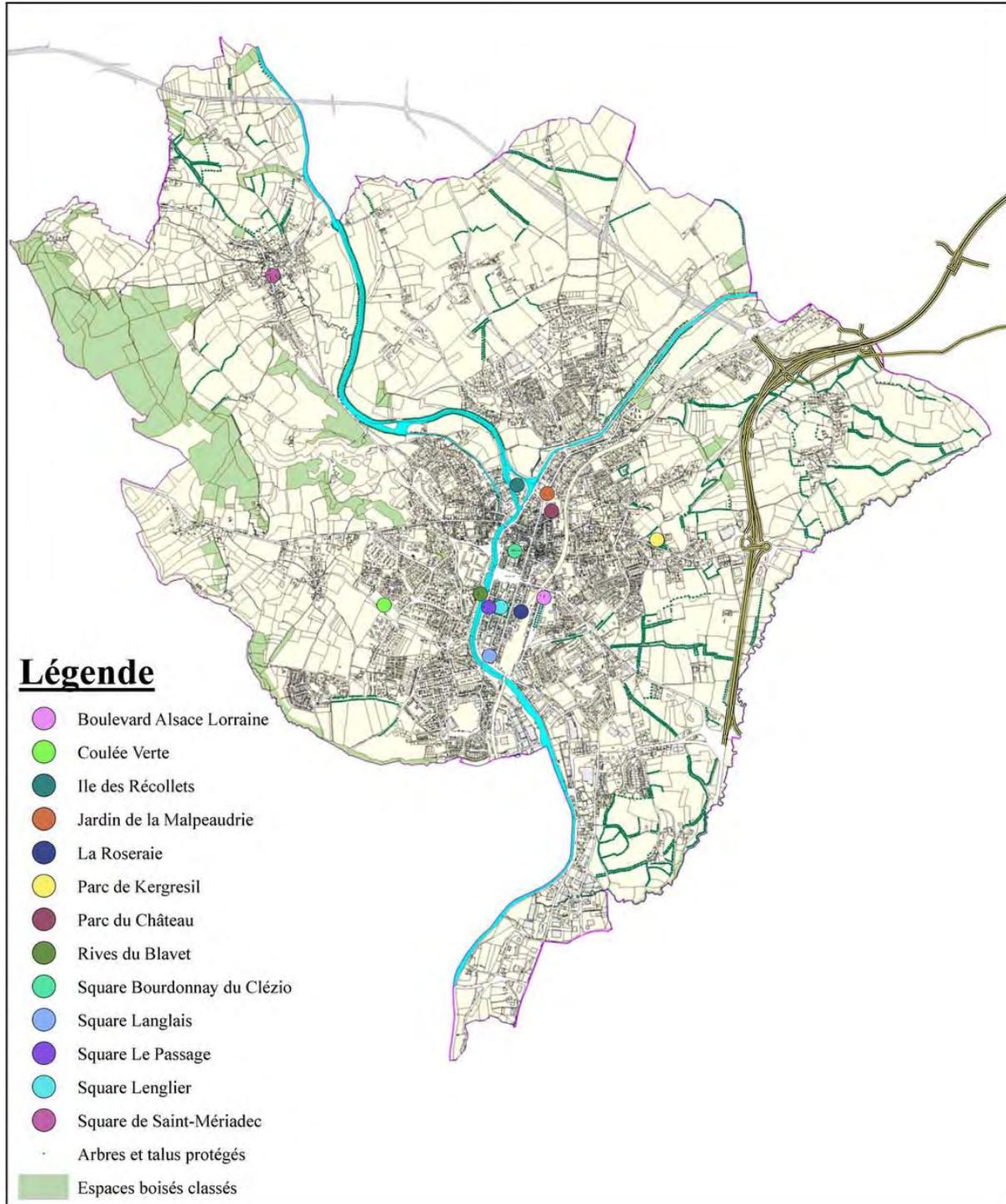


Espaces verts

Pars et jardins
Espaces boisés



1:40 000



Circuits d'interprétation et de découvertes

Un circuit d'interprétation est en projet dans la coulée verte (cf 231). Cet espace de promenade aménagée a été préservé de l'urbanisation afin de garder un lieu de nature et de détente à proximité des quartiers d'habitation. Il a également vocation à être un lieu de biodiversité, corridor écologique qui fait le lien entre la nature en ville et les espaces de campagne à l'extérieur de la ville.

L'interprétation sera conçue et réalisée par l'équipe pédagogique et les élèves du Lycée du Gros Chêne (Bac Technologique Sciences et Techniques de l'Aliment et du Vivant option Aménagements) en partenariat avec l'équipe Espaces verts de la Ville. La commission environnement a également proposé que le travail d'interprétation se poursuive au parc de Kergrésil en 2011.

Le conseil municipal des enfants a proposé la réalisation d'un livret de découverte des espaces verts et de loisirs de la ville prévu pour 2010.

214-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Milieux naturels, faune, flore, espaces verts

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> -Proximité de la campagne -Nombreux parcs et jardins dans la ville -Des espaces naturels intégrés au milieu urbain -Des corridors écologiques traversant la ville (Blavet, chemin de fer, coulée verte) 		<ul style="list-style-type: none"> Préserver, mettre en valeur et développer les zones de boisement et zones humides inventoriées Assurer le maillage et la continuité des corridors écologiques en partenariat avec les responsables (canal, voie ferrée)
<ul style="list-style-type: none"> -Inventaire faune, flore, zones humides, mares, fontaines, talus, chemin creux...réalisé en 2003 dans le cadre du PLU par 3 associations bénévoles -des mesures de protection mise en œuvre avec le zonage du PLU -Soutien aux associations environnementalistes (BV, ERB, APPMA) 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de mise à jour, évaluation de l'efficacité des mesures de protection et peu d'utilisation pour informer, sensibiliser et mettre en valeur cette richesse de la diversité 	<ul style="list-style-type: none"> Informer et sensibiliser Adopter un programme de suivi et mise en valeur évaluée régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Espaces verts importants et bien mis en valeur, -Service espaces verts, innovant, dynamique et orienté développement durable, -Plan de désherbage : l'usage des herbicides est devenu extrêmement restreint, même sur les espaces autorisés 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de plantes invasives 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre en direction d'un zéro pesticides Continuer la sensibilisation du grand public Inventorier les plantes invasives Formaliser une approche de la biodiversité en ville

22 - Paysages urbain, rural

221-Paysage visuel

Le paysage de la commune est fortement marqué par sa topographie, façonné par le réseau hydrographique. Les lignes de crêtes sont des éléments structurants, des sites visuellement sensibles.

Depuis ces lieux, un certain nombre de points de vue permet de découvrir l'ensemble de la commune et ses environs.

Ces points de vue se situent sur des emprises publiques, surtout sur les axes de circulation, où la fréquentation est la plus importante et l'accès facile.

222-Unités paysagères

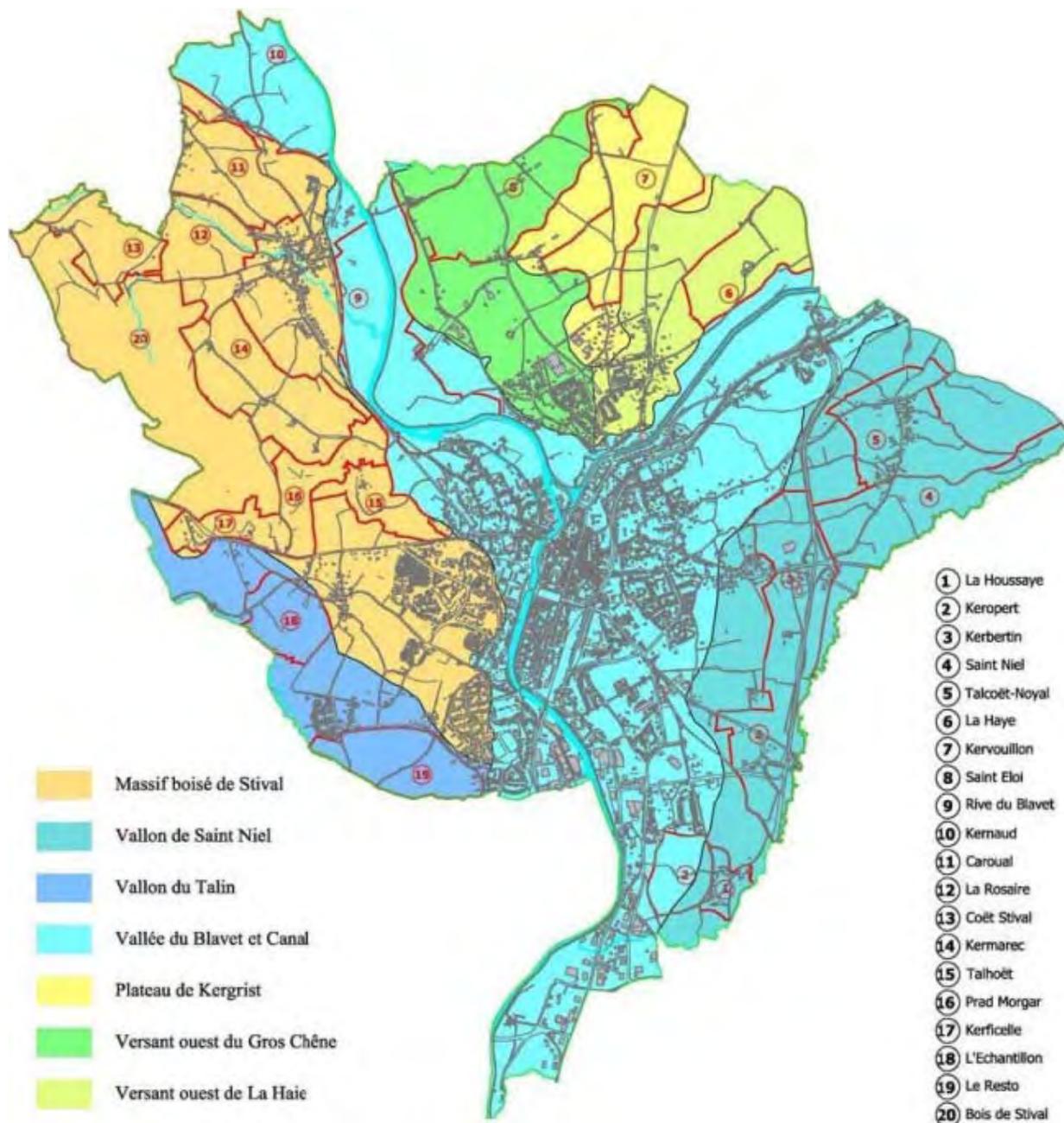
3 ensembles topographiques forts sont identifiés :

- vallée de St-Niel,
- vallée du Blavet,
- Ouest du massif de Stival.

Le macro-paysage se compose de 7 unités paysagères principales :

- le massif boisé de Stival, paysage de bois et de cultures,
- le vallon de Saint Niel, paysage de bocage semi-ouvert,
- le vallon du Talin, dissymétrique, composé de bois et de cultures,
- la vallée du Blavet et du canal, urbanisée et cultivée en fond de vallée,
- le plateau de Kergrist, composé de cultures et de hameaux,
- le versant ouest du Gros Chêne, composé de cultures extensives,
- le versant est de la Haie, composé de cultures.

LES UNITES PAYSAGERES

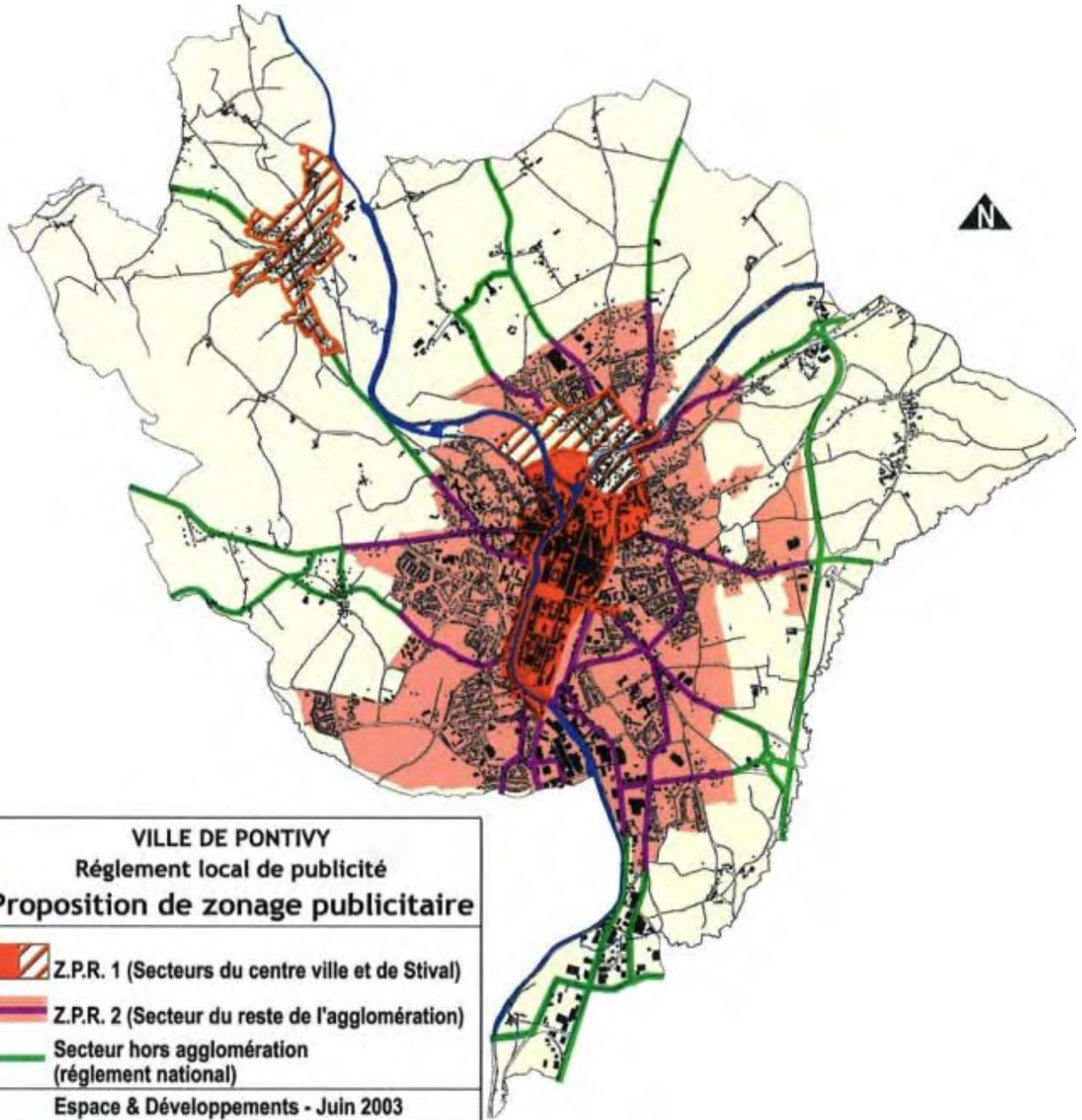


PLU - Rapport de présentation - novembre 2006

223-Règlement local de publicité

Pontivy s'est doté d'un règlement local de publicité visant à réduire le nombre de dispositifs publicitaires présents sur le territoire communal, approuvé par le conseil municipal le 13 février 2008 et en application depuis le 16 mars 2008 :

- les nouveaux dispositifs doivent le respecter depuis le 16 mars 2008,
- les dispositifs existants doivent se mettre en conformité à compter du 16 mars 2010



Le règlement instaure deux secteurs de publicité restreinte à l'intérieur de l'agglomération :

- **ZPR1** : secteur du centre ville correspondant à la partie centrale ancienne de Pontivy, incluant la totalité du Périmètre de la ZPPAUP, élargi à des espaces proches du canal et des rives du Blavet (Toulboudou, écluse du Ponteau) où il y a lieu de protéger l'intérêt paysager des lieux. C'est la zone de contrainte maximale,
- **ZPR2** : secteur du reste de l'agglomération

224-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Paysages de la commune

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Règlement local de publicité en application depuis le 16 mars 2008	Entrées de ville banales	Poursuivre l'aménagement des entrées de ville
3 ensembles topographiques forts, paysage visuel fort de ses lignes de crêtes,		

23 - Aménagement et urbanisme

231-Formes urbaines

2311-Typologie des formes urbaines en agglomération

Le bâti situé en agglomération peut se décliner selon la typologie suivante :

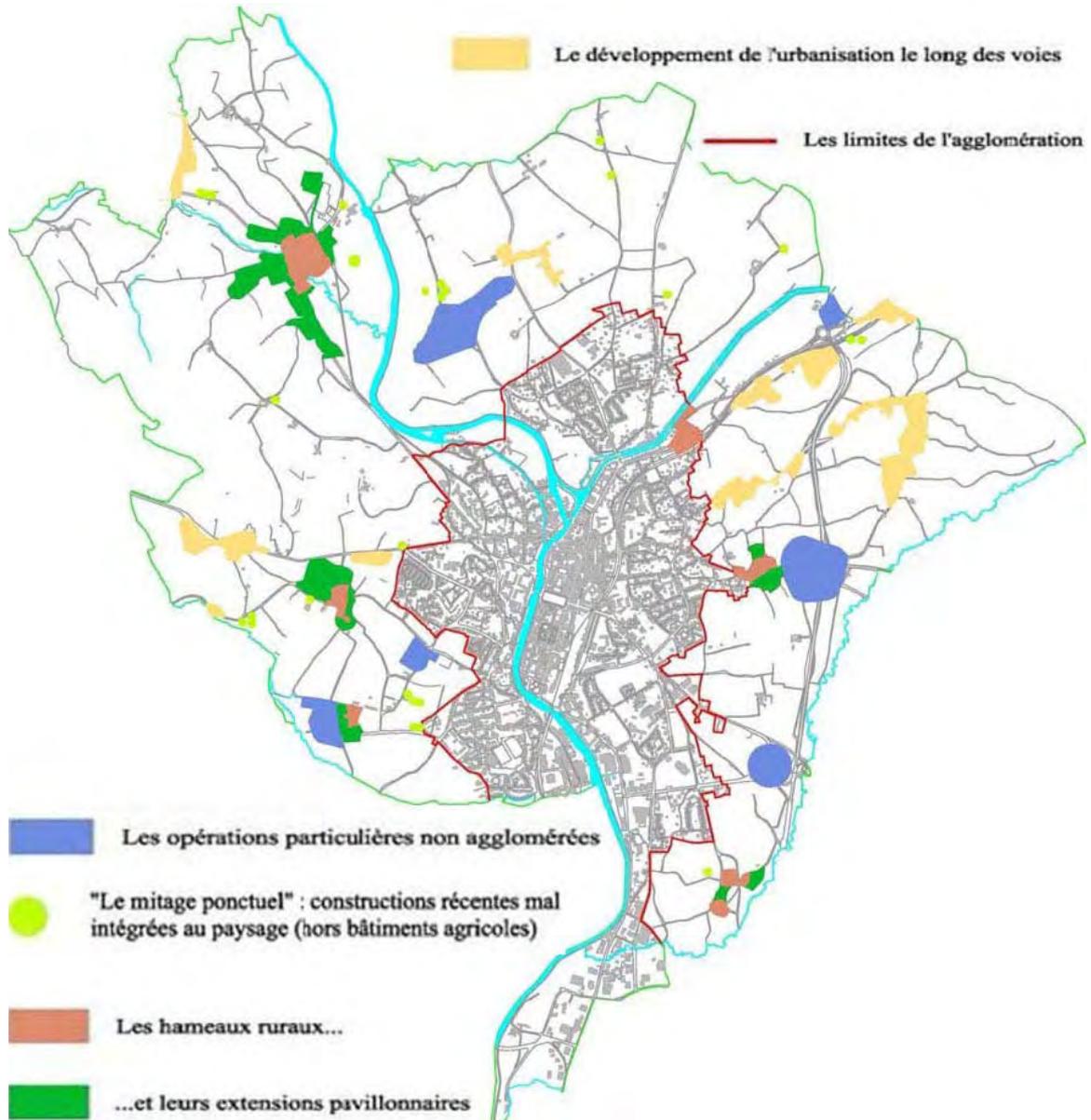
- le tissu urbain ancien de la ville médiévale et de la ville impériale,
- les faubourgs et les hameaux ruraux agglomérés. Il s'agit soit de hameaux ruraux qui se retrouvent, du fait du développement de l'urbanisation, englobés dans l'agglomération (Kervers, St Niel), soit du développement ancien hors des limites de la ville médiévale ou impériale, soit d'une opération d'ensemble de développement urbain comme le « faubourg de Bolumet ».

2312-Typologie des formes urbaines hors agglomération

Le bâti situé hors agglomération peut se décliner selon la typologie suivante :

- les hameaux ruraux et leurs extensions pavillonnaires, avec une structure de base de hameau rural,
- le développement linéaire du bâti le long des voies, très consommateur d'espace,
- les ensembles particuliers hors agglomération, très atypiques par leurs usages ou leurs formes.

PLU - TYPOLOGIE DU BATI HORS AGGLOMERATION



PLU - Rapport de présentation - novembre 2006

232-Urbanisme et politique foncière

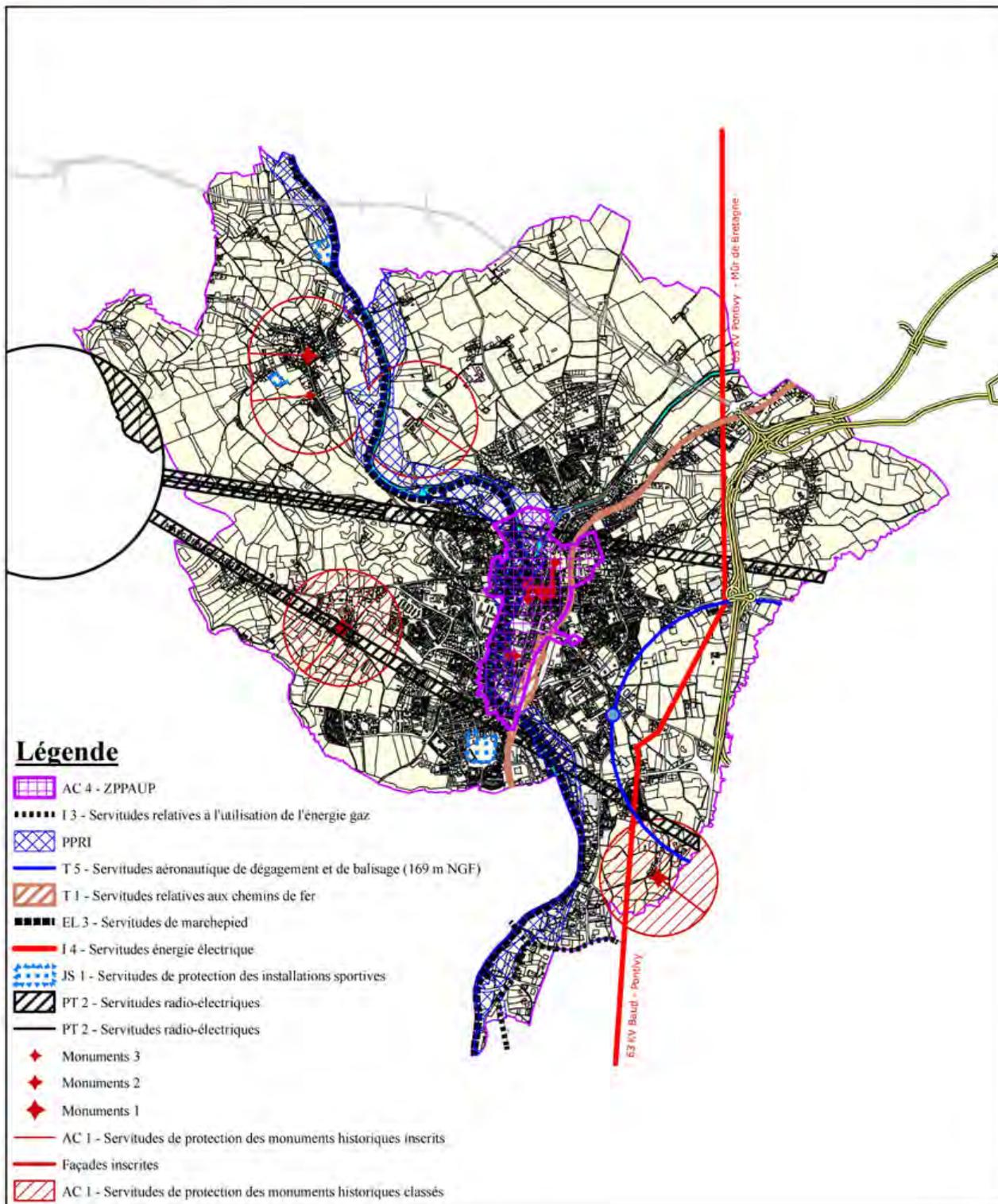
2321-PLU-PADD

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est opposable depuis le 27/12/2006. Ses grandes orientations sont les suivantes :

1. Perspectives démographiques, besoins en matière d'habitat et choix d'urbanisation
 - Politique de logement : répondre aux orientations fixées par le Plan Local de l'Habitat (PLH) :
 - ✓ Garder la population des ménages sur place,
 - ✓ Loger et accueillir les jeunes,
 - ✓ Anticiper les besoins issus du vieillissement de la population,
 - ✓ Prendre en compte l'évolution de l'attractivité du pays et les impératifs d'aménagement du territoire.
 - Orientation stratégique en matière d'urbanisation et d'habitat : requalification et renouvellement urbain, urbanisation nouvelle de secteurs.
2. Préconisations en matière d'environnement
 - Prévoir des espaces naturels présentant le caractère de coupures d'urbanisation,
 - Conforter et mettre en valeur la « trame verte et bleue »,
 - Valoriser le paysage urbain,
 - Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti,
 - Veiller au maintien des exploitations agricoles existantes.
3. Volonté en matière de développement
 - Consolider les pôles économiques et équilibrer l'armature commerciale et de services,
 - Favoriser l'activité touristique à l'échelle du Pays de Pontivy,
 - Développer les équipements d'agglomération.
4. Politique en matière d'infrastructures
 - Accélérer la réalisation des axes d'intérêt régional,
 - Améliorer le schéma routier pour de meilleures liaisons internes et articuler l'urbanisme et les déplacements,
 - Redéployer l'axe ferroviaire Auray-St Brieuc.



Servitudes



2322-ZAC de Talin

Comme en leur temps les quartiers du Four à Chaux et de Kerjalotte, Talin est un nouveau quartier. Par délibération du 14 décembre 2005, le Conseil Municipal de Pontivy a approuvé le dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC de Talin.

Cette Zone d'Aménagement Concerté est d'une surface de 15,6 ha dont la surface opérationnelle de l'opération est de l'ordre de 12,5 ha.

Le programme de l'opération est le suivant pour un total d'environ 260 logements :

- de l'ordre de 99 lots libres, représentant environ 5 ha de terrain constructible. La surface moyenne des lots libres est de 560 m² environ, sauf sur la base du schéma actuel pour 13 petits lots d'une surface moyenne de 250 m² en tranche 5,
- 38 maisons groupées (17 par BSH et 21 par Aiguillon Construction). La surface moyenne des parcelles d'habitat groupé est de 295 m² pour BSH,
- de l'ordre de 128 logements intermédiaires et collectifs, dont 28 par Aiguillon Construction en première tranche, et le reste en tranche 6, pour laquelle des activités tertiaires (commerce, services) pourraient aussi être envisagées à moyen ou long terme, sous réserve de validation par la CCIM, en fonction des besoins du quartier.

Les terrains ont été apportés gratuitement par la Ville et leur aménagement confié à la société mixte départementale EADM avec un objectif : privilégier le développement durable et la mixité sociale :

- des rues et des constructions épousant le relief naturel,
- des arbres et des talus préservés,
- des noues pour stocker l'eau de pluie avant de la restituer à l'environnement,
- des chemins piétonniers, des pistes cyclables et les transports en commun grâce à Pondibus,
- la mixité sociale se traduit par la conjugaison de petits collectifs et de maisons individuelles, des possibilités d'acquisition et de location, des formules de prêt social et de location-accession,
- la proximité avec les services : deux écoles (Paul Langevin et Claude Marquet), de nombreux équipements sportifs couverts et de plein air.



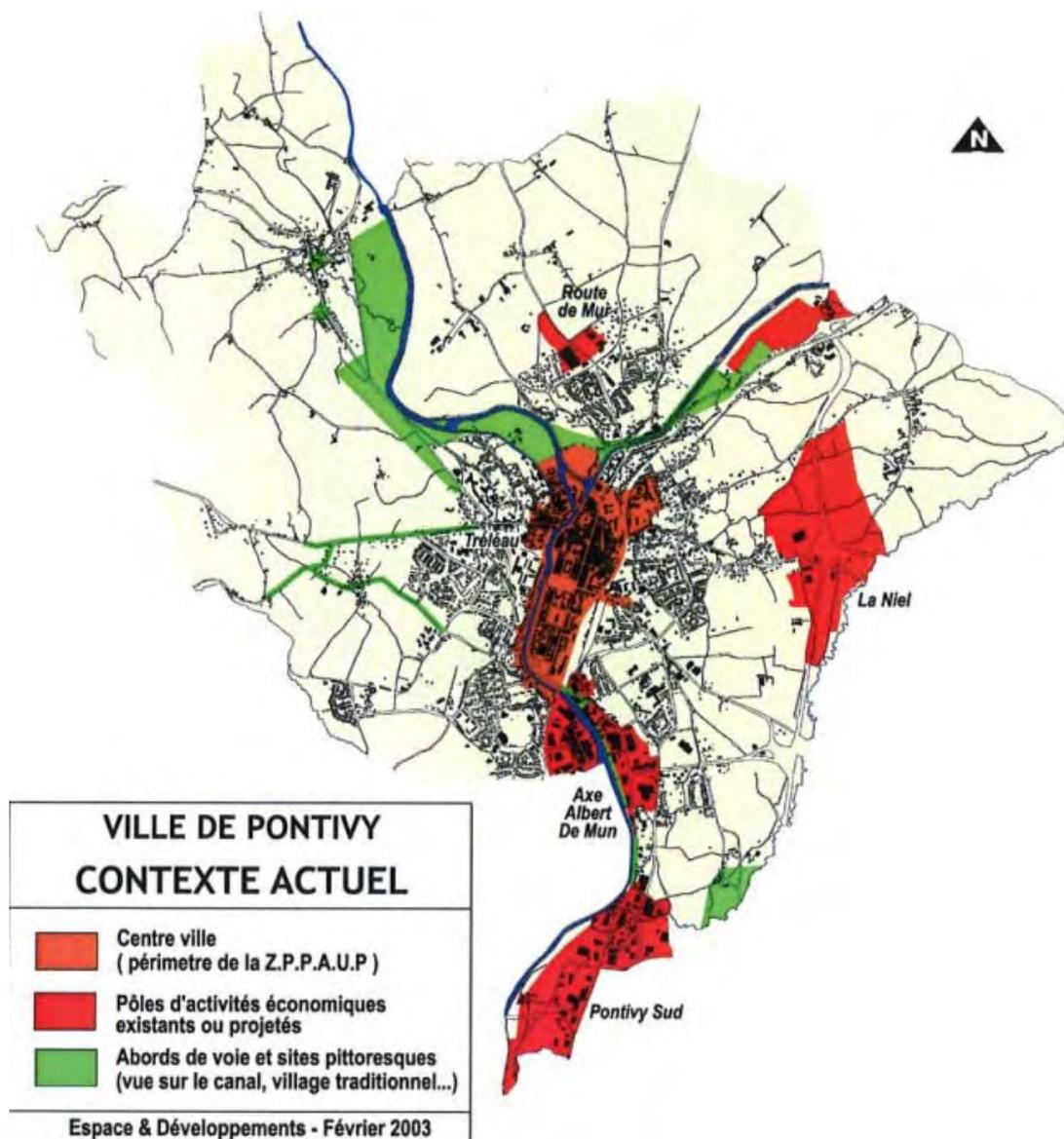
Le conseil municipal, par délibération du 1er juillet 2009, a décidé de souscrire au dispositif « Pass Foncier » (aide à l'accès social en zone C) :

- pour 5 subventions correspondant à des projets de constructions nouvelles sur la ZAC de Talin,
- pour des projets justifiant d'une consommation énergétique inférieure d'au moins 30% à la THPE (RT 2005-20%).

Si un certain nombre de problématiques de développement durable ont été intégrées dans le projet du quartier, les aspects énergétiques restent classiques et peu novateurs compte tenu des évolutions réglementaires des prochaines années. Il en est de même pour les méthodes de construction, les matériaux, la récupération d'eau de pluie.

Désormais des démarches comme l'Approche Environnementale en Urbanisme, existent pour intégrer le développement durable de manière transversale dans un projet d'aménagement. Plus de trente opérations ont déjà bénéficié de cette approche ou de ses dérivés en Bretagne. Un accompagnement est nécessaire pour que les nouveaux habitants s'approprient les nouveaux services mis en place (comportement économe...).

2323-ZPPAUP



Le 25 mai 2009, le conseil municipal a décidé la révision de la ZPPAU en ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), afin qu'elle soit mise à jour et éventuellement ajustée dans sa délimitation. Une étude de la révision de la ZPPAU a été lancée, elle devra également intégrer des modifications liées au Grenelle.

2324-Autres

- **Création d'une coulée verte**, notamment au profit d'habitats sociaux. Cet espace de promenade aménagée part de l'ouest de Pontivy et s'étend jusqu'aux portes du centre ville en longeant la rue Henri Gaillard,
- **Aménagement de la rive droite du Blavet** favorisant les cheminements piétons, la biodiversité et les zones d'expansion des eaux.
- **Aménagement de l'avenue Napoléon 1er** bénéficiant du fonds Ecofaur,
- **Intégration des préconisations du SAGE Blavet.**
- **Problématique de la pollution lumineuse prise en compte dans les aménagements récents**

233-Qualité environnementale des bâtiments

Pas de données en dehors des bâtiments en construction (cf § 1125).

234-Consommation d'espace

REPERES :

En France, 164 hectares d'espaces naturels disparaissent chaque jour soit 60 000 ha par an et l'équivalent de la surface d'un département français tous les 10 ans (c'est deux fois plus qu'en Allemagne). La Bretagne est une des régions les plus consommatrices. En sept ans, 18 % d'espace foncier agricole ont été consommés en Bretagne, alors que la croissance de la population n'était que de 6,4 %.. 40 % de cette consommation provient des zones d'activités.

Dans le Morbihan, en 20 ans, la tache urbaine a été multipliée par 2,7.

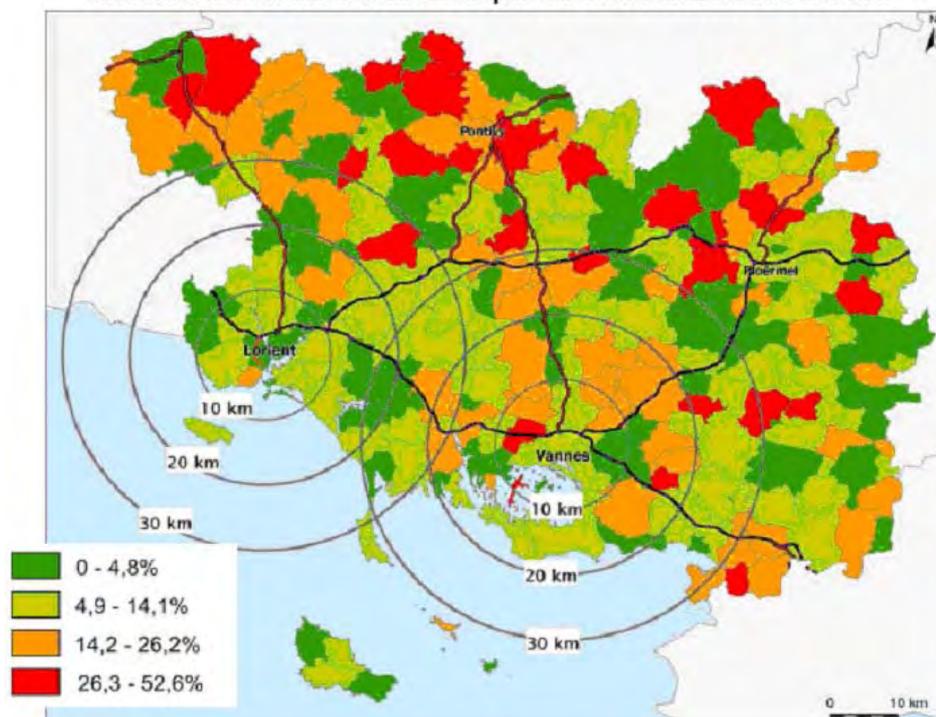
La maîtrise de la consommation d'espace devient un véritable enjeu pour préserver les espaces naturels et agricoles, cela concerne l'urbanisme résidentiel et d'entreprise.

Selon le PLU, avec un taux moyen de 20 logements à l'hectare, la consommation théorique annuelle est de l'ordre de 10 hectares uniquement pour répondre aux besoins en logement.

	Nombre de logements/ha
Auray	40
Cap l'Orient	35
Arradon	22
Pontivy	20
Laillé (35)	20

Par rapport à d'autres communes ou communautés de communes ce taux moyen de logements à l'hectare est plutôt faible. L'urbanisation sur Pontivy a été très importante entre 2000 et 2005 (dans la tranche supérieure des 26 à 53% d'évolution) :

Evolution des surfaces urbanisées par commune entre 2000 et 2005



235-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Aménagement et urbanisme

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
<p>PLU PADD récents, Qualification des espaces publics avec la ZAC de Talin, Coulée verte Aménagement avenue Napoléon Ier ayant bénéficié de l'Ecofaur</p>	<p>Manque d'innovations importantes en matière d'aménagement, d'urbanisme, de construction : densité de logements à l'ha plutôt faible qui engendre consommation d'espace, coûts de réseaux et déplacements Pas d'opération d'urbanisme et d'habitat bénéficiant d'approche transversale de développement durable (AEU, ADDOU, éco-quartier) Problème de commercialisation des opérations existantes</p>	<p>Identifier les leviers possibles pour favoriser la prise en compte du développement durable dans les opérations d'urbanisme, qu'elles soient publiques ou privées, pour du résidentiel ou des entreprises Maîtriser les coûts Faire de l'intégration de ces thématiques un facteur d'attractivité et de dynamisme</p>
<p>Une forte richesse patrimoniale bien protégée avec la ZPPAUP Poste de médiatrice du patrimoine Circuits d'interprétation du patrimoine</p>	<p>Patrimoine encore méconnu par le grand public</p>	<p>Poursuivre la mise en valeur et la promotion du patrimoine</p>
<p>Problématique de la pollution lumineuse prise en compte dans les aménagements récents</p>	<p>Encore quelques éclairages boules</p>	<p>Systematiser et formaliser l'engagement pour maîtriser la pollution lumineuse en lien avec les actions énergie</p>

24 - Eau potable

REPERES :

Le taux de nitrates maximal admis en France est de 50 mg/l mais la valeur guide du SAGE Blavet est de 25 mg/l, valeur retenue aussi par l'OMS.

En Bretagne, région agricole, les taux de nitrates dépassent souvent 30 mg/l.

La concentration totale en pesticides ne doit pas dépasser 0,5 µg/l

241-Territoire desservi

Le service d'eau de Pontivy dessert principalement le territoire de la commune de Pontivy et les parcs d'activité du Sourn et de Saint-Thuriau. Un nombre limité de ses abonnés réside sur le territoire de ces mêmes communes ainsi que sur le territoire des communes de Noyal-Pontivy et de Malguénac. Le service d'eau potable exporte également une partie de sa production vers la commune du Sourn, le SIAEP (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) de Moustoir-Remungol et le SIAEP de Noyal-Pontivy/Cléguérec. Et il approvisionne en outre, si besoin, le réseau de transport du Syndicat départemental de l'eau du Morbihan (SDE) dans le cadre d'une solidarité avec les autres communes du département.

242-Gestion du service

Le service d'eau potable de Pontivy est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie des Eaux du Blavet (CEB), en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1er août 1994 et qui prendra fin le 31 juillet 2014.

243-Ressource, production et patrimoine

Ressources

La ville de Pontivy est alimentée en 2009 :

- à 91% soit 1 999 167 m³ en eau potable à partir d'une prise d'eau directe dans le Blavet, le point de pompage se situe en amont de l'hôpital de Tréleau et la station de traitement jouxte la prise d'eau,
- à 9% soit 207 595 m³ en eau potable à partir de captages sur les hauteurs de Malguénac, au Guily et à Poulglass essentiellement. La ville y est propriétaire respectivement de 57 et 20 hectares de terrain. Pour assurer la qualité de l'eau, des périmètres de protection y ont été créés. Une agriculture extensive a été maintenue et se fait avec le cahier des charges agriculture biologique par une association d'insertion.

Cependant 2009 est une année de transition car les stations de captage étaient en travaux, d'où une proportion plus proche des 80% pour les eaux de surface et de 20% pour les captages en année normale.

Patrimoine du service d'eau

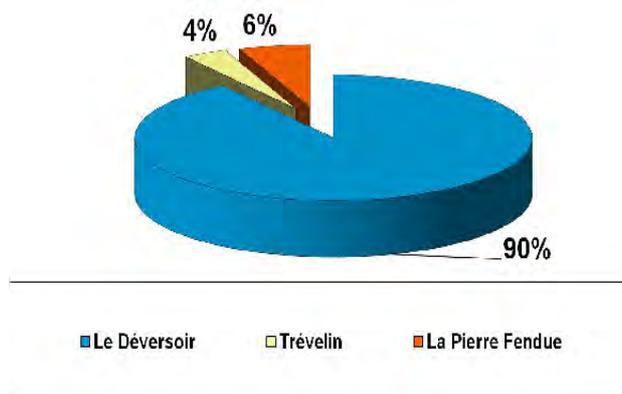
Le service dispose de trois stations de production : la station du Déversoir d'une capacité de 10 000 m³/j, la station de Trévelin en Cléguérec (500 m³/j) et la station de la Pierre Fendue en Le Sourn (1000 m³/j). L'eau importée provient de la station du Mangoër (Blavet).

Le service dispose de six châteaux d'eau et réservoirs semi-enterrés représentant une capacité de stockage de 6 900 m³ : Kerjalotte (300 m³ et 1 000 m³), Kerousse (400 m³), Saint Niel (1 000 m³), Trévelin en Cléguérec (200 m³) et Le Rongoët en Le Sourn (2 fois 2 000 m³).

L'ensemble des ouvrages de distribution, tous les châteaux d'eau et réservoirs sont rénovés.

Station	Capacité nominale	Volume produit	Taux de mobilisation	Consommation d'énergie
Le Déversoir	10 000 M3/j	5 477 M3/j	55,0%	0,53 kwh/ M3
Trévelin	500 M3/j	217 M3/j	43,0%	0,07 kwh/ M3
La Pierre Fendue	1 000 M3/j	350 M3/j	35,0%	0,10 kwh/ M3

Malgré le niveau des exportations (31 % de l'eau produite), les outils sont loin d'être saturés.



Sources d'approvisionnement en eau potable 2009

La diminution de la production de 18 % est liée à la baisse des exportations vers le SDE (remise en service de l'usine de Mangöer à Cléguérec après travaux)

La diminution de la production des 2 stations de Trévelin et La Pierre Fendue est due à l'arrêt d'activité de ces stations pendant les travaux de rénovation

Abonnés

	Abonnés 2007	Abonnés 2008	Abonnés 2009	Évolution 2008/2009
Domestiques	7 386	7 446	7 576	1,75%
Industriels (>6000 m3)	15	14	15	7,14%
Communaux	93	91	98	7,69%
Agricoles	3	3	3	0,00%
Production en m3	2007	2008	2009	Évolution 2008/2009
Le Déversoir	1 600 321	2 259 069	1 999 167	-12%
Trévelin	121 322	129 022	79 523	-38%
La Pierre Fendue	263 483	293 907	128 072	-56%
Eau de surface	1 600 321	2 259 069	1 999 167	-12%
Eau souterraine	384 805	422 929	207 595	-51%
% eau de source	19,3%	16,0%	9,4%	
Production totale	1 985 126	2 681 998	2 206 762	-18%

Le nombre d'abonnés domestiques progresse de 1,75 % en 2009.

Réseau

En 2009, le réseau a été mesuré à 171 469 m. 3 392 m ont été renouvelés.

Parc de compteurs

8 029 compteurs en 2008.

Qualité du réseau

Rendement : En 2009, il est de 92,3% contre 90% en 2008 et en 2007, ce qui traduit une grande qualité du réseau et l'importance des investissements réalisés permettant des économies d'eau conséquentes. En effet, en 1996, le rendement du réseau était de seulement 68%, ce qui montre le chemin parcouru.

244-Distribution et consommation

Distribution

En m3	2007	2008	2009	Évolution
Production	1 985 126	2 681 998	2 206 762	-18%
Importations	37 241	24 900	38 105	53%
Exportations	409 216	1 109 424	689 206	-38%
Distribution	1 710 498	1 553 625	1 565 762	1%
Consommation	1 547 351	1 396 215	1 377 291	-1%
Déperdition	65 901	157 410	188 471	20%
Rendement du réseau	90,00%	90,00%	88,00%	-2%
Jours de relève	372	352	373	6%

En 2009, 2 206 762 m3 d'eau ont été produits et 38 105 m3 ont été importés auprès du SIAEP de Noyal-Pontivy/Cléguérec :

- 689 206 m3 ont été exportés soit une baisse de 38% liée à la rénovation achevée de l'usine de Mangoër,
- 1 565 762 m3 ont été distribués aux abonnés du service.

Les déperditions augmentent induisant une diminution du rendement du réseau de 2% malgré les renouvellements de canalisations. En 2009, 31% de l'eau produite est exportée mais les outils de production sont loin d'être saturés.

Consommation

En m3	2007	2008	2009	Évolution 2009/2008
Domestiques	609 571	553 809	585 110	7%
Communaux	43 347	44 758	52 683	18%
Agricoles	700	592	580	-2%
Industriels (> 6000 m3/an)	893 733	797 056	738 918	-8%
Bornes monétiques	273	245	1 610	557%
Consommation totale	1 547 351*	1 396 215*	1 377 291*	-1%

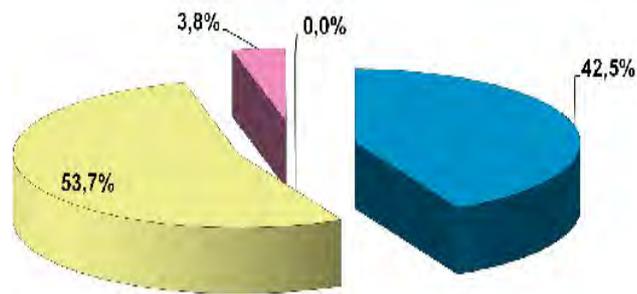
*hors bornes monétiques

La baisse des consommations concerne surtout les industriels.

La consommation moyenne par client est de 179 m3 en 2009 contre 185 m3 en 2008 et 206 m3 en 2007

Répartition

Les industries représentent près de 54% de la consommation totale, en diminution par rapport à 2008 (près de 60% en 2008). Certains industriels mettent en place des systèmes d'économie et de recyclage de leurs eaux.

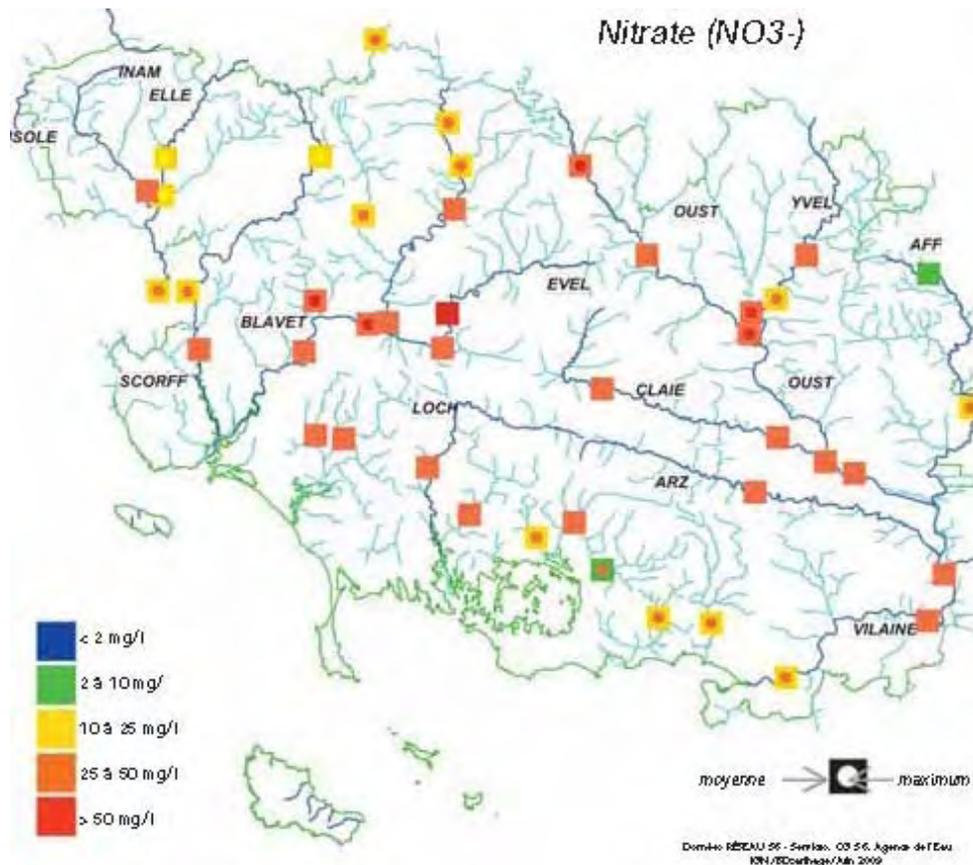


■ Domestiques □ Industriels ■ Communaux ■ Agricoles

Répartition des consommations d'eau 2009

245-Qualité

La qualité des eaux brutes de surface du Blavet au regard du paramètre nitrate, est parmi les plus mauvaises du département puisque la moyenne est comprise entre 25 et 50 mg/l et peut dépasser cette limite par moment. De plus fortes teneurs en nitrate peuvent apparaître en période hivernale lors de périodes pluvieuses. Cependant, les eaux du Blavet à l'amont de Pontivy sont de meilleure qualité avec



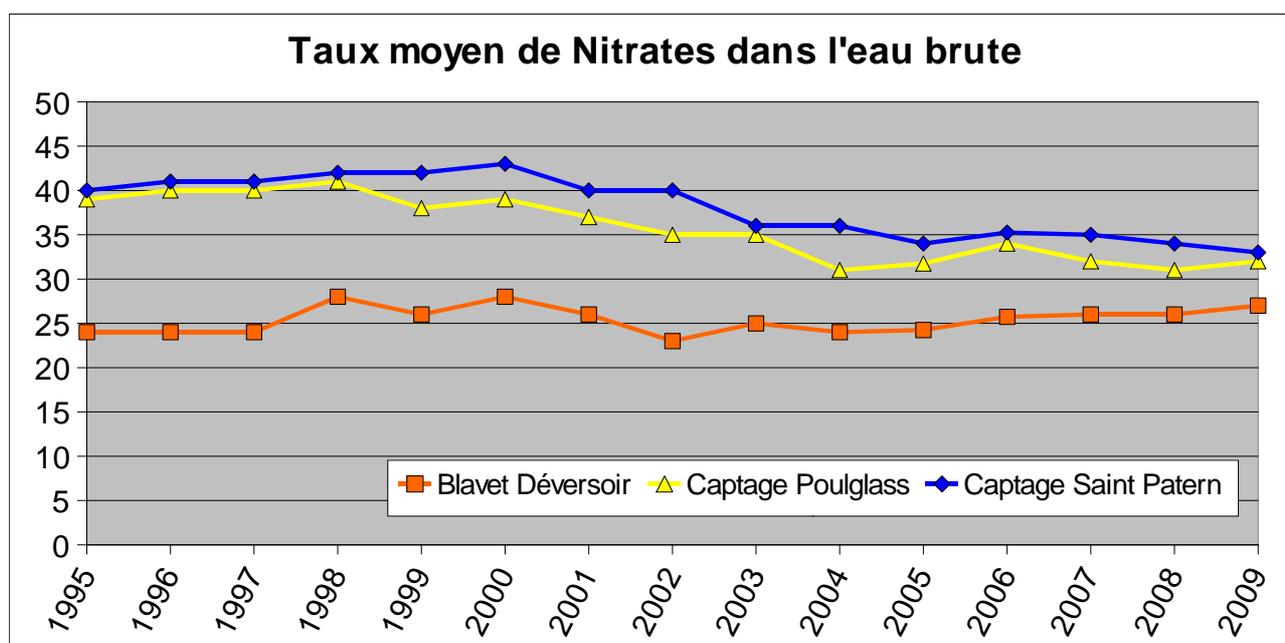
des taux moyens de 10 à 25 mg/l.

Qualité des eaux brutes du Blavet station du Déversoir et des eaux brutes des captages

		Nitrates(mg/l)			Pesticides (µg/l)
		Mini	Moyenne	Maxi	
Le déversoir	2007	20	26	32	100% des analyses Inférieures à 0.05
	2008	20	26	27	
	2009	20	27	29	
Poulglass	2007	31	32	35	Pas de pesticides détectés
	2008	29	31	36	
	2009	28	32	36	
Saint Patern	2007	33	35	37	Pas de pesticides détectés
	2008	28	34	36	
	2009	33	33	36	

Nitrates

Les teneurs en nitrates des eaux brutes des captages de Poulglass et de Saint Patern sont plus élevées que celles des eaux de surface du Blavet à la station du Déversoir, traduisant l'inertie des milieux des périmètres de protection face à la pollution liée au mode d'exploitation agricole intensif. D'autre part les périmètres de protection ne couvrent pas tout le bassin versant. Cependant on constate une amélioration constante depuis 1998.



Pesticides

Il n'y a pas de pesticides détectés pour les captages et 100% des analyses inférieures à la norme maximale de 0,05 µg/l pour les eaux de surface.

246-Coût

REPERES :

Le prix de l'eau dans le Morbihan est l'un des plus élevés de France si l'on prend en compte eau potable et assainissement : plus de 4 €/m³ en moyenne dont 1,5 à 2,5 € pour l'eau potable.

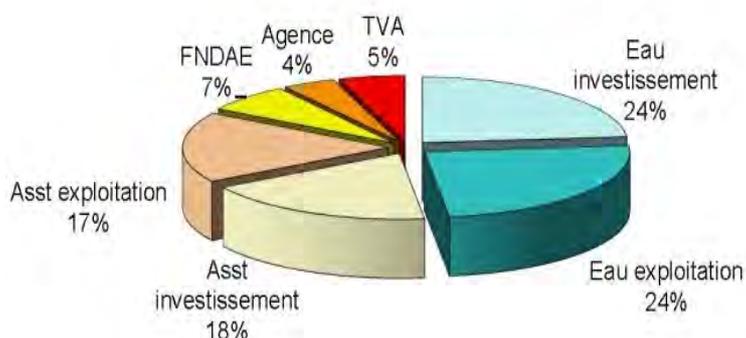
Prix de l'eau							
1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
2,38 €	2,40 €	2,40 €	2,42 €	2,49 €	2,51 €	2,56 €	2,59 €
2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
2,62 €	2,64 €	2,63 €	2,58 €	2,65 €	2,55 €	2,52 €	2,51 €

Les tarifs du service d'eau potable sont votés par le syndicat départemental de l'eau.

Ils sont donc les mêmes pour la quasi totalité des habitants du Morbihan.

Pour l'année 2009, compte-tenu de la diminution de l'abonnement, de 80 à 75 €, et de la révision des tranches tarifaires, la facture d'eau diminue de 3,49 € à 302,57 € pour une consommation de 120 m³, soit un coût de 2,51 €/m³ (-1,18%).

Décomposition de la facture d'eau 2010



Sur la totalité de la facture d'eau le coût du service eau potable représente 48 % du total qui se répartit comme suit : 24 % de rémunération du délégataire assurant l'exploitation du service et 24 % pour le financement des investissements réalisés par la ville.

Le prix de l'eau potable élevé pose le problème de la viabilité à long terme du service. En effet, afin de réduire le montant de leur facture d'eau des industriels réalisent d'importantes économies (laiterie qui recycle l'eau du lait) ou mettent en service leurs propres forages d'eau potable. Ainsi les cessations d'activité et les forages peuvent à terme faire peser un risque sur l'équilibre financier du service d'eau.

247-Éducation à l'environnement sur le thème de l'eau

La ville a établi une convention avec l'association Eaux et Rivières qui intervient chaque année dans les écoles à la demande des enseignants sur la protection du milieu naturel et les économies d'eau à travers un cycle de 4 demi-journées comprenant des séquences pédagogiques avec des visites (station de traitement, rivière, protection de captage). 197 élèves ont été concernés en 2009-2010 et 17 classes sont intéressées pour l'année 2010-2011.

En 1996 Pontivy avait participé à l'opération régionale « ville pilote économie d'eau ».

L'opération a permis la création d'outils pédagogiques à l'origine du dispositif Pondi electr'eau.

Le dispositif se traduit par une exposition permanente au centre social, la possibilité de rendez-vous avec un conseiller en économie sociale et familiale de la CAF et une manifestation annuelle sur le thème des économies d'eau et d'énergie.

Cet ensemble qui a une vocation de lutte contre la précarité énergétique affirmée est piloté par le centre social.

248-Actions dans le domaine des économies d'eau

- **Formation** : déplacement de formation pour les services 1995 et les élus à Lorient. Cette formation a été complétée par des journées consacrées aux chauffe-eaux solaires, aux pompes à chaleur et à la gestion environnementale des bâtiments,
- **Carte des pressions** : une carte des pressions du réseau d'eau sur la ville a été demandée au prestataire pour identifier les éventuels lieux de surpression,
- **État des lieux des compteurs d'eau et du bon fonctionnement des réducteurs de pression** déjà installés (groupe-actions Agenda 21 au sein des services),
- Information sur le jardinage sans pesticides,
- Techniques d'entretien des espaces verts économes en eau,
- Développement de la récupération des eaux pluviales (jardins familiaux).

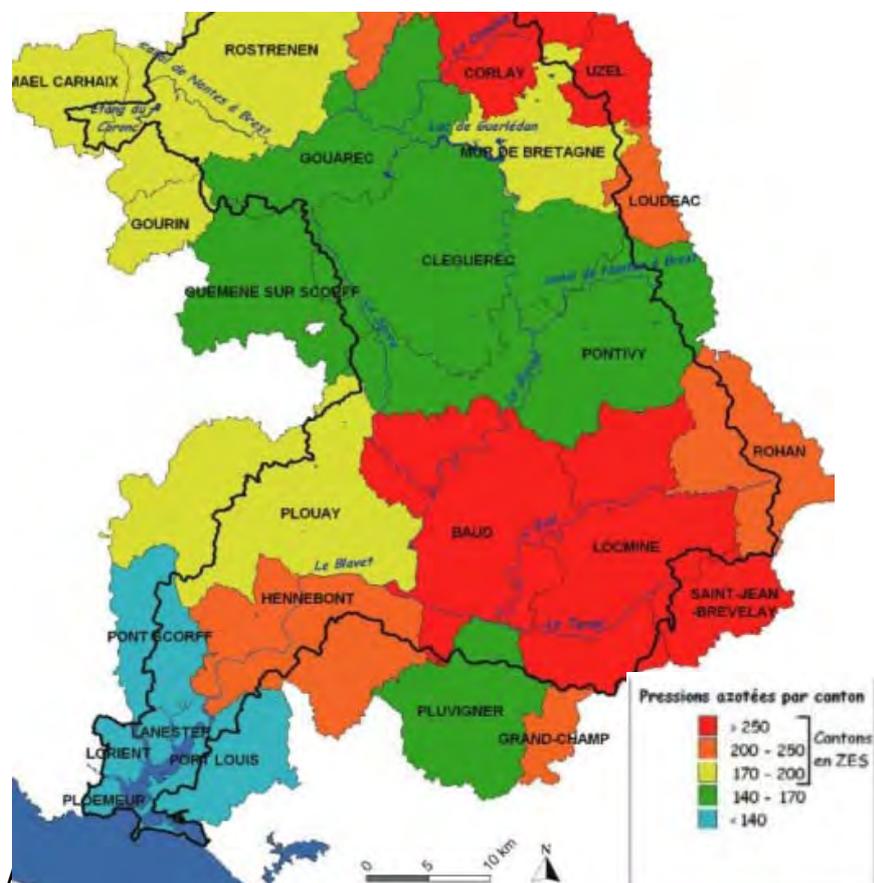
249-Protéctions de la ressource en eau

Pontivy n'est pas en Zone d'Excédent Structurel puisque la production d'azote animal est inférieure ou égale à 170 kg-N/ha/an.

Sur les 44 communes du Pays de Pontivy :

- 27 communes sont en excédent avec une production d'azote animal supérieure à 170 kg-N/ha/an,
- 17 - dont Pontivy - ont une production d'azote animal comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an.

Carte des pressions azotées par canton :



2491-Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Blavet

Pontivy appartient au bassin versant du Blavet comprenant :

- 109 communes dont 53 entièrement incluses,
- 204 000 habitants,
- 2089 km²

Approuvé le 16 février 2007, le SAGE Blavet est un document de planification pour la gestion de l'eau mis en place à l'échelle du bassin versant. Il se mobilise autour de 4 enjeux majeurs :

- La qualité de l'eau,
- La qualité des milieux aquatiques et des zones humides,
- La gestion quantitative de la ressource,
- La mise en place d'une synergie « Gestion équilibrée de l'eau et développement local ».

2492-Contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides

Pontivy Communauté s'est engagée dans un « Contrat de Restauration Entretien » des cours d'eau en 2004.

Une étude préalable avait été menée sur un linéaire de cours d'eau de 400 km du bassin versant du Blavet et de l'Oust. Cette étude a permis d'établir une première programmation des travaux d'entretien et de restauration de 200 km de cours d'eau de 2004 à 2008. Environ 165 Km de travaux d'entretien et de restauration ont été réalisés durant le programme quinquennal sur le territoire de compétence de Pontivy Communauté. Seuls trois cours d'eau du bilan n'ont pas fait l'objet d'actions sur la ripisylve ; il s'agit du Blavet Vieille rivière, du Kerdréan et du Stival.

État d'avancement des préconisations qui concernent la commune de PONTIVY

● Échéance de réalisation de la préconisation ● Préconisation réalisée ● Préconisation en cours ou programmée

Réf	Préconisations	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1.1.1	Définir les zonages d'assainissement	●			●					
1.1.4	Mettre en place une fiabilisation des systèmes d'assainissement									
1.1.13	Mettre en œuvre une politique de gestion et de restauration du bocage									●
1.1.14	Prendre en compte, dans le cadre des opérations d'aménagement foncier, les politiques communales et intercommunales de gestion et de restauration du bocage									
1.1.18	Réhabiliter les décharges sauvages répertoriées				● Pontivy Communauté					
1.1.21	Mettre en place des plans communaux ou intercommunaux de désherbage en respectant les consignes et disposer d'agents techniques formés			●	●					
1.1.22	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires au niveau des routes, des voies de chemin de fer et des chemins de halage									
2.1.2	Réaliser un inventaire de l'ensemble des cours d'eau			●	●					
2.2.3	Inventorier les zones humides pour leur prise en compte dans les documents d'urbanisme			●	●					
2.2.4	Gérer de façon optimale les zones humides banales									
2.2.5	Communiquer aux services fiscaux la									

	liste des parcelles classées zones humides									
2.2.6	Respecter deux principes concernant la protection des zones humides et la mise en place de mesures compensatoires dans le cadre des projets d'aménagement									
3.1.3	Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les zonages d'assainissement									
3.1.13	Prendre en compte les écoulements dans le cadre des aménagements urbains									
3.3.4	Mettre en place une politique d'économie de l'eau au niveau des bâtiments sous MO publique			●	●					
3.3.5	Prévoir un volet récupération des eaux dans les programmes d'aménagement urbain									

Le comité de pilotage du Contrat Restauration Entretien est en phase de bilan du CRE 2004/2008 et de préparation d'un nouveau CRE. L'année 2010 devrait être consacrée à des actions de communication ou des tests avant de lancer un nouveau programme de restauration.

2493-Périmètres de protection des captages

Des périmètres de protection des prise d'eau et des captages ont été mis en place :

- La station de pompage du Déversoir a un périmètre de protection dont l'évolution vient de faire l'objet d'une enquête publique.
- sur les hauteurs de Malguénac, au Guily et à Poulglass essentiellement. La ville y est propriétaire respectivement de 57 et 20 hectares de terrain.

C'est dès 1994 que la ville de Pontivy a commencé à se porter acquéreur de terres pour protéger ses captages :

- au Guily, la gestion des périmètres de protection a été confiée aux Amis du Gros-Chêne, association d'insertion. Le Guily est devenu un projet pilote en matière de développement durable. Les Amis du Gros-Chêne conduisent un élevage extensif composé de vaches allaitantes avec le cahier des charges de l'agriculture biologique
- au Poulgass, les parcelles sont en partie boisées. Suite à l'acquisition de nouvelles parcelles (Malguénac : 2ha 30 et Cléguérec : 1ha 40), les plantations sont réalisées à la fin de l'année 2009 par l'Association des Amis du Gros Chêne dans le cadre de leurs chantiers d'insertion.

2494-Plan de désherbage

Le 24 septembre 2008, le conseil municipal décidait de mettre en place un plan de désherbage en se fixant pour objectif d'atteindre le niveau 3 de la charte de désherbage des espaces communaux pour mars 2009. A cette date, les seuls espaces communaux qui reçoivent encore des pesticides sont :

- les cimetières,
- le terrain d'honneur du stade du Faubourg de Verdun,
- les serres de Stival avec les terrains attenants utilisent la lutte intégrée mais pour certaines plantes, quelques produits chimiques y sont tolérés ponctuellement.

Cependant même dans les lieux autorisés, les usages d'herbicides sont de plus en plus rares. Le désherbage est donc essentiellement thermique ou manuel. Par le biais du SAGE Blavet éditeur, des affiches seront positionnées dans les espaces verts de la commune selon l'objectif de l'utilisation des pesticides suivant le plan de désherbage communal : « Ici espace zéro, désherbage chimique », « Objectif zéro, désherbage chimique ».

Enfin, la ville a accordé une subvention au Lycée agricole du Gros Chêne pour la réalisation d'un terrain de football synthétique par délibération du 5 novembre 2008, ce type de revêtement permettant

d'économiser eau et pesticides.

2410-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Eau potable

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
<p>Ressource en eau quantitativement importante, avec des possibilités importantes de prélèvements supplémentaires</p> <p>Baisse de la production et de la consommation d'eau potable</p>	<p>Risque dû au poids économique des industriels dans les recettes du service (forage, cessation activité)</p> <p>Prix de l'eau potable élevé</p>	<p>Maîtriser l'évolution du prix de l'eau</p> <p>Poursuivre la sensibilisation des usagers aux économies d'eau</p>
<p>Périmètres de protection des captages alliant protection et insertion sociale</p> <p>Faibles traces de pesticides</p>	<p>Eau brute de mauvaise qualité sur le paramètre nitrates notamment pour les captages</p>	<p>Renforcer les protections des périmètres de captages et autour de ces périmètres par l'évolution des méthodes d'agriculture</p>
<p>Actions sur les économies d'eau au niveau du réseau de distribution eau potable (bon rendement)</p> <p>Lancement d'un groupe de travail interne dans le cadre de l'Agenda 21</p>	<p>Stratégie interne d'économie d'eau dans les bâtiments et équipements, avec dispositifs de suivi et objectifs clairs encore à définir</p>	<p>Développer les compétences internes en matière d'économie d'eau</p> <p>Définir un programme d'objectifs et priorités avec modalités de suivi</p> <p>Faire des économies de flux un pilier de l'activité des services techniques</p>
<p>SAGE, CRE</p>		<p>Renforcer et développer les actions de protections par le SAGE, les CRE, les contrats de BV, le partenariat avec des associations locales (pêche, réseaux naturalistes...)</p>
<p>Plan de désherbage au niveau 3 de la charte</p>	<p>Pas encore le zéro pesticides</p>	<p>Atteindre le zéro pesticides</p> <p>Sensibiliser le public</p>

25 - Eaux pluviales et assainissement

251-Eaux pluviales

REPERES :

Les eaux pluviales peuvent entraîner :

- > les gros apports aux cours d'eau en cas de pluviométrie importante et augmenter le risque inondation,
- > une pollution supplémentaires de ces eaux par ruissellement sur des sols comportant des polluants (pesticides, hydrocarbures, déjections...),
- > l'intrusion d'eaux parasites provenant des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, ce qui engendre une surcharge de station d'épuration et une baisse de rendement d'épuration

L'évolution de la réglementation et des pratiques conduit à diminuer autant que possible les volumes d'eau pluviales à transiter par le réseau. L'accent est porté sur les retenues et les filtrations sur place (noues, bassins, sols perméables).

Schéma directeur des eaux pluviales

Un schéma directeur des eaux pluviales a été lancé récemment par la commune. Il a pour objectif de permettre une meilleure gestion des eaux pluviales face au développement urbain.

L'étude du bureau d'étude SAFEGE pour le compte du SAGE et la Communauté de commune prescrit, dans l'urbanisation, de favoriser au maximum la rétention des eaux pluviales à la parcelle.

Rétention des eaux pluviales

Le parking des Pyramides de la rue d'Iéna est un des premiers parkings réservoir dont les eaux de ruissellement, polluées par les carburants, sont collectées, temporairement stockées et filtrées avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales ou la nappe. Un bassin de rétention des eaux de surface de 75 m sur 4 m, permet d'éviter l'engorgement des réseaux. Le réservoir possède en outre un système de décantation avec débourbeur et déshuileur. Un second parking situé rue Jeff Le Penven (près des halles Safire) sera aménagé avec ces mêmes principes (réalisation Pontivy Communauté)

Un système d'infiltration d'eau a également été mis en place lors de la rénovation d'un petit bâtiment à l'arrière de la mairie.

Récupération de l'eau de pluie

La récupération d'eau de pluie est une pratique encore peu développée sur Pontivy alors que des préconisations du SAGE visent à intégrer cette problématique à toutes les échelles et en amont des projets d'aménagement urbain. Nous notons que :

- le nouveau centre de secours de Pontivy, inauguré le 26 janvier 2008, a une citerne de 20 m³ permettant de récupérer et de stocker les eaux de pluie qui sont notamment utilisées pour le lavage des véhicules d'intervention,
- une ancienne cuve à fuel de 5 m³ a été nettoyée aux services techniques afin d'utiliser l'eau de pluie pour le lavage des véhicules et du matériel, mais n'a jamais été mise en service,
- des récupérateurs d'eau de pluie ont été mis en place dans les jardins familiaux.

252-Assainissement

2521-Territoire desservi

Le service d'assainissement de Pontivy dessert non seulement le territoire de la commune mais aussi, les parcs d'activité de Le Sourn, de Noyal Pontivy et de Saint-Thuriau ainsi que les abonnés des communes du Sourn, de Saint-Thuriau, de Noyal-Pontivy, Cléguérec et Malguénac. Le service de fait, s'exerce sur un territoire intercommunal.

2522-Gestion du service

Le service d'assainissement collectif de Pontivy est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie des Eaux du Blavet (CEB). Le contrat d'une durée de 20 ans a pris effet le 1er août 1994 et prendra fin le 31 juillet 2014.

Le service de l'assainissement non collectif (SPANC) quant à lui, est de la compétence de Pontivy communauté.

2523-Patrimoine

Station d'épuration

La station d'épuration de Signan reçoit la totalité des effluents collectés par le service. De type boues activées, sa capacité est de 91 700 équivalent habitants car elle a été dimensionnée pour recevoir les effluents industriels. Elle est localisée à l'extrémité Sud du territoire communal au point le plus aval du Blavet en rive gauche. Les eaux épurées sont rejetées dans le Blavet.

L'installation, fortement dimensionnée pour anticiper les besoins des industriels - elle peut recevoir jusqu'à 8 000 m³/j. En 2009 elle était utilisée en moyenne qu'à :

- 46 % de sa capacité épuratoire,
- 89% de sa capacité hydraulique soit + 14,1% par rapport à 2008, avec des dépassements lors des périodes de pluviométrie importante.

Volumes traités (m3)	2008	2009	Évolution
Volumes collectés	2 138 091	2 463 220	15%
Sortie trop plein après prétraitement	74 064	106 192	43%
Entrée filière urbaine	1 080 384	1 271 470	18%
Entrée filière industrielle	983 643	1 085 558	10%
Volumes traités	2 064 027	2 341 679	14%
Taux d'utilisation /Charge hydraulique	78,0%	89,0%	14%
Taux d'utilisation /Charge organique	40%	46%	15%
Volume assujettis (m3)	2008	2009	Évolution
Domestiques	498 508	463 214	-7%
Industriels > 6000 m³ *	405 280	452 414	12%
Collecte	903 788	915 628	1%
Importations	125 291	160 402	28%
Volumes assujettis	1 029 079	1 076 030	5%
Eaux parasites (m3)	2008	2009	
Eaux parasites	1 109 012	1 387 190	
% eaux parasites/ volumes collectés	52%	56%	

Eaux parasites

Ce sont les eaux de pluies et les eaux de nappes qui envahissent le réseau d'assainissement.

Le tableau des volumes montre qu'en 2009, les eaux parasites ont représenté 56% du volume des eaux collectées. *La réduction de l'intrusion des eaux parasites par l'amélioration de son réseau est donc un enjeu important pour assurer le bon fonctionnement de la station, enjeu qui concerne toutes les communes reliées à la STEP de Signan*

Pour agir contre ces volumes et réhabiliter le réseau, un plan d'investissement sur 5 ans d'1 Million d'euros par an a été décidé par la ville en partenariat avec l'agence de l'eau et le département. Un diagnostic a débuté pour localiser et réduire les intrusions d'eaux parasites les plus significatives.



Le graphique ci-dessus montre clairement le problème lié aux eaux parasites. Pendant 4 mois, de novembre à février, du fait d'une pluviométrie importante, le volume des eaux à traiter dépasse la capacité hydraulique de la STEP, conduisant à des rejets dans le Blavet après seulement quelques prétraitements. En outre ce volume d'eau supplémentaire à traiter augmente dans des proportions importantes, la dépense d'énergie électrique des divers équipements.

La Laiterie Lactalis sur la zone industrielle de Pontivy-Le Sourn, possède sa propre station d'épuration qui rejette elle aussi dans le Blavet.

Réseau de collecte

Au 31 décembre 2009, le réseau a été mesuré à 106 158 m (+1,71%) dont 101 587 m de réseau gravitaire et 4 571 m de réseau de refoulement.

Une partie du réseau est unitaire, la plus ancienne, le centre ville notamment. Ce réseau unitaire, est à l'origine d'une partie des eaux parasites.

Postes de relèvement

Le service compte onze postes de relèvement dont dix équipés pour la télésurveillance.

2524-Usagers du service

Abonnés

Au 31 décembre 2009 on comptait 7 198 branchements sur le réseau. A la même date, le nombre d'abonnés s'établissait à 7 175. Avec 7 198 branchements pour 7 692 abonnés au réseau d'eau, le taux de

raccordement au réseau d'assainissement est de 93,58%.

Conventions de raccordement

Six entreprises agroalimentaires bénéficiant d'une convention spéciale de raccordement sont autorisées à rejeter leurs effluents dans le réseau d'assainissement de Pontivy.

Conventions de rejet

En 2008, une convention de rejet a été conclue avec la commune de Noyal-Pontivy pour l'ensemble des effluents domestiques collectés dans son réseau à la suite de l'établissement d'un point de contrôle des rejets à Saint Niel.

En décembre 2009, une convention pour le traitement des effluents en provenance de la commune de Saint-Thuriau à la station d'épuration de Pontivy a été proposée mais à ce jour elle n'est pas signée.

Il n'y a pas de convention de rejet avec la commune du Sourn (4 points de rejets) dont les effluents ne sont pas contrôlés.

2526-Traitement

Boues

En 2009, la station d'épuration a produit 90 231 m³ de boues (boues liquides) représentant 749 484 kg de matière sèche. 3 463 m³ de boues (boues épaissies) ont été recyclés dont 891 m³ par compostage et 2 572 m³ par épandage.

La valorisation agricole des boues fait l'objet d'un suivi agronomique conformément à la réglementation. Avant épandage, un prévisionnel est soumis aux services de contrôle et un bilan annuel est également adressé en fin de campagne.

2527-Coûts

REPERE :

En 2004, le prix moyen de l'assainissement :

- > des communes du 22 était de : 1,82€
- > des communes du 29 : 1,19€
- > des communes du 56 : 1,88€
- > de la France : 1,41€
- > de la ville de Pontivy : 1,47€.

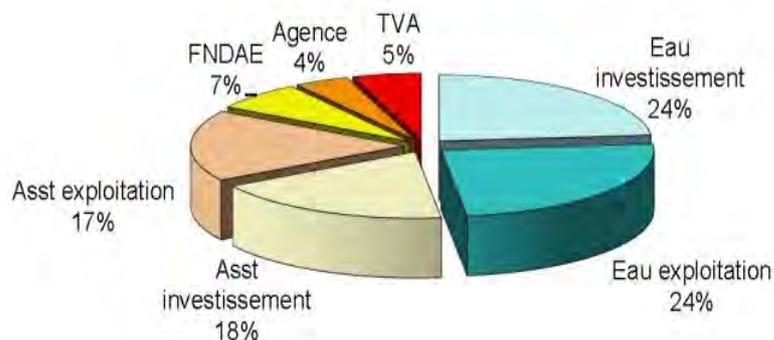
Pontivy se situait donc dans la moyenne française.

Selon document Agreste Bretagne enquête 2004 sur l'eau et l'assainissement

Les tarifs du service d'assainissement sont ceux votés par le conseil municipal de Pontivy. Pour l'année 2009, compte-tenu de la révision des tranches tarifaires, la facture d'assainissement augmente de 5,92 € à 217,22 € pour une consommation de 120 m³, soit un coût de 1,81 €/m³ (1,821 €/m³ en 2010).

Prix assainissement							
1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
1,21 €	1,26 €	1,30 €	1,33 €	1,36 €	1,38 €	1,43 €	1,45 €
2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1,45 €	1,47 €	1,51 €	1,54 €	1,56 €	1,76 €	1,81 €	1,821 €

Décomposition de la facture d'eau 2010



Sur la totalité de la facture d'eau le coût du service d'assainissement représente 35 % du total qui se répartit comme suit : 17 % de rémunération du délégataire assurant l'exploitation du service et 18 % pour le financement des investissements réalisés par la ville

2528-Service Public d'Assainissement Non Collectif

97,52 % des abonnés au service d'eau potable sont raccordés au réseau collectif d'assainissement eaux usées. Les 2,48 % restant ont donc des installations en assainissement individuel.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Pontivy est confié par délégation de compétence à Pontivy Communauté.

Le SPANC réalise le contrôle des installations d'assainissement individuel. Il a vocation à réduire les pollutions diffuses de l'eau, liées à de mauvaises installations. Cette mission est assurée, depuis le 1er janvier 2006, sur les nouveaux systèmes et, depuis le 1er janvier 2008, sur les installations existantes de l'ensemble du territoire en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Sur la commune de Pontivy, les visites des installations privées ont été réalisées en 2008 pour un coût de 45 € la visite.

Il y a 191 installations :

- 20 en bon fonctionnement,
- 119 en acceptable,
- 29 en non acceptable,
- 23 en non accessible (seront modifiées pour entrer dans une catégorie ci-dessus).

Pour compléter le dispositif, une unité de dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Signan a été mise en service en 2009, pour traiter les effluents des fosses septiques des particuliers.

253-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Eaux pluviales et assainissement

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Identité de la ville fortement liée à l'eau	Eau brute de mauvaise qualité sur le paramètre nitrates	
Schéma directeur des eaux pluviales en cours Quelques exemples de rétention et de récupération des eaux pluviales	Peu de systèmes de récupération des eaux pluviales	Développer la rétention des eaux pluviales et leurs réutilisation, à l'image du parking des pyramides
STEP avec de fortes réserves de capacité ne fonctionnant qu'à 46% de sa capacité épuratoire Boues urbaines issues en partie des industries agroalimentaires	56% des volumes collectés sont des eaux parasites entraînant parfois un dépassement de capacité hydraulique, une pollution du Blavet et une surconsommation d'électricité Fortes infiltrations d'eaux pluviales et eaux de nappe	Améliorer l'étanchéité et la séparation du réseau d'assainissement
93% des abonnés au service d'assainissement collectif	Réseau d'assainissement essentiellement de type séparatif mais plutôt ancien et avec quelques zones avec un réseau unitaire	

26 - Déchets

REPERES :

La production d'ordures ménagères en France a doublé en 40 ans. Elle est passée de 170 kg/hab/an en 1960 à plus de 360 kg/hab/an aujourd'hui. Selon les données Eco-Emballages, en Juillet 2009 elle est de 261 kg/hab./an en milieu rural, 291 en semi-rural. Sous l'effet de la collecte sélective, de la sensibilisation et des conjonctures économiques, cette production diminue légèrement ces dernières années. Le Grenelle de l'environnement s'est fixé la réduction de 7 % la production d'ordures ménagères par habitant chaque année dans les cinq ans à venir.

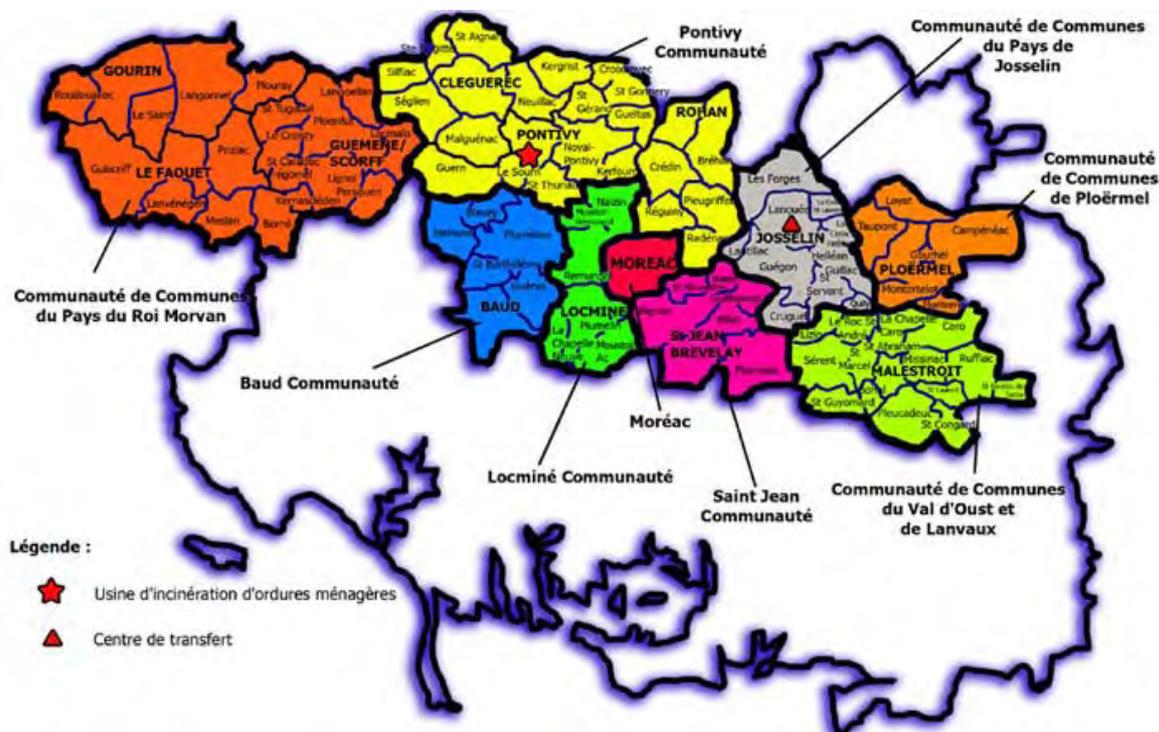
La production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) en 2009 était de 228 kg/hab/an sur Pontivy communauté, en baisse de 3,7% par rapport à 2008. La quantité totale de déchets collectés est de 521 kg/hab/an en 2009 alors que la valeur de référence fixée pour le Morbihan est de 604 kg/hab/an en 2014.

Pour Pontivy communauté, le coût global du service gestion des déchets en 2008 est dans la moyenne basse en France. En incluant les contenants, la collecte, le transfert et le tri/traitement, il est de :

- > 54 € HT/hab/an,
- > 169 € HT/tonne collectée de déchets

La collecte des déchets est de la compétence de Pontivy Communauté depuis janvier 2005.

Le transfert et le traitement des déchets (tri des emballages, transport des ordures ménagères collectées par les collectivités, valorisation et traitement des ordures ménagères) est de la compétence du SITOMMI (Syndicat Intercommunal de transfert et de traitement des ordures ménagères du Morbihan Intérieur). Ce syndicat regroupe 101 communes du nord du Morbihan, 8 communautés de communes représentant 158 000 habitants en 2007.



261-Réduction des déchets

Pontivy communauté a lancé des actions de tri sélectif visant la réduction des déchets mais les volumes ne baissent pas.

On peut noter que :

- Pontivy Communauté a distribué gratuitement des composteurs fin 2009 (5 000 composteurs et 5 000 bio-seaux à partir de novembre 2009) pour inciter les particuliers à faire du compost et diminuer la quantité d'ordures incinérées. Début 2010, 34% - 6 514 - foyers étaient équipés en composteurs individuels, soit les meilleurs résultats des collectivités du SITTOM-MI,
- La Ville de Pontivy mettait jusqu'à il y a peu à disposition des auto-collants stop-pub en mairie, autocollants mis à disposition par Pontivy Communauté (la publicité dans la boîte aux lettres représente 40 kg par foyer et par an).

262-Collecte et transfert des déchets

Collecte

Pontivy Communauté gère la collecte des déchets ménagers depuis janvier 2005. Deux tournées par semaine sont organisées sur l'agglomération.

Par ailleurs les pontivyens bénéficient de points d'apport volontaire à la déchèterie de Pontivy gérée par SITA Ouest. Cette installation qui fonctionne sur le principe de l'apport volontaire permet un tri entre une dizaine de type de déchets : gravats, déchets verts, carton papier, plastique, piles aérosols batteries, verre, huile, boîte de conserve, peinture et pots, solvants...

Collectivités du SITTOM-MI : Évolutions annuelles des tonnages ordures ménagères résiduelles (OMR) entre 2006 et 2009 - Données des Collectivités

Communes	Pop. En 2007	Evolution de la pop annuelle (%)	Tonnages				Kg/hab./an 2009	Evolution des tonnages en % entre 2008 et 2009
			2006	2007	2008	2009		
CC Ploëmel	15651	2,2	3357	3579	3521	3473	222	-1,4
CCP Josselin	12054	1,0	2335	2322	2279	2259	187	-0,9
CCVOL(hors P.	17091	0,2	3295	3298	3263	3204	187	-1,8
St-Jean Com.	10328	1,4	2770	2747	2716	2693	261	-0,8
Moréac	3475	2,5	772	777	811	810	233	-0,1
Baud Com.	14110	1,7	3207	3213	3234	3177	225	-1,8
CCP Locminé	12303	2,2	2435	2545	2523	2465	200	-2,3
Pontivy Com.	45938	1,1	11181	10846	10861	10457	228	-3,7
CCPRM	25412	-0,2	6454	6454	6350	6208	244	-2,2
SITTOMMI	156362	1,04	35807	35781	35558	34747	222	-2,3

ETUDE D'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DU SITTOM-MI - PONTIVY COMMUNAUTE

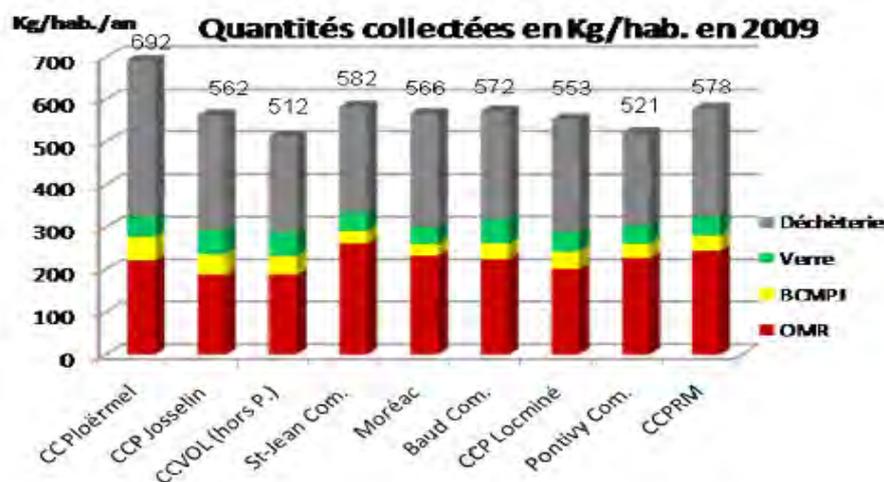
Pour toutes les collectivités, les tonnages en OMR collectés diminuent entre 2008 et 2009, en moyenne de 2,3% sur le SITTOM-MI. En moyenne, on peut noter une faible diminution annuelle des tonnages collectés entre 2006 et 2008 et une forte baisse en 2009.

Ces légères baisses peuvent s'expliquer en partie par « l'effet compostage », une amélioration de la

qualité du tri, un détournement de certaines OMR en déchèterie...Pour l'année 2009, cette chute de production est étroitement liée à la crise et son impact sur la consommation des ménages.

Enfin, il est important de noter que cette diminution (hors crise) visible depuis 2006 se produit malgré une évolution démographique positive.

- BCPMJ : emballages légers, journaux, revues, magazines
- OMR : ordures ménagères résiduelles



Transfert

Une fois les déchets des habitants collectés par les communautés de communes, le SITTOM-MI assure leur transfert vers l'incinérateur de Pontivy.

263-Tri des déchets

Le traitement opéré par le SITTOM-MI est le tri des différents matériaux aux différents centres de tri selon le territoire. Pour la commune de Pontivy, c'est le centre de tri de Vannes (Sita Ouest).

Ratio kg/hab/an 2009	Pontivy communauté	SITTOMMI	France
Verre	43	48	39
Emballages	6	13	9,5
Journaux magazines	23	21	24

Les données individualisées pour Pontivy seul ne sont pas connues mais, nous voyons dans le tableau ci-dessus que Pontivy communauté produit moins de verre et d'emballages que l'ensemble du SITTOM-MI tout en étant au-dessus de la moyenne française pour le verre.

Spécificité sur le centre ville : une collecte de carton existe et perdure (elle avait été initiée par la ville avant le transfert de compétence). Elle est destinée principalement à répondre aux besoins des commerçants.

264-Traitement des déchets

Les déchets font l'objet d'un traitement à l'usine d'incinération, propriété du SITCOM-MI, située sur la commune de Le Sourn dans le secteur industriel mitoyen avec la ville de Pontivy. L'exploitation est confiée au Groupe TIRU (filiale EDF).

Sur 34 753 tonnes au total en 2009 :

- 28 378 tonnes ont été incinérées à Pontivy soit 82 %,
- 1 380 tonnes ont été incinérées à Carhaix,
- 4 837 tonnes expédiées à Changé (dept. 53),
- 158 tonnes en traitement mécano-biologique à Gueltas.

Les tonnages incinérés en 2009 ont baissé de 7,3% par rapport à 2008. Les tonnages sont en diminution constante ces dernières années, alors que la population augmente.

L'établissement mis en service en 1990 a de bonnes performances dans le traitement des fumées grâce au traitement des rejets gazeux et des dioxines. Pour ces dernières, les analyses faites sur les rejets par un organisme agréé extérieur font apparaître des résultats 2 à 10 fois inférieurs à la norme. L'absence de risque pour les populations riveraines est confirmée par une valeur banale du contrôle laitier pour les dioxines et les furanes, avec une valeur inférieure aux recommandations et seuils en vigueur.

La vapeur issue de la combustion est revendue à plusieurs sites industriels situés à proximité.

Depuis 2005, l'usine récupère les ferrailles et mâchefer des résidus de la combustion qui sont transformés pour la réalisation de sous couches routières ou de plateformes industrielles :

- environ 1 300 t/an de ferrailles sont évacuées par une entreprise spécialisée en vue de leur valorisation dans la filière métallurgique,
- 5 000 t/an de mâchefers sont valorisés en matériau de compactage, en sous-couche routière par exemple, par une entreprise de travaux publics locale,
- 1 400 t/an de REFIOM (Résidus de Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont expédiées en Centre de Stockage des Déchets Ultimes de classe I à Changé (53) pour inertage et enfouissement.

265-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Déchets

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Les ratios de collecte et de tri pour Pontivy communauté sont bons comparés au reste du SITCOM-MI et comparés à la moyenne française	Une collecte qui ne répond pas toujours aux besoins des établissements d'enseignement, EHPAD... et aux spécificités de la ville centre	Poursuivre les échanges avec Pontivy communauté pour l'amélioration des méthodes de collecte et de tri en centre ville
Distribution gratuite de composteurs (34% des ménages équipés), actions de sensibilisation sur le tri des déchets	L'habitat collectif ne fait pas partie du dispositif de compostage pour l'instant	Sensibiliser et favoriser le recyclage et la valorisation des déchets au plus près des lieux de production
Incineration avec de bonnes normes environnementales, à un coût bas et produisant de la vapeur industrielle	L'incineration peut présenter des risques de pollution atmosphérique	Poser la question de la fin de vie de l'incinérateur et des filières de traitement et de valorisation futures

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Incinération locale donc pas d'exportation des déchets, gestion locale des déchets		

27 - Air, bruit, risques

271-Air

Il n'y a pas de données particulières sur la qualité de l'air qui est considérée comme bonne comme partout dans le Morbihan. En revanche, on relève souvent des remarques sur les odeurs de la part de France Gras Soleval qui transforme 1 000 T par semaine de graisses et protéines animales.

Établissement soumis à la déclaration annuelle des rejets dans l'air et à la déclaration annuelle des rejets dans l'eau, la société investit dans un nouveau projet permettant de réduire les mauvaises odeurs. Le projet a été présenté à la population en novembre 2009 à la suite des résultats de l'enquête Pontivy Agenda 21, dans laquelle le problème avait été soulevé à plusieurs reprises. Les riverains s'accordent cependant pour dire que les odeurs sont moins importantes qu'il y a quelques années.

272-Bruit

Pas de données particulières en dehors des bruits générés par les voies à grande circulation. Quelques gênes ont été exprimées dans l'enquête Pontivy Agenda 21 ou les réunions publiques par rapport à l'usine d'incinération ou ponctuellement l'aérodrome.

273-Risques naturels et technologiques majeurs

La commune de Pontivy est soumise à des risques naturels et technologiques majeurs :

- elle est située dans le périmètre du PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) du Blavet. Depuis janvier 2005 un PPRI est annexé au PLU. Sur le bassin versant du Blavet, 5 secteurs urbains sont touchés par la problématique des inondations dont Pontivy.
- elle est répertoriée pour les risques :
 - ✓ zone inondable en zone urbaine,
 - ✓ barrage,
 - ✓ transport de matières dangereuses
- elle a fait l'objet de 3 arrêtés de catastrophes naturelles ou technologique :
 - ✓ aléa tempête le 22/10/1987,
 - ✓ aléas inondation le 29/12/1999 et le 29/12/2001

Les inondations, liées aux pluies abondantes, sont amplifiées par l'urbanisation qui entraîne l'imperméabilisation des sols, l'absence de haies et de talus aux endroits stratégiques, le manque d'entretien des cours d'eau.

Des études réalisées par le bureau d'études SAFEGE pour le compte du SAGE Blavet et pour la communauté de communes proposent des opérations d'aménagement à plusieurs échelles et classées par priorité. Pour Pontivy, 5 mesures ont été proposées :

- 2 ont été mises œuvre sur la rue du 2ème Chasseur et sur le rond point de la Bascule avec le

- rehaussement du quai Niemen.
- 3 mesures n'ont pas encore été mises en œuvre faute de maître d'ouvrages et de problèmes de responsabilité et de compétence quant à la gestion des ouvrages une fois construits. Il s'agit de la modification des 3 barrages de Lestitut, Saint Michel et Toulboubou.

Le PPRI du Blavet

Des actions de prévention des inondations sont mises en place

- la gestion du creux au barrage de Guerlédan,
- des aménagements urbains prenant en compte cette problématique, comme le rehaussement des quais Niemen et 2ème chasseur.

Pollution

Une installation technique de Gaz de France rue Albert de Mun est référencée. Le site de Pontivy a accueilli de 1874 à 1959 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Les installations de l'ancienne usine ont été en partie démantelées avant 1961. Le site est actuellement utilisé pour les besoins des entreprises EDF et/ou Gaz de France. Le site de Pontivy est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un site industriel dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est considérée comme faible.

274-Autres risques

On note les éléments suivants :

- Aucun établissement industriel n'est soumis à la directive SEVESO 2,
- Silos soumis à l'arrêté ministériel du 29 mars 2004 : Coopagri-Bretagne à LE SOURN,
- Installations de réfrigération à l'ammoniac soumises à l'arrêté ministériel du 16 juillet 1997 : Fromagerie De Pontivy, Laiterie du Blavet, Laiterie de Pontivy, Salaisons Celtiques (Ex Onno) à LE SOURN - Stef Bretagne Sud (Ex Bretagne Frigo) à PONTIVY,
- Les émissions de radon dans les sous-sols d'habitation sont à surveiller

275-Antennes relais

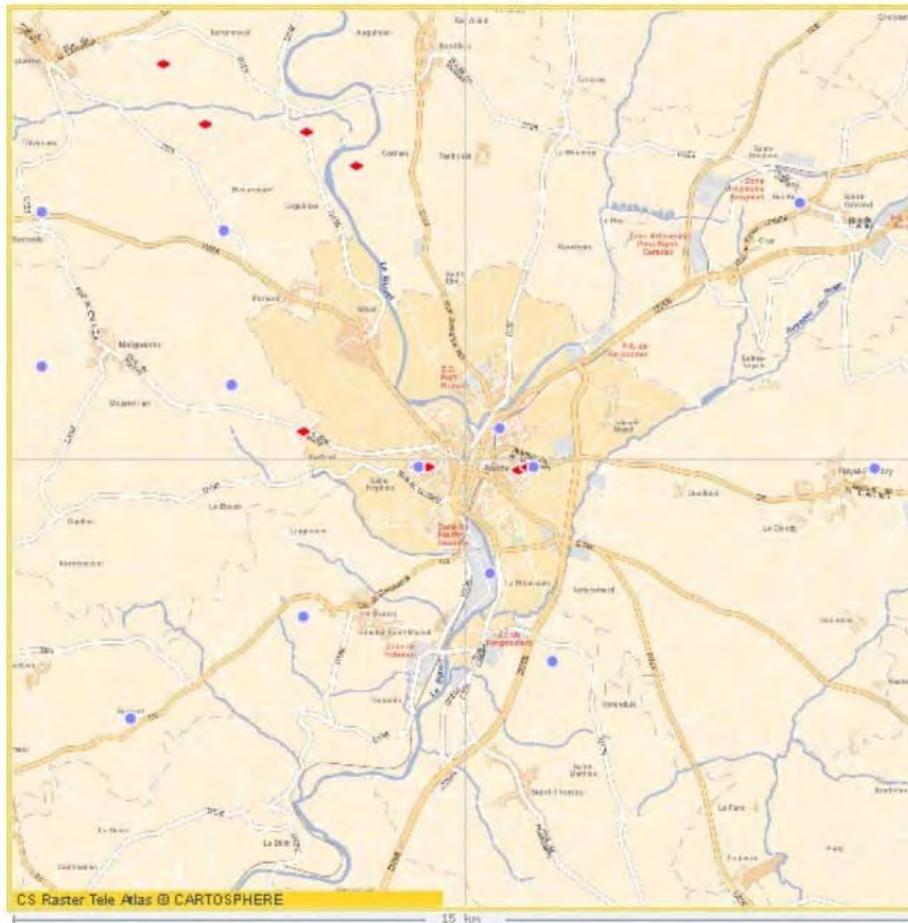
Le cadre réglementaire : les seuils de l'organisation mondiale de la santé en vigueur en France sont les suivants :

100	MHz	Radio	28 V/m
400	MHz	Télévision	31 V/m
900	MHz	TV ou téléphonie mobile	41 V/m
1 800	MHz	Téléphonie mobile	58 V/m
2 100	MHz	Téléphonie mobile	61 V/m

Sur Pontivy, nous notons la présence de 4 antennes de radiotéléphonie (GSM).

Le site www.cartoradio.fr publie les mesures concernant les antennes présentes sur la ville de Pontivy. Les valeurs relevées sont très inférieures aux seuils réglementaires. A titre d'exemple « La valeur du champ électrique total du site de l'antenne rue Anatole Le Braz à Pontivy est 58,7 fois plus petit que la valeur limite la plus faible ».

Stations radioélectriques et points de mesure de champs électromagnétiques



Radiotéléphonie
 Radiodiffusion

Autres stations
 Mesures de champs

Edition du 29/06/2010

276-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Air, bruit, risques

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Bonne qualité de l'air, peu de risques liés au bruit et aux antennes GSM	Odeurs de France Gras	Suivi des améliorations proposées par France Gras
PPRI du Blavet, aménagements urbains,	De forts risques d'inondation	Poursuivre les aménagements urbains en intégrant la problématique eaux pluviales Faire aboutir les propositions SAFEGE sur la modification des barrages Mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales et l'intégrer au PLU

3 - COHÉSION SOCIALE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

31 - Petite enfance, enfance et jeunesse

Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) se répartit entre le CLSH 3-5 ans, le CLSH 6-10 ans et 11-13 ans. A l'été 2009, le CLSH a comptabilisé 3100 journées/enfants soit une moyenne de 91 journées enfants.

Deux opérations contribuent à conforter cette bonne fréquentation : l'opération « ticket-loisirs » et l'opération « vacances pour tous ».

311-Petite enfance

On recense la halte-garderie et mini-crèche « La Capucine » à Pontivy. Une crèche privée inter-entreprise « les Papillons » de Noyal-Pontivy existe aussi depuis 2009, permettant la garde des enfants de parents travaillant en horaires décalés dans les usines agro-alimentaires.

Cette prise de compétence pour les crèches est en débat à Pontivy Communauté.

312-Enfance

La ville dispose d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) quai du Plessis pour les 3 à 10 ans pour les mercredis et les vacances scolaires. Les enfants sont accueillis selon 2 tranches d'âge :

- 3-5ans : 1 066 journées enfants soit 31 journées enfants en moyenne journalière en 2009,
- 6-10 ans : 1 652 journées enfants soit 49 journées enfants en moyenne journalière en 2009

313-Jeunesse

Un accueil jeunesse dédié aux 11-13 ans est en place depuis 2009 pendant les vacances, à l'école Jules-Ferry. Des jeunes, qui, depuis l'entrée en sixième, période charnière, ne se reconnaissent plus dans le Centre de Loisirs (destiné aux 6-13 ans), mais pas encore dans l'Animation Jeunesse (destinée aux 14-18 ans). Il fallait imaginer un dispositif qui réponde à leurs attentes, être entre eux, jouer à des jeux collectifs, en extérieur si possible : cela représente 382 journées enfants soit 11 journées enfants en moyenne journalière en 2009

Séjours vacances

Proposés par le CLSH, ce sont des camps pour 16 enfants maximum avec des activités sportives par tranche d'âge sur la période juillet et août :

- 11-13 ans : 30 participants soit 600 journées enfants
- 14-16 ans : séjours sur le canal du midi, à la Torche, à Quimper (690 journées jeunes),
- plus de 16 ans

Les participations financières pour les enfants Pontivyens sont dégressives selon les tranches A,B,C,D, du quotient familial. Le tarif plein s'applique aux non Pontivyens.

314-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Petite enfance, enfance et jeunesse

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Des structures d'accueil suffisantes pour les mercredi et les vacances scolaires de 3 à 17 ans Vie étudiante contribuant à l'activité économique et au rayonnement de Pontivy	Offre peut-être insuffisante en matière de crèche halte garderie en horaires décalés ? Soirées étudiantes causant parfois des troubles en centre ville	Intégration de la compétence crèches par Pontivy communauté

32 - Personnes âgées et handicap

321-Personnes âgées

Les besoins spécifiques aux personnes âgées ou handicapées concernent particulièrement les pontivyens. Près de 60 % des répondants à l'enquête Pontivy Agenda 21 l'avaient cité comme une priorité sociale. C'est partagé par toutes les générations.

Lien intergénérationnels



Le conseil municipal des enfants propose régulièrement des activités en lien avec les EHPAD. Exemple, en 2009 il a souhaité intervenir auprès des personnes âgées des foyer logements pour échanger avec eux autour du jeu et faire des démonstration des jeux préférés de leur génération.

Les services suivants sont recensés :

Portage des repas à domicile (service du CCAS)

Les personnes âgées bénéficient des repas de la restauration collective.

Télé-assistance (Service CCAS)

Cf CCAS §3531

Centre local d'Information et de Coordination (CLIC association)

Il a été créé à la fin de l'année 2004 dans un objectif précis : aider les personnes âgées à se retrouver parmi la multitude de structures et de services existants.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD - service CCAS)

Le SAAD reste essentiellement sollicité par des femmes au delà de 75 ans. L'activité d'aide à la personne reste minoritaire (cf compléments en §3531).

Hospitalisation A Domicile (HAD - Service Centre hospitalier Centre Bretagne)

L'HAD est une structure alternative à l'hospitalisation en milieu traditionnel et permet d'assurer au domicile du patient des soins médicaux et paramédicaux complexes, continus et coordonnés entre les services hospitaliers, le médecin traitant et les professionnels de santé libéraux. Ces soins concernent des patients atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables. L'HAD a une vocation polyvalente et peut s'adresser à tous les malades quel que soit leur âge, pour des soins curatifs ou palliatifs pouvant être pris en charge à domicile.

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSID)

Association à destination des personnes de 60 ans et plus, située au Pôle santé Services, rue de la Plage à Pontivy, le service couvre le canton de Pontivy et comprend 8 aides-soignantes. Il permet de :

- éviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent, faciliter un bon retour au domicile après hospitalisation,
- prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état des bénéficiaires,
- éviter ou retarder l'admission en établissement de long séjour.

Hébergement des personnes âgées

La demande est importante du fait du vieillissement de la population avec à Pontivy (il y a 14,5% de personnes âgées de 75 ans et plus contre 11,9% pour l'ensemble du Morbihan).

Nous recensons :

- Le Centre hospitalier dispose d'une Maison de retraite, la Résidence Jeanne de Kervenoael, avec 165 lits EHPAD et 30 lits d'unité de soins longue durée,
- l'EHPAD Résidence Liot, rue Nationale, maison de retraite publique avec 82 lits, 82 résidents en 2009, géré par le CCAS,
- L'EHPAD Foyer Pascot, rue de la Plage, maison de retraite publique avec 39 lits, 39 résidents en 2009, géré par le CCAS
- La résidence Saint-Dominique, Maison de retraite privée avec 70 lits.

322-Handicap

Plusieurs structures existent sur Pontivy :

3221-Le Centre AFI

Association formation insertion, pour sourds et malentendants, inauguré en mars 2009. Il est situé au Sourn, zone de Tréhonin. Il propose une formation dans le domaine de la logistique pour comprendre le fonctionnement des opérations nécessaires à la bonne circulation des marchandises, de leur production jusqu'à leur consommation (réception, stockage, expédition).

3222-L' ESAT du Pigeon Blanc



25 salariés pour 110 emplois pour travailleurs handicapés mentaux :

- fabrication de palettes,
- conditionnement : : visserie et boulonnerie avec CAT SERVICE, travaux divers (tri et reconditionnement),
- espaces verts : : entretiens extérieurs (pelouses, massifs, sentiers...), recyclage, taille et petit élagage,
- location de gobelets réutilisables : mise à disposition des gobelets plastiques réutilisables pour les associations, les entreprises et les particuliers. Les personnes intéressées

réservent et prennent leurs gobelets à l'Esat . Puis elles ramènent les caisses de 250 unités que l'Esat nettoient.

- projet de destruction d'archives avec recyclage du papier

3223-L' ESAT et entreprise adaptée de la Vieille Rivière

Cet établissement accueille 62 personnes reconnues travailleurs handicapés. Ses activités sont :

- Entretien, transformation ou création d'espaces verts,
- Blanchisserie, repassage,
- Conditionnement, Déconditionnement,
- Maçonnerie
- Nettoyages de locaux

Il assure notamment la blanchisserie de l'EHPAD Foyer Pasco et le lavage des vêtements du centre technique municipal.

3224-Hébergements adaptés

- « Les Foyers » (société HLM de Rennes) sont propriétaires d'une résidence étudiante gérée par l'Auberge de Jeunesse. Cette résidence possède deux studios pour personnes handicapées,
- Un nouveau foyer d'hébergement de 45 places destiné à accueillir des personnes handicapées du foyer du pigeon Blanc est en cours de construction rue Blaise Pascal,
- Un projet de 9 logements sociaux dont 3 pour les personnes handicapées est prévu sur le site de l'ancienne caserne des pompiers.

3225-L'Institut médico-éducatif (IME) Kêr an heol glas de Kervihan

Il accueille des enfants et des jeunes adultes afin de les rendre le plus autonome possible et les intégrer progressivement dans la vie quotidienne :

- Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) accompagne le développement des enfants et ados de 0 à 20 ans et favorise leur intégration dans leur milieu de vie : soit au domicile des parents ou de l'assistante maternelle, soit à l'école, en halte-garderie ou centre de loisirs. Sur Pontivy, dix enfants souffrant d'un retard global de développement, de troubles de la communication et du comportement et de difficultés d'apprentissage scolaire, sont pris en charge dans ce cadre.
- La deuxième branche de la maison existe depuis 1994 : il s'agit d'un petit IME. Il accueille en externat douze enfants déficients intellectuels, de 3 à 13 ans, tous issus du milieu scolaire, classés en groupes selon leurs compétences. Certains sont en temps partagés avec l'école.

3226-L'Institut médico-éducatif (IME) de Tréleau

L'IME accueille uniquement des garçons, en internat de semaine (60 places) ou en semi internat (10 places).

L'IME dispose de 6 ateliers pré-professionnels ouverts sur l'extérieur (chantiers pour des associations...) :

- L'accueil, pour les nouveaux. A partir de cet atelier, des découvertes professionnelles sont proposées aux jeunes, afin de leur permettre de découvrir les différents métiers,
- Un atelier de polyvalence fonctionnant à mi-temps, La menuiserie,
- La maçonnerie,
- La peinture,
- 2 ateliers d'espaces verts.

3227-AMISEP : I.E.F.P.A. Ange-Guepin

L'IME "Ange-Guépin" est un Institut Médico Educatif (IEFPA - Institut d'Education et de Formation Professionnelle Adaptées) accueillant en internat de semaine et en semi-internat 67 jeunes âgés de 12 à 20 ans. L'IME reçoit 67 élèves, 55 sur le site de Pontivy et 12 sur le site d'Auray. Les adolescents accueillis à l'IME "Ange-Guépin" présentent des difficultés d'ordre intellectuel, scolaire, psychologique qui ne leur permettent pas de suivre une scolarité dans les structures extérieures et qui se caractérisent à travers trois axes :

- ✓ inhibition de l'intelligence,
- ✓ inadaptation sociale liée aux problèmes socioculturels et familiaux,
- ✓ conflits de la personnalité liés à la place de l'individu dans la cellule familiale,

Critères d'admission : troubles de l'efficacité intellectuelle, des fonctions instrumentales, de la personnalité et/ou du comportement n'excluant pas des possibilités évolutives vers l'insertion sociale.

3228-Prise en compte du handicap par la ville

Les aménagements récents et les modernisations prennent désormais en considération l'accessibilité des espaces publics (ex. trottoirs rue Nationale et place Aristide Briand. Cette démarche fera désormais l'objet d'une stratégie d'action dans le plan de déplacement urbain de Pontivy (PDUP - cf §130) et dans le PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) lancé par la ville et à l'étude actuellement.

La ville de Pontivy dans le cadre de sa politique d'accessibilité met en œuvre pour son site internet les normes du référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA) qui facilite les manipulations et l'accès à l'information aux mal voyants.

D'autre part, le service patrimoine propose chaque année lors des journées du patrimoine, une animation adaptée aux handicapés ou favorisant le lien entre valides et non valides (ex.: participation d'un médiateur, animateur spécialisé pour le public déficient intellectuel).

323-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Personnes âgées et handicap

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Des liens intergénérationnels, 4 structures d'accueil de personnes âgées	Capacités d'accueil et types d'équipements (médicalisation) suffisantes ?	Évolution démographique et capacité d'accueil des personnes âgées
Une solide prise en compte du handicap, à travers les hébergements, le centre AFI et les 2 IME		
Prise en compte progressive du handicap dans l'action des services	Prise en compte de la maladie d'Alzheimer ?	
PDUP et PAV permettant une systématisation de la prise en compte du handicap		

33 - Santé et prévention

La ville de Pontivy et le dispositif de santé publique

La ville de Pontivy appartient au 8^{ème} secteur sanitaire Pontivy/Loudéac, 3^{ème} pôle de santé dans le Morbihan derrière Vannes et Lorient. Face aux hypothèses de réorganisation de la santé en Bretagne, les conseils municipaux des villes de Pontivy et de Loudéac ont déposé une motion en juin 2010 demandant le maintien du territoire de santé du Centre Bretagne.

Caractéristiques du 8^{ème} secteur sanitaire Pontivy/Loudéac

La population estimée à 132 072 habitants en 2002 (soit 4 % seulement de la population bretonne) se caractérise par *le plus fort indice de vieillissement de la région*. A l'échéance 2010, le secteur sanitaire devrait connaître un accroissement de la population des + de 75 ans de 21 % et une diminution du nombre de personnes de 15 à 59 ans de 4 %, ce qui entraînera une augmentation du recours aux soins pour la population âgée et un fléchissement du nombre de naissances.

Sur le plan épidémiologique, le secteur sanitaire présente des *indices de mortalité élevés pour les maladies de l'appareil circulatoire* (indice 110, le plus élevé de la région) et *pour les suicides* (indice 113).

Atouts

Le secteur, créé à titre dérogatoire en 1994, voit son existence confirmée grâce à la structuration d'un pôle de santé public/ privé et à la pérennisation d'une offre de psychiatrie, acquise au titre de la mise en œuvre du 1^{er} schéma de santé mentale.

Faiblesses

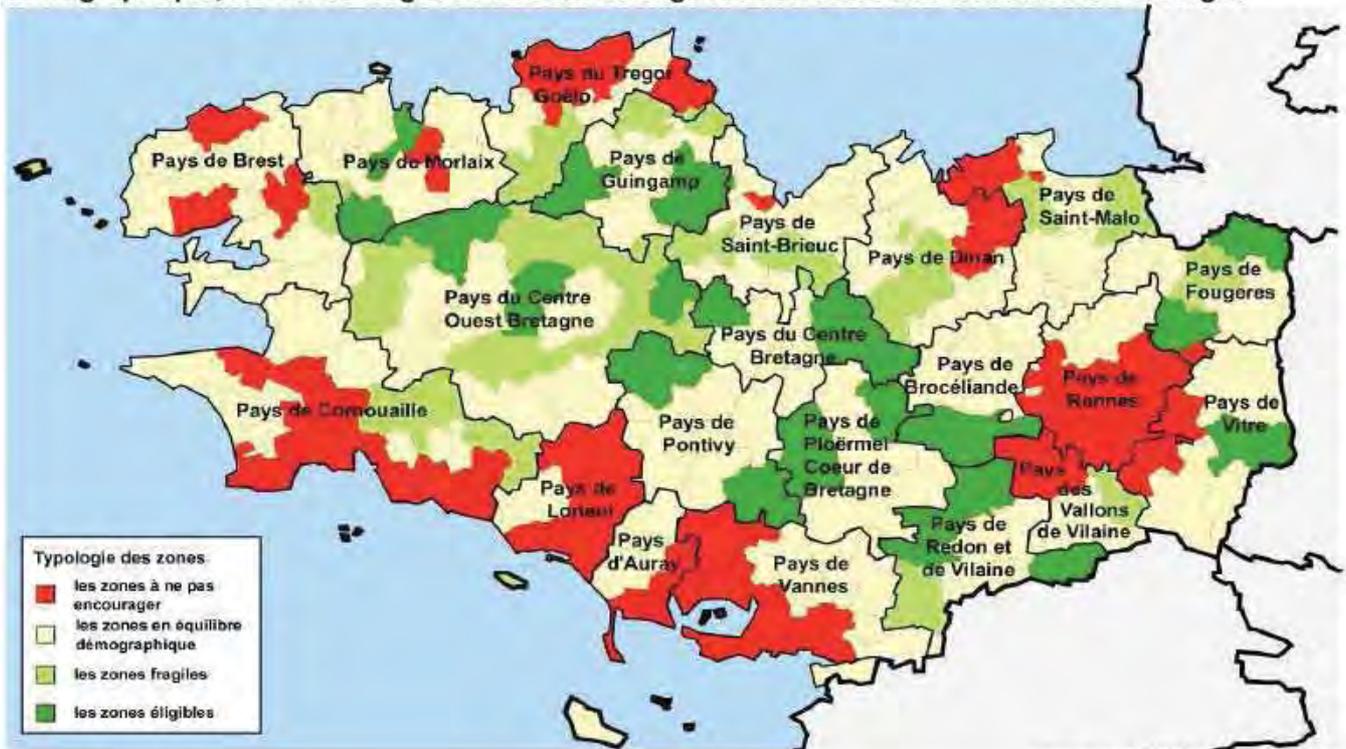
La densité des médecins généralistes et spécialistes est très inférieure à la moyenne régionale (respectivement de - 25 % et - 38 %) et les praticiens y sont plus âgés. Les taux de fuites vers les territoires de santé voisins sont particulièrement élevés, soit 44 % en chirurgie, 39 % en médecine et 40 % en obstétrique. Cependant ces densités semblent être en rapport avec les besoins (cf. infra).

Les professions de la santé

Si certains déplorent le faible nombre de spécialistes en centre-ville (radiologie, gynécologie, gastro-entérologie) renforcé par les départs au nouveau pôle santé de Kério, la densité des généralistes est de 5 pour 10 000 habitants sur le canton de Pontivy (11 généralistes) et semble répondre aux besoins. Cependant à Pontivy, plus de la moitié des généralistes ont 55 ans ou plus, ce qui pose la question du renouvellement des médecins.

Le document ci-après montre que la ville de Pontivy se classe dans les territoires en équilibre démographique pour l'installation des médecins généralistes.

Les zones où l'installation des médecins généralistes n'est pas à encourager, les zones en équilibre démographique, les zones fragiles et les zones éligibles aux aides à l'installation en Bretagne



Source : URCAM Bretagne, Mai 2006

Deux projets de maison médicale sont en cours pour Pontivy dont un à Porh Rousse, pour 2012, regroupant au minimum une quinzaine de professionnels de la santé.

La ville de Pontivy et les équipements de santé

En ville centre, les équipements sanitaires et sociaux sont importants.

A Pontivy, gravitent autour des grands équipements hospitaliers des structures d'accueil telles le centre de repos Jeanne de Kervenoël, l'hôpital-hospice Saint-Eugène, la maison de repos du Grand Parc, la maison de retraite Saint-Dominique, deux Établissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), les douches municipales, l'hôpital de jour Plouguernevel, la médecine du travail, des structures pour enfants handicapés (cf §32).

Le pôle santé public-privé de Pontivy (hôpital et polyclinique) représente 84% de l'activité totale du secteur hospitalier (si l'on considère la répartition de l'activité entre les trois principaux établissements localisés sur Pontivy et Loudéac).

L'hôpital réalise 54% de l'activité, la polyclinique 30% et l'hôpital de Loudéac 16%. Sur les 14 cantons qui composent le 8ème secteur sanitaire, 10 cantons (Baud, Cléguérec, Gouarec, Guémené, La Chèze, Locminé, Mûr de Bretagne, Pontivy, Rohan, Rostrenen) fréquentent majoritairement le pôle santé de Pontivy qui attire ainsi une population supérieure à 100 000 habitants sur les 132 000 que compte ledit secteur.

Pôle de santé public-privé du centre Bretagne de Kerio

Un nouvel établissement regroupant l'ensemble des activités des hôpitaux de Pontivy et de Loudéac est prévu sur le site de Kerio, localisé sur la commune de Noyal-Pontivy, pour fin 2011. Conçu pour répondre aux besoins de santé des 132 000 habitants du 8e secteur sanitaire, ce pôle regroupera près de 500 lits et places du centre hospitalier du centre Bretagne et de la polyclinique de Pontivy. A compter de 2010 pour la polyclinique, de 2011 pour le centre hospitalier, le transfert à Kerio des services d'urgences, de médecine, de chirurgie, d'obstétrique, de psychiatrie, d'imagerie... Actuellement répartis entre Pontivy et Loudéac aura pour conséquence de modifier la demande de transports, en particulier au départ des gares de Pontivy et de Loudéac.

La ville de Pontivy et la psychiatrie

Toujours dans le cadre du 8ème secteur sanitaire, la ville accueille de nombreux services :

- L'Unité Médico-Psychologique au sein du Centre Hospitalier de Pontivy,
- Le Centre Médico-Psychologique,
- L'Unité de psychiatrie adultes,
- L'Hôpital de jour,
- Le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

A ceci s'ajoute de nombreux acteurs de la prévention (cf § 35)

331-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Santé et prévention

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Offre de soins qui semble correspondre aux besoins Le nouveau pôle de santé privé-public de Kério	Densité médecins inférieure à la moyenne régionale et praticiens plus âgés. Taux de fuites vers les territoires de santé voisins particulièrement élevés	

34 - Sécurité des personnes et des biens

Centre de secours Stéphane STROWSKY

La ville de Pontivy a mis en service un nouveau centre de secours. Ce bâtiment abrite également les locaux du groupement territorial de Pontivy dont la gestion relève du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan.

Ses missions concernent 20 centres de secours du nord du Morbihan représentant près de 600 sapeurs pompiers notamment dans le domaine de la formation.

Ce centre, avec ses 75 pompiers dont 10 femmes (10 SPP, 65 SPV), défend 8 communes en plus de la ville de Pontivy :

- Kergrist, Malguenac, Neulliac dans le canton de Cléguerec,
- Moustoir remungol dans le canton de Locminé,
- Croixanvec, Le sourn, Saint Gérard et Saint-Thuriau dans le canton de Pontivy.

Son activité est importante et se caractérise par :

- 1 300 interventions par an dont 50 % environ concernent la ville de Pontivy,
- 110 départs par mois en moyenne,
- Secours aux personnes : 70 %,
- feux : 10 %,
- Accident sur la voie publique : 9 %,
- Opérations diverses : 11 %

Il offre de plus :

- la garde de nuit,
- une section de formation de jeunes sapeurs pompiers qui intègre 15 jeunes dès l'âge de 14 ans pour une formation de 4 ans.

Les informations concernant l'énergie semblent indiquer que le centre est un consommateur important. Une étude plus poussée permettrait de voir si cela correspond aux nécessités d'usage (séchage des vêtements etc...) et si des marges d'efficacité sont possibles

Nuisances et Incivilités

Pontivy est confrontée à des situations de nuisances et d'incivilités. Concentrées pour l'essentiel sur des secteurs du centre ville, elles concernent les nuisances sonores, les dégradations de biens ainsi que des violences diverses. Les jeudis, vendredis et samedis soir sont les jours les plus propices à ces débordements, liés à la consommation d'alcool et de drogues.

La nuisance sonore s'est aussi considérablement accentuée au voisinage des cafés depuis la mise en place de l'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements.

Ces situations concernent en général un public jeune voire très jeune dans certains cas. Dans ce contexte, la ville a constitué un groupe travail chargé d'examiner ces problèmes de nuisances et d'incivilités et de formuler des propositions.

Le conseil municipal du 29 septembre 2009 s'est prononcé favorablement pour que le groupe de travail concrétise ses propositions :

- Mise en œuvre de la vidéo protection,
- Préserver la sécurité des biens et des personnes,
- Mise en place d'une charte éthique,
- Mise en place d'un comité de pilotage,
- Expérimentation sur une durée de 2 ans à 3 ans,
- Zone géographique limitée,
- Information et concertation avec les riverains concernés,
- Ne pas aller vers le tout sécuritaire,
- Poursuivre et développer toutes les actions de prévention et de sensibilisation des populations.

Les agents de la ville font notamment remarquer qu'un aménagement des périodes de collectes de déchets permettrait d'éviter les sacs éventrés ou jetés sur la voirie.

Réseau santé - citoyenneté

Le réseau rassemble des professionnels de l'enseignement, du milieu médical et de la jeunesse. Le réseau propose et met en place des actions de sensibilisation à destination des jeunes sur les thèmes de la santé, l'alcoolisme, les produits psycho-actifs, la sécurité routière.

Association d'éducation routière du pays de Pontivy

Créée il y a 10 ans pour promouvoir la sécurité routière, l'association compte aujourd'hui 22 communes

adhérentes, elle emploie une animatrice à temps plein qui est à la disposition des écoles pour organiser et animer des actions de sécurité routière. Durant l'année scolaire 2009/2010, l'AERPP a accueilli 2 546 élèves de 17 communes membres.

L'accent est mis sur la connaissance des principales règles routières mais aussi sur les comportements, les notions de respect et de responsabilité.

Par ailleurs en lien avec le conseil général et la compagnie de transport du Morbihan CTM, elle a mis en place une opération de sensibilisation à la sécurité des transports scolaires. 430 élèves des classes de 6ème des 3 collèges de Pontivy ont participé. Une initiation à l'utilisation du cyclomoteur organisée en novembre 2009, a accueilli 350 élèves des collèges classes de 5ème.

Des opérations de contrôle de vitesse avec participation des enfants des écoles sont aussi organisées en collaboration avec la prévention routière et la gendarmerie. Les bénévoles de l'association *Prévention routière* et du réseau *Agir* de la Sécurité routière organisent également *Lumière et vision*, qui consiste en un stand de mis en place sur la place A. Briand et dont environ 250 automobilistes profitent pour faire un bilan gratuit de leur véhicule.

La lutte contre l'insécurité routière (fortement liée à la vitesse) fait partie d'une des priorités des aménagements de voirie récents.

Concours Gastounet

Proposé par la DDTM (Direction départementale des territoires) et le réseau des élus référents sécurité routière, c'est un concours de dessins-messages sur la sécurité routière. En 2009-2010, 181 enfants de trois écoles de Pontivy ont participé à ce concours et pour l'année 2010-2011, 245 élèves sont inscrits.

341-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Sécurité des personnes et des biens

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Le nouveau centre de secours : bonnes conditions de travail, de repos d'entraînement et de formation Association d'éducation routière Charte Alcool Aménagements favorisant la sécurité routière en centre ville	Nuisances et incivilités dans des secteurs du centre ville liées au addictions et à l'alcool, comportements violents	En lien avec la politique d'aménagement et de prévention, disposer d'un outil statistique de suivi de l'efficacité des mesures prises (accidentologie, nuisances perçues...) en lien avec les outils de la gendarmerie

35 - Lutte contre l'exclusion et insertion

351-Politique de l'habitat

Depuis 1990, le parc de logements est en augmentation (+ 949 logements). Il se caractérise par la forte prédominance de résidences principales (en augmentation + 886 logements).

Le nombre moyen d'occupants par logement est faible, la décohabitation est forte puisque plus de 40 % des ménages recensés en 1999 sont composés d'une seule personne. Ce phénomène atteste du rôle de ville centre où les étudiants et les personnes âgées sont beaucoup plus nombreux d'où des besoins en logements spécifiques (meublés pour étudiants ou jeunes travailleurs, résidences adaptées aux personnes âgées...).

3511-Programme local de l'habitat

Porté par Pontivy Communauté, il fixe les objectifs suivants :

Garder la population des ménages sur place :

- maintenir une capacité forte d'accès en construction neuve pour faire face aux besoins liés au développement et à la saturation des capacités dans le parc existant,
- disposer de réserves à des prix abordables pour favoriser la construction locative sociale et privée,
- accompagner les besoins spécifiques : logement des jeunes, des ménages en difficulté (habitat adapté), des personnes âgées, des personnes handicapées, des gens du voyage...
- centrer la production sur les types de logements les plus demandés (à affiner par secteur).

Loger et accueillir les jeunes :

- maintenir la production locative sociale au moins sur 5 ans afin d'accroître la capacité d'accueil et favoriser le développement économique. Améliorer l'accès des ménages familiaux et notamment les plus fragiles, au logement,
- développer l'offre de logement adaptée aux jeunes en insertion professionnelle en lien avec les besoins de recrutement des entreprises.

Anticiper les besoins issus du vieillissement de la population

- favoriser le maintien à domicile,
- adapter les établissements à l'évolution des pathologies,
- se préparer à répondre à l'accroissement de la population non autonome d'ici 10 ans.

Prendre en compte l'évolution de l'attractivité du pays et les impératifs d'aménagement du territoire :

- limiter le recours à l'urbanisation nouvelle compte tenu des impacts paysagers, de la concurrence d'activités et de la montée des coûts d'aménagement,
- valoriser le cadre urbain et le cadre de vie des communes pour développer l'attractivité du territoire sur les nouveaux actifs.

3512-Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Portée par Pontivy Communauté, l'OPAH a pour ambition l'amélioration des conditions de logement des habitants de Pontivy Communauté.

Dans le cadre d'une OPAH, des financements majorés sont apportés aux propriétaires (occupants ou bailleurs) qui entreprennent des travaux d'amélioration de leur logement. Ces financements sont conditionnés par un certain nombre de critères (ressources de l'occupant, âge du logement etc..). Pontivy Communauté a souhaité donner à son OPAH quatre priorités :

- 1. Améliorer la qualité environnementale des logements**
Cette action vise à mieux maîtriser les charges par la réalisation de travaux d'économie d'énergie précédés d'un diagnostic. L'autre champ d'action consisterait à aider les propriétaires dans la mise aux normes des installations d'assainissement après le contrôle effectué par le SPANC.
- 2. Lutter contre l'habitat indigne et insalubre**
Il s'agit d'aider à mettre aux normes de salubrité des logements dépourvus partiellement ou de tout élément de confort. L'action consistera notamment à monter les dossiers à destination des différents financeurs.
- 3. Développer l'offre locative privée conventionnée**
L'objectif poursuivi est le retour de logements vacants depuis plus d'un an dans l'offre locative à destination des ménages à ressources modestes ou les jeunes
- 4. Adapter les logements au vieillissement et au handicap**
Cette priorité vise à répondre aux besoins en logements des personnes âgées par un logement adapté. Ce sera aussi anticiper les besoins par la production de logements adaptables.

Le dispositif devrait être totalement opérationnel au cours du 2ème trimestre 2010. Au total, il est ainsi prévu de réhabiliter 504 logements, sur une période de trois ans. Le coût de l'opération est estimé à 3,5 M€, dont un quart environ, à la charge de Pontivy communauté.

3513-Caractéristiques du logement : du collectif

Le parc de logement de la commune de Pontivy peut être qualifié d'assez ancien puisque environ 50% des habitations sont antérieures à 1975.

Pontivy comprend 7 404 logements en 2006 (7 044 en 1999) répartis de la manière suivante :

	1999	2006	% 2006
Résidence principales	6224	6445	87,1
Résidences secondaires	265	289	3,9
Logements vacants	515	669	9

Près de 45 logements nouveaux sont édifiés à Pontivy en moyenne chaque année depuis 8 ans. La population totale étant en faible augmentation, ces logements répondent à la décohabitation.

Les résidences secondaires sont quasi inexistantes mais les logements vacants restent à 9% traduisant un faible taux d'occupation des logements (le département n'a que 5,4% de logements vacants). **A 3,6% au-dessus du taux départemental, c'est une vacance que l'on peut qualifier d'« anormale ».**

Seulement 56,4% de ces résidences principales sont des maisons individuelles traduisant un habitat collectif important lié au statut de ville centre. **Pour le département ce taux atteint 73,4% et 81,1% pour Pontivy communauté montrant bien le particularisme de Pontivy.**

L'habitat collectif représente donc 42,6% des résidences. En plus de l'habitat du centre ville, on retrouve les ensembles collectifs en périphérie du centre-ville. Six secteurs sont identifiés en « résidences » : la résidence du Vélodrome, la résidence Charles Fagot, la résidence du Stiffel, la résidence Clémenceau, la

résidence Kéropert, et la résidence Château Gaillard. L'habitat collectif représente 3 151 logements en 2006.

56,5% des résidents principaux sont propriétaires en 2006 pour 38,8% locataires, à comparer avec Pontivy communauté (71,1% de propriétaires) et le département (67,6% de propriétaires).

En 2003, on constatait une augmentation de l'occupation sous contrat de location ainsi qu'une augmentation très sensible des pièces indépendantes louées ou prêtées (souvent meublées) pour répondre à l'arrivée des étudiants.

L'association de consommateurs UFC-Que choisir, disposant depuis récemment d'une antenne à la maison des associations, signale que plus d'un tiers des demandes de conseils qu'ils reçoivent portent sur le logement et l'habitation. Il s'agit surtout des dépôts de garantie pour les locations ou des malfaçons s'agissant de constructions neuves.

3514- Précarité énergétique

La précarité énergétique est gérée à travers le dispositif Pondi électr'eau (cf §1121). 50 foyers bénéficient du Tarif de première nécessité d'EDF sur la seule commune de Pontivy (environ 2000 dans le Morbihan).

3515-Logement social

REPERES :

75% de la population morbihannaise peut prétendre à un logement social.

La ville de Pontivy compte plus 10 % de logements sociaux début 2010.

A l'échelle de Pontivy communauté ce taux est de 8% .

Ce chiffre peut être comparé avec d'autres communes de taille similaire :

- > Auray : 23 % en 2007 pour 12 860 habitants,
- > Plœmeur : 7,9 % en 2010 pour 19 329 habitants.

La ville de Pontivy n'est pas soumise à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) qui impose 20 % de logement sociaux. La compétence est désormais exercée par Pontivy- communauté qui a décidé la construction de 60 logements par an pour atteindre 11% de logements sociaux d'ici 5 ans.

Logements HLM

Les logements HLM loués vides représentaient par rapport à l'ensemble des résidences principales :

- 9,1% en 1999 ,
- 7,7% en 2006,
- plus de 10% de logements sociaux HLM, début 2009, auxquels il faut ajouter l'accueil de personnes handicapées et de personnes âgées.

La demande en logement social est prise en compte. Aujourd'hui Bretagne Sud-Habitat, principal bailleur social de la ville de Pontivy, prévoit la démolition-reconstruction de la cité Clémenceau (32 logements locatifs), la réhabilitation de l'ancienne résidence des internes, avec 20 logements. De plus, le Logis Breton et Armor Habitat ont inauguré un nouveau quartier pavillonnaire au Clos des Vignes début 2009.

Foyer Résidence Le Pigeon Blanc :

Agréé pour l'accueil et l'accompagnement de 118 adultes. Il est organisé en quatre sections d'accueil :

- 1 section Foyer de Vie de 15 places
- 1 section Foyer d'hébergement de 45 places pour les personnes travaillant en ESAT
- 1 section UVE de 58 places sous forme d'appartements en ville pour les personnes travaillant en ESAT
- 1 section UATP de 32 places à mi-temps

Hébergement pour handicapés

Cf § 322.

L'EHPAD Foyer Pasco, rue de la plage accueille des handicapés.

Logements d'urgence

L'association AMISEP gère (cf §3522) :

- un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile,
- un Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale. 15 places sont disponibles en appartements éclatés pour des séjours de 3 à 6 mois et 4 places en hébergement d'urgence,
- 6 logements temporaires conventionnés

L'ADAPEI construit un centre d'hébergement au 51 rue Blaise Pascal. Il permettra aux usagers de disposer de studios adaptés, spacieux et confortables ainsi que d'une meilleure proximité du centre ville. La construction devrait être achevée fin 2010. Ce centre remplace celui du Pigeon Blanc.

3516-Logements étudiants et lycéens

« Les Foyers » (société HLM de Rennes) sont propriétaires d'une résidence étudiante gérée par l'Auberge de Jeunesse. Cette résidence possède 33 T1, 6 T2 et deux studios pour personnes handicapées.

Deux résidences étudiantes sont par ailleurs construites à Kerjalotte (Résidence Le Clos de Kerjalotte) et en prévision à la ZAC de Talin.

Par ailleurs, l'Auberge de Jeunesse propose 15 chambres et un dortoir de 33 places et loge les intérimaires de la Mission Locale (emplois dans l'agroalimentaire).

Il semblerait qu'il y ait un manque d'internat pour les lycéens sur Pontivy

3517-Salubrité

Avec un parc de logements anciens, nombre de configurations peuvent ne plus correspondre aux besoins des nouveaux ménages et aux contextes (coût de l'énergie, éloignement des pôles de commerce et d'activité).

352-Insertion sociale et professionnelle

Pontivy revendique un fort engagement dans le secteur social dont témoigne sa Maison de la Solidarité qui accueille, au centre ville, le Secours catholique, la Banque alimentaire, Accueil et partage ainsi que les Restos du cœur.

La ville est aussi le siège de deux établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), autrefois dénommés centres d'aide par le travail (CAT), et de deux instituts médico-professionnels (IME).

Par ailleurs, l'AMISEP (Association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle), ATES (Association travail emploi solidarité), RETRITEX (Les Compagnons d'Emmaüs), Les Amis du Gros Chêne et Pontivy Communauté mettent en œuvre toutes les formules de l'insertion par l'emploi : association intermédiaire, entreprise d'insertion, atelier d'insertion, chantiers d'insertion.

3521-Emploi

Pontivy dispose d'un Point Accueil Emploi et d'une antenne de la Mission Locale. On pourra également consulter le point paragraphe § 033.

3522-Structure d'insertion locale : AMISEP

L'AMISEP (Association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle) est une association d'insertion sociale et professionnelle. Elle regroupe plusieurs structures :

AMISEP : CADA (Centre d'Accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile)

Il loue 12 appartements où sont logées 51 personnes.

AMISEP : service Le Relais

Il a pour mission d'accueillir toute personne en difficultés de logement, d'insertion sociale ou professionnelle et lui proposer un accompagnement individualisé et adapté. Les missions du service sont organisées autour de 2 pôles : le logement et l'hébergement, le travail et l'emploi.

1. Pôle Logement - hébergement :

- **Le Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS)**
 - Assure l'accueil de toute personne en difficultés d'hébergement ou logement, pour une orientation vers un dispositif adapté à ses besoins.
 - Accueille hommes, femmes avec ou sans enfants, sans hébergement, nécessitant d'un accompagnement global dans leur insertion sociale et professionnelle. 17 places sont proposées en appartements éclatés et 4 places permettent l'hébergement d'urgence au 3 rue du Médecin Général Robic.
- **La Gestion des logements ALT**
 - L'association gère 9 logements dont la capacité totale d'accueil est de 25 personnes maximum, dans le cadre de la convention relative à l'attribution de "l'aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées". Ces logements répondent aux personnes ou familles qui ont des difficultés passagères, d'ordre familiales, sociales ou professionnelles, pendant 6 mois maximum.
- **La Résidence Plessis**
 - Le Service gère 22 logements T1 et T2 meublés dont :
 - 10 appartements (5 studios et 5 T2) conventionnés MAISON RELAIS pour des personnes isolées dont la situation sociale et psychologique rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.
 - 12 logements (6 T1 et 6 studios) conventionnés RESIDENCE SOCIALE, destinés aux jeunes (18 à 26 ans) seuls ou en couple, en démarche d'insertion sociale et professionnelle.
- **L'accompagnement social lié au logement (FSL)**
 - Dans le cadre du FSL, l'association est conventionnée pour conduire des mesures d'accompagnement individuel pour des ménages en difficultés d'accès à un logement ou pour s'y maintenir. Le Service exerce cette mission sur les circonscriptions d'action sociale 8, 9, 10 et concerne plus de 60 ménages chaque année.
- **L'accompagnement des Jeunes Majeurs**
 - Le Service héberge et assure le suivi éducatif de quelques "Jeunes Majeurs" en contrat avec l'Aide Sociale à l'Enfance, afin qu'ils réalisent leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

2. Pôle Travail - Emploi

- **L'Accompagnement socio-éducatif pour les jeunes de la Mission Locale**

Dans le cadre du Fond pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ), cet accompagnement social de proximité et individualisé pour des jeunes de 18 à 25 ans, sur la voie de l'exclusion, doit favoriser une insertion sociale et professionnelle durable.
- **L'Atelier Multiactivités ACCES**

Accueille des personnes éloignées de l'emploi, allocataires des minima sociaux. Le projet est

de lutter contre l'exclusion sociale par des activités collectives, et de permettre aux personnes isolées et sans emploi de retrouver un sentiment d'utilité sociale.

AMISEP : Résidence sociale

Le public :

Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 26 ans, seuls ou en couple, qui ne peuvent accéder de suite à un logement ordinaire (salariés aux revenus modestes, temporaires, saisonniers, apprentis, stagiaires...). Quelques personnes de plus de 26 ans peuvent y devenir locataires, dans la limite de 25 % de la capacité d'accueil de la résidence.

Le fonctionnement :

La Résidence Sociale, proche du centre ville, comprend 2 bâtiments, soit 17 studios et 5 T2. Un animateur y est présent 5 jours par semaine.

Les objectifs :

- Héberger, pour une durée limitée, des jeunes de 18 à 26 ans qui sont dans une dynamique d'insertion et dont les ressources sont modestes,
- répondre à des personnes qui ne peuvent accéder à un logement ordinaire car en difficultés dans leur parcours d'insertion (rupture, problèmes de ressources...),
- accompagner les résidents dans leurs démarches de locataires et pour la recherche d'un logement autonome,
- renforcer, à partir de ce dispositif, la coordination entre les différents partenaires locaux.

AMISEP : atelier d'insertion Accès

Le public : le public accueilli est isolé, en rupture de lien social et éloigné de l'emploi. 45 à 50 personnes participent à l'atelier durant une année.

- Les personnes allocataires du RSA,
- Les demandeurs d'emploi longue durée,
- Les personnes bénéficiaires de minima sociaux.

Le fonctionnement : L'atelier est ouvert du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

Les objectifs :

- Redynamiser les personnes accueillies,
- Favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle,
- Contribuer à la socialisation des personnes et à leur valorisation par la mise en place d'animations et d'activités adaptées.

AMISEP : I.E.F.P.A. Ange-Guepin

Cf § 3224.

3523-Structure d'insertion locale : ATES (Association Travail Emploi Solidarité)

Association pour demandeurs d'emploi : créée depuis 1989, elle œuvre pour l'insertion des demandeurs d'emploi : recherche d'emploi ou offre d'emploi, d'atelier ou de formation. Présente sur 6 cantons (Baud, Locminé, Guéméné, Rohan, Cléguérec, Pontivy) et la commune de Bignan, elle met également à disposition des particuliers, des entreprises, collectivités, artisans et commerçants, du personnel pour des missions pouvant aller du repassage aux petits travaux. En 2009, 48 301 h de travail ont été réalisées pour 217 demandeurs d'emploi.

3524-Structure d'insertion locale : Retritex

A Pontivy depuis juin 2005, c'est un centre de tri du textile, fondé par Emmaüs parmi les 5 plate-formes interrégionales. 50 personnes travaillent à Retritex et 34 en périphérie dont 63 en insertion. Le volume prévisionnel est de 3 500 tonnes de textiles traités en 2010.

3525-Structure d'insertion locale : ESAT du Pigeon Blanc

Cf § 3222.

3526-Structure d'insertion locale : Emmaüs

La communauté d'Emmaüs installée depuis juin 2007 en centre ville de Pontivy, a de nouveaux locaux, quai d'Arcole qui lui permettent d'accueillir les dépôts et d'ouvrir des ateliers de réparation.

3527-Structure d'insertion locale : les Amis du Gros Chêne

Association en lien avec le lycée du Gros Chêne, elle a pour objet l'insertion, que l'on retrouve notamment à travers :

- la ferme sur le périmètre de protection des captages du Guily et de Poulglass avec un élevage extensif conventionné avec la ville dans le cadre de la politique de protection de la qualité de l'eau,
- les chantiers d'insertion « Nature et Patrimoine » réalisant par exemple les plantations sur les parcelles du périmètre de protection du Poulglass mais aussi d'autres travaux sur le petit patrimoine.

3528- Structure d'insertion : L'ESAT de la Vieille Rivière

Cf 3223

353-Lutte contre l'exclusion

3531-Structures d'actions sociales

Le Centre communal d'action sociale

Il dépend de la mairie, mais est géré par un conseil d'administration indépendant, présidé par le maire. Le conseil d'administration est composé de 13 membres : le maire, 6 élus et 6 membres nommés.

Le CCAS regroupe 4 structures comptabilisant 182 agents en 2009 :

- le CCAS administratif,
- le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD),
- le Centre Social,
- l'EHPAD

Le CCAS en général :

Il vient en aide aux personnes qui ont des difficultés de ressources, d'ordre alimentaires ou médico-sociales. 504 personnes ont bénéficié de cette aide en 2008, contre 283 en 2002 :

- ✓ aides sociales légales : 131 dossiers d'aide sociale ont été établis en 2009,
- ✓ aides sociales facultatives : alimentaire (très importante et en constante augmentation), eau-énergie (215 dossiers en 2009), au transport, cartes sociales,
- ✓ portage de repas : 15 146 repas ont été servis pour une moyenne de 51 - personnes concernées en 2009 et un âge moyen de 75-98 ans,

- ✓ télé-assistance : au 31 décembre 2009, 62 dossiers étaient actifs. Il y a eu 15 retours suite à des décès ou entrées en EHPAD durant l'année et 19 nouveaux abonnés,

Un groupe de travail poursuit une réflexion sur la mise en place d'une épicerie solidaire, ce sera un dispositif complémentaire de la distribution alimentaire située au Centre social.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

En 2009, environ 250 usagers ont bénéficié de ce service. Depuis deux ans, l'augmentation du nombre d'usagers bénéficiaires de l'APA est manifeste (+1 000 heures entre 2008 et 2009). Le SAAD reste essentiellement sollicité par des femmes au delà de 75 ans. L'activité d'aide à la personne reste minoritaire.

Maison de la Solidarité et des Associations : Centre Social

Sous la responsabilité du CCAS, il a été créé en décembre 2008. Partenaire des associations caritatives et de solidarité et travaillant en étroite collaboration avec elles, il accueille de nombreuses associations lors de leurs permanences et héberge les *Restos du Cœur, Accueil et Partage, ou le Secours Populaire*.

Il intègre la Maison de la Solidarité et des Associations pour renforcer et développer les actions déjà existantes comme les animations de solidarité, l'espace informatique, le soutien aux associations mais aussi pour développer des actions nouvelles définies en concertation avec la CAF avec deux axes majeurs :

- faire participer les Pontivyens en créant un Conseil de vie (représentants de la Ville, institutions œuvrant dans la protection sociale, associations et habitants) proposant des orientations au Conseil d'administration,
- créer un lieu de réflexion et d'actions pour les familles : soutien à la parentalité, accès aux vacances, accès à la culture, lieu de parole

L'EHPAD (cf§321)

Restos du Cœur

Accueillis au sein du Centre social, 2008/2009, 365 familles ont bénéficié de leurs services (familles dépassant le cadre strictement communal) pour 69 158 repas servis.

3532-Jardins familiaux

Gérés par l'association « Les jardins de la Kerlenn », ce sont 28 parcelles cultivées sur le site du Stiffel en partenariat avec la ville. Ces jardins sont gérés en réduisant les pesticides et disposent de systèmes de récupération d'eau de pluie.

Les jardins familiaux ont participé à l'opération nationale « Bienvenue dans mon jardin » afin de promouvoir le jardinage au naturel mais aussi pour mettre en évidence le rôle social de ces jardins. Les 13 et 14 juin 2009. Les jardiniers ont accueilli une centaine de personnes pour échanger sur leurs pratiques.

Constatant l'intérêt du public et soulignant le rôle social et pédagogique des jardins familiaux, la ville propose de soumettre à l'étude la création d'un second jardin familial dans un autre secteur de la ville.

3533-Gens du voyage

Depuis mai 2005, Pontivy Communauté gère une aire d'accueil des gens du voyage située à La Villeneuve sur la commune de Pontivy. 28 places de caravanes sont ainsi à la disposition des voyageurs. L'équipement ferme chaque année pendant 1 mois, en général pendant la période estivale afin de procéder à l'entretien général de l'équipement et aux éventuelles réparations .

On constate une forte occupation du terrain d'accueil tout au long de l'année, en majorité des couples

avec enfants en bas âge. Au 15 juin 2008, on pouvait dénombrer 20 adultes, avec 25 enfants de moins de 18 ans et 8 jeunes de 18 à 25 ans.

Depuis le 4 août 2008, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage est confiée à un prestataire extérieur.

3534-Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Actuellement il n'y a pas de plan de réalisation d'un réseau de communication numérique à très haut débit. C'est d'ailleurs un facteur important mis en avant par les Pontivyens ayant répondu à l'enquête Pontivy Agenda 21. Toutefois dans le cadre de son plan « Morbihan Haut débit », le conseil général projette l'équipement de 15 parcs d'activité d'intérêt départemental, dont celui de Porh Rousse. En outre, l'IUT sera bientôt relié au réseau haut débit des universités RENATER.

Les NRA sont les centraux téléphoniques de l'opérateur historique France Télécom dans lesquels aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés, quel que soit leur fournisseur d'accès ADSL. Autrefois uniquement dédiés au réseau téléphonique commuté (RTC), les NRA sont aujourd'hui essentiels pour les millions d'internautes abonnés à l'ADSL :

Pontivy est couverte pour l'ADSL, le ReADSL et l'ADSL2+ avec 1 NRA (56178PTY) couvrant 11 000 lignes mais pas pour le HD (fibre optique).

354-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Lutte contre l'exclusion et insertion

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Habitat collectif important (43%) Nombreux logements adaptés : handicapés, étudiants, insertion	Parc de logements anciens, vétustes Beaucoup de logements vacants 10 % de logements sociaux	Travailler sur les logements vacants et l'amélioration de l'habitat Mettre en rapport l'offre de logements sociaux avec la demande
Très fort engagement de la ville dans le social et l'insertion (CCAS, Centre Social...) avec de très nombreuses structures privée : Amisep, Ates, ESAT, Emmaüs, Amis du Gros Chêne...		
28 jardins familiaux et un nouveau projet		Nouveau projet à concrétiser
	ADSL mais pas le très haut débit et la fibre optique	Élaborer un plan de développement de la fibre optique

36 - Intercommunalité et coopération territoriale

Les coopérations territoriales sont multiples. La ville de Pontivy :

- adhère au Réseau du Grand Ouest (RGO - Réseau de partage d'expérience entre collectivités locales) lié à l'optimisation de la commande publique, depuis 2008,
- est membre de la conférence des villes de Bretagne. Le maire de Pontivy en est le président et la ville est le siège de la conférence. Le but est d'échanger sur des sujets et de faire valoir un point

de vue commun des villes bretonnes. En 2009, la ville de Pontivy a adopté la charte des villes bretonnes pour un développement urbain durable (cf § 041),

- entretient des relations étroites avec les élus et les administrations de Pontivy Communauté. Des situations héritées des anciennes structures, sont sources de difficultés et concernent notamment la prise en charge des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, la prise en compte de certaines problématiques désherbage, l'éclairage, le réseau des eaux pluviales dans les zones d'activités, la collecte de déchets...

361-Atouts / Faiblesses / Intercommunalité et coopération territoriale

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Nombre de compétences transférées à la communauté de communes, échelle pertinente pour de nombreuses problématiques (économie, espaces naturels, déchets, aménagement...)	Problème de prise en charge surtout pour les zones d'activités : réseaux, désherbage, éclairage, pluvial...	Poursuivre les partenariats et les transferts de compétences pour des sujets nécessitant des réflexions à une échelle supérieure à la ville (ex. : déplacements et transports en commun)
	L'échelle du Pays de Pontivy et la pertinence de sa couverture territoriale est parfois critiquée	

37 - Ouverture sur le monde, Solidarité et Coopération décentralisée

371-Jumelage coopération avec Ouelessebougu (Mali)

Depuis 1987, la ville de Pontivy a créé une relation privilégiée avec Ouelessebougu, une localité située à 80 km au Sud de Bamako. Ouelessebougu regroupe 40 000 habitants et 72 villages.

Un comité de jumelage a été mis en place qui porte régulièrement des projets suivis. Par exemple son action s'est déjà concrétisée par la création de plusieurs classes d'écoles, de salles d'hospitalisation, bloc opératoire et progressivement la reconstruction du marché local d'intérêt régional (il attire des commerçants et acheteurs à 100 km à la ronde) qui avait brûlé.



De nouveaux projets sont en cours, par exemple la mise en place ou la remise en état de 81 forages d'eau potable dans les zones éloignées de la ville centre. Cette opération se déroulera sur cinq ou six ans et s'accompagnera de mesures pour assurer l'autonomie financière de la maintenance des forages (via une contribution de chaque utilisateur du forage). Ce projet sera notamment aidé par la ville de Pontivy et la CEB qui est l'entreprise en charge de l'exploitation du service d'eau potable de Pontivy. L'agence de l'eau Loire

Bretagne, le conseil général et le syndicat départemental de l'eau sont sollicités également pour participer au financement.

Un autre projet consisterait à soutenir la politique du gouvernement local qui souhaite mettre en place des cantines dans les établissements scolaires. Outre l'intérêt nutritionnel du projet, celui-ci encouragerait également les familles à laisser les jeunes filles aller à l'école.

Depuis sa création, en plus du soutien financier, le comité de jumelage peut compter sur des espaces de stockages mis à disposition par la ville de Pontivy et également sur l'aide des services techniques quand il y a des opérations de conditionnement en vue d'un voyage.

L'esprit global des réalisations est de favoriser la pérennité des projets, en s'appuyant sur les demandes locales et en assurant la création d'une autonomie financière pour l'entretien des réalisations. La ville privilégie un partenariat suivi, dont on peut observer les réalisations d'année en année.

372-Autres jumelages par des associations autonomes

- Napoléonville en Louisiane depuis 1989 : très peu actif,
- Wesseling en Allemagne depuis 1972 : rencontres annuelles,
- Tavistock en Grande-Bretagne (Devon) depuis 1958

On peut également noter l'activité de l'association *Pontivy cité internationale*, très dynamique intervient aussi particulièrement en faveur des échanges culturels et linguistiques. Le festival Arz Pobl, organisé par l'association *échanges culturels*, contribue également chaque année à la venue de groupes européens sur le thème du folklore et des musiques d'Europe.

373-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Ouverture sur le monde, Solidarité et Coopération décentralisée

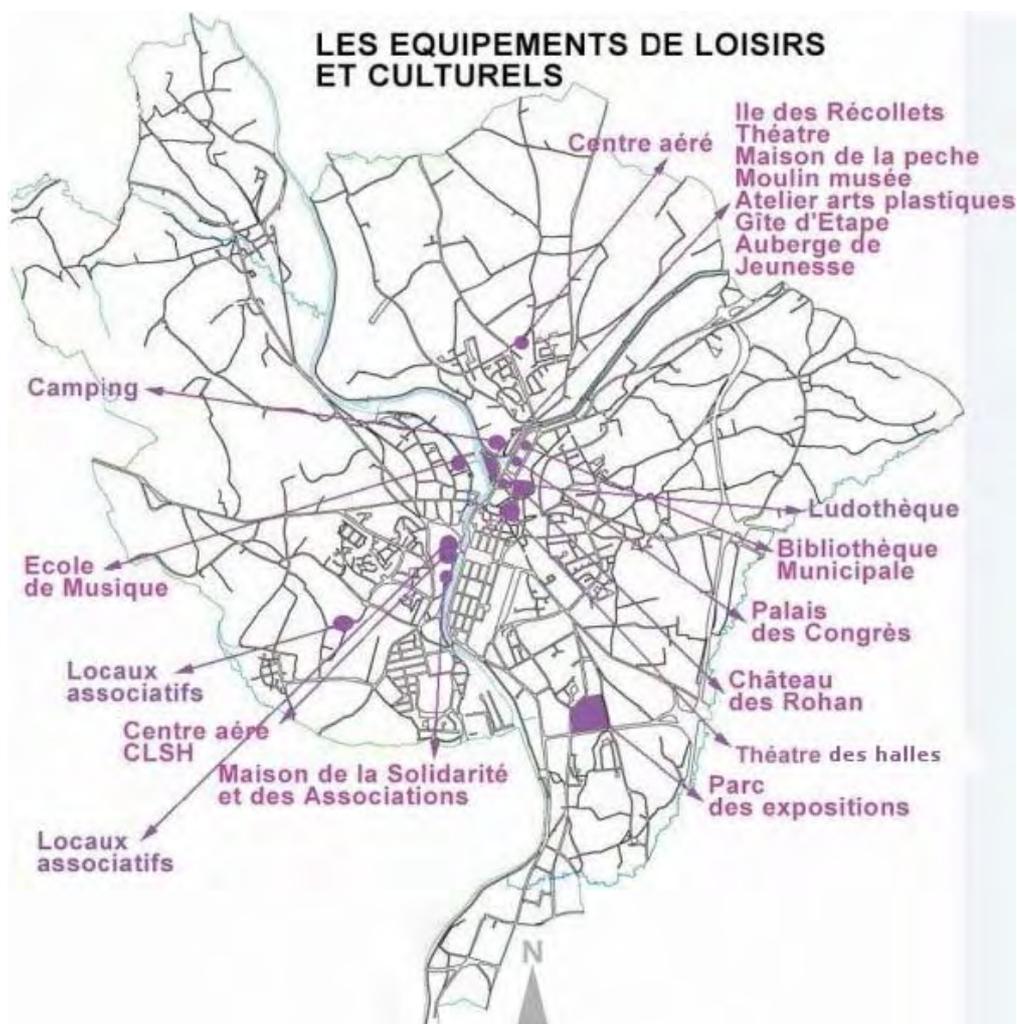
ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Jumelage de Ouelessebougou avec de nombreux résultats et projets D'autres initiatives associatives permettent une ouverture sur le monde	Les autres jumelages sont plus restreints	

4 - EPANOUISSEMENT, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL EQUITABLE ET SOLIDAIRE

41 - Vie culturelle, sportive et associative

411-Vie culturelle et loisirs

Équipements de loisirs et culturels



PLU - Rapport de présentation - novembre 2006

La ville est pourvue :

- de trois salles de spectacles dont le théâtre des halles, construit en 1849, entièrement rénové en 2005,
- d'un palais des congrès,
- de plusieurs lieux d'exposition,
- d'une médiathèque,
- d'un conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental (Pontivy Communauté),
- d'un parc d'expositions (aujourd'hui géré par Pontivy Communauté).

On peut citer aussi le château des Rohan ainsi que le multiplexe cinéma situé en zone commerciale de St Niel.

La médiathèque

En quelques chiffres :

- 2 009 inscrits, dont 72 % de Pontivyens, 57 % de femmes, 45 % d'adultes,
- 119 collectivités inscrites,
- 576 élèves accueillis,
- 70 titres de presse, 50 000 documents en prêt, 5 500 CD : 81 668 prêts, dont 33 324 livres adultes, 37 411 livres jeunesse et 10 906 CD.



Une médiathèque - archives est en prévision : le bâtiment de l'actuelle bibliothèque et celui de l'ancien foyer du progrès agricole seront déconstruits pour réaliser cette médiathèque proche du palais des congrès et du château des Rohan, pour un chantier de 18 mois

Conservatoire à rayonnement départemental de Pontivy Communauté

Depuis 2004, les effectifs sont en constante évolution (365 élèves au cours de l'année scolaire 2007-2008). 316 élèves sont issus des communes du territoire (55% de la ville de Pontivy et 33% de Pontivy Communauté, 12% hors Pontivy). Janvier 2011 verra le nouveau conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté entrer en fonction sur le parc d'activités de Porh-Rousse, il pourra accueillir jusqu'à 600 élèves en 2015.

Les principaux événements culturels :

- Le festival des *Gamineries* qui s'adresse aux enfants de 18 mois à 11 ans en février (4ème édition en 2010 avec 12 spectacles vivants),
- La *saison culturelle* qui débute à l'automne et se termine au début du printemps,
- La *biennale du livre* d'histoire (dernière édition en 2010),
- Le festival *Les Musicales de Pontivy* qui se produit d'octobre à avril.
- Le *festival des musiques* tous les jeudis en été (manifestation gratuite organisée par la ville)
- Le Festival *des images et des sons*,
- Le festival *Arz Pobl* qui accueille chaque année des groupes de musique et danse traditionnelle de régions d'Europe
- Le festival de la *Kerlenn Pondi*,
- La finale du *Kan ar Bobl* (chant du peuple) : en avril, il en est à sa 37ème édition. Pendant 3 jours, plus de 800 danseurs, conteurs, chanteurs et musiciens sont présentés au château des Rohan et au

- Palais des congrès devant des jury d'experts,
- L'opération *l'Art dans les chapelles* organisée depuis 1991 concernant 24 chapelles restaurées par les collectivités sur les communautés de communes de Pontivy, Baud et sur la commune de Moustoir-Remungol. Sur Pontivy, trois édifices religieux accueillent ainsi des artistes : l'église Saint Joseph, la Chapelle Notre Dame de la Houssaye, la Chapelle Sainte Tréphine,
 - D'autres manifestations plus orientées sur les loisirs ou les métiers connaissent un fort succès populaire : *La foire aux oiseaux* (30ème édition en janvier 2011) et le salon de l'élevage *Ohhh la vache* accueillent plus de 10 000 visiteurs.

Les manifestations culturelles organisées par la ville se caractérisent par un coût du billet bas : gratuité pour le festival d'été; de l'ordre de 2 € pour les gamineries, 8,5 € pour les spectacles de la saison culturelle, auxquels s'ajoutent des tarifs sociaux.

412-Sports

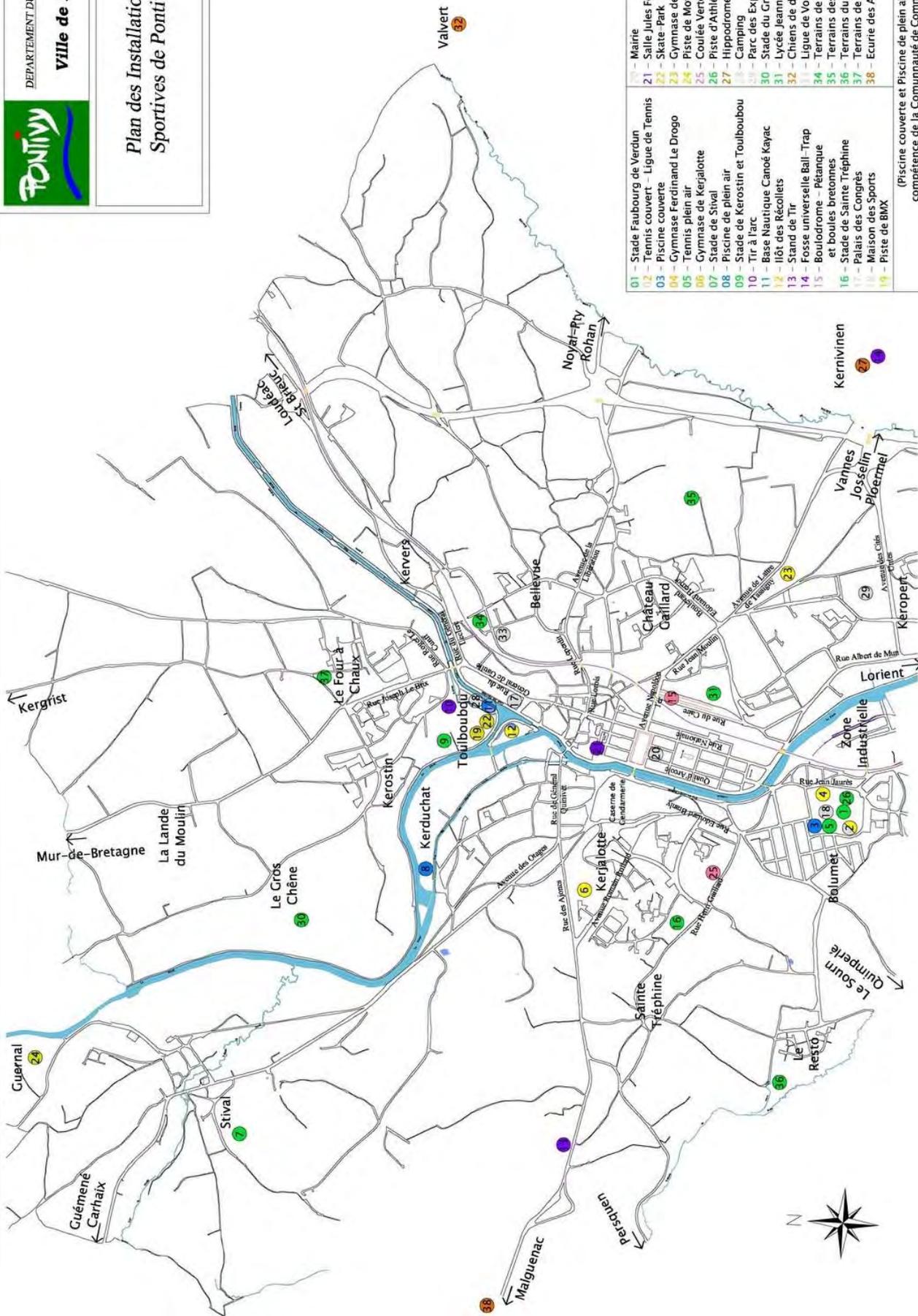
On dénombre 4 700 licenciés pratiquant un sport dans la commune : 55% viennent de Pontivy, 12% viennent des communes alentour, 22% viennent du département, 8% viennent de Bretagne.



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Ville de Pontivy

Plan des Installations Sportives de Pontivy



(Piscine couverte et Piscine de plein air : compétence de la Communauté de Commune)

L'Office Municipal des Sports

L'OMS est une association loi de 1901 gérée par les clubs dont les objectifs consistent à encourager tous les efforts et initiatives en faveur du sport et de l'éducation physique. L'OMS assure aussi la coordination des efforts entre les différents partenaires, le plein et le meilleur emploi des installations. C'est le complément entre la municipalité et le monde sportif et scolaire. Il rassemble plus d'une trentaine de disciplines. 40 clubs sont affiliés à l'Office Municipal des Sports.

Les caractéristiques de chacun de ces clubs (discipline, bureau, horaires d'entraînement,...) figurent dans le bulletin de l'OMS 2010-2012.

Les équipements de sport et de loisirs

Pontivy compte 36 équipements sportifs :

- 3 salles omnisports (Kerjalotte, le Drogo, Kerantre),
- 2 piscines (une couverte, une de plein air) : destinées à l'ensemble de la population, elles font partie du pôle Piscine de Pontivy communauté.
- 4 stades
- une piste et des installations d'athlétisme
- une base nautique,
- 1 stand de tir, 1 boulodrome, 1 tir à l'arc, ball-trapp, piste de bicross...
- Des courts de tennis plein air (4) et couverts

Ci-dessous une liste exhaustive :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1. Stade du Faubourg de Verdun | 19. Piste de BMX |
| 2. Tennis couvert Ligue de Tennis | 20. Salle Jules Ferry |
| 3. Piscine couverte (intercommunale) | 21. Skate Park |
| 4. Salle omnisports Le Drogo | 22. Salle omnisports de Kerantre |
| 5. Tennis de plein air | 23. Piste de moto-cross |
| 6. Salle omnisports de Kerjalotte | 24. Coulée verte |
| 7. Stade de Stival | 25. Piste d'athlétisme |
| 8. Piscine de Plein air (intercommunale) | 26. Hippodrome |
| 9. Stade de Kerostin et Toulboubou | 27. Parc des expositions |
| 10. Tir à l'arc | 28. Stade du Gros Chêne |
| 11. Base nautique canoë-kayak | 29. Lycée Jeanne d'Arc |
| 12. lot des Récollets | 30. Chiens de défense |
| 13. Stand de tir | 31. Ligue de Volley |
| 14. Fosse universelle Ball Trap | 32. Terrains de Saint-Ivy |
| 15. Boulodrome - Pétanque
et Boule bretonne | 33. Terrains des Saints Anges |
| 16. Stade de Sainte-Tréphine | 34. Terrains du Resto |
| 17. Palais des Congrès | 35. Terrains du Four à chaux |
| 18. Maison des sports | 36. Écurie des ajoncs |

Le conseil municipal a approuvé le 15 décembre 2009 le projet de rénovation du gymnase de Kerjalotte : lancé en septembre 2010, les travaux représentent plus de 1,5 millions d'euros.

En ce qui concerne le cas du canoë kayak notons que Le Blavet représente la principale rivière en terme de clubs et de licenciés (1/3 du Morbihan). 8 clubs sportifs et de loisirs sont présents sur le Blavet (ou utilisent le Blavet comme site) dans le Morbihan regroupant plus de 400 licenciés.

A remarquer, la manifestation « l'Equi-Pondi », un concours hippique international qui a lieu chaque année en automne (novembre).

413-Vie associative

On recense plus de 200 associations à Pontivy. La ville, par l'intermédiaire de la maison de la Solidarité et des Associations, quai Plessis, propose des services et des permanences qui leur sont spécifiquement dédiés (programme annuel de formations thématiques, photocopie, aide à la réalisation d'affiches, manipulation de l'informatique, salles de réunion...). La ville organise également tous les deux ans le forum associatif, salle Safire. Une centaine d'associations répondent présent pour y faire connaître leurs activités à destination de la population.

414-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Vie culturelle, sportive et associative

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Vie culturelle importante avec de nombreux équipements et manifestations, toute l'année et orientés vers une diversité de publics Tarifs bas	Renouvellement des cadres associatifs et des bénévoles	
Vie sportive importante et structurée, avec de nombreux équipements		Une spécificité et un potentiel d'activité nautique à renforcer ?
Vie associative riche, disposant d'un panel de services et de conseil	Parfois une méconnaissance de la diversité de l'offre par les Pontivyens mais aussi vers l'extérieur	Mieux faire connaître et renforcer la visibilité de l'offre culturelle et associative pontyviennne

42 - Patrimoine

Dans le cadre de la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), un inventaire de l'ensemble du patrimoine bâti et naturel du territoire communal est en cours jusqu'en avril 2010.

Une démarche pour un label d'art et d'histoire est en cours sous l'égide de l'office du tourisme de Pontivy communauté.

421-Patrimoine bâti

4211-Patrimoine archéologique

Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) a repéré un certain nombre de sites susceptibles de receler des richesses archéologiques. Ces sites sont distingués selon 2 niveaux de protections différents. Le SRA exige une inconstructibilité totale pour le degré 2. Concernant le degré 1, il demande que tout projet de travaux à réaliser fasse l'objet d'une information préalable auprès de ses services.

N° site	Nom du site	Lieu dit	Périodes	Structures	Année	Section parcelles	Degré de protection
1 AP	Cimetière	Agglomération	Néolithique	Menhir	1990		2
1 AH		Coët Stival	Age de fer	Cimetière	1990	A2.259	2
2 AH		Château	Médiéval	Mur	1990	BC 387 BC 388a BC 388b	Classement MH
3 AH		La Houssaye	Indéterminé	Enclos	1990	F2.83 F2.84 F2.86	1
4	8 rue Emile Masson	Bellevue Kermargot	Age de fer 2	Enclos	1990	AR ... 152, 153, 246, 247, 248, 358, 359, 228a	2
5		Coët er Boper	Indéterminé	Enclos	1990	D1.180 D1.19	1
6	Kerio d'en Haut		Indéterminé	Enclos	1994	F2.85 F2.94 F2.95 F2.83	1

Source : Cellule Carte Archéologique – SRA (30/08/02)

4212-Patrimoine protégé

La richesse patrimoniale de Pontivy réside dans son centre ancien médiéval et son quartier impérial. Il est globalement protégé par la ZPPAUP.

Plusieurs édifices, situés dans cette zone de protection, sont protégés au titre d'un classement ou d'une inscription à l'inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques :

- Château des Rohan, (1485), exemple caractéristique de l'architecture militaire de la fin du moyen-âge en Bretagne : classé monument historique, le château des Rohan est une étape sur la route des Ducs de Bretagne,
- Sépulture de l'âge de fer remontée dans le jardin public de la ville,
- Maison du XVIème siècle, dite « ancien rendez-vous de chasse de Rohan » rue du Général de Gaulle,
- Basilique Notre-Dame de Joie, (XVIe s.) de style gothique flamboyant,
- Maisons aux n° 4 et n° 6 de la rue du Fil,
- Maison des 3 piliers, place du Martray,
- Maisons aux n° 10, 12 et 14 de la rue du Pont,
- Quartier Clisson,
- Église St Joseph d'époque du second Empire,
- Théâtre.

D'autres édifices classés ou inscrits, situés hors agglomération, génèrent des périmètres de protection visant à protéger leurs abords :

- la chapelle Ste Tréphine,
- la chapelle de la Houssaye,
- la croix de la Houssaye,
- l'église St Mériadec à Stival dont les peintures murales sont classées,
- la fontaine de St Mériadec,
- l'ancien château de la Villeneuve ou manoir du Gros Chêne.

4213-Patrimoine non protégé

Il s'agit d'un patrimoine concerné par aucun des dispositifs de protection mis en place par l'État :

- des édifices isolés (logis de ferme des 16ème ou 17ème siècle) : le château de Talhouet, Kermarrec, le Minio, Kernaude, la Haie, le Talin,
- des ensembles bâtis (hameaux ruraux) : le hameau de Coët Stival, le hameau du Resto, St Niel, Kerverc'h et Talcoët,
- un patrimoine hydraulique important avec notamment 11 écluses, des moulins, des fontaines...

422-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Patrimoine

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
<p>Grande richesse patrimoniale avec des protections</p> <p>Un poste de médiatrice du patrimoine</p> <p>Des démarches pour rendre le patrimoine accessible (nombreux livrets de découverte, animations à destination d'un public handicapé...)</p>	<p>Du patrimoine non protégé (édifices isolés, hameaux ruraux, patrimoine hydraulique)</p>	<p>Protéger et mettre en valeur le patrimoine qui ne l'est pas encore, dont le patrimoine hydraulique</p>

43 - Culture bretonne

On observe un certain dynamisme en faveur de la culture bretonne à Pontivy, qui se traduit par la présence de structures couvrant de nombreux domaines (langue, musique, danse, enseignement, radio, concours...) :

Kerlenn Pondi

Association de plus de 350 membres, elle comprend un bagad (environ 40 musiciens) et le cercle (environ 30 danseurs). Le bagad évolue en première catégorie et le cercle en seconde, lors de concours organisés par les fédérations B.A.S. et Kendalc'h. Ils se sont produits dans plusieurs pays européens ces dernières années (Italie, Royaume-Uni, Espagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Ile de Man), mais également au delà (Népal, Chine) se faisant ainsi les ambassadeurs culturels du Pays de Pontivy et de la Bretagne. Depuis quelques années, l'accent est mis sur la formation. Le bagadig et le cercle celtique d'enfants permettent aux jeunes en cours d'apprentissage de se produire également en public.

Radio Bro Gwened

RBG émet depuis 25 ans grâce à l'effort ponctuel ou soutenu d'une cinquantaine de bénévoles et de sept salariés. Son projet de départ est la promotion de la culture bretonne, mais sa programmation est plus large et liée aux propositions de ses animateurs bénévoles. Comme toutes les radios associatives, RBG reçoit une subvention de l'état, de la région Bretagne pour son soutien à la langue bretonne, du conseil général et de la ville de Pontivy. En outre, les adhérents participent via un versement automatique.

Écoles, enseignement

Pour l'année scolaire 2009/2010, 137 élèves suivent un enseignement en breton dont 76 dans les classes bilingues publiques et 61 à Diwan. Des cours pour adulte sont également dispensés.

Charte Ya d'ar brezhoneg

L'adhésion à la charte Ya d'ar brezhoneg a été votée par le Conseil municipal en novembre 2003. Une première convention avec l'office de la langue bretonne signée pour 3 ans et reconduite en 2007 est arrivée à échéance le 31 décembre 2009. Elle porte sur l'information, le conseil technique, les traductions courantes pour un montant de 3 000 €/an.

Pontivy a obtenu le niveau 2 de certification. Il manque peu d'actions pour atteindre le niveau 3 : papier en tête, logo de la mairie, marquage sur les véhicules de la mairie et le matériel communal doivent être bilingues, formation professionnelle au breton pour le personnel municipal, possibilité de cérémonies de mariage bilingues, aides financières aux établissements commerciaux optant pour un réel bilinguisme...

Le 4 novembre 2009, le conseil municipal décidait de reconduire le contrat de mission avec l'office de la langue bretonne pour une durée de trois ans en visant le niveau 3 de certification, l'objectif étant que la visibilité du breton dans la vie quotidienne contribue à un usage oral renforcé de la langue.

431-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Culture bretonne

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
<p>Une volonté affirmée de la ville, à travers la charte linguistique et aussi le soutien aux associations (aide financière, locaux, logistique...)</p> <p>La présence de nombreuses associations, une radio, un bagad, un cercle celtique, une école Diwan, des filières dans les établissements secondaires</p>	<p>Conditions d'hébergement de la Kerlenn ?</p> <p>Evaluation et suivi de la charte Ya d'ar Brezhoneg</p>	<p>Potentialités et complémentarités pour identifier Pontivy comme un pôle d'activités (enseignement, loisirs, stages, tourisme...) en lien avec la culture bretonne, le terroir vannetais, les infrastructures existantes</p>

44 - Citoyenneté - Participation à la vie publique



Les démarches de démocratie participative se développent. Aux traditionnelles réunions de quartier annuelles viennent s'ajouter l'enquête auprès de la population, le site internet, la création de lieux de débat comme le forum 21 ou l'évaluation au regard du baromètre du développement durable).

Plus particulièrement on peut noter :

Le Conseil municipal des enfants

Ce sont 31 enfants de CM1 et CM2, élus pour deux ans, représentant l'ensemble des écoles de Pontivy, et quasiment autant de suppléants. Chaque jeune élu choisit au moins deux commissions sur les six : budget, communication, sports-loisirs-culture, solidarité, cadre de vie et prévention. Le conseil municipal des enfants de Pontivy fête son 20ème anniversaire en 2009. Depuis 2009 le Conseil municipal des enfants a agit particulièrement en faveur du lien inter-générationnel, des nouvelles technologies, de la sécurité routière, de l'environnement, de la consommation responsable... Il a reçu le premier prix aux trophées du développement durable 2010, dans la catégorie collectivité du Morbihan.



Les réunions de quartier

7 réunions de quartier ont lieu chaque début d'année. Elles sont l'occasion pour les Pontivyens d'exprimer leurs souhaits pour l'amélioration de leur quartier et de la ville. Un état des lieux des réponses aux remarques de l'année précédente est effectué systématiquement.

7 Commissions extra-municipales

- Cimetières et cérémonies,
- Commerce,
- Devoir de mémoire,
- Halles, foires et marchés,
- Restauration municipale,
- Vie étudiante.
- Commission consultative sur les services public locaux
- S'ajoute : le Comité de pilotage Agenda 21 et la création du forum 21

Le bulletin municipal

Le Pontivyen est le journal municipal avec une parution variable de 2 à 3 bulletins par an .

Site municipal

Adapté aux malvoyants, il n'est pas encore totalement finalisé et se partage entre www.pontivy.fr et www.pontivy.eu .

Il est basé sur un système de billets d'actualités auxquels les pontivyens peuvent s'abonner en fonction de leur intérêt (culture, patrimoine, Conseil municipal des enfants, Agenda 21 etc...)

Affichage

Un réseau de 27 panneaux d'affichage libres implantés dans les quartiers est mis à disposition des associations et des organisateurs de manifestations diverses. Il existe également un réseau de 29 panneaux d'affichage municipaux et de 7 abris bus avec 1 face du panneau d'affichage réservé à la ville, et également un système d'affichage lumineux sur la place centrale.

441-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Citoyenneté - Participation à la vie publique

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Nombreuses démarches de démocratie participative : conseil municipal des enfants, réunions de quartier, commissions extra-municipales, bulletin municipal, site municipal	Pas de conseil des anciens Pas de structures de type conseil de quartier	Développer les approches participatives dans les aménagements

45 - Éducation au développement durable

La ville dispose d'une convention avec Eau et Rivières pour l'intervention dans les écoles. Des manifestations sont également organisées chaque année (Journées éco-citoyenne, journée de la mobilité avec le Conseil municipal des enfants, Pondi électr'eau). La ville prend également part de différentes manières à la semaine du développement durable (distribution d'une enquête, conte, distribution de compost...) et d'autres actions sont plus ponctuelles (rand'eau sur les protections de captage, porte ouverte aux jardins familiaux, intervention dans les établissements d'enseignement pour présenter l'Agenda 21, la politique de l'eau...).

La communauté de commune dispose d'animateurs dédiés à l'environnement et au développement durable qui proposent leurs services aux établissements scolaires et organisent un panel de manifestations l'été (une sur chaque commune de la Communauté).

Plusieurs établissements scolaires mènent des agenda 21 ou des démarches similaires (Qualycée) : lycée Joseph Loth, lycée Saint Yvi, lycée du Blavet. De nombreuses écoles ont des actions dans le sens du développement durable (tri sélectif, opération nettoisons la nature, inscription au programme de sensibilisation proposé par la ville ou Pontivy communauté, etc...). Il semble que la mobilisation des établissements scolaires soit importante, elle mériterait d'être mieux connue pour pouvoir établir des complémentarités.

451-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Éducation au développement durable

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Actions d'éducation au développement durable de plus en plus nombreuses et transversales (ex patrimoine et eau)	Manque de connaissance de l'investissement des acteurs locaux dans le domaine (établissements scolaires, associations etc...)	Complémentarité entre les interventions de la ville, de la communauté et d'autres acteurs Synergies entre établissements engagés dans un Agenda 21

46-Accès au droit

Le tribunal d'instance de Pontivy a été fermé au 31 décembre 2009. Un point d'accès au droit est en projet sur la commune sous la forme d'une association de loi 1901 regroupant l'ordre des avocats, les communautés de communes, la mission locale et l'ADAVI, il a reçu l'accord du ministère de la Justice.

La ville a déposé un recours en conseil d'état contre la suppression du Tribunal d'Instance le 15 avril 2008. 90 000 personnes sont concernées par la fermeture du tribunal. En plus du millier d'affaires traitées chaque année, il gérait 1 500 dossiers de tutelle et 800 injonctions de paiement par an. Quatre personnes y travaillaient. Situé en plein centre ville, le palais de justice fut construit au 19e siècle. Il était mis gratuitement à disposition du ministère de la justice par le conseil général.

461-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Accès au droit

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
	Fermeture du Tribunal d'instance	

5 - DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

51 - Économie

511-Grandes caractéristiques de l'emploi

5111-Taux d'activité

Pontivy a 5 992 actifs soit un faible taux d'activité de 68,1% en 2007 (43,9% de la population totale), en diminution par rapport à 1999 (68,6%).

Ce taux inférieur à celui des autres échelons territoriaux s'explique par une proportion importante d'élèves ou étudiants : 13,8% en 2007 (9,6% dans le département), 14% en 1999.

En revanche :

- la proportion des autres inactifs (8,8%) est équivalente à celle du département,
- la proportion des retraités et préretraités (9,3%) est inférieure à celle du département (11%).

Les 5 435 actifs ayant un emploi travaillent essentiellement à Pontivy : en 2007, 62,0% travaillent sur la commune contre 35,5% dans le département ce qui est un chiffre remarquable à mettre en parallèle avec le nombre d'emplois sur la commune de 10 078.

Avec un indice de concentration d'emploi de 183,6%, Pontivy confirme son rôle de ville centre avec de nombreux emplois.

C'est le principal pôle d'emploi de la communauté de communes, avec 51% du volume total d'emploi. La ville de Pontivy, avec ses 13 648 habitants (2007) et son important bassin d'emplois, constitue un pôle urbain et économique parmi les plus actifs de la Bretagne intérieure.

5112-Catégories socio-professionnelles de la population active :

Entre 1999 et 2007, nous assistons à une évolution très importante des CSP de la population de Pontivy :

- chute des artisans, commerçants et chefs d'entreprise de 36,7%,
- baisse importante des agriculteurs de -15,9%,
- baisse plus modérée des employés (-8,2%),
- importante hausse des cadres et professions intellectuelles supérieures : 20,6%,
- hausse plus faible des inactifs (5,7%) et des ouvriers (2,2%).

Population de 15 ans ou +	1999	2007	1999	2007	Écart
Agriculteurs exploitants	0,5%	0,4%	44	37	-15,9%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,0%	3,1%	436	276	-36,7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,0%	8,4%	612	738	20,6%
Professions intermédiaires	15,7%	17,2%	1364	1512	10,9%
Employés	20,5%	18,7%	1784	1638	-8,2%
Ouvriers	19,8%	20,1%	1724	1762	2,2%
Retraités	9,0%	9,3%	786	819	4,2%
Élèves étudiants et stagiaires	14,0%	13,9%	1222	1215	-0,6%
Autres personnes sans activité professionnelle	8,4%	8,8%	733	775	5,7%
Total	100,0%	100,0%	8705	8772	0,8%

5113-Chômage

Les taux de chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement sont les suivants en 2007 :

- Pontivy : 9,3 %
- Pontivy communauté : 7,0 %
- Morbihan : 9,5 %

Les taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans en 2007 :

- Pontivy : taux d'emploi 61,7% - 31,7% pour les 15 à 24 ans
- Pontivy Communauté : taux d'emploi 67% - 35,9% pour les 15 à 24 ans
- Morbihan : taux d'emploi 63,8% - 36,1% pour les 15 à 24 ans

Les taux de chômage sont plus élevés à Pontivy que dans Pontivy communauté et sont proches de ceux du Morbihan. En revanche, le taux d'emploi des 15 à 24 ans de Pontivy est inférieur de plus de 4% à celui de Pontivy communauté et à celui du Morbihan, traduisant un chômage des jeunes plus important dans la ville centre.

5114-Emplois

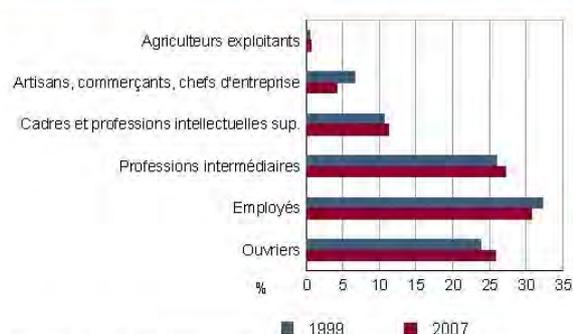
Par catégories socioprofessionnelles

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2007

	Nombre	%
Ensemble	9 724	100,0
Agriculteurs exploitants	67	0,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	404	4,2
Cadres et professions intellectuelles sup.	1 096	11,3
Professions intermédiaires	2 647	27,2
Employés	2 994	30,8
Ouvriers	2 516	25,9

Source : Insee, RP2007 exploitation complémentaire lieu de travail.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires lieu de travail.

Concernant les emplois offerts par la commune, les employés sont les plus importants (30,8%) suivis par les ouvriers (25,9%) puis par les professions intermédiaires (27,2%).

Les emplois suivent aussi l'évolution de la population active :

- forte diminution des artisans, commerçants et chefs d'entreprise,
- baisse des employés,
- hausse des cadres et professions intellectuelles supérieures, des ouvriers et des emplois agricoles.

Contrairement au département, Pontivy se distingue par la hausse des emplois agricoles et ouvriers.

Par secteurs d'activités : on observe une forte tertiarisation et hausse des emplois dans l'industrie

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité en 2007

	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	9 724	100,0	51,1	93,2
Agriculture	77	0,8	23,8	32,8
Industrie	1 468	15,1	33,8	95,9
Construction	375	3,9	13,8	85,1
Commerce, transports, services divers	3 698	38,0	46,1	90,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4 106	42,2	65,7	98,6

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires lieu de travail.

Il faut souligner l'importance des emplois dans le commerce et l'administration (tertiaire) (80,2% contre 15,1% dans l'industrie, pour le département c'est 69,0% contre 17,3%).

En revanche, Pontivy connaît une baisse en pourcentage des emplois tertiaires compensée par une hausse des emplois dans l'industrie. C'est exactement l'inverse de ce qui se passe au niveau du département (et au niveau national) où les emplois liés à l'industrie baissent en pourcentage et sont compensés par les emplois dans le tertiaire.

5115-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Grandes caractéristiques de l'emploi

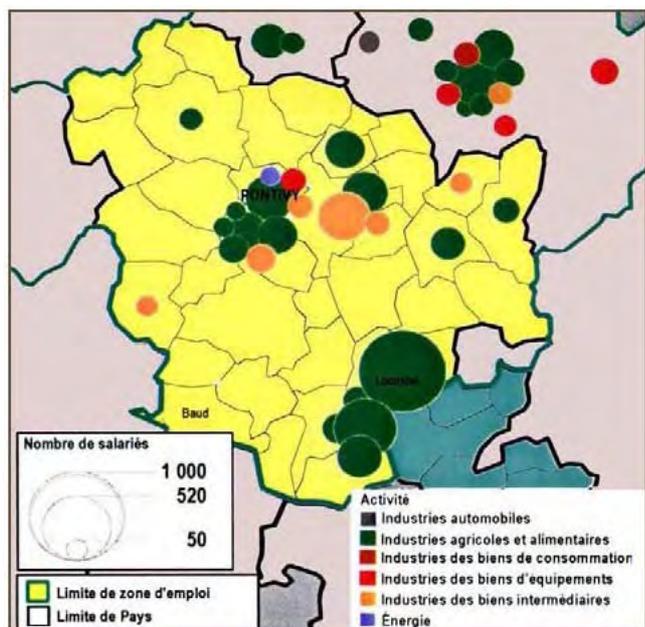
ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Pontivy, principal pôle d'emploi du pays : 51% des emplois de Pontivy communauté	Chômage important des jeunes sur Pontivy par rapport à Pontivy communauté et au département	
Moins d'actifs mais travaillant sur place		
Importante hausse des cadres et professions intellectuelles supérieures, des emplois ouvriers et agricoles	Chute drastique des artisans, commerçants et chefs d'entreprise	

512-Grandes caractéristiques de l'économie

A l'échelle de la zone d'emploi « Pontivy-Loudéac » :

La ville de Pontivy et son pays appartiennent en majorité à la zone d'emploi de Pontivy-Loudéac (nomenclature et découpage INSEE « zones d'emploi » mis au point en 1984 et reconduit à l'identique en 1994).

Sur la zone d'emploi Pontivy-Loudéac le tissu économique s'appuie essentiellement sur les deux piliers que représentent l'agriculture et l'agroalimentaire.



88,9% (2007) des entreprises sont des petits établissements de moins de 10 personnes. Elles génèrent des activités diverses et très hétérogènes mais connexes à l'agriculture et à la filière agro-alimentaire.

La proportion d'actifs travaillant dans le secteur de l'industrie et surtout dans celui de l'agriculture est ainsi fortement supérieure à la moyenne régionale. L'agro-alimentaire est au cœur du développement industriel. La zone de Pontivy-Loudéac ne compte pas de très gros sites industriels mais elle regroupe beaucoup d'établissements de plus de 50 salariés spécialisés pour la plupart dans l'agro-alimentaire. La filière agro-alimentaire du bassin pontivyen se caractérise par une activité totalement intégrée, de la matière première au produit final, du producteur indépendant à un système incluant la distribution, par une valorisation de plus en plus poussée de la matière première. C'est aussi un développement économique d'origine endogène se fondant sur des entreprises à capitaux locaux et des investissements de groupes coopératifs

Source : INSEE – BRIDGE 1998

régionaux.

L'abattage et la transformation de viande de porc et de volaille sont les activités dominantes. Aujourd'hui, le bipôle Pontivy-Loudéac représente près de la moitié de la production morbihannaise d'aliments de bétail. Le conditionnement et la surgélation de légumes, la boulangerie-pâtisserie industrielle, l'industrie mécanique et le travail du bois-papier sont les autres points forts de la zone d'emploi.

Sur le bassin d'emploi, le tertiaire représente 54,7% des actifs (60,9% en Morbihan et 80,2% sur Pontivy en 2007). Précisons que ce chiffre comptabilise les emplois intérimaires induits par les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Le solde net des créations d'emplois industriels est largement positif depuis 1990.

A l'échelle du canton de Pontivy :

Le canton de Pontivy compte sur son territoire environ 1 676 établissements publics et privés.

La répartition des établissements se fait comme suit :

- 57,5% des établissements offrent des services,
- 23,1% sont des commerces,
- 9,4% sont des industries,
- 10,0% sont des entreprises de construction

Pontivy, 3ème pôle économique du Morbihan :

Sur Pontivy, l'emploi par secteur d'activité se structure comme suit en 2007 :

- 1 468 emplois dans l'industrie soit 15,1%,
- 375 emplois dans la construction soit 3,9%,
- 77 emplois dans l'agriculture soit 0,8%,
- 7 804 emplois dans le secteur du tertiaire soit 80,2%.

La ville de Pontivy, seule structure urbaine de plus de 10 000 habitants du bassin d'emploi, concentre une grande partie des administrations. L'hôpital et la ville sont les deux principaux employeurs de la commune sur le secteur tertiaire.

Les entreprises et établissements du secteur secondaire ne sont pas principalement installés sur le territoire communal de Pontivy mais sur les communes limitrophes : Le Sourn, St-Thuriau, St-Gérand, Noyal-Pontivy...

Nombre d'établissements

958 établissements sont implantés sur le territoire communal au 1er janvier 2008 (+ 10,1 % par rapport à 2000, + 24,9 % pour le département).

Etablissements	Nombre	% 2000-2008	Département % 2000-2008
Ensemble	958	10,1%	24,9%
Industrie	61	-15,3%	6,3%
Construction	69	40,8%	25,8%
Commerce	287	-2,7%	10,2%
Services	541	19,2%	36,6%

Le nombre d'industries diminue fortement mais les emplois industriels augmentent de 68% (entre 1999 et 2006) cela atteste d'un processus de concentration et une augmentation de taille.

Les établissements de commerces diminuent, en corrélation avec la diminution de la CSP artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Les établissements de services augmentent, en corrélation là aussi avec l'augmentation des emplois dans le tertiaire (+7,6% entre 1999 et 2006)

Avec un taux moyen de 8,2% de création d'établissements pour l'année 2008, Pontivy se situe en-dessous du département (10,2%).

Typologie par secteur d'activité

Les établissements actifs, au nombre de 1 122, sont surtout de petite taille, 74 seulement ont plus de 20 salariés, dont 32 plus de 50, 485 n'ont pas de salarié (43 % contre 53% dans le département).

Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2007

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	1 122	100,0	485	495	68	42	32
Industrie	62	5,5	15	34	7	2	4
Construction	69	6,1	31	31	3	4	0
Commerce	281	25,9	101	154	21	10	5
Services	700	62,4	338	276	37	26	23

Source : Insee, CLAP

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérieu

La typologie des activités est orientée à plus de 62,4% vers les services puis le commerce (25,9%), suivi par la construction (6,1%) et enfin l'industrie (5,5%).

Le département est moins orienté vers les services (58,7% des établissements) et le commerce (20,0%) et plus vers l'industrie (8,4%) et la construction (12,9%).

Postes salariés par secteur d'activité

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2007

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	7 379	100,0	1 575	932	1 263	1 733	1 876
Industrie	586	7,9	111	97	82	316	0
Construction	261	3,5	121	46	94	0	0
Commerce	1 531	20,7	539	285	288	288	121
Services	5 001	67,8	804	504	809	1 129	1 755

Source : Insee, CLAP

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

La corrélation est très forte avec la typologie des établissements. Par ordre d'importance de postes salariés :

- services : 67,8% des postes salariés (56,1% en Morbihan) pour 62,4% des établissements,
- commerce : 20,7% des postes salariés (15% en Morbihan) pour 25,9% des établissements,
- industrie : 7,9% des postes salariés (20,2% en Morbihan) pour 5,5% des établissements,
- construction : 3,5% des postes salariés (8,7% en Morbihan) pour 6,1% des établissements.

En comparaison avec le département, nous voyons clairement que Pontivy se distingue par des services très importants, un commerce important. En revanche industrie et construction le sont moins, ce qui illustre encore une fois le statut de ville centre, tournée vers les services et les commerces.

513-Zones d'activités

Tous les parcs d'activité de Pontivy et communes limitrophes sont maintenant transférés à Pontivy communauté en voici quelques caractéristiques :

Parcs d'activité sur la commune de Pontivy :

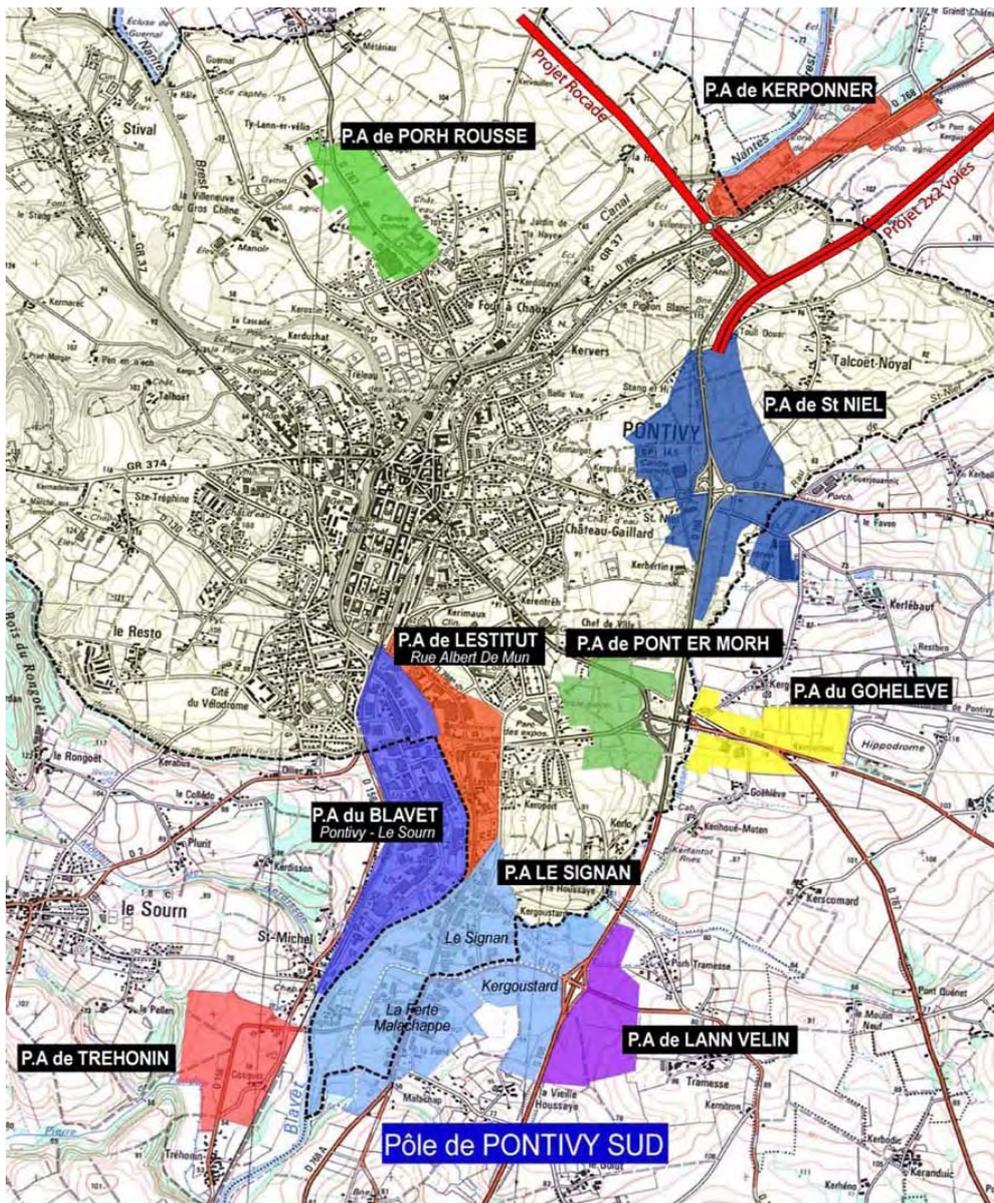
- P.A. de Porh Rousse : Le parc s'étend sur 7 hectares. 134 arbres (érables, bouleaux, charmes, cerisiers, chênes et viornes) ont été plantés. Situé sur la route de Mûr-de-Bretagne, à la sortie de Pontivy, il est dédié aux services à la personne, aux professions médicales et paramédicales. Le Pôle Emploi s'y installe dans le courant de l'année 2010, le conservatoire à rayonnement départemental également. Une quinzaine de lots sont en vente. Et Porh Rousse a été retenu dans le plan d'aménagement numérique du conseil général et bénéficiera d'un réseau de communication en fibre optique,
- P.A. de Pont er Morh,
- P.A. de Lestitut.

Parcs d'activité sur la commune de Pontivy et une autre commune :

- P.A. de Kerponner,
- P.A. de St Niel,
- P.A. du Blavet,
- P?A. Le Signan

Parcs d'activité sur une autre commune limitrophe de Pontivy :

- P.A. du Gohéléve à Noyal-Pontivy : il représente 150 emplois. Cette zone grandit depuis son ouverture en 2006. Aujourd'hui, elle compte 25 entreprises installées sur une dizaine d'hectares. Les activités rencontrées sont des concessions automobiles, de l'artisanat, des services... Le parc est en cours de labellisation Bretagne Qualiparc, qui suppose un engagement pour des liaisons douces piétonnières, cyclistes, des arbres aux essences locales, des bassins de rétention des eaux pluviales...
- P.A. de Lann Velin à Saint-Thuriau : deux parcs : Nord et Sud. Le premier est récent, il est commercialisé depuis 2009. Côté sud, Celtipak société d'emballages plastiques est installée,
- P.A. de Trehonin au Sourn



514-Artisanat

Manque de données.

515-Commerces

Historique

Pontivy est l'héritière d'une très ancienne tradition commerciale, la vieille ville a d'ailleurs conservé dans la trame de ses rues et de ses places la mémoire des halles et marchés disparus.

Aujourd'hui, elle compte près de quatre cent commerces, dont une quarantaine de grandes surfaces, répartis principalement entre trois pôles d'activité : le centre ville, Pontivy sud et Saint-Niel.

Tout au long de l'année, le centre ville et le parc des expositions accueillent, par ailleurs, marchés, fête foraine, braderies, foires et salons. La zone de chalandise de Pontivy s'étend à près de 90 000 habitants et 35 000 ménages du centre Bretagne, ce qui en fait la troisième zone de chalandise du Morbihan.

Dans une région où l'agriculture et l'élevage constituent la principale richesse, Pontivy représente traditionnellement un débouché artisanal et industriel pour les productions laitières ou animales du centre Bretagne.

Avec la révolution agricole des années 60, cette spécialisation s'est développée favorisant la création de nombreuses entreprises agroalimentaires (charcuterie, produits élaborés, plats cuisinés, biscuiterie, alimentation animale, abattage de bovins, découpe de volailles, laiterie, fromagerie...) ou liées à l'agroalimentaire (constructions mécaniques, plasturgie, transports).

Depuis 1992, elle s'est encore affirmée grâce à la mise à quatre voies des liaisons nord-sud dans le cadre du programme Triskell. Pontivy est la vitrine économique du centre Bretagne, de ses productions et de ses savoir-faire.

Poids des commerces

Les commerces représentent 25,9% des établissements pour 20,7% des postes salariés contre respectivement 20,0% et 15,0% pour le département. Pontivy, ville centre possède un secteur d'activité commercial très développé.

Les pontivyens réalisent 88,8% de leurs dépenses sur Pontivy :

- 96,8% de leurs dépenses banales,
- 77,5% de leurs dépenses anormales (atypiques).

Répartition des achats réalisés à Pontivy Poids du centre-ville / périphérie. En %

Secteurs	Produits banals	Produits anormaux	Total
Pontivy centre-ville	24,1%	31,1%	27,5%
Pôle « Route de Baud »	36,3%	52,2%	43,9%
Pôle « Saint Niel »	26,9%	12,7%	20,1%
Pontivy autres lieux	12,7%	4,0%	8,5%
Ensemble du pôle	100,0%	100,0%	100,0%

Source : CCI Morbihan – Enquête fin 2001-début 2002.

Poids des différents pôles commerciaux de Pontivy :

1. zone commerciale sud (43,9% des dépenses captées),
2. le centre-ville (27,5% des dépenses captées) mais 3ème pôle pour les dépenses alimentaires et banales,
3. le pôle de St Niel (29,9% des dépenses captées).

Centre-ville :

Le commerce dit traditionnel se concentre essentiellement en centre-ville. 288 locaux commerciaux sont ainsi recensés sur le centre-ville. On constate une dominance des commerces d'équipement de la personne et des services. On note, à contrario, une faible présence des commerces de biens culturels et de loisirs.

L'offre commerciale périphérique :

6 polarités commerciales sont identifiées sur Pontivy :

1. La zone commerciale et industrielle sud accueille un Intermarché et plusieurs sous-composantes. Les deux tiers des GSS de Pontivy (30 unités) y sont implantés. On y retrouve donc classiquement une locomotive alimentaire et des commerces spécialisés de la grande distribution. Ce vaste secteur s'est fortement développé ces dernières années mais connaît aujourd'hui des problèmes de circulation et de délaissés. Pontivy partage ce parc d'activité et industriel avec les communes de Le Sourn et de St-Thuriau (zone industrielle de Pontivy-Le Sourn, zone industrielle de Signan et de Kergoustard).
2. La zone de Saint-Niel, localisée en bord de la RD 768, s'articule autour de l'enseigne Leclerc, d'un multiplexe, d'une enseigne de bricolage, et d'un hôtel. Ce site est en développement.
3. La zone de Porh Rousse, au Nord de l'agglomération est aujourd'hui bien située au regard de l'évolution du schéma routier (rocade ouest et nouvelles pénétrantes urbaines) et au développement de l'IUT (site universitaire en devenir). Centré autour d'un Bricomarché, il ne présente pas, dans l'immédiat, un potentiel de développement quantitatif.
4. Le secteur de Kérantré (route de Vannes) s'est spécialisée autour du marché de l'automobile (concessionnaires, garagistes...).
5. Le pôle de l'Avenue Général Quinivet. Ce site présente peu de capacité d'évolution et de flexibilité (emprise foncière limitée). Le Super U particulièrement fonctionnel et attractif peut être considéré comme un équipement commercial péricentral.
6. Le quartier de Bolumet ne possède pas de locomotive commerciale mais s'organise autour de commerces de « notoriété » (l'hôtel-restaurant chez Robic). Ce site enregistre des flux de passage important et un développement de l'habitat (ZAC de Talin).

U.C.I.A.P : Union des Commerçants, Industriels et Artisans de Pontivy

- L'union regroupe 76 adhérents, elle est l'interlocutrice auprès des administrations, collectivités et chambres consulaires.
- Elle prend également en charge l'organisation de grandes manifestations telles que le Marché de la Saint-Nicolas, les deux Braderies d'été, le Salon du Mariage.
- Enfin, elle a mis en place la carte Pontivy Fidélité offrant des avantages auprès des commerces adhérents à l'U.C.I.A.P.

516-Industries

Elles représentent 5,5% des établissements pour 7,9% des postes salariés contre respectivement 8,4% et 20,2% pour le département. Pontivy, ville centre a un secteur d'activité industrie peu développé. Le secteur de Pontivy est le principal pôle de production de l'industrie agro-alimentaire, 20% des emplois sont des emplois liés à l'IAA contre 8,6% à l'échelle du département.

517-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Économie

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Filière agro-alimentaire moteur économique du bassin d'emploi	Contraintes liées aux sites industriels en zone urbaine	
Pontivy, 3ème pôle économique du Morbihan avec les services comme secteur prépondérant avec une large gamme	Création d'établissements inférieure à la moyenne départementale : les services augmentent, commerces et industries diminuent	
Nombreuses Zones d'activités dont quelques unes ont des préoccupations environnementales	des progrès importants restent à accomplir sur l'aspect développement durable de ces zones et notamment la consommation d'espace.	Renforcer les aspects développement durable des ZA Développer des pôles d'activité en lien avec le développement durable
Bonne armature commerciale et dynamisme des enseignes : zone de chalandise équivalente à 90 000 personnes	Le nombre de commerces diminue	

52 - Agriculture, alimentation, circuits courts

Pontivy dispose d'une chambre d'agriculture locale.

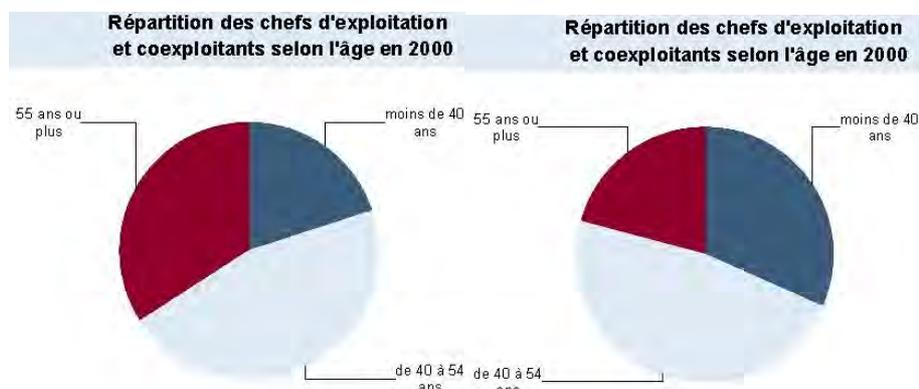
521-Caractéristiques de l'agriculture

Baisse du nombre d'exploitations

Années	1979	1988	2000	2004
Nombre d'exploitations	91	57	34	16

L'agriculture est un des moteurs économiques du bassin d'emploi. Ce secteur professionnel et la filière agro-alimentaire occupent une place importante dans la région de Pontivy. Pourtant, la part du secteur primaire a progressivement diminué au profit du secteur tertiaire. Le nombre d'exploitations agricoles est passé de 91 en 1979 à 57 en 1988, à 34 en 2000 et à 16 en 2004.

Viellissement des exploitants agricoles



Ces deux graphiques illustrent les différences entre Pontivy (à gauche) et l'ensemble du Morbihan (à droite) : si la tranche d'âge des 40 à 54 ans est équivalente, en revanche il y a inversion pour les plus âgés et les plus jeunes : les 55 ans ou plus représentent plus du tiers des exploitations alors qu'ils sont environ 20% sur le département, traduisant ainsi un

Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

vieillesse des chefs d'exploitation sur la commune par rapport à la moyenne départementale.

A contrario, les moins de 40 ans, représentent environ 20% des exploitations à Pontivy contre environ un tiers sur le département.

Au recensement de 2000, on notait : 13 exploitations en vaches laitières, 4 exploitations en volailles, 10 exploitations en grandes cultures.

Baisse de la SAU

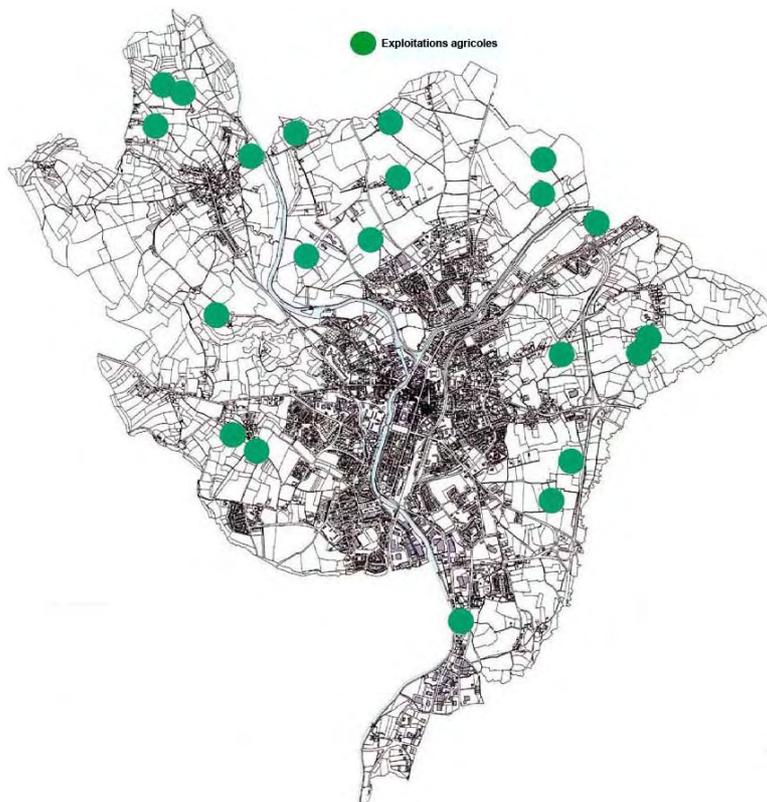
La superficie de terres utilisée par l'agriculture était de 1 055 hectares d'après le recensement général de 1988, correspondant ainsi à 42% du territoire communal (contre 56% en 1979 et 64% en 1970). La terre agricole subissant la pression foncière de l'urbanisation, la superficie agricole utilisée ne représente plus en 2004 que 697 hectares, soit 28% du territoire communal !

On constate aussi une augmentation de la taille des exploitations qui entraîne une diminution des emplois agricoles. Ces pertes d'emploi ont aussi pour cause les difficultés de certaines exploitations et le départ des chefs d'exploitation non remplacés ou non compensés par un salariat agricole qui reste faible. En 2000, sur 35 chefs d'exploitations et coexploitants, 12 avaient plus de 55 ans.

Aide de la commune à l'agriculture biologique

Le 23 septembre 2009, le conseil municipal décidait l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique, compte tenu :

- de la volonté de la Ville de PONTIVY de favoriser le développement de l'agriculture biologique,
- des objectifs du Grenelle de l'environnement concernant la production (6% de la Surface Agricole Utile en 2013, 20 % de la SAU en 2020),
- des objectifs du Grenelle concernant la consommation de produits biologiques (20 % en restauration collective publique d'ici 2012) dans lesquels s'inscrit notre marché de restauration collective,
- de l'insuffisance de la production par rapport à l'augmentation de la demande (+10 % par an).



PLU - Rapport de présentation - novembre 2006

522-Alimentation

Restauration collective : 207 000 repas

Selon les données 2007-2008 :

- Repas servis dans les écoles : 86 596,
- Repas servis en EHPAD : 109 035 dont 18 284 portés à domicile (CCAS),
- Repas servis en CSLH : 8 387,
- Repas servis au restaurant municipal : 2 970,
- Total annuel repas : 206 988,
- Total annuel petit-déjeuner et collations : 84 374

La fourniture alimentaire et l'assistance technique pour la fabrication des repas sont confiés à une entreprise. Les repas sont confectionnés dans une cuisine centrale appartenant à la ville.

Les menus bio ont fait leur apparition dans les restaurants scolaires en octobre 2005 avec au moins 1 repas complet biologique servi par mois en plus du pain biologique.

Lors du renouvellement du marché à compter du 3 juillet 2009 pour une durée de 6 ans, les exigences en qualité ont été renforcées. Le surcoût lié à l'introduction d'ingrédients biologiques dans les repas (0,30 €/repas - 30 000€) est pris en charge par la ville, il est donc sans incidence sur le prix du ticket de cantine pour les usagers du service. C'est la société Ansamble, nouveau nom de Breizh Restauration, qui assurait déjà cette prestation lors du précédent contrat, qui a remporté ce nouveau marché.

Il comprend plusieurs axes :

- un niveau de qualité renforcé des produits achetés,
- une option développement durable,
- la prise en compte, pour les EHPAD, des demandes de régimes particuliers (diabète, sans sel, sans sucre...),
- un accroissement de la part du bio,
- la ville a un droit de regard plus important sur le suivi qualité par le biais de trois réunions qualité par an, la vérification du respect du cahier des charges, le suivi de la formation technique du personnel et un rapport d'activité plus détaillé.

Les évolutions sont les suivantes :

- au moins 75 % de produits frais contre 50 % auparavant,
- emploi de produits de saison et de terroir,
- apport de produits bio renforcé (pain, produits laitiers et légumes),
- traçabilité de tous les produits,
- obligation d'utiliser des viandes (bœuf et veau) d'origine française, des volailles et lapins labellisés, de la charcuterie fabriquée avec des colorants d'origine naturelle,
- exclusion de l'huile d'arachide,
- utilisation d'huile d'olive et de colza garanties sans OGM,
- en lien avec l'engagement de la ville dans l'Agenda 21, privilégier les produits ayant l'impact environnemental le plus faible.

Ces exigences se traduisent sur la provenance des aliments et le bilan carbone, puisque

26 % des aliments proviennent de la région, 54 % de France, 15 % d'Union européenne et 5 % hors communauté européenne.

523-Circuits courts

Lycée agricole du Gros Chêne

Le lycée a ouvert fin 2009, un magasin de produits locaux en vente directe avec un groupement de 15 producteurs locaux, faisant travailler du personnel en insertion.

S'il existe deux fermes proposant des produits fermiers (Noyal-Pontivy et Cléguerec), rien de tel sur Pontivy à l'exception d'un dépôt de produits fermiers.

Biocoop Callune

Elle existe depuis 20 ans avec un approvisionnement en produits locaux bio et le développement de partenariats avec des producteurs locaux.

Guide vente directe

La chambre d'agriculture locale de Pontivy met en place avec une vingtaine d'agriculteurs des communes environnantes, un guide pratique pour l'achat en direct à la ferme. Ce guide sera édité en septembre 2010.

Amap « Pondi amap »

En 2005, une vingtaine de familles se sont associées pour créer la première Amap de Bretagne, à Pontivy. Quatre ans plus tard Pondi Amap regroupe deux maraîchers bio, des producteurs de fromage de chèvre, de produits laitiers de vache, de miel, de pain, de pommes de terre - soit 7 producteurs (aucun de Pontivy) et une centaine de familles adhérentes.

Désormais il faut s'inscrire sur la liste d'attente pour les paniers de légumes.

Marchés

- Halles aux produits frais, 13, rue Édouard Lorois Ouvert tous les samedis matins de 8h à 13h
- Marché hebdomadaire place Aristide Briant le lundi matin avec 70 commerçants alimentaires et non-alimentaires

524-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Agriculture, alimentation, circuits courts

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Agriculture dynamique, moteur économique du bassin d'emploi	Diminution du nombre d'exploitations Vieillessement des exploitants Pollutions par les pesticides et les engrais Baisse de la SAU (28% de la commune en 2004)	
Restauration collective avec plus de 207 000 repas de meilleure qualité en partie bio, Surcoût pris en charge par la Ville		Développer encore le bio dans le cadre des objectifs nationaux et l'approvisionnement local Comment favoriser le développement de l'agriculture bio sur le territoire communal ?
Quelques circuits courts : lycée agricole du Gros Chêne, Biocoop, Amap, marchés	Pas d'agriculteurs de Pontivy ni en circuits courts, ni en bio hormis l'exploitation du Gros chêne	Développer les circuits courts

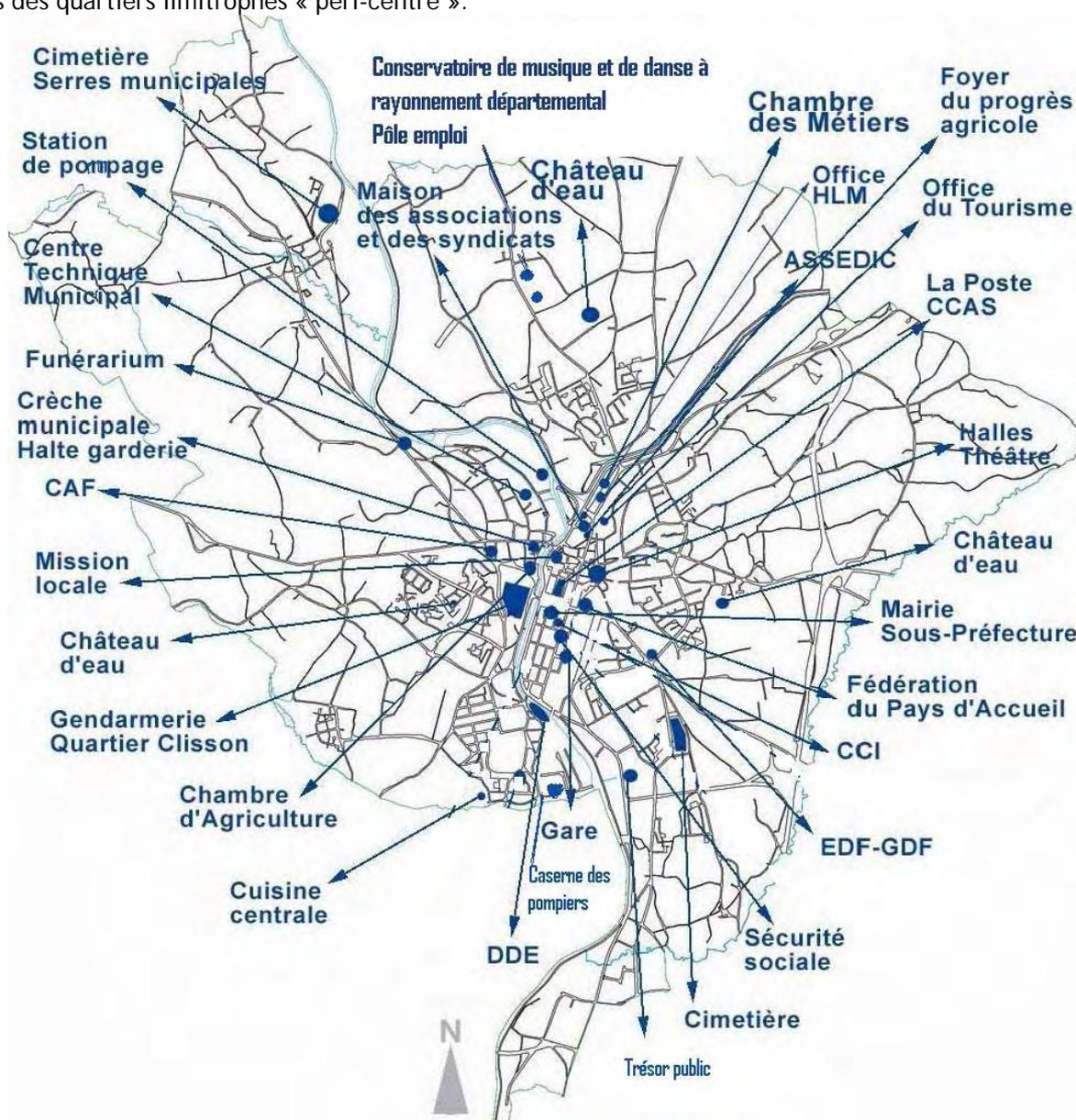
53 - Services

Ils représentent 62,4% des établissements pour 67,8% des postes salariés contre respectivement 58,7% et 56,1% pour le département.

Pontivy, ville centre a un secteur d'activité de services très développé. Avec la présence d'une large gamme d'équipements, Pontivy constitue le véritable pôle principal de services du Pays de Pontivy relayé par deux pôles intermédiaires : Baud et Locminé. Lors de l'inventaire communal de 1998, plus de 60 communes (du Pays de Pontivy) se déclaraient attirées par les équipements de services de Pontivy.

Pontivy bénéficie d'une bonne armature de services de proximité. En son centre, se localisent les services et équipements « traditionnels » d'une sous-préfecture : Mairie, Sous-Préfecture, Poste, CCAS, CCI, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, Office du tourisme ...

On retrouve aussi de façon assez classique des équipements et services de type Médecine du travail, CAF... dans des quartiers limitrophes « péri-centre ».



D'après PLU - Rapport de présentation - novembre 2006 actualisé 2010

531-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Services

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D'ACTIONS
Pontivy, ville centre a un secteur d'activité de services très développé Bonne armature de services de proximité	Désengagement de l'état Fermeture du tribunal	

54 - Tourisme

La Bretagne est organisée en 30 pays touristiques sous l'égide de la fédération régionale des pays touristiques de Bretagne dont le siège est à Pontivy. Le Pays touristique de Pontivy relève de la compétence de Pontivy Communauté.

Pontivy Communauté a décidé de confier l'animation de son pays touristique à son Office de tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, associant dans son conseil d'administration des élus, des professionnels et des associations. Créé en juillet 2006, il est chargé de l'accueil des visiteurs ainsi que du développement local touristique. La péniche La Duchesse-Anne accueille depuis l'été 2010 l'office du tourisme quai Presbourg.



La répartition des tâches entre Pontivy Communauté et son Office de tourisme a été formalisée par une décision de l'assemblée communautaire :

- les grandes orientations et les infrastructures touristiques sont du ressort de Pontivy Communauté,
- la promotion, l'accueil et l'animation touristiques sont du ressort de l'Office de tourisme.

Ainsi pourrait-on dire que l'office de tourisme, en association avec les acteurs

locaux, met en œuvre la politique touristique de Pontivy Communauté, avec la double qualité d'Office de tourisme et de Pays touristique, en lien avec le comité départemental du tourisme, le comité régional du tourisme et la fédération régionale des pays touristiques.

Située au cœur de la Bretagne et en bordure du Blavet, la commune de Pontivy dispose d'un patrimoine naturel riche : la rivière du Blavet et ses rives, le massif boisé de Stival... Le canal de Nantes à Brest épouse en partie le lit du Blavet. On peut aussi emprunter les circuits de randonnées multi-sports, les sentiers de Grande Randonnée N° 37-341, Equi-Breizh ou encore le parcours botanique de la Houssaye et les 5 autres parcours fléchés par la Communauté de Communes.

L'office de tourisme propose des projets originaux en lien avec les problématiques de développement durable (déplacements doux). En projet, la découverte du pays à l'aide de vélos électriques : installés quai Niémen dans les locaux de l'ancienne bascule au point de jonction entre le canal de Nantes à Brest et le Blavet, ils permettront de parcourir plusieurs circuits: des circuits Arts dans les chapelles, canal, lac de Guerlédan, circuit des Saints guérisseurs... Un emploi devrait être créé dans le cadre de ce projet. L'office de tourisme souhaite qu'il soit occupé par un jeune de moins de 26 ans.

541-Hébergements

L'équipement d'accueil et de loisirs se répartit comme suit :

- en 2010 : 5 hôtels (3 avec 2* et 2 avec 3*) soit 130 chambres,
- une auberge de jeunesse (13 chambres de 1 à 3 lits + accueil de groupes + 3 salles de réunions),
- 3 adresses chambres d'hôtes (2 labellisées Clévacances, 1 Gîtes de France),
- 4 gîtes ruraux (3 gîtes Clévacances et 1 non labellisé),
- 1 camping municipal « Le Douric » avec 23 emplacements.

Nous remarquons par rapport à d'autres communes, un nombre de chambre d'hôtels satisfaisant mais peu de chambres d'hôtes et de gîtes ruraux, un seul camping sans étoile.

542-Activités

La ville de Pontivy propose :

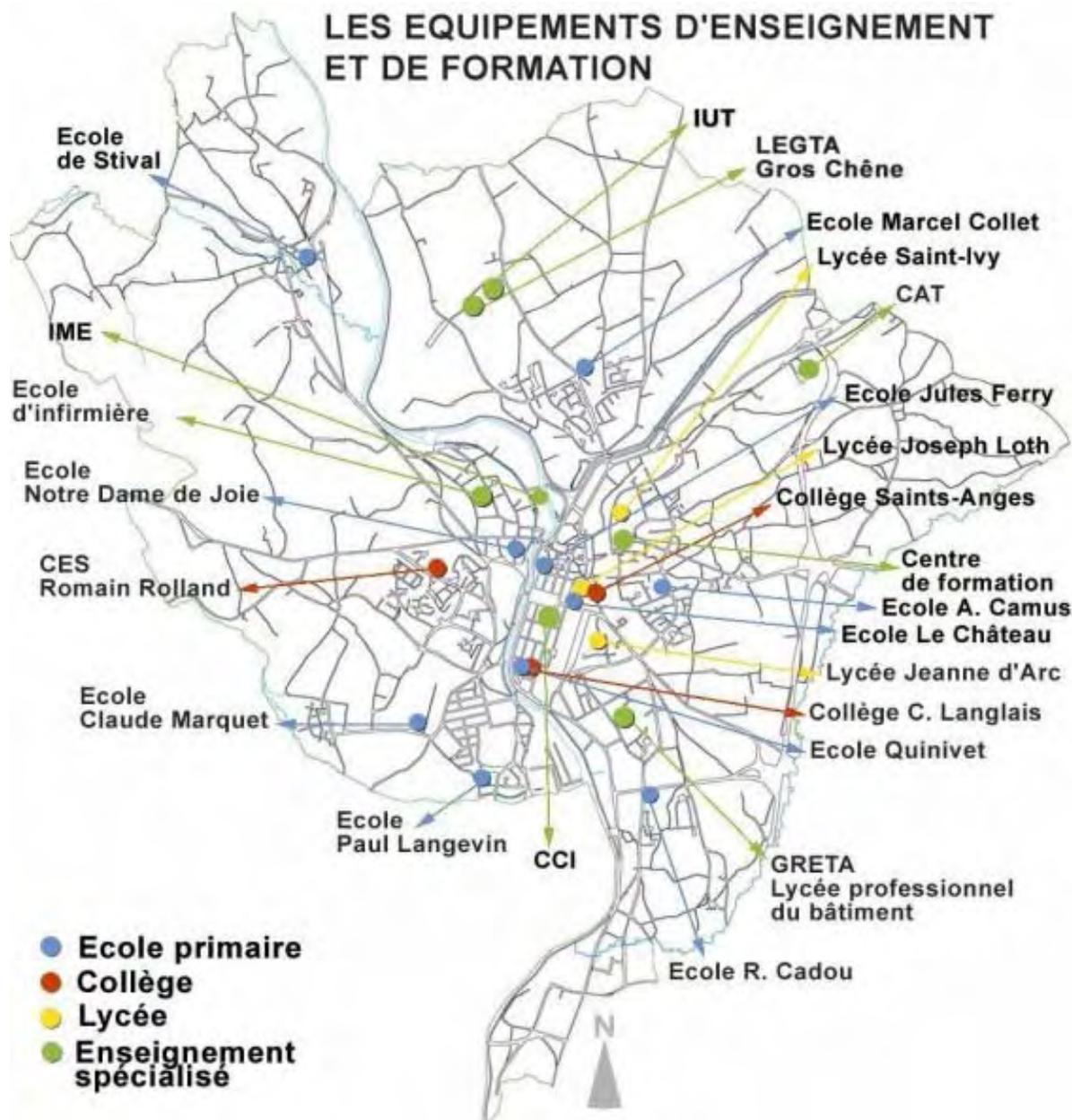
- un écomusée aménagé dans le Moulin des Récollets,
- la visite du château des Rohan,
- un point accueil jeunes à la base nautique,
- une halte nautique pour le tourisme fluvial (ponton d'accostage sur le Blavet),
- un plan d'eau « sport détente » au site de Toulboubou (base de canoë-kayak...),
- une piscine de plein air (environ 15 000 entrées en été), une piscine couverte, rue de la Paix,
- et de multiples activités culturelles en été (cf § 411).

Malgré la présence du canal, il n'y a pas société de location de bateaux sur le trajet Pontivy - Hennebont.

543-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Tourisme

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Des atouts touristiques : Blavet, nature, circuits de visite et de randonnée, activités et manifestations culturelles Office de tourisme avec des projets originaux (péniche, vélo électrique) Attraits touristiques diversifiés (ville, patrimoine, nature, congrès et manifestations d'ampleur nationale)	Un offre d'hébergement limitée en camping et chambres d'hôtes.	Développer l'offre touristique notamment autour du Blavet canalisé Créer des synergies entre tous les acteurs de ce secteur pour stabiliser le visiteur en centre Bretagne Conforter les offres de congrès et manifestations attractives

55 - Enseignement, formation professionnelle et supérieure, recherche



Pontivy dispose d'un nombre important d'équipements scolaires : 10 écoles primaires et maternelles, 3 collèges, 4 lycées et un IUT.

La ville se caractérise par un réseau d'écoles de quartier couvrant l'ensemble de la commune. La diversité des enseignements et l'offre de spécialisation dispensée sur Pontivy attirent de nombreux élèves des communes avoisinantes mais aussi de tout le département. A la rentrée 2009, 7 196 élèves étaient scolarisés dans les écoles, les collèges, les lycées publics et privés, le LEGTA du Gros Chêne, le Lycée d'enseignement professionnel Jeanne-d'Arc, l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers) et l'IUT de Pontivy.

Les effectifs scolaires à la rentrée 2007/2008 sont de 7 258, soit l'équivalent de plus de la moitié de la population de la ville. Ces effectifs se répartissent ainsi :

- Écoles primaires publiques : 837 en 2009/2010 soit une baisse de 3,57% par rapport à 2008,
- Écoles primaires privées : 576 en 2009/2010 soit une hausse de 2,49% par rapport à 2008,
- École Diwan : 71 en 2009/2010 soit une hausse de 12,96% par rapport à 2008,
- Établissements secondaires publics : 2 848 en 2009/2010 soit une hausse de 2,56% par rapport à 2008,
- Établissements secondaires privés : 2 534 en 2009/2010 soit une hausse de 2,10% par rapport à 2008,
- BTS, IFSI et IUT : 890 en 2009/2010 soit une baisse de 0,45% par rapport à 2008.

Deux lycées sont en démarche d'Agenda 21 : le lycée Joseph-Loth (lancé en avril 2010) et le lycée Saint-Yvi.

A remarquer que le Lycée du Blavet ouvrira en septembre 2010 une section complémentaire « Énergie renouvelable et efficacité énergétique » (photovoltaïque, petit éolien, solaire thermique, bois-énergie, pompes à chaleur, cogénération...). C'est une formation initiale en alternance pour 15 élèves à destination des bac pro ou des brevets professionnels.

551-Formation continue

Sont présents sur le territoire communal de Pontivy :

- le GRETA,
- le CFPPA au Gros Chêne,
- les deux AREP de Pontivy (Kerbertin et Pontivy-Saint-Ivy), centres de formation continue dans les domaines industriel, hôtellerie et tertiaire,
- la CCI Formation.

552-Formation professionnelle et supérieure

Le pôle d'enseignement supérieur de Pontivy regroupe diverses composantes :

- quatre lycées avec leurs sections de techniciens supérieurs (STS),
- un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) rattaché au centre hospitalier du centre Bretagne,
- un département de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Lorient lui-même rattaché à l'université de Bretagne sud (UBS). L'IUT - antenne pontivyenne de l'Université de Bretagne Sud (UBS),

Du brevet de technicien supérieur (BTS) au diplôme d'État d'infirmier (DEI) et aux licences professionnelles (LP), en passant par le diplôme universitaire de technologie (DUT), près d'un millier d'étudiants suivent ainsi des formations supérieures à Pontivy, dans les filières agricoles, technologiques et tertiaires.

La formation continue est également représentée à travers le CFPPA, GRETA, AREP et la CCI.

553-Recherche

Le site universitaire de Pontivy (département Génie chimique - Génie des Procédés rattaché à l'Institut Universitaire de Lorient, laboratoire d'ingénierie des matériaux de Bretagne *LIMAT B* de l'Université Bretagne Sud, plate-forme technologique *Prodiabio*, licences professionnelles *Contrôle qualité des produits alimentaires* et *Procédés de traitement et valorisation des effluents industriels...*) accueille 125 étudiants en 2009. Il a la particularité d'associer dans un même lieu l'enseignement, la recherche universitaire et le transfert de technologie.

554-Atouts / Faiblesses / Enjeux - Enseignement, formation professionnelle et supérieure, recherche

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX/LEVIERS D' ACTIONS
Ville étudiante et vivante avec de très nombreuses formations professionnelles et supérieures et avec quelques préoccupations en développement durable Des écoles de quartier bien réparties sur la ville		Développer l'offre de logements pour les étudiants Une structure locale, type CROUS permettant de centraliser tous les services pour les étudiants

BIBLIOGRAPHIE

Municipalité

Sites de la ville :

- <http://www.pontivy.eu/>
- <http://actualite.pontivy.fr/>
- <http://conseilmunicipal.pontivy.fr/>

Le Pontyvien :

- n° 24 - décembre 2005
- n° 26 - octobre 2006
- n° 27 - janvier 2007
- n° 28 - juin 2007
- n° 29 - novembre 2007
- n° 30 - juin 2008
- n° 31 - janvier 2009
- n° 32 - mai 2009

Compte-rendus du Conseil municipal :

- 23/09/2009
- 04/11/2009
- 02/01/2010
- 10/02/2010

Délibérations du Conseil municipal :

- 25/09/2002 : achat bois exotique
- 13/02/2008 : convention pour la fourniture en eau entre SIAEP Noyal-Pontivy Cléguerec et Pontivy
- 13/02/2008 : convention pour Ile traitement à la STEP de pontivy des effluents en provenance de Noyal-Pontivy
- 16/03/2008 : cfixation du nombre d'adjoints au maire
- 26/03/2008 : comissions municipales et extra-municipales
- 28/05/2008 : protection des captages d'eau : acquisition d'une parcelle
- 04/09/2008 : comité de pilotage Agenda 21
- 24/09/2008 : plan de désherbage communal
- 24/09/2008 : action sociale - subventions aux associations
- 05/11/2008 : LEGTA du Gros Chêne : subvention pour terrain de football synthétique
- 05/11/2008 : schéma régional multi-modal des déplacements et des transports - prise en compte de la création d'un pôle public-privé de santé entre Pontivy et Loudéacv
- 17/12/2008 : LEGTA du Gros Chêne : convention mise à disposition du terrain de football synthétique
- 17/12/2008 : création du centre social
- 17/12/2008 : marché Pondibus
- 04/02/2009 : marché public de restauration collective - appel d'offre
- 04/02/2009 : comptes administratifs 2008 et budgets 2009
- 04/02/2009 : vote des taux
- 01/04/2009 : avenant 5 au contrat d'exploitation du service public d'assainissement collectif
- 01/04/2009 : séjours de vacances 11-18 ans été 2009
- 01/04/2009 : marché Pondibus
- 01/04/2009 : ScoT : approbation du périmètre
- 25/05/2009 : marché public de restauration collective - attribution du marché
- 25/05/2009 : marché public de restauration collective - avenant introduction produits biologiques
- 25/05/2009 : révision de la ZPPAUP
- 01/07/2009 : aide à l'accession sociale à la propriété - le Pass foncier

- 15/12/2009 : commission action culturelle subvention jumelage

Commission environnement - compte-rendu - 11 juin 2009

Commission environnement - compte-rendu - 18 juin 2010

Commission action scolaire et jeunesse - compte-rendu - 9 septembre 2009

Commission action sociale - compte-rendu - 2 juin 2010

Motion pour le maintien du territoire de santé n°8 secteur sanitaire Pontivy-Loudéac - conseil municipal du 30/06/2010

Budget-primitif-ville-2010

Annexe Document d'orientation budgétaire 2010

PLU et zones humides - présentation - 2005 - Ville de Pontivy

Plan local d'urbanisme - PADD - février 2006 - Espace et Développements

Plan local d'urbanisme - Rapport de présentation - novembre 2006 - EADM

Plan local d'urbanisme - Règlement - novembre 2006 - EADM

ZAC du Talin : plan plaquette EADM - juin 2009

Règlement local relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes - janvier 2008

Règlement local de publicité - Note de présentation au conseil municipal - 13/02/2008

Diagnostique de performance énergétique (DPE) de 12 bâtiments communaux - juin 2009 - APAVE

Rapport du maire sur les services publics de l'eau et de l'assainissement - exercice 2009 - septembre 2010

Budget-primitif-eau 2010

Service de l'eau potable - Rapport annuel du délégataire - exercice 2008 - juillet 2009 - CEB

Service de distribution d'eau potable - compte d'affermage 2009 - mars 2010 - CEB

Rapport Agence régionale de santé Bretagne - qualité des eaux destinées à la consommation humaine - avril 2010

Budget-primitif-assainissement 2010

Assainissement - Rapport annuel du délégataire - exercice 2008 - juillet 2009 - CEB

Station d'épuration - bilan technique et agronomique année 2009 - mars 2010 - VALBE

Service d'assainissement - compte d'affermage 2009 - mars 2010 - CEB

Pondibus - lignes régulières

Elaboration d'un plan de déplacement cyclable - mémoire licence professionnelle - 2007 - Nicolas Touze

Propositions d'orientations pour la démarche agenda 21 ville de Pontivy - 2008 - note de cadrage

Agenda 21 : Synthèse des entretiens exploratoires menés auprès du maire, de l'ensemble des adjoints et élus délégués - décembre 2008 à mars 2009

Agenda 21 : Synthèse des entretiens exploratoires menés auprès d'agents de la ville - décembre 2008 à mars 2009

Différentes cartes SIG élaborées par les services techniques de la ville - mai 2010

Plannings jeunesse - juillet 2010 - CLSH

Commune

Sites :

- <http://association.pontivy.fr/oms/>
- <http://www.adapei56.com/>

Presse : 137 articles de Ouest France, du Télégramme, de Pontivy journal du 16/11/2008 à juillet 2010

U.C.I.A.P. (union des commerçants, industriels et artisans de Pontivy) - uciap.pontivy@wanadoo.fr

Liste départementale des établissements d'accueil des handicapés : http://www.sanitaire-social.com/recherche/etablisements_accueil_handicapes/morbihan.html

Schéma stratégique de développement du site universitaire de Pontivy - CA du 14/12/2009

Inventaire du patrimoine naturel de la commune de Pontivy - 2003 - APPMA de Pontivy - Bretagne Vivante - Eau & Rivières de Bretagne

Carte de localisation des plans d'eau, mares, fontaines, lavoirs de la commune - 2003 - Eau & Rivières de Bretagne

Pontivy Communauté

Ensemble pour agir - Rapport d'activité 2006 - Pontivy Communauté

Ensemble pour agir - Rapport d'activité 2007-2008 - Pontivy Communauté

Compte-rendu du Comité syndical du Pays de Pontivy - janvier 2010

Compte-rendu du Comité syndical du Pays de Pontivy - février 2010

Commission Aménagement et Développement durable du territoire : Inventaire des initiatives communales en matière de développement durable - avril 2009 - Pontivy Communauté

Brochure SPANC - janvier 2008 - Pontivy communauté

Règlement du SPANC - janvier 2008 - Pontivy communauté

Etude d'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire du SITCOM-MI - Phase 1 - Août 2010 - Pontivy Communauté

Rapport d'activité - année 2009 - SITCOM-MI

Lettre d'information n° 1 - mars 2010 - SITCOM-MI

Synthèse des travaux du comité stratégique du développement économique - novembre 2009 - Pontivy communauté

Pays de Pontivy

Diagnostic agricole du Pays de Pontivy - Août 2007 - Pays de Pontivy

Charte de développement durable du Pays de Pontivy - juin 2003 - Pays de Pontivy

Contrat Région-Pays de Pontivy 2006 - 2012 - Avenant 2009 - sessions de janvier 2010

Pays touristique de Pontivy - <http://www.frpatb.net/>

Département

Conseil général du Morbihan :

- Les enjeux du territoire - état des lieux - novembre 2009 - Conseil général,
- Vers une mobilité durable en Morbihan ... - Diagnostic global des déplacements en Morbihan - septembre 2009 - Conseil général,
- Trafic moyens journaliers annuels sur le réseau national et départemental du Morbihan en 2008 - Conseil général.

Préfecture services de l'état :

- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Morbihan - 2009-2015 - Conseil général 56 et services de l'état,
- Pour un développement raisonné des éoliennes en Morbihan - septembre 2005 - C.A.U.E. - Préfecture du Morbihan,
- Observatoire de l'eau du Morbihan - rapport de synthèse 2008 - Rapport établi par les services et établissements publics de l'Etat,
- Information sur les risques naturels et technologiques majeurs - décembre 2005 - Préfecture du Morbihan,
- Dossier départemental des risques majeurs - DDRM - Morbihan - Atlas cartographique - juin 2009 - Services de l'Etat.

DDASS du Morbihan : Contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine Eau distribuée - 2008 - DDASS du Morbihan

CAUE : L'étalement urbain dans le Morbihan - Constats et impacts - juin 2008 - CAUE

Secteur de psychiatrie adultes 56 G 09 - Association hospitalière de Bretagne - www.ahbretagne.com

Bretagne

Plaquette Info énergie en Bretagne - www.bretagne-energie.fr

Scéma régional d'organisation sanitaire - 2006 - 2010 - octobre 2009 - Agence Régionale de l'Hospitalisation en Bretagne - www.arh-bretagne.fr

Baromètre du développement durable : <http://www.barometredudeveloppementdurable.org/>

DIREN :

- Le Pays de Pontivy - Environnement et territoire - 2003
- Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux - mars 2009
- Localisation des tourbières et marais de Bretagne
- cartes DIREN du Pays de Pontivy : altération des milieux par les nitrates, Risques naturels et technologiques majeurs, arrêtés de biotope, Bretagne eau pure, bassins versants, localisation des sites d'intérêt général, Natura 2000, biodiversité et milieux naturels, sites classés, sites inscrits, sites géologiques, ZNIEFF1, ZNIEFF2

IFEN : les espaces protégés en Bretagne par des mesures de protection réglementaires nationales en 2007

DRIRE :

- Panorama 2007-2008 de l'environnement - novembre 2008 - DRIRE Bretagne - http://www.bretagne.drivre.gouv.fr/environnement/panorama_2007_2008.htm
- Etablissements classés SEVESO en Bretagne en 2007 - juillet 2007

Agriculture : Mémento de la statistique agricole - Agreste Bretagne - 2007

Charte des villes bretonnes pour un développement urbain durable - juin 2009

Association réseau grand ouest commande publique et développement durable :
http://www.reseaugrandouest.fr/IMG/pdf/plaquette_RGO-BD_05-02-09-2.pdf

Sage Blavet : Diagnostic - 2009

France

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués - Ministère de l'Ecologie, du Développement -
<http://basol.environnement.gouv.fr/>

Revenu fiscal 2007 : <http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/ircom2007/dep/dep.htm>

INSEE :

- Données statistiques sur Pontivy, le canton, Pontivy communauté, zone urbaines, aire urbaine, zone d'emploi Pontivy-Loudéac, Morbihan : <http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp>
- Données IRIS

Antennes GSM : <http://www.cartoradio.fr>

Grenelle de l'environnement - les 13 domaines d'action - Hors série - septembre 2009

Observatoire de l'environnement de Toulouse - 2008 - mairie de Toulouse

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

AERPP	Association d'éducation routière du pays de Pontivy
AFI	Association formation insertion
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
APAP	Atelier pontivyen d'arts plastiques
AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
AREP	Association régionale d'éducation permanente
ATES	Association travail emploi solidarité
BEPOS	Bâtiment à énergie positive
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CEB	Compagnie des eaux du Blavet
CFPPA	Centre de formation professionnelle pour adulte
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CLSH	Centre de loisirs sans hébergement
CM	Conseil municipal
CQPA	Licence professionnel Contrôle de qualité des produits alimentaires
CRE	Contrat restauration entretien des cours d'eau
CROUS	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
CTM	Centre technique municipal
DEI	Diplôme d'Etat d'infirmier
DPE	Diagnostic de performance énergétique
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ESAT	Etablissements et services d'aides par le travail
FIPJ	Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes
FNDAE	Fonds national pour le développement de l'adduction en eau potable
GDF	Gaz de France
GES	Gaz à effet de serre
GRETA	Groupement d'établissements de l'éducation nationale, formation pour adultes
HAD	Hospitalisation à domicile
HLM	Habitation à loyer modéré

HQE	Haute qualité environnementale
IEFPA	Institut d'éducation et de formation professionnelle adaptées
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers
IGN	Institut géographique national
IME	Institut médico éducatif
INSEE	Institut national des statistiques et des études économiques
IUT	Institut universitaire de technologie
LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
LIMAT	Laboratoire d'ingénierie des matériaux de Bretagne
NRA	Noeud de raccordement abonné téléphone
OMR	Ordures ménagères résiduelles
OMS	Office municipal des sports
OPAH	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
PA	Pôle d'activité
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PDUP	Plan de déplacement urbain de Pontivy
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PTVE	Licence professionnelle Procédés de traitement et valorisation des effluents industriels
RD	Route départementale
REFIOM	Résidus d'incinération de fumées d'ordures ménagères
RGAA	Référentiel général d'accessibilité pour les administrations
RGO	Réseau grand ouest commande publique
RLP	Règlement local de publicité
SAAD	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utile
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SIAEP	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable
SITCOM-MI	Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du
Morbihan interieur	
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
SPP	Sapeur pompier professionnel
SPV	Sapeur pompier volontaire
SRA	Service régional d'archéologie
STEP	Station d'épuration
TIM	Transport interurbain morbihannais
UBS	Université de Bretagne Sud
UCIAP	Union des commerçants, industriels et artisans de Pontivy
VTT	Vélo tout terrain
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
ZPR	Zone de publicité restreinte

Enjeu	Objectif	Action	
1. Développer l'autonomie énergétique			
	1.1. Réduire les émissions de Gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et développer le recours aux énergies renouvelables locales	1 Réduire les consommations liées à l'éclairage	Lutte contre la pollution lumineuse (éclairage directif) Réduction des temps d'éclairage la nuit, en concertation avec les usagers (sectorisation du réseau, niveau de service différents) Candélabres solaires Communiquer les résultats DéTECTEURS de présence Actions dans les bâtiments publics, auprès des usagers Eclairage de Noël (public et privé)
		2 Réduire les consommations liées aux bâtiments	Réaliser un état des lieux précis Diagnostiquer les bâtiments (thermographie...) Se fixer des objectifs en rapport avec les engagements nationaux (neuf, ancien) Améliorer les outils de suivi Engager un programme de rénovation à long termes
		3 Renouveler le parc de chaudières en utilisant des énergies renouvelables	Etablir un programme de rénovation en intégrant l'usage d'énergies renouvelables ou solutions plus économes (pompes à chaleur) Adapter les puissances et les types d'énergie aux besoins Evaluer l'opportunité d'un réseau de chaleur
		4 Etudier les potentialités locales et le développement de filières d'énergies renouvelables	S'associer à la réflexion menée par le Pays sur la filière bois Intégrer les ressources issues de propriétés privées Associer les structures d'insertion (par exemple pour réaliser des chantiers d'entretien pour le bois de chauffe) Méthanner les ordures ménagères fermentescibles Envisager d'autres ressources locales : petit éolien, petit hydraulique, solaire, biogaz (en attente des décrets d'application loi Grenelle 2) Guelitas, Gros chêne
		5 Encourager l'implication citoyenne	Créer des collectifs citoyens, sociétés coopératives d'intérêt collectif SCIC pour la production d'énergie et faire connaître ces structures Mettre à disposition des toits publics pour ces investissements (ex: éoliennes en Pays de Vilaine, Biocoop Melac, Silfac...)
	1.2 Sensibiliser, former, accompagner les usagers et citoyens aux problématiques énergétiques	6 Communiquer, sensibiliser sur les économies et les énergies renouvelables	Bulletin municipal spécifique sur l'énergie Communiquer à travers les médias locaux (RBG, journaux) Relayer les efforts entrepris : compteurs affichant les consommations et les émissions de GES dans les bâtiments Affichage Sensibiliser les usagers à travers des animations, information, signalétique Programmer les extinctions automatiques, éclairage, chauffage et veiller aux températures de consigne Inciter les commerces à réduire leurs consommations énergétiques Engager des partenariats avec les associations sportives et en lien avec des enfants (rôle éducatif)
2. Renforcer la qualité de vie en préservant et mettant en valeur le patrimoine naturel et architectural			
	2.1. Favoriser la connaissance de leur patrimoine naturel et culturel par les Pontivyens	7 Engager des partenariats pour conduire des actions de sensibilisation	Solliciter les associations locales Création de publications, page dans le Pontivyen, maison de la nature en centre ville, soirée d'information Intégrer le programme d'animation de la future médiathèque Sensibiliser les scolaires Développer une information en ville Proposer des sorties naturalistes, reprendre contact avec la nature Sensibiliser aux pesticides Créer des circuits sur les zones remarquables ou éléments d'intérêt (ex : arbres remarquables) Valoriser les chemins de randonnée
	2.2. Assurer la continuité et les connexions des corridors écologiques et la cohérence des techniques d'entretien	8 Systématiser le principe de coulée verte, et prendre en compte la biodiversité dans les aménagements	Préserver les coulées vertes dans le PLU, sanctuariser les cours d'eau existants Décliner ces principes dans les nouveaux aménagements (choix des espèces, lien entre les milieux) et dans l'entretien des anciens aménagements (choix des espèces, entretien différencié) Nichoirs, hôtels à insectes, choix des espèces, ruches (sur le périmètre de captage par exemple)
		9 Sensibiliser les autres acteurs sur l'entretien écologique des espaces	Mettre en avant l'exemplarité de la ville (presse, bulletin, réunions de quartier) Sensibiliser à l'acceptation d'herbes folles ou relativiser la notion de « propre = sans vie » Sensibiliser et interpeller sur les techniques d'entretien, coupe, usage de pesticides (ex: établissements scolaires, voies ferrées) Nettoyer de manière douce le canal et les ruisseaux (ex: chemin de fer), mieux renseigner les particuliers sur l'entretien des berges
	2.3 Intégrer la thématique biodiversité dans l'action d'embellissement de la ville	10 Mettre en valeur la présence de l'eau dans la ville	
		11 Mettre en valeur l'action du service espaces verts	
		12 Etudier et gérer les espèces invasives et envahissantes	Etudier, sensibiliser au développement de ces espèces
	2.4. Définir et intégrer notre vision de l'urbanisme durable et solidaire dans les opérations d'aménagement et l'implantation d'équipements	13 Définir les critères d'un urbanisme durable et solidaire à Pontivy	
		14 Gérer, limiter l'expansion urbaine, préserver espaces agricoles et naturels	Reconstruire la ville sur elle-même en ne délaissant pas le centre ville Encadrer les opérations d'aménagement et de construction Proposer des formes urbaines compactes innovantes et de qualité (ex. Rennes et proche banlieue) Rendre compte de la consommation d'espace agricole et naturel
		15 Finaliser et mettre en oeuvre le Schéma Directeur des eaux pluviales	Favoriser l'infiltration, la circulation naturelle de l'eau (par des fossés, noues...), limiter par là-même le lessivage des sols et les inondations
		16 Intégrer cette préoccupation dans les futurs quartiers et aménagements et dans la rénovation	Projets de Tréleau, Stival... Associer mixité sociale, fonctions et générationnelle Convivialité Maintien de la vie en centre ville Bonne desserte
	2.5. Economiser la ressource en eau et assurer sa qualité pour les particuliers et les entreprises	17 Etudier la gestion en régie, évaluer le partenariat public-privé	A mettre en lien avec la prise de compétence par Pontivy communauté Evaluer l'impact sur les exigences d'entretien de l'outil et du réseau
		18 Economiser l'eau	Pérenniser, voire améliorer encore le bon rendement du réseau de distribution Créer un poste d'économie de flux Investir dans des équipements économes dans les bâtiments publics Sensibiliser les usagers
		19 Adapter la tarification de l'eau	Inciter à l'économie par la tarification Faciliter l'accès à l'eau des personnes les plus humbles Concilier cette exigence avec les besoins des entreprises et l'équilibre financier du service Evaluer si la régie serait susceptible de mieux maîtriser le prix de l'eau
		20 Récupérer et utiliser l'eau de pluie	Dans les bâtiments publics, aux services techniques ou pour les espaces verts Inciter les habitants à récupérer l'eau de pluie
		21 Maintenir des exigences qualitatives élevées et élargir le champ des substances analysées dans l'eau	Poursuivre les objectifs initiaux du SAGE en matière de nitrate (25mg/l) Analyser la présence de médicaments Rappeler l'interpellation de la commune auprès de la DDASS sur l'actualisation des paramètres pour l'analyse de qualité de l'eau (pesticides)
		22 Promouvoir la consommation de l'eau du robinet	Réduire par la même occasion les déchets plastiques
	2.6. Prévenir la production des déchets et améliorer le recyclage	23 Développer le réemploi	Créer une recyclerie Promouvoir le recyclage, de nouvelles filières, en lien avec l'activité économique sur le territoire (ex Esat, Emmaüs...)
		24 Permettre le compostage également en habitat collectif	Visite de réalisation à Rennes, Vannes Faire des propositions à la Communauté de communes
		25 Réduire la production de déchets à la source	Sensibiliser la population sur ses besoins d'achat et formes d'achat Limiter la production de déchets par la collectivité Faire des propositions dans ce sens à Pontivy Communauté Taxer le sur-emballage

		26	Améliorer la propreté des points de collecte	Faire respecter les règles liées au déchets, sanctionner les incivilités
		27	Sensibiliser les habitants et les industriels à la prévention et au tri des déchets	Embaucher des ambassadeurs du tri Inciter les industriels à réduire les déchets banals Clarifier les possibilités de collecte et tri des médicaments (certaines pharmacies ne les reprennent pas, la déchèterie non plus)
2.7. Développer la connaissance et les outils de médiation du patrimoine historique et naturel		28	Valoriser le patrimoine local	Nettoyer la fontaine St Meriadec... d'action intercommunale Mieux faire connaître la médiatrice du patrimoine et ses missions Rendre visible les bâtiments et demeures remarquables (ex : fléchage) Informers sur l'histoire du château (créer un support dédié, complet, site internet, ouvrage...) Rendre accessible par les transports en commun les circuits de découverte du patrimoine (art dans les chapelles, forges des Salles)
		29	Utiliser les monuments patrimoniaux comme supports d'animations culturelles et artistiques	Art dans les chapelles, soirées conte, musique, utiliser la cour du château pour des concerts
3. Favoriser l'attractivité de la ville en intégrant la préoccupation d'un développement socialement et écologiquement responsable				
	3.1. Valoriser les entreprises dans leurs pratiques responsables que ce soit dans un contexte local ou international	30	Reconduire un concours à l'innovation en associant un cahier des charges développement durable	Relancer Pontivy communauté dans ce domaine Soutenir l'innovation dans le domaine environnemental et social (ex : briques de chanvre, plate-forme bio, activités de récupération recyclage...)
		31	Instaurer une conditionnalité environnementale et sociale dans l'attribution des aides	Vérifier que ce n'est pas déjà le cas auprès du Conseil général et de la Communauté; sinon s'inspirer des exemples d'autres départements
		32	Faire connaître les bonnes pratiques des entreprises	Mettre en valeur les entreprises exemplaires Utiliser le diagnostic CCI pour identifier les entreprises dynamiques sur ces thèmes Communiquer davantage sur les pratiques relevant du bon sens Valoriser le capital humain, le tutorat seniors-juniors Mettre en avant les entreprises qui permettent de reconquérir des marchés locaux
		33	Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	Etre créatif dans les appels d'offres et encourager les entreprises qui s'engagent vers le développement durable et solidaire
		34	Requalifier la zone d'activité Pontivy Sud et intégrer des critères de développement durable dans les nouvelles zones	Améliorer les gestions environnementales, paysagère, accessibilité, signalétique, consommation d'espace (stationnements communs...)
		35	Diversifier le tissu économique	Anticiper les mutations économiques Encourager l'industrie, pas seulement les services Prendre conscience des limites ou faiblesses du modèle économique actuel
	3.2. Faire connaître et favoriser l'enseignement professionnel et supérieur	36	Faire connaître les établissements et leurs réalisations, soutien des stages à l'étranger en lien avec le développement durable et la solidarité	En lien avec la Communauté (compétence enseignement supérieur) Développer les stages à l'étranger en lien avec le développement durable et la solidarité Développer des partenariats, faire des conférences en lien avec les sujets étudiés et l'Agenda 21
	3.3. Soutenir les circuits courts et les labels de qualité	37	Favoriser la création de filières locales	Prendre en compte la demande de bio qui est supérieure à l'offre Faciliter les alternatives et les conversions vers des activités plus durables ou vertueuses Soutenir les circuits courts, en faire la promotion
		38	Augmenter les produits locaux et bio dans la restauration scolaire	Favoriser le bio en circuit court Etudier si une régie permettrait de mieux remplir ces objectifs Etudier la faisabilité d'une société coopérative d'intérêt collectif susceptible de fournir les cantines du territoire en produits frais, locaux et biologiques
		39	Assurer le maintien d'une activité agricole locale	Maintenir les surfaces agricoles du territoire Rendre compte des consommations d'espace Acquérir du foncier agricole
		40	Faire pression pour réformer la PAC	Agir auprès des députés, parlementaires européens et relayer les initiatives citoyennes prises en la matière (ex.: moratoires OGM...)
	3.4. Favoriser le maintien et le développement des commerces de proximité	41	Maintenir l'attractivité du centre ville par le commerce et le logement et l'activité économique	Réhabiliter les logements du centre ville, reconstruire la ville sur la ville Proposer des formes urbaines de qualité
		42	Repenser le marché	Rendre le marché plus attractif : disposition, animation, lieu, jour
	3.5. Mieux faire connaître et amplifier le dynamisme associatif et culturel de la ville	43	Rendre la maison des associations plus vivante et attractive	Rendre le centre plus visible, améliorer la signalétique Elargir les plages horaires, employer davantage d'animateurs Placer l'équipement dans un lieu de passage, lieu de vie associative (ex: gymnase) Disposer d'une entrée et d'un espace d'accueil plus conviviaux et spacieux Proposer plus d'information sur les associations sur le site, travailler sur d'autres supports (affichage extérieur, guide pratique, internet...)
		44	Améliorer la présentation des activités associatives	Site internet dédié avec un descriptif personnalisé Formation et aide à la création de site internet à la maison des associations Guide pratique, comme pour l'OMS Affichage (arrêt de bus...) Mettre à disposition le réseau d'affichage pour des campagnes de promotion des activités associatives et sportives, tournant entre associations
		45	Favoriser la coordination de la programmation culturelle et associative	Proposer un outil de vision global de l'activité associative et culturelle et des réservations de salle Eviter les doublons
		46	Faire de la future médiathèque un espace de vie, de rencontre, d'échange	Revoir les horaires d'ouvertures pour la rendre plus accessible (ouvrir pendant l'heure du déjeuner)
		47	Coordonner le transport en commun avec les lieux et programmations culturelles	
		48	Etudier la possibilité d'embaucher un animateur sportif communal	Donner une dynamique sportive à Pontivy, diversifier et professionnaliser l'animation sportive dans les écoles
		49	Créer des temps culturels forts en s'appuyant sur un contenu de renom	Faire venir des expositions de renom dans les lieux culturels et historiques de la ville Créer un festival de plusieurs jours (ex. sur le thème du vert, vers, verre...) Utiliser la cours du château pour des concerts
	3.6. Développer le tourisme	50	Informers, mieux signaler l'office de tourisme	
		51	Mieux structurer l'offre touristique en développant les complémentarités	Mieux structurer et coordonner l'offre d'hébergement et de produits touristiques Développer les partenariats à l'échelle de territoires plus larges (ex : pass camping le long du canal) Etudier la prise de compétence « camping » par Pontivy communauté
		52	Développer un tourisme de pêche	
	3.7. Favoriser l'investissement local et le développement de l'économie sociale et solidaire	53	Etudier la faisabilité d'une monnaie locale	Commencer par faire un colloque sur cette question
		54	Encourager l'épargne et le financement solidaire et local en faveur de l'emploi et de l'économie sociale	Aider à la création de supports d'épargne (GFA, cigales -Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire) pour financer les projets de développement durable Informers la population sur les finances solidaires
		55	Soutenir la création d'un pôle de l'économie sociale et solidaire à l'échelle du Pays de Pontivy	
Enjeu 4. Engager une politique volontariste et concertée des déplacements sur la ville				
	4.1. Développer les déplacements doux et le transport en commun	56	Créer une ligne ferroviaire entre le nord et le sud de la Bretagne, commencer par la ligne Pontivy - Loudéac	
		57	Intégrer les déplacements doux dans le plan de déplacement	Aménager des voies sécurisées pour les vélos Assurer la continuité des itinéraires cyclables et piétons Faire un plan d'aménagement par quartier Créer des abris pour vélos et piétons Veiller à ce que le développement de l'automobile et du vélo ne se fasse pas systématiquement au détriment du piéton Aménager des stations de recharge de vélos électriques par photovoltaïque

		58	Développer le service de transports en commun	Améliorer la desserte des pôles générateurs, zones d'emploi, activité culturelle et sportive, centre médicaux Transférer pour cela la compétence à Pontivy Communauté Intégrer un calculateur d'itinéraire au site internet de la ville : Intégrer les horaires et trajets du Pondibus dans le calculateur d'itinéraire en ligne Breizh go Diversifier les moyens de transport sur le canal
4.2. Réorganiser les trajets pour assurer une meilleure sécurité des espaces urbains		59	Sécuriser la pratique du vélo	Supprimer une ligne de stationnement rue nationale pour des pistes cyclables Proscrire l'emplacement de pistes cyclables accolées aux stationnements Créer des voies à sens unique avec contresens cyclable Améliorer la signalétique liée au vélo
		60	Sécuriser la pratique de la marche	Développer les itinéraires séparés de la route (ex : chemin des écoliers) Utiliser des lampes solaires, des réflecteurs pour souligner le passage Revoir la sécurité du pont du quartier Supprimer les stationnements automobile là où les trottoirs sont trop petits
		61	Associer les limitations de vitesse avec des aménagements adaptés	Mieux signaler les zones 30, ce qu'elles impliquent comme partage de la voirie Créer des aménagement en cohérence qui fassent ralentir l'automobiliste
Enjeu 5. Cultiver un esprit citoyen et la volonté de mieux vivre ensemble				
5.1. Promouvoir, favoriser, la convivialité et l'implication citoyenne : les Pontivyens éco-responsables		62	Associer les Pontivyens en amont des projets	Ex.: projets d'urbanisme
		63	Mieux communiquer avec la population	Diversifier l'utilisation de médias parlant de ce qui se passe sur la ville Utiliser et développer des lieux d'affichage comprenant des articles développés (abri-bus, halls, parcs, gymnases, tableau des écoles, commerces...) Veiller à « déjargonner » le langage et les informations sur la ville Utiliser internet comme espace d'échanges : forum, blog...
		64	Elaborer une charte du vivre ensemble	Droits et devoirs du citoyen Pontivyen
		65	Faire de la prévention	Prévention orientée vers les parents Recruter plus d'éducateurs (maison des jeunes avec des activités spécifiques) Prévention et éducation au sein de la Maison des associations Sensibiliser à l'implication citoyenne Restreindre l'achat d'alcool les soirs « à risque » : arrêté municipal
		66	Réinvestir la rue en rendant ponctuellement et régulièrement des rues piétonnes	Repas festifs, fête, bal Changer de rue Faire vivre l'avenue Napoléon premier Associer des artisans d'art, des activités pour les enfants...par exemple le jeudi soir l'été Créer des animations le soir et le dimanche Utiliser la place Anne de Bretagne pour la redynamiser Redynamiser les rues adjacentes à la rue nationale
		67	Valoriser le Blavet et le canal	Valoriser le Blavet en centre ville (animation autour de la péniche, bassin de modélisme, cafés-concerts, redynamiser avec des commerces, s'inspirer de St Nicolas des Eaux) Créer un événement type « Pontivy plage »
		68	Editer des hors série du bulletin municipal	Hors séries sur des thèmes spécifiques, montrant des exemples et des témoignages de développement durable qui donnent envie
5.2. Mieux utiliser l'intercommunalité en élargissant son champ de compétence		69	Définir les sujets dont un traitement inter-communautaire permettrait une meilleure cohérence	Harmonisation de l'imposition Transport Tourisme (campings...) Petite enfance Centre intercommunal d'action sociale
5.3. S'ouvrir sur le monde et s'investir dans la solidarité locale et internationale		70	Créer un temps d'échange entre les différentes cultures d'origine des Pontivyens	Café, forums, repas multiculturel Faire le lien avec les jumelages de la ville Associer les écoles et centre de loisirs (contes, activités...)
		71	Valoriser le patrimoine du canal en échangeant avec d'autres canaux du monde	
5.4. Développer les liens entre générations		72	Mettre en place un Conseil municipal des jeunes	En complément au Conseil municipal des enfants Attention à ce que finalement cela n'aboutisse pas à un cloisonnement, réunir les différents Conseils municipaux de temps en temps
		73	Valoriser les lieux de rencontre existants et investir de nouveaux lieux pour des activités entre générations	Faire connaître les structures et lieux de rencontre déjà existants (foyers, crèche, ludothèque, maison de jeunes travailleurs, centre social, ...) Analyser pourquoi certains lieux fonctionnent pour reproduire les facteurs de réussite (place Bourdonnay-du-Clézio) Faire de la médiathèque un lieu de vie, d'échange, d'animation Développer le temps de l'aide au devoir qui est par essence un temps de partage intergénérationnel
		74	Créer une structure qui propose du travail aux jeunes étudiants	Favoriser l'autonomie financière et l'approche du monde du travail des jeunes
5.5. Améliorer les capacités d'accueil pour les séniors, les jeunes et personnes en difficulté		75	Prévoir des accueils de crèche en horaires décalés	Remarque : l'expérience a été faite sur Noyal et ne semble pas être concluante, celle de Loudéac semble fonctionner par contre
		76	Organiser une offre d'habitat adaptée à chaque période de la vie	Favoriser la mixité générationnelle, permettre le maintien à domicile grâce à une offre de logements adaptés aux différentes périodes de la vie